



HAL
open science

**Les îles Eparses [Texte imprimé] : un avenir à inventer :
étude géopolitique de l'espace constitué par les îles
Europa, Bassas da India, Juan de Nova, les Glorieuses et
Tromelin**

Charles Michel

► **To cite this version:**

Charles Michel. Les îles Eparses [Texte imprimé] : un avenir à inventer : étude géopolitique de l'espace constitué par les îles Europa, Bassas da India, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin. Géographie. Université de la Réunion, 2004. Français. NNT : . tel-00488929

HAL Id: tel-00488929

<https://theses.hal.science/tel-00488929>

Submitted on 3 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

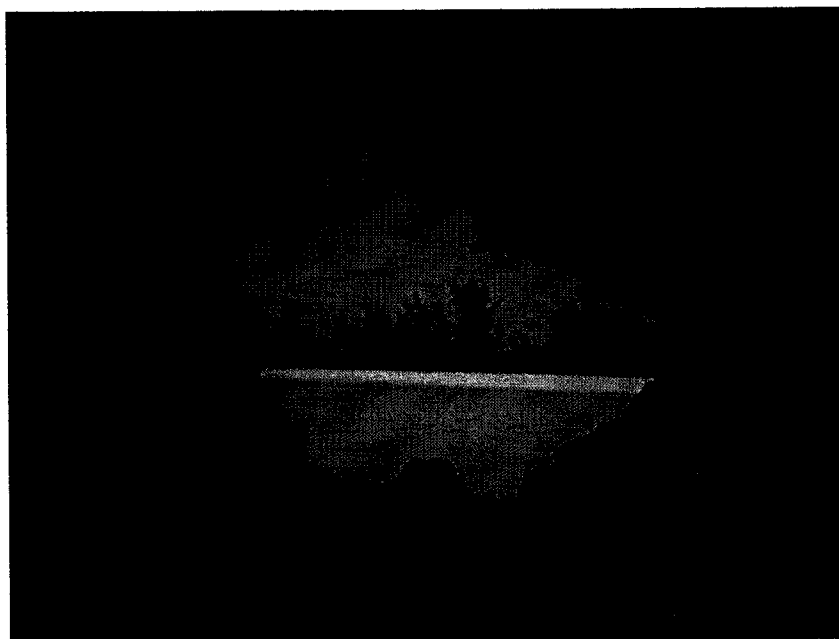


UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté des lettres et sciences humaines

THESE DE GEOGRAPHIE

« LES ILES EPARSEES : UN AVENIR A INVENTER »

Etude géopolitique de l'espace constitué par les îles Europa, Bassas da India, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin



Soutenue le 15 mars 2004, à Saint-Denis
par le capitaine Charles MICHEL,
devant un jury composé de Messieurs :

Le Professeur Jean-Louis GUEBOURG, directeur de thèse, de l'Université de La Réunion
Le Professeur Wilfried BERTILE, de l'Université de La Réunion
Le Professeur SEVIN, de l'Université Paris IV-Sorbonne
Le Professeur Christian HUETZ DE LEMPS, de l'Université Paris IV-Sorbonne

Année scolaire 2003-2004



REMERCIEMENTS

Je tiens particulièrement à remercier pour les éléments qu'ils m'ont apportés, leurs remarques ou les pistes qu'ils m'ont conseillées de suivre :

L'Université de La Réunion et Mr GUEBOURG, mon Directeur de recherche
Monsieur Georges MICHEL, Ingénieur des Arts et Manufactures et chercheur indépendant.

Monsieur Jean-Bernard RAYMOND, ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement BALLADUR.

Monsieur Guy GEORGY, Ambassadeur de France et Directeur des Affaires Africaines et Malgaches au Quai d'Orsay entre 1975 et 1980.

Monsieur Marcel SURBIGUET, Ambassadeur de France auprès de la République des Seychelles.

Monsieur le Général de Division Pierre LANG, Commandant les Forces Armées de la Zone Sud de l'océan Indien de juillet 1999 à juillet 2001.

Monsieur Alain SOULAN, Directeur Régional de Météo-France à La Réunion et
Monsieur Dominique LANDAIS, son successeur.

Monsieur le Colonel Marc MESSANA, Chef de Corps du 4^{ème} Régiment du Service Militaire Adapté.

Monsieur ESCLAPEZ, Adjoint au Directeur des Affaires Maritimes de La Réunion.

Monsieur Raphaël FOLIO, premier météorologue sur Europa et promoteur de la « case Folio » à Hellbourg.

Monsieur le Lieutenant-Colonel Thierry de BENTZMANN, Chef du Bureau Instruction et Formation Professionnelle du 4^{ème} Régiment du Service Militaire Adapté.

Madame Blandine CAILLY, Directrice de la documentation de l'Institut Français du Pétrole.

Monsieur le Capitaine de ROISSART, Officier chargé des îles Eparses au 2^{ème} RPIMa.

Monsieur le Gendarme SWYNGEDAW, pour ses cartes originales.

...et tous ceux qui m'ont soutenu au cours de ce travail.

PLAN GENERAL

REMERCIEMENTS	page 2
PLAN GENERAL.....	page 3
INTRODUCTION.....	page 4

I-LES ILES EPARSEES : DU HASARD DE LA DECOUVERTE A UN AFFRONTEMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL.....

page 11

- 1- ESSAI DE DEFINITION D'UN ESPACE
- 2- LA DECOUVERTE DE CES ILES FLOTTANTES ET LEUR ROLE HISTORIQUE
- 3- LE STATUT JURIDIQUE ET POLITIQUE DE CES ILES

II- DES POSSESSIONS FRANCAISES DISPUTEES, MAIS EXISTE-T-IL UNE VOLONTE POLITIQUE DE LES LEGITIMER ?.....

page 140

- 1- LE PROCESSUS DE SEPARATION DE CES ILES DE L'ADMINISTRATION DU HAUT-COMMISSAIRE A MADAGASCAR
- 2- LES REVENDICATIONS TERRITORIALES : UN «EMPIRE » CONTESTE.
- 3- UNE VOLONTE POLITIQUE AFFIRMEE DE LES LEGITIMER ?

III-UN AVENIR POTENTIEL OU COMMENT CREER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT D'ESPACE.....

page 182

- 1- UNE ECONOMIE ET DES RICHESSES POSSIBLES
- 2- UNE POSITION FRANCAISE ETABLIE DANS UN OCEAN ENCORE ASSOUPI
- 3-REDEFINIR UN STATUT POUR CREER UN AVENIR A CES TERRES FRANCAISES

CONCLUSION.....	page 212
SOMMAIRE	page 218
BIBLIOGRAPHIE.....	page 223
TABLES DES CARTES.....	page 229
ANNEXES.....	page 230

INTRODUCTION GENERALE

Les îles Eparses sont de minuscules îlots de l'océan Indien dispersés autour de la Grande Ile. Ces îles, bordées de plages de fin sable blanc où les tortues se pressent pour pondre sous les cocotiers et les filaos qu'une douce brise agite, ressemblent à l'image que l'on peut avoir du paradis. Néanmoins, un songe aussi beau soit-il, n'exerce que peu d'influence lorsqu'il s'agit de prendre une décision de politique internationale.

Alors que s'est-il donc produit, ce 1^{er} avril 1960 pour que la République Française, lors des négociations préalables à l'indépendance de Madagascar veuille conserver ces cinq poussières d'îles, certes paradisiaques mais peu propices à l'installation de l'homme ? Elles ne possèdent aucun intérêt économique majeur, comme du pétrole ou un métal rare, et on peut s'interroger sur leur intérêt stratégique actuel dans une zone apaisée et même leur futur au vu de la proximité de zones d'installation plus favorables.

Cependant, l'objet de ce travail n'a pas vocation à la prospective et même si certaines parties de notre étude abordent l'avenir, il se place surtout dans une réflexion d'étude des relations internationales. Le Directeur de l'Institut Français des Relations Internationales (I.F.R.I.), Thierry de Montbrial, réfute ce terme de prospective qui introduit selon lui « *une césure entre le présent et le futur. La pensée de l'IFRI, au contraire, est fondamentalement praxéologique¹ et stratégique²* ». Notre étude s'inscrit dans ce cadre : elle a vocation à étudier une situation donnée à travers la géographie et les positions politiques des différents acteurs. A l'issue et toujours dans cette démarche propre à l'IFRI, nous essaierons de répondre aux questions « *que faire ?* » et « *comment faire ?* » .

¹ praxéologie : étude des mouvements qui tendent à une certaine fin. Ce mot est formé à partir du nom féminin praxie qui est la fonction de coordination et d'adaptation des mouvements volontaires à une fin.

² Dans « Armées d'aujourd'hui », n°247, p 15.

Les îles Eparses sont encore un sujet à défricher. Les auteurs ou les scientifiques qui ont écrit sur le sujet ont en général abordé un thème et ils n'ont pas étudié ou pensé les îles dans leur globalité.

Ces îles ont été étudiées sous différents angles et c'est leur spécificité marquée qui a d'abord attiré les chercheurs : l'absence de population, l'éloignement des côtes habitées qui ont favorisé le développement d'une faune et d'une flore parfois endémique mais toujours préservées qui a suscité leur intérêt. Ce sont les scientifiques qui ont commencé à décrire ces îlots. Le premier est l'Allemand Voeltzkow qui dans son ouvrage « *Berichte uber eine Reise nach Ost-Afrika* » publié à Berlin en 1904, analyse minutieusement la géomorphologie des îles. Cet ouvrage est le début d'une série de rapports ou d'études publiés sur les îles. Certains très pointus comme cette thèse sur « *les mollusques et les échinodermes récifaux des îles Glorieuses* » publiée à Paris en 1977. Il existe un vaste travail scientifique de description ou d'étude biologique qui se poursuit avec les nombreux travaux de l'IFREMER et le muséum d'histoire naturelle de Saint-Denis de La Réunion. Ces articles sont publiés dans diverses revues et l'on peut citer « Le Phaéton », où nous avons trouvé de nombreux renseignements sur les espèces peuplant les îles Eparses. L'ensemble de ces travaux analyse et recense de manière très précise les différentes formes de vie présentes sur les îles mais ils restent dans le domaine général de la biologie. Ils ne sortent de cette matière que pour quelques études sur l'impact d'une présence humaine plus nombreuse en cas d'ouverture de ces îles au tourisme.

Le changement de statut des îles intervient en 1960. Ces dépendances de Madagascar sont détachées de l'autorité du Gouverneur Général quelques jours avant l'indépendance, pour passer sous l'autorité directe de la France. Cette décision a provoqué un nouvel intérêt pour ces territoires. Il s'est alors ouvert un nouveau champ d'étude en droit international nécessaire pour déterminer l'appartenance de ces îles à l'une ou l'autre des nations qui les revendiquent ou au contraire pour légitimer leur appartenance à la France. Ce champ d'étude apparu dans les années 1960 a trouvé chez M. le professeur Oraison, un spécialiste reconnu, qui a écrit de nombreux ouvrages et articles sur le sujet. On peut ainsi citer dans la Revue générale de droit internationale public un article intitulé « *A propos du différent franco-malgache sur les îles Eparses du canal du Mozambique* » (1981) et qui reprend parfaitement les origines de l'affrontement juridique entre la France et

Madagascar à propos de ces îlots. Ces articles sont très documentés et font appel à de nombreuses références de droit ; ils traitent le problème depuis le début et permettent de parfaitement le replacer dans son contexte. Mais le travail du professeur Oraison ne s'arrête pas là, car loin de se contenter de l'aspect juridique, ces articles se placent peu à peu dans une réflexion géostratégique surtout à partir de l'arrivée de la puissance soviétique à Madagascar. Il ouvre ainsi la voie à des articles ou à des ouvrages plus généraux qui envisagent l'étude des îles Eparses selon un modèle spatial.

C'est le travail de M. le professeur Guébourg de l'Université de La Réunion qui dans son ouvrage « *Petites îles et archipels de l'océan Indien* » replace les îles Eparses dans une approche géographique. Il nous a donné les pistes et les références nécessaires au début de notre travail. On peut également citer dans un autre registre, celui des récits de voyage, l'ouvrage d'Alain Hoareau « *Les îles Eparses* » qui donne de nombreux détails sur la vie des premiers occupants des îles mais également des pistes historiques sur la découverte ou les premières tentatives de colonisation des îles. Il a fallu vérifier ces sources et les compléter par de fréquentes recherches aux archives et en particulier aux archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

Notre travail se place dans la continuité des études dont nous venons de parler. Il s'agit dans le cadre d'une thèse de géographie politique de resituer les îles Eparses dans une région, le sud-ouest de l'océan Indien. A ce titre, les acteurs régionaux majeurs font également partie de notre étude. Nous sommes obligés d'étudier de manière précise les positions diplomatiques de l'Australie, de l'Inde et de l'Afrique du Sud qui sont les puissances incontournables riveraines de l'océan Indien. Il s'agit de déterminer l'influence de leur politique extérieur sur les îles Eparses et surtout sur les acteurs qui revendiquent ces îlots. On comprend bien que si Madagascar est soutenu par l'Afrique du Sud dans ses revendications face à la France, elles n'ont pas le même poids diplomatique. C'est pourquoi nous étudierons avec précision leurs positions et surtout les forces géopolitiques auxquelles sont soumis ces états et dont le rôle actuel ou futur est important dans le jeu des relations internationales autour des îles Eparses. Néanmoins, il ne faut pas non plus négliger dans notre démarche, les acteurs politiques locaux à La Réunion et à Mayotte dont l'avis sera très certainement entendu et écouté dans le processus décisionnel qui accompagnera à terme l'avenir des îles Eparses.

Nous chercherons tout d'abord à analyser l'espace et l'histoire de ces îles dans une perspective où la géographie physique tient un rôle important. Mais notre démarche se situe surtout dans le cadre de la géographie humaine et culturelle au sens où nous étudierons plus spécialement les actions humaines, qu'elles soient matérielles comme l'implantation de stations météorologiques ou la création de réserves naturelles ou immatérielles comme les différends frontaliers entre la France et les états riverains et le problème de définition des Zones Economiques Exclusives (Z.E.E.). Cette thèse se veut donc globale et synthétique ; elle a pour but de faire le point sur les îles Eparses de montrer l'intérêt de ces îles afin d'ouvrir le champ à de nouvelles recherches, en particulier sur le statut de ces îles qui doit nous semble-t-il évoluer pour permettre le développement de ces îles remarquables.

Mais commençons par un peu d'histoire. L'hémisphère sud de l'océan Indien joue un rôle considérable dans la géopolitique internationale au cours des XVIIIème et XIXème siècles. Toutes les puissances maritimes européennes essayent dès le XVIIème siècle de prendre pied puis de dominer l'océan Indien. La conquête de l'Inde et de ses trésors de légende, le contrôle de la route des épices sont les enjeux de cette partie au cours de laquelle Portugais, Hollandais, Anglais et Français se disputent la suprématie de la zone. Et si l'Angleterre parvient à évincer Duplex³ des Indes, elle reste menacée par la présence des repaires de corsaires que sont les Mascareignes (île Bourbon et île de France, l'actuelle île Maurice) et, dans une moindre mesure par les établissements français de Madagascar qu'ils soient officiels comme Fort-Dauphin ou l'île Sainte-Marie ou bien que l'île serve de base arrière à certains flibustiers.

Les travaux de Ferdinand de Lesseps qui ouvre la route de Suez en 1896 entraîne le déclin des routes commerciales du sud de l'océan Indien au profit des voies maritimes du nord qui empruntent ce nouveau passage tellement plus rapide.

Et lorsqu'en 1960, le gouvernement français décide de conserver ces îles, il n'ignore pas que les voies de commerce sont beaucoup plus au nord.

³ JP DUPLEX est né en 1696 à Landrecies et meurt à Paris en 1763. Il fut nommé Gouverneur Général des Etablissements français dans l'Inde en 1742. Il obligea l'Angleterre à lever le siège de Pondichéry en 1748. Il acquit ainsi pour la France de vastes territoires en Inde. Mais désavoué par la Compagnie des Indes et par le Roi, il ne put s'opposer à l'offensive anglaise en 1755 qui évinça la France du pays.

Cependant, la fermeture momentanée du canal de Suez en 1956⁴, seulement quatre ans auparavant, ne reste-t-elle pas dans les mémoires des dirigeants de l'époque lors de ces négociations ? Ne veulent-ils pas s'assurer d'une série de relais de surveillance possible dans le canal du Mozambique ? On peut alors s'interroger sur la volonté politique, dans le cadre de la défense des intérêts français dans le monde, de créer des bases navales et aériennes qui pourraient contrôler le passage entre le Mozambique et Madagascar.

Aujourd'hui, ces bases françaises existent. La France installe à partir de 1972 des détachements permanents d'une quinzaine de militaires sur les îles Eparses, excepté Tromelin, destinés à empêcher toutes actions de force du gouvernement communiste en place à Antananarivo, à protéger les météorologues (ceux-ci sont présents sur les îles Eparses depuis les années cinquante et l'arrivée de R. Folio et A. Hoareau sur Europa) et affirmer sa souveraineté. En effet, la coopération de Madagascar avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.) semblait faire planer la menace d'un coup de force militaire sur ces îles.

Malgré la détente qui a suivi la guerre froide, la présence militaire française subsiste. L'entretien des bases que l'on a développées a un coût, est-il justifié ? Que rapporte la possession et l'entretien de ces îles alors que le processus de paix entamé au Proche-Orient et le rapprochement israélo-égyptien semble éloigner les menaces de fermeture par fait de guerre du canal de Suez ? Existe-t-il une volonté politique, dictée par des considérations stratégiques ou économiques au maintien de ces îles sous souveraineté française ? Il s'agit pour nous de comprendre et d'analyser ce réflexe capétien de possession d'un territoire qui semble a priori peu rentable.

Le sujet que nous allons traiter nous a passionné, néanmoins nous avons rencontré certaines difficultés pour l'aborder. C'est une étude très vaste, jamais abordée dans sa totalité et qui nécessite que l'on s'intéresse à de nombreux domaines. Puis il faut déduire de ces recherches et de ces découvertes le lien actuel avec ces îles et les applications concrètes que l'on peut en retirer. Un sujet de

⁴ Le 18 juin 1956, les dernières troupes anglaises quittent la zone du canal. Le 26 juillet 1956 le canal de Suez est nationalisé par Nasser. Suite à l'attaque israélienne du 29 octobre et au débarquement franco-anglais du 22 décembre, le canal est fermé, il ne rouvrira que le 29 mars 1957.

géographie politique par la variété des acteurs et des actions qu'il entraîne nécessite de passer en revue la géographie, l'histoire, le droit et les coutumes, la biologie, la stratégie des états et l'étude des ressources naturelles. Cette dernière partie n'a pas été la plus facile en raison du culte du secret qui entoure les données disponibles sur les gisements de matières premières et les technologies d'extraction. C'est particulièrement le cas pour la prospection pétrolière où en raison de l'importance des enjeux financiers il est difficile d'obtenir des informations. Cependant, l'Institut Français des Pétroles (I.F.P.) nous a donné un certain nombre de pistes et l'actualité de ce secteur montre un intérêt grandissant pour la zone Madagascar-Mozambique, ce qui peut laisser présager des découvertes dans la zone. Une fois muni de ces données disparates, il s'agit d'en faire la synthèse et surtout de les mettre en lumière avec la politique que mène la France sur ces îles.

La pêche au thon, des réserves naturelles importantes où viennent se reproduire des milliers de tortues, des lagons préservés et surtout une Zone Economique Exclusive de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres carrés par îles, voici une partie de l'intérêt matériel et immédiat que présentent ces îlots pour la France. Mais les îles Eparses présentent bien d'autres atouts que nous détaillerons au cours de cette étude. Nous définirons tout d'abord l'espace géographique de ces cinq îles réparties sur un arc de cercle de plus de deux mille kilomètres autour de Madagascar. Nous parlerons du milieu naturel, des découvertes et du statut juridique de ces îles qui suscitent encore des débats et provoquent un affrontement juridique international entre la France d'un côté et Madagascar et Maurice de l'autre. Ces tensions diplomatiques ont été ravivées par les propositions françaises de « co-gestion » (terme employé dans la déclaration finale) lors du sommet de la Commission de l'océan Indien (C.O.I.) de décembre 1999 à Saint-Denis de La Réunion.

Cela nous amène à nous interroger sur les moyens dont dispose la République Française pour légitimer ces possessions face aux revendications malgaches ou mauriciennes. En effet, notre réflexion s'articule autour du phénomène inhabituel, au cours de la Décolonisation, de morceler un territoire : pour quels intérêts ? Pour quels projets ? C'est cette situation délicate qui permet aujourd'hui à certains états d'émettre des revendications sur ces poussières d'Empire.

Cependant, si on relève une volonté politique affirmée de légitimer l'appartenance de ces îles à la France, comment leur créer un avenir ?

C'est ainsi qu'à partir des éléments que nous aurons dégagés au cours de notre étude, que nous essaierons de définir un statut possible pour ce territoire, et ainsi de leur inventer un avenir... pour éviter qu'un jour la carte postale ne soit à ranger au rang des souvenirs fanés.



Vue de la plage située à l'ouest de la station météo à Juan de Nova. Au premier plan, on distingue la végétation typique de Juan de Nova hors de la zone colonisée par les filaos et le sentier qui permettait aux météorologues, maintenant au gendarme d'accéder à cette plage.

Cette photo prise à marée basse montre la faible profondeur du platier, par l'étendue de la plage libre. La profondeur platier dans cette zone ne dépasse pas à ce moment de la journée 80 cm. photo Charles MICHEL.

PREMIERE PARTIE

LES ILES EPARSEES : DU HASARD DE LA DECOUVERTE A UN AFFRONTEMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL

« Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal,
fatigués de porter leur misère hautaine,
de Palos de Moguer, routiers et capitaines
partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal.

Ils allaient conquérir le fabuleux métal.
Que Cipango mûri dans ses mines lointaines,
et les vents alizés inclinaient leurs antennes
aux bords mystérieux du monde Occidental.

Chaque soir, espérant des lendemains épiques,
l'azur phosphorescent de la mer des tropiques
enchantait leur sommeil d'un mirage doré.

Ou penchés à l'avant des blanches caravelles,
Ils regardaient monter en un ciel ignoré
du fond de l'Océan des étoiles nouvelles. »

JM de HEREDIA, « les conquérants »

Cette force aventureuse couplée à des rêves de richesses que l'on ressent dans ce poème de HEREDIA, c'est celle qui amène les Européens, à partir du vieux continent, à pousser leurs mauvais navires sur toutes les mers du globe. En 1487, Bartolomeu Dias double le cap de Bonne-Espérance, il ouvre ainsi à Vasco de Gama la porte maritime de l'océan Indien⁵.

Les îles Eparses ont fait partie de cette première vague de découvertes, repérées, vraisemblablement explorées par les marins à la recherche de ravitaillement. Il faut néanmoins déterminer l'explorateur qui les a décrites en premier et celui dont l'histoire a retenu le nom comme inventeur (nous reprenons ici le terme employé au XXème siècle pour les explorateurs découvrant de nouveaux territoires). Enfin nous parcourons les cinq derniers siècles pour observer l'évolution de ces îles et leur intérêt grandissant au gré des fluctuations politiques, économiques et surtout stratégiques. C'est à partir de ces recherches que nous expliquerons le différend juridique et diplomatique entre les nations qui revendiquent ces îles.

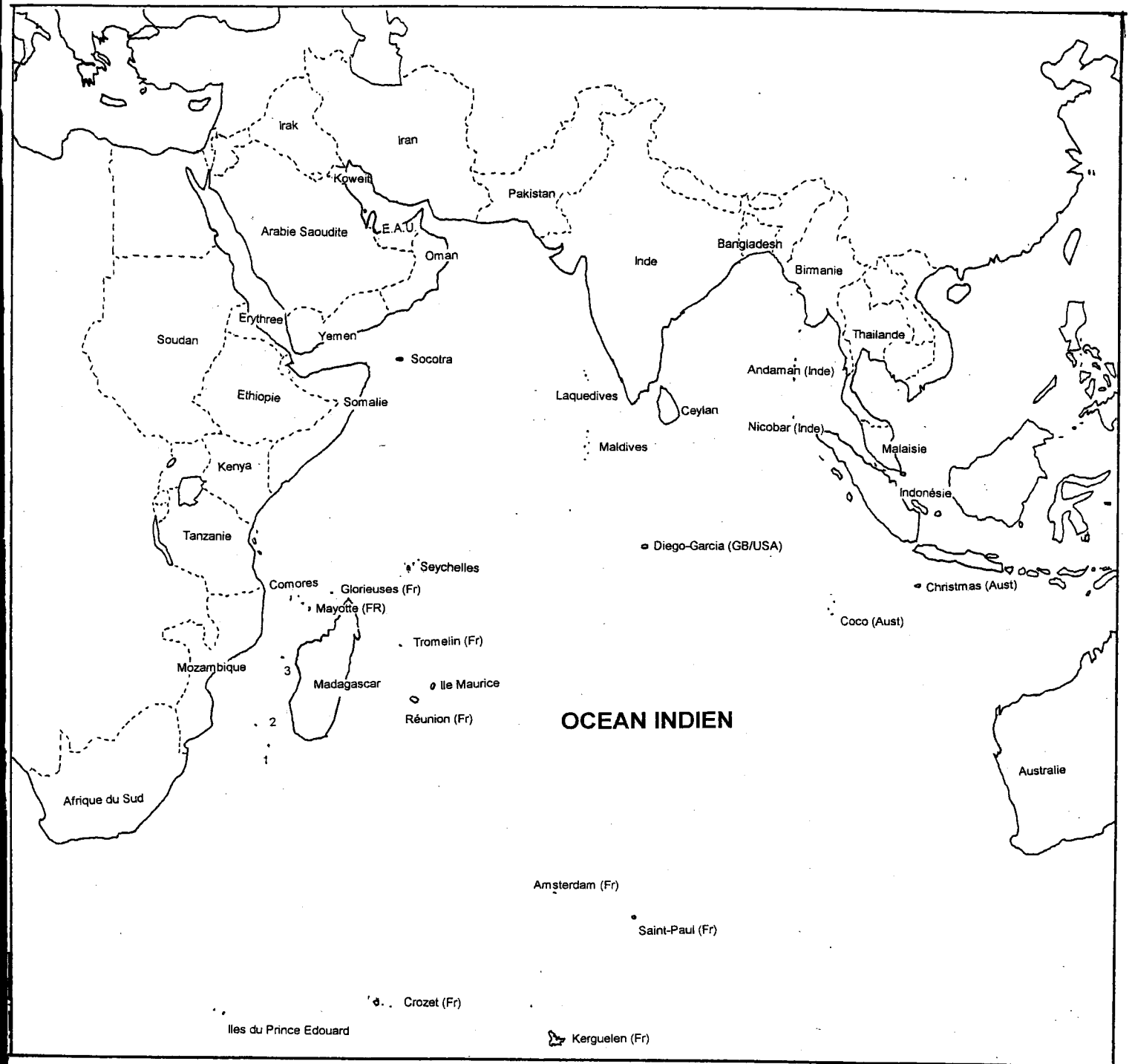
Il est nécessaire de dresser le portrait de ces îles. A partir des points communs et des différences climatiques et morphologiques, nous définirons un espace géographique et surtout nous établirons une typologie de ces cinq îles.

1- Essai de définition d'un espace :

La question qui se pose immédiatement, même pour le géographe et a fortiori pour le grand public est celle de la localisation géographique de ces îles. Les îles Eparses sont des possessions françaises très mal connues de l'ensemble de la population française et même réunionnaise pourtant plus proche géographiquement. Ils sont peu, en dehors des militaires ou des météorologues, à connaître ou même à avoir entendu parler des îles Eparses. Ces îles sont au nombre de cinq, il s'agit du sud au nord, d'Europa, de Bassas da India, de Juan de Nova, de l'archipel des Glorieuses et de Tromelin. Elles sont éparpillées sur un arc de cercle de plus de deux mille kilomètres et sont séparées les unes des autres par des espaces géographiques majeurs. Ainsi les trois îles du canal du Mozambique sont séparées des Glorieuses par les îles des Comores et Tromelin, la plus éloignée de toutes côtes est séparée des autres par la Grande Ile. Certains auteurs ont voulu faire de Tromelin une île à part de l'ensemble connu sous le terme d'Eparses. Dans

⁵ in «les grandes découvertes », Jean FAVIER, Fayard, Paris 1991

CARTE DE L'OCEAN INDIEN



Charles MICHEL, mars 2003

LEGENDE :

- 1-Europa
- 2-Bassas da India
- 3-Juan de nova

notre étude, l'île de Tromelin est placée dans l'ensemble des îles Eparses. Elle répond aux mêmes caractéristiques que les autres îles : elles sont d'abord sous souveraineté française et appartiennent à la même zone géographique. Elles disposent des mêmes caractéristiques : taille réduite, absence ou manque d'eau potable et pas d'habitants permanents. Elles ont les mêmes caractéristiques géomorphologiques :

« Ces cinq îles Eparses sont de nature corallienne, sans plateau continental avec des fonds proches dépassant trois à quatre mille mètres »⁶.

De plus, la faune et la flore de ces îles sont remarquables et elles abritent des espèces endémiques ; elles sont classées en réserve naturelle.

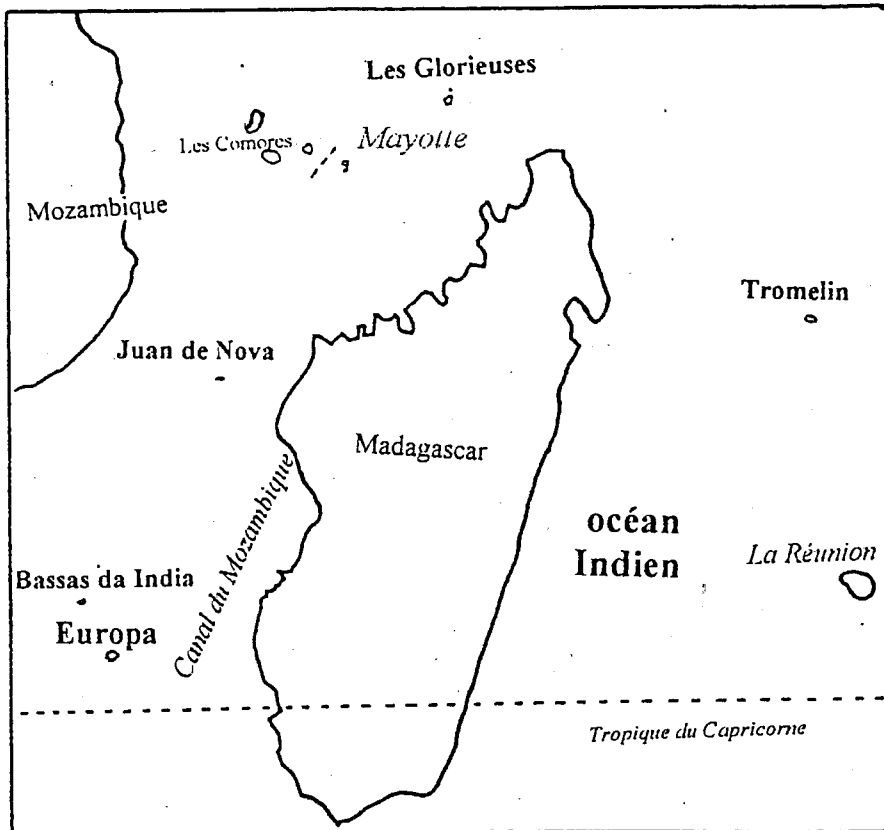
Tromelin peut au regard de tous ces critères, être considérée comme appartenant de plein droit à l'ensemble géographique connu sous le nom îles Eparses.

a) Juan de Nova et Europa en novembre 1999, l'Archipel des Glorieuses en 2001 :


Le travail du géographe est un travail de terrain, il rejoint en cela l'officier du Génie pour qui rien ne remplace ce contact avec le sujet étudié. L'étude commence toujours par la carte qui permet d'appréhender la globalité de l'espace. Mais cette première approche doit être vérifiée sur le lieu même de notre étude : les îles Eparses. Cette approche par le terrain permet de comprendre et de restituer ce que la carte n'offre pas, à savoir la dynamique de l'espace qui répond à de nombreuses questions sur l'évolution géomorphologique et végétale de ces îlots.. De plus, ce sujet étant peu traité, il est nécessaire de vérifier l'information cartographique qui n'existait pas ou peu lorsque nous avons commencé nos recherches. Dans ce cadre nous avons eu la chance d'arpenter ces deux îles que sont Juan de Nova et Europa, au cours du mois de novembre 1999, puis l'île de Grande Glorieuse en avril 2001. Nous tâcherons, à partir de ces séjours malheureusement trop courts, et grâce à l'expérience des militaires, des gendarmes et des météorologues rencontrés sur place, de dresser un état des lieux de ces îles à cet instant précis du temps.

⁶ « Petites îles et archipels de l'océan Indien » par J.L.GUEBOURG, KARTHALA, Paris 1999

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES ILES EPARSEES



Charles MICHEL mai 2000

échelle : 
400 km

Juan de Nova : l'île de rêve :

Paradis tropical posé sur une mer où se déclinent toutes les teintes du bleu, tel nous apparaît Juan de Nova alors que le Transall C-160 de la base aérienne 181⁷ termine son approche. L'atterrissage se déroule dans des conditions très favorables, la piste est construite en enrobé et recouverte d'une couche de quelques centimètres de sable pour éviter qu'elle ne fonde aux rayons du soleil. Elle mesure 1000 mètres de long, une longueur suffisante pour y poser en toute quiétude cet appareil qui peut atterrir en pleine charge sur 600 mètres.

La petite communauté de l'île (14 militaires appartenant au deuxième RPIMA et un gendarme) est là pour accueillir la relève tant attendue, mais aussi tous ceux qui viennent participer à l'entretien de l'île⁸ et qui repartiront le lendemain avec l'avion.

L'aspect général de l'île :

A 160 km de la côte malgache, au milieu du détroit du Mozambique (17 degrés trois minutes sud et 40 degrés 43 minutes est) se trouve l'île de Juan de Nova, d'une longueur de 6 kilomètres et d'une largeur maximale de 1700 mètres, elle a une superficie d'environ 500 hectares. On peut l'imaginer sous la forme générale d'une enclume s'étendant d'est en ouest, avec une large base rectangulaire à partir de laquelle s'étirent de part et d'autre deux bandes de sable qui vont en s'amenuisant et qui lui donnent cette forme particulière.

Cet espace, on peut le décrire à partir de trois zones principales : les pointes, le centre et le rivage.

Les pointes de l'île sont deux langues de sable où pousse une végétation rare, les filaos en sont absents (parviendront-ils un jour à coloniser également cette zone ?) et pour cette raison, elles sont le domaine de milliers de sternes qui viennent y nicher, au point d'interdire, par leur densité lors de la période de reproduction, à un être humain de se rendre dans cette zone.

⁷ La BA 181 est la base aérienne de l'Armée de l'Air à La Réunion.

⁸ Dont des personnels de la Direction Départementale de l'Équipement qui sont chargés de l'entretien du phare.



Vue est-ouest de la plage nord de Juan de Nova prise à marée haute. On remarque les restes du débarcadère. C'est sur cette plage que s'effectue le débarquement du ravitaillement destiné aux militaires.

Photo Charles MICHEL



Il s'agit de l'ancienne demeure de Patureau . Elle reste en très bon état.

Photo Charles MICHEL

Le centre de l'île, de forme grossièrement rectangulaire, est coupé en deux par la piste d'aviation orientée est/ouest. Dans la zone nord, on va trouver les vestiges de l'exploitation de phosphate et le « camp séga » à son extrémité est. Elle est ombragée par de grands filaos qui ont déposé, année après année un épais tapis d'aiguilles où le bruit des pas du promeneur vient s'étouffer. La zone sud à dominante rocheuse est encore marquée par l'exploitation de phosphates ; le terrain a été profondément creusé par les ouvriers qui les extrayaient. Ces trous se remplissent d'eau et forment ainsi une vaste zone marécageuse.

Le rivage est pour sa part constitué de plages de sable blanc extrêmement fin. Ce sable est si fin que le ressac le soulève et trouble une eau que l'on s'attendait à trouver d'une transparence sans limite.

Il existe néanmoins des zones où la plage disparaît au profit de vastes zones rocheuses que l'on suppose être les parties visibles du socle madréporique. Ces formations commencent sur le rivage devant la station météo où l'on voit apparaître une zone rocheuse qui se prolonge sur toute la moitié sud de l'île.

Ce rivage paisible et qui invite au tourisme, nous rappelle parfois au détour de la plage qu'il peut se transformer en enfer, puisque exactement au pied du phare gît l'épave d'un navire coréen jeté là par la fureur des flots : le « Kwang Myon » de Pusan.

Et c'est sur cette terre que la France a installé ceux qui marquent la permanence de sa présence : les météorologues et les militaires. C'est cette situation qui prévalait jusqu'à ce que Météo-France remplace ses hommes par des stations automatiques. Le gendarme est donc maintenant seul au bout ouest de la piste dans les anciens locaux de la station météo. Il occupe un espace prévu pour au moins cinq personnes.

Quant au camp Séga, il est installé à l'est de la piste d'aviation. Dans ce camp militaire, les installations, malgré l'entretien régulier, sont vétustes. Mais cet état de fait est à imputer au manque de moyens, alors que tous les occupants successifs essaient d'améliorer, avec les moyens du bord, la vie dans le camp : création d'une salle de musculation en plein air, protection des groupes électrogènes malgré la perte des parpaings, remise en peinture des locaux... etc.

Cependant les FAZSOI (Forces Armée de la Zone Sud de l'Océan Indien) ont débloqué 300 .000 F et une section du quatrième RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté) comptant 19 personnes, est prévue pour réaliser des travaux en

avril 2000. Il s'agit de reprendre la toiture de « l'hôtel de l'île » qui est le dortoir des militaires du rang. Les cadres disposent de deux chambres individuelles près du local « transmission » et de l'armurerie.

La flore et la faune :

La flore est constituée au centre de l'île par les grands filaos dont nous avons déjà parlé. Mais on trouve également dès la descente de l'avion à 200 mètres au nord de la station météo, des arbustes bas qui semblent avoir retenu des touffes de poils d'animaux blancs. Il s'agit en fait de cotonniers. On rencontre également près de la maison de M. Patureau diverses variétés d'arbres fruitiers, plantés là à cette époque : des citronniers, des orangers et même quelques tamariniers. M. Patureau est l'investisseur réunionnais qui dans les années 1950 obtient un bail d'exploitation au nom de la Société Française des Iles Malgaches (S.O.F.I.M.) pour le phosphate de Juan de Nova. Il crée une véritable exploitation industrielle sur l'île avec chemin de fer à voie étroite, entrepôts et débarcadère. Il se fait également construire une très belle villa près de la plage nord de l'île⁹.

La faune est constituée principalement d'oiseaux : les sternes. Mais on trouve également dans la zone marécageuse des hérons. On peut rencontrer aux abords du camp militaire des pintades très craintives et également apportés par l'homme, des rats et des chats sauvages pour qui les jeunes sternes représentent un inépuisable garde-manger.

Mais la véritable richesse naturelle de l'île est autour : c'est la barrière de corail où loin de la pollution et protégée du tourisme de masse, la vie pullule. À tel point qu'au lever du soleil le promeneur verra passer à ses pieds, jouant dans le ressac des petits requins venus chercher leur déjeuner.

Les infrastructures existantes sur les îles :

L'établissement d'une colonie humaine est subordonné à un élément essentiel, vital : l'eau. Quels sont les moyens d'approvisionnement en eau douce sur l'île de Juan de Nova?

Sur Juan de Nova, il existe trois moyens pour se procurer de l'eau : le recueil des eaux de pluies comme à la station météo, mais cela nécessite de vastes

⁹ Cette histoire industrielle de l'île est développée au cours de cette étude.

capacités de stockage et ne permet pas d'alimenter un nombre important d'occupants. La deuxième possibilité réside dans les puits. On en compte deux sur l'île à proximité du camp militaire. Ce sont des puits d'eau saumâtre et par la négligence d'un irresponsable, l'un d'entre eux est souillé par de l'huile de vidange donc impropre à toute utilisation. L'autre puits sert à marée haute pour alimenter le réservoir des douches, ce qui laisse à l'utilisateur un léger goût salé sur les lèvres qui n'est pas forcément désagréable. Enfin, le moyen d'approvisionnement privilégié pour le ravitaillement en eau douce reste les livraisons assurées trois fois par an par le BATRAL (BATiment de TRANsport Léger) de bouteilles d'eau de source stockées dans les anciens locaux de l'exploitation de phosphates.

Les infrastructures industrielles sont vraisemblablement l'aspect le plus caractéristique de l'île de Juan de Nova : les restes historiques de l'exploitation de guano. En effet, avant la Deuxième Guerre Mondiale, des Seychellois exploitaient de façon artisanale le guano de l'île. Mais ce n'est qu'après la guerre que la concession fut accordée à M. Patureau et à sa société la SOFIM (Société Française des Iles de Madagascar). L'exploitation passe alors dans une phase industrielle avec construction de bâtiments divers (maison d'habitation, installation de concassage, chemin de fer à voie étroite, hangars de stockage). Les résultats sont loin d'être négligeables puisqu'en 1965 la société extrait 16.000 tonnes de phosphate¹⁰ selon des méthodes inhumaines et à propos desquelles on a pu parler d'esclavage en plein XXème siècle.

Ces installations sont encore très visibles. La maison de M. Patureau, belle bâtisse, est très bien conservée et si les planchers de l'étage se sont écroulés, la toiture résiste à l'outrage des ans. Les installations d'exploitation sont en mauvais états : on devine parfois les restes du chemin de fer dans les endroits où subsistent des tronçons de voies. Le grand hangar pourrit doucement et s'il n'est pas encore dangereux, il n'y a pas de doute que si rien n'est fait, il le deviendra.

Les signes de l'exploitation du phosphate sont parfaitement visibles dans le sud de l'île où les excavations se sont remplies d'eau et forment des zones marécageuses qui favorisent le développement des moustiques. Le débarcadère ou ponton, situé sur la côte nord de l'île face à la passe dans la barrière de corail, est

¹⁰ Ces chiffres sont cités par le capitaine DUCRUET dans un mémorandum sur les Eparses. Il ne cite pas ses sources, mais ce chiffre est probable quand on sait que la SOFIM employait une quarantaine d'ouvriers qui devaient extraire une tonne de phosphate par jour pour être payé. Ainsi 40 tonnes multipliées par 365 jours nous donne environ 14600 tonnes.

dans un état de délabrement avancé puisqu'il n'émerge de l'eau que les trois blocs de béton sur lesquels on devine les traces des ferrailles qui devaient supporter le tablier. Il est dommage que cette installation soit totalement détruite car cela pourrait éviter bien des déboires lors des transbordements du ravitaillement pour l'île. En effet, lors de ma visite et alors qu'on m'offrait une canette de jus d'orange, j'ai pu sentir alors que j'allais la boire crisser du sable sous mes dents, ainsi qu'un léger goût salé. Je m'étonnais alors auprès du chef de détachement que le sable et l'influence marine pénètre jusque dans son réfrigérateur. Il m'expliqua alors que cela venait du cheminement un peu particulier suivi par les boissons pour parvenir jusqu'à ce réfrigérateur. Lors de la venue du bâtiment de ravitaillement, celui-ci mouille à environ 600 mètres au nord du ponton (cf. la carte de Juan de Nova jointe à cette étude) et à partir de là, transborde les marchandises à livrer aux unités plus petites (type chalands de débarquement) qui font la navette entre le navire et la plage où elles sont prises en charge par le détachement. Mais lors du dernier ravitaillement, les chalands ont connu des fortunes diverses, au point que l'essentiel des sodas et jus de fruits est tombé à la mer (seules quelques dizaines de bouteilles ont pu être récupérées par les plongeurs) ainsi que malheureusement deux palettes de parpaings qui devaient servir à l'entretien et à la construction d'un local de protection pour les groupes électrogènes du camp séga et servent maintenant de récifs artificiels dans le lagon. On le voit à travers cet exemple, la seule infrastructure de l'île antérieure à l'installation des météorologues ou des militaires et qui pourrait être utile est celle qui n'est absolument pas en état.

Les problèmes que rencontre l'île de Juan de Nova :

Nous avons vu que l'île est faite de sable sur un socle madréporique. De tous côtés, l'île est ceinturée par une barrière corallienne dont la seule passe d'importance s'ouvre approximativement au milieu de la côte nord, à l'endroit où a été construit le ponton. C'est également là que se situe le point de mouillage répertorié sur les cartes marines. C'est par cette passe que s'engouffre et ressort la marée. Est-ce celle-ci qui semble attaquer la plage à cet endroit ?

À l'ouest du ponton, la plage est en recul avec pour preuve ces grands filaos dont la base est à moitié dégagée du sable. Il y a à l'évidence un phénomène de recul de la plage dans cette zone.

Mais à l'est du ponton on note au contraire un apport de matériaux prouvé par l'existence à la base de la dune d'une zone plus plane sur laquelle se développent de jeunes filaos (entre cinq et dix ans d'existence) sur une bande d'environ dix mètres de large.

Il y a là à l'évidence des phénomènes de déplacement du sable (voir la carte jointe). D'un côté l'amaigrissement de la plage est parfaitement perceptible. À l'inverse, de l'autre côté du ponton, il semble y avoir un apport de matériaux. Ce bilan est-il positif ou négatif ? Existe-t-il des phénomènes nouveaux, l'apparition de courants marins récents qui peu à peu sont en train de modifier la morphologie de Juan de Nova ? On ne pourrait répondre à ces questions que par une étude plus complète de ces phénomènes qui consisteraient en l'application des taux d'érosion qu'on a pu observer sur d'autres plages de la zone.

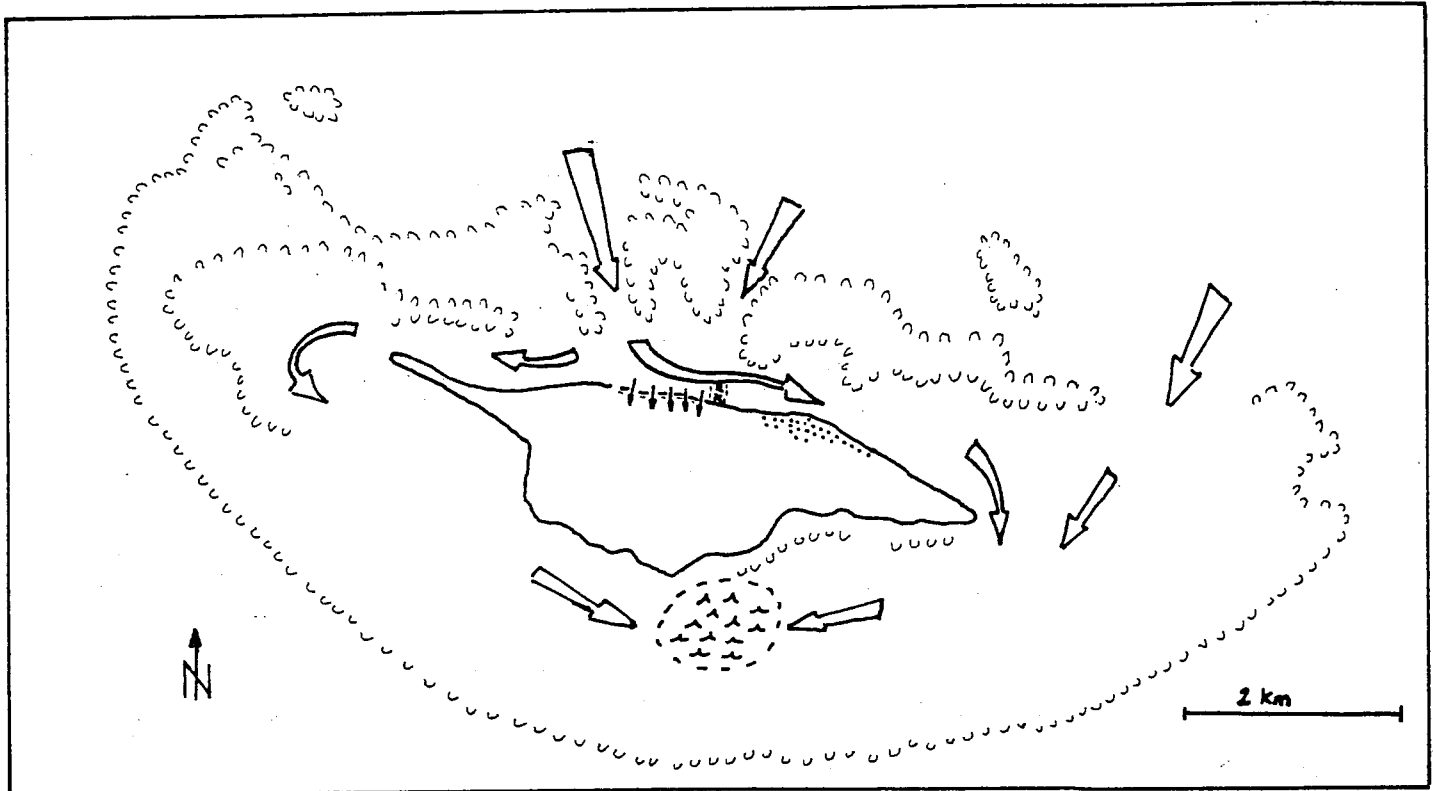
Un autre problème, soulevé par M. Landais, Directeur de Météo-France Réunion lors de notre visite préalable aux visites sur Juan de Nova, est l'extension du filao sur l'île qui pourrait à terme menacer les colonies de sternes venues nicher en les empêchant de se poser et de nicher. La zone qu'il reste à recouvrir par ces arbres est très importante et l'on peut se demander si les pointes est et ouest de l'île au vu de leurs faibles largeurs sont favorables à une prolifération de ces arbres, ce qui serait dommageable aux colonies de sternes.

Quel est également l'impact des marais qui se sont créés dans la partie sud de l'île suite à l'exploitation du phosphate ?

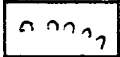
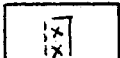
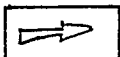
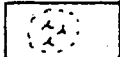
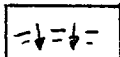

Lors de notre séjour sur l'île et malgré un tour complet du rivage nous n'avons pas vu, contrairement à Europa, de tortues marines, ni même leurs traces, alors que l'île semble se prêter par son rivage majoritairement sableux à une belle zone de ponte. Dans le cadre de la convention de Washington relative à la protection des tortues marines, l'île ne pourrait-elle pas bénéficier d'un programme de réintroduction à partir de juvéniles prélevées sur les autres îles ? Afin de venir renforcer une population de tortues (qui existe, mais que nous n'avons pu observer lors de notre séjour), venant pondre sur l'île et qui est encore fort peu nombreuse suite à l'exploitation de cette dernière par les ouvriers de la SOFIM jusqu'au milieu des années 1960.

On le voit, les problèmes de Juan de Nova sont surtout en 1999 des problèmes d'environnement qui nécessiteraient des études scientifiques complètes et surtout a un rapport synthétisant leurs différentes conclusions.

ETAT DES COURANTS MARINS OBSERVES SUR JUAN DE NOVA (novembre 1999) ET LEURS CONSEQUENCES SUR L'ETAT DES PLAGES



LEGENDE :

-  Récifs coraliens
-  Ancien débarcadère de la SOFIM
-  Direction des courants au moment de la marée montante
-  Agitation de la mer observée au moment de la marée montante. Zone possible de convergence lors du remplissage du lagon
-  Zone constatée d'amaigrissement de la plage
-  Zone observée d'apport de matériaux

Cette carte a été réalisée à partir d'un fond de carte provenant de « The world Factbook 1999 », atlas du gouvernement US, vraisemblablement confectionné à partir de photos satellite comme semble le montrer des erreurs d'interprétations relevés sur les cartes des îles Eparses jointes en annexes.

Europa : l'île austère

Austère, telle pourrait être la première impression du voyageur lorsqu'il débarque sur Europa venant de Juan de Nova, de Mayotte ou de La Réunion. Son climat est aride et la végétation dépasse rarement trois mètres de haut. Cependant, peu à peu, Europa, la plus vaste des îles Eparses se révèle comme un espace naturel merveilleux.

Position de l'île «flottante » :

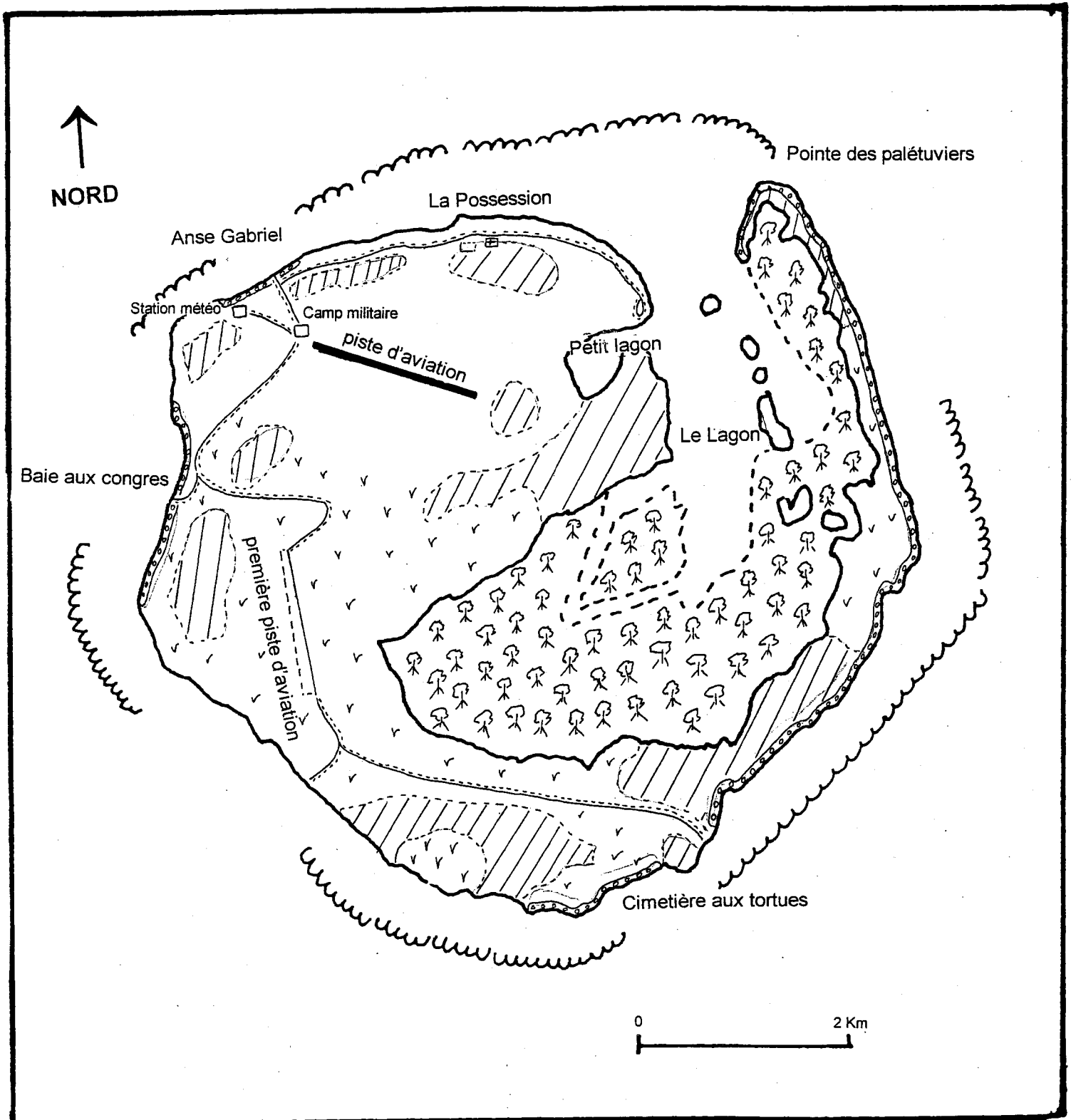
A 300 kilomètres de Madagascar et à environ quatre heures de Transall de La Réunion, l'île d'Europa est située à 22 degrés sud et 40 degrés 22 minutes est. Elle est la plus grande des îles Eparses avec une superficie de 30 km carrés. Longtemps les marins la confondirent avec sa voisine Bassas da India. C'est pour cette raison que les auteurs anciens la qualifiaient « d'île flottante ». La forme générale d'Europa est ronde, elle comporte une profonde entaille formée par un lagon en voie de comblement. Une forêt de palétuviers qui poussent dans du sable très meuble rend ce lagon difficilement pénétrable.

On peut ainsi distinguer sur cette île quatre espaces : le rivage, la zone habitée, le lagon et un espace quasi steppique. Le rivage est constitué par des plages de sable très fin, semblable à celui de Juan de Nova, mais mélangé à des matériaux beaucoup plus grossiers (ce matériau est composé de coquillages, de coraux brisés et de galets.). On trouve également sur la côte nord des parties rocheuses qui font une marche d'environ un mètre avec la mer lorsque celle-ci est à marée basse. Ce sont les traces du platier récemment émergé citées par le Professeur Guébourg¹¹. Cet ancien platier est constitué de roches effilées et de creux qui offrent l'image d'un chaos minéral. Cette zone rocheuse par ses caractéristiques se transforme parfois pour les tortues attardées, ou égarées, en un piège mortel. Nous avons pu ainsi remettre à l'eau une tortue, non sans mal vu son poids, coincée entre deux rochers.


La « zone habitée » se situe dans la partie ouest de l'île. On va trouver dans cette zone, séparés d'environ 500 mètres, la station météo et le camp militaire. Ce camp est bâti sur l'ancienne station météo, détruite en 1979 par un incendie alors que les militaires occupaient déjà les bâtiments. La station est construite sur une

¹¹ «Petites îles et archipels de l'océan Indien » par J.L.GUEBOURG, KARTHALA, Paris 1999

CARTE DE L'ILE D'EUROPA



LEGENDE :


Mangrove 

Plaines herbeuses 

Cordon dunaire 

Végétation dense 

Pistes principales 

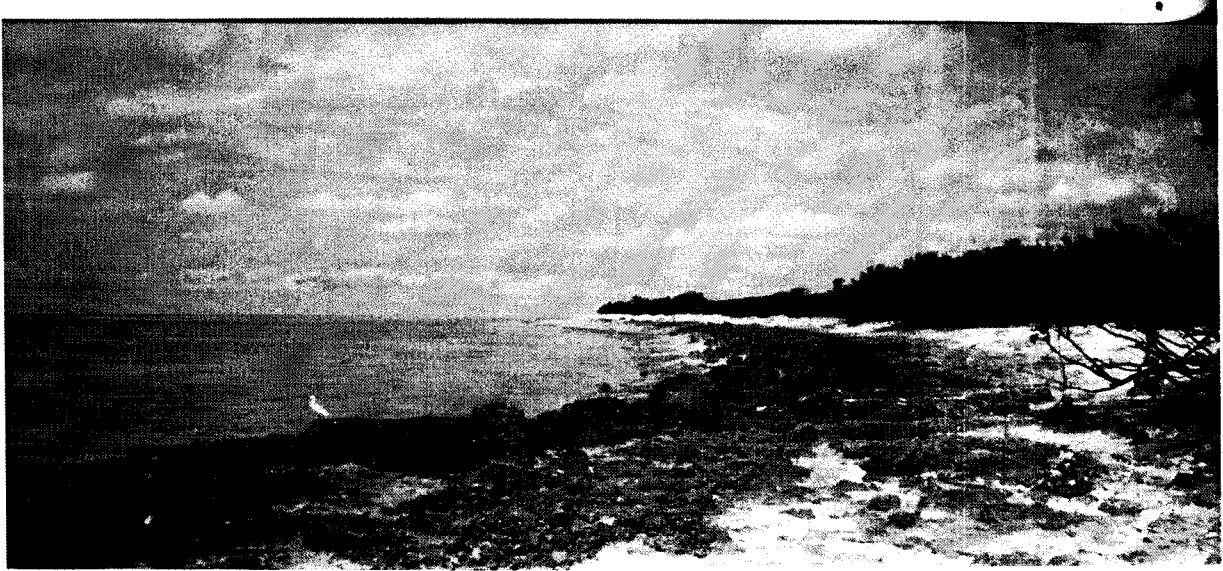
Barrière de corail 

dune à quelques dizaines de mètres du rivage et c'est à ses pieds à environ 200 mètres au nord que l'on trouve la plage sur laquelle se font les transbordements lors des visites du BATRAL. Elle est agrémentée par la présence de deux épaves : un voilier sud africain, ainsi qu'un petit crevettier jetés là par une mer déchaînée. Ces deux ensembles de bâtiments, la station météorologique et le camp militaire, sont visibles l'un par rapport à l'autre du fait de leur construction sur deux mouvements de terrain et de la végétation rase.

Le lagon est orienté nord-sud. Lorsque l'on progresse vers le sud on est vite arrêté par la conjugaison d'une végétation de type mangrove et des sables mouvants dans lesquelles on s'enfonce jusqu'au-dessus du mollet. La mangrove abrite une faune d'une grande richesse. En effet, lorsqu'on se tient à l'entrée du lagon au moment des marées on est surpris de voir autant de tortues, de petits requins et de poissons divers. De nombreux oiseaux de tous types sont également présents dans cette zone.

L'espace le plus original et qui peut effectivement donner cette impression première d'aridité, c'est la zone herbeuse qui s'étend au sud de la piste d'aviation. Approximativement située entre « la baie aux congrès » et « le cimetière aux tortues » (voir carte en annexe), cette zone qui doit mesurer le tiers en superficie de l'île est uniquement recouverte d'herbes marrons, très sèches. Elle est parfois trouée de quelques mares d'eau saumâtre. L'eau y affleure lors de la remontée des marées car le sol y est humide. Cette zone est pourtant protégée de la mer par un cordon dunaire d'environ trois mètres de haut. Il faut noter que lors des grandes marées ou des phénomènes de houle cyclonique, cette zone où se trouvait l'ancienne piste d'aviation est submergée. Un météorologue racontait qu'en 1975, suite à une série de cyclones, la piste avait été noyée et qu'ils avaient dû attendre quarante-cinq jours après la date de relève pour qu'un avion puisse enfin se poser. La mer avait également à cette occasion envahi la dépression séparant le camp des météos de celui des militaires. Ce problème n'avait heureusement eu d'autre conséquence qu'un léger manque de ravitaillement. Les météos ne disposant plus que de riz et d'oignons avaient été obligés d'améliorer l'ordinaire en mangeant du paille-en-queue (immangeable selon M. BENITO, technicien météo !), du fou de Bassan (c'est un oiseau très indigeste et l'on comprend sa prolifération alors que les tortues ont disparu de certaines îles à cause de leur chair) et du seul poisson qu'ils réussissaient à pêcher pour cause de mauvaise météo: des mulets.

VUES D'EUROPA



(photos Charles MICHEL)

Photo prise selon un axe ouest-est de la plage nord d'Europa. On voit très nettement la « marche » constituée par le socle madréporique de l'île qui s'atténue au fur et à mesure que l'on progresse en direction de l'est. La végétation est également caractéristique de celle que l'on rencontre sur la majeure partie de l'île.



L'entrée du camp militaire, les murets en pierre de corail, visibles sur les bords de la photographie, sont destinés à protéger les bacs souples qui contiennent les réserves d'eau douce.

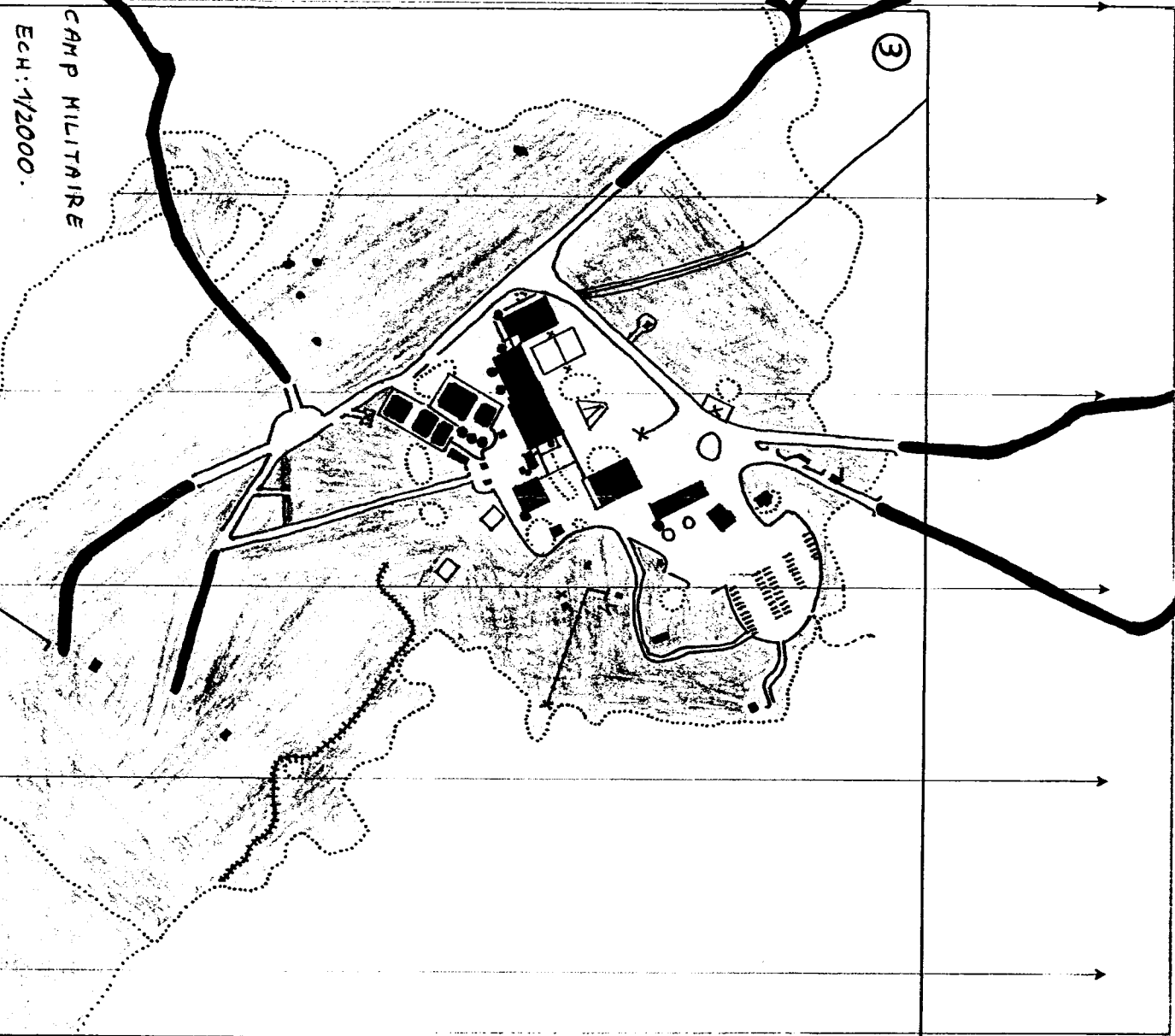
Les problèmes d'Europa :

La plus grosse difficulté que rencontre Europa et qui attend toujours une solution, c'est celle de la décharge sauvage dite « Ravatte » du nom d'une célèbre famille de marchands de l'île de La Réunion chez qui on trouve tout ce que l'on cherche. Dans ce lieu sont entreposés des quantités impressionnantes de ferraille, blocs de béton, carcasses d'engins dont on peut raisonnablement estimer que les vidanges n'ont pas été faites et que les batteries pourrissent toujours sur place. Cet amoncellement hétéroclite estimé à 600 mètres cubes de déchets divers doit être évacué. La solution la moins onéreuse doit être recherchée afin de dégager cette décharge indigne d'une réserve naturelle. Europa passe pour être l'île la plus sauvage, on y trouve même un oiseau endémique, cousin du « zoiseau-lunettes vert » de La Réunion. Cependant l'introduction des chèvres sur l'île ne menace-t-elle pas l'écosystème ? On sait que cet animal occasionne des dommages irréversibles à la végétation.

Le feu est également une donnée très préoccupante ; en effet, s'il est associé à des vents violents, il peut entraîner la destruction d'une grande partie de l'île. Par son aridité, Europa semble être la proie rêvée pour un gigantesque incendie.

Un autre élément préoccupant est également lié à la présence de l'homme sur l'île, le camp militaire bénéficie d'une superbe « place d'armes » en sable blanc. À chaque relève, le groupe descendant s'empresse d'aller récupérer quelques bennes de sable à la baie aux congrès. Il le dépose ensuite sur la place d'armes dans un louable souci d'esthétique. Néanmoins, après des années (?) de pratique, le cordon dunaire est attaqué dans une zone, où on l'a vu, la mer peut se répandre. Ne risque-t-on pas en créant un passage dans la dune de renforcer ce phénomène. Il vaudrait mieux ne pas aggraver ce qui a déjà été fait et se contenter d'une place d'armes en l'état.

EUROPA 1/2000.



CAMP MILITAIRE
Ech: 1/2000.

*Grandanne SWYNGEDAUW
Reliefs topographiques
de décembre 1998.*

Légende

○ Forêt - Bonne visibilité

⊙ Arbustes

⊙ Forêt dense.

⊙ Forêt impénétrable.

⊙ clairière.

○ Sable. Plage.

• cure d'eau.

• Butte

~ courbe de niveau.

- - - sentier

- - - limite de végétation.

x objet particulier. Mat. Potecan.

—•—•—• Antenne filaire.

T^h Tour radio.

■ construction.

/ chemin carrossable.

// chemin plaques P.S.P.

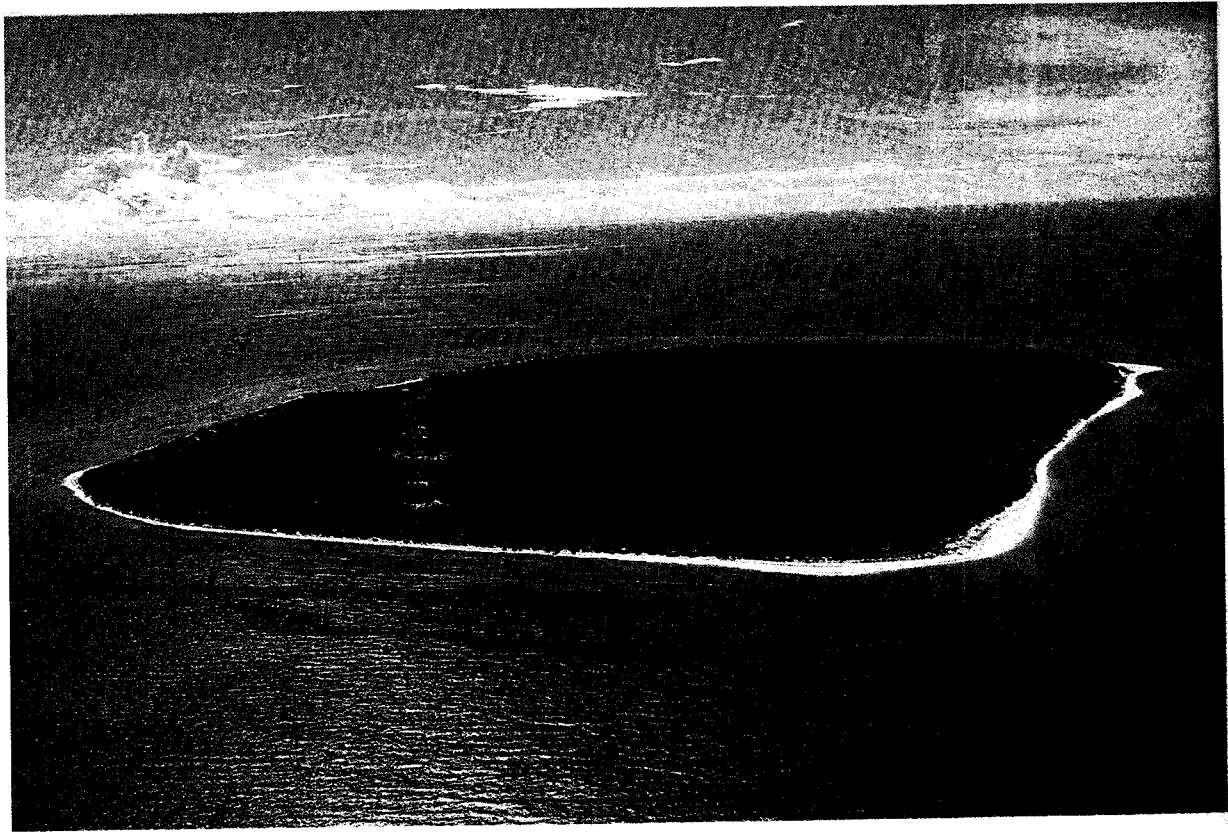
L'archipel des Glorieuses en avril 2001 : Le paradis originel.

Un paradis pour touristes, né de l'imagination d'un voyageur. Cette description quelque peu humoristique reflète bien la beauté de ce lieu féerique que l'on ressent dès que l'on foule le sol de sable blanc de la Grande Glorieuse. Cette île est la principale d'un archipel composé de deux îles : la Grande Glorieuse et l'île du Lys et de deux îlots rocheux : l'île Verte et le Rocher Sud. Au cours de notre séjour, nous n'avons pas eu l'occasion de nous rendre sur l'île du Lys. Nous avons dû nous contenter d'un survol de l'île en Transall et à basse altitude grâce aux pilotes de l'armée de l'air. Notre description portera uniquement sur la grande Glorieuse.

Cette île est encore différente des autres îles Eparses que nous avons pu visiter. Son originalité tient dans son uniformité. Lorsqu'on entreprend d'en faire le tour, sa plage de sable blanc très fin, semblable à celui de la plage au nord de Juan de Nova, semble ne devoir jamais prendre fin. En effet, la forme ronde de l'île et l'absence de point de repères sur la plage nécessite une orientation régulière pour savoir où l'on se situe. Le seul point de rupture dans cette uniformité se situe devant la station météo où l'on note la présence de quelques têtes de corail soulevées. Ce premier tour de l'île réalisé en quatre heures montre que le littoral n'est qu'une immense plage. Et comme à Juan de Nova, nous avons noté des phénomènes récents d'érosion de la plage. Cette érosion est bien visible dans la partie sud de l'île avec une série d'arbres et d'arbustes dont les racines sont mises à nu. La plage située à l'ouest est également marquée par une marche d'une trentaine de centimètres. Cependant la végétation n'est pas attaquée et il s'agit peut-être des traces récentes d'une tempête ou d'une marée plus importante.

Nous avons également découvert dans la partie nord de l'île, sur le rivage, une zone d'environ 200 mètres carrés jonchées de pierres ponceuses. Ces pierres se trouvent à la limite extrême de la zone balayée par les vagues lors des grandes marées ou des cyclones. Plusieurs sondages ont permis de noter l'absence de pierres ponceuses et ce jusqu'à cinquante centimètres de profondeur. Il ne s'agit donc pas de pierres provenant de l'île et leur absence en d'autres points du rivage ne semblent pas indiquer un apport régulier.

VUES DE L'ARCHIPEL DES GLORIEUSES



La Grande Glorieuse, on remarque la piste d'atterrissage et l'uniformité de son rivage qui n'est qu' une immense plage. Photo Air France, tous droits réservés.



Photo de l'intérieur de l'île destinée à montrer la luxuriance de la végétation sur cette île. On distingue un superbe banyan au milieu des cocotiers. Cette photographie est prise à quelques dizaines de mètres au sud de l'ancienne demeure de Caltaux dont il ne reste pas de traces.
Photo Charles MICHEL

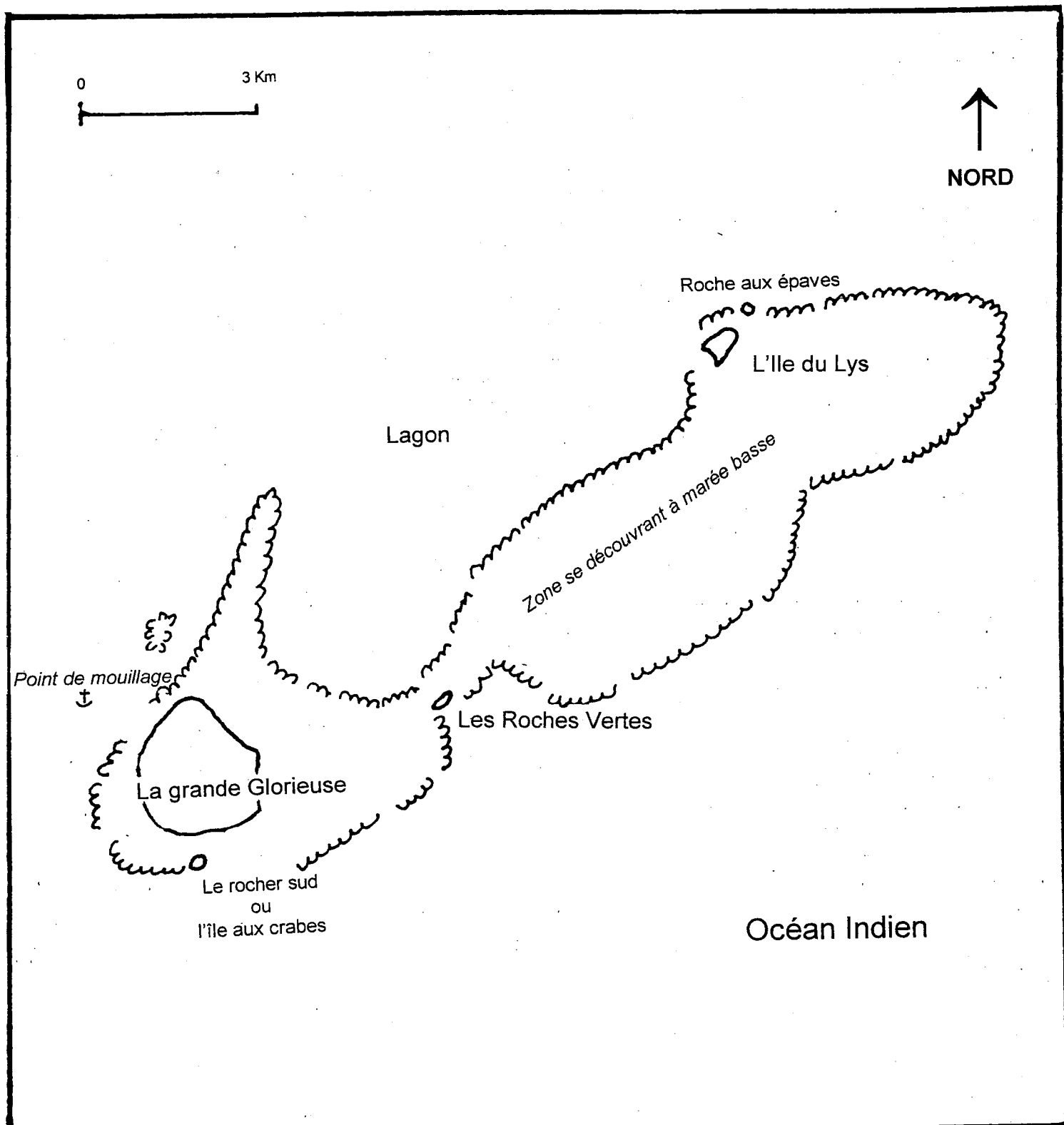


Vue de la plage à l'est de la Grande Glorieuse lors de la marée basse. On remarque sur la gauche du cliché les filaos en mauvais état, certains couchés mais également le cordon dunaire. Il s'agit des résultats des tempêtes qui frappent l'île par l'est.



La plage ouest située devant le camp militaire à marée haute. Les rochers sont la partie visible du socle madréporique de l'île, ils sont particulièrement lapialisés.

CARTE DE L'ARCHIPEL DES GLORIEUSES



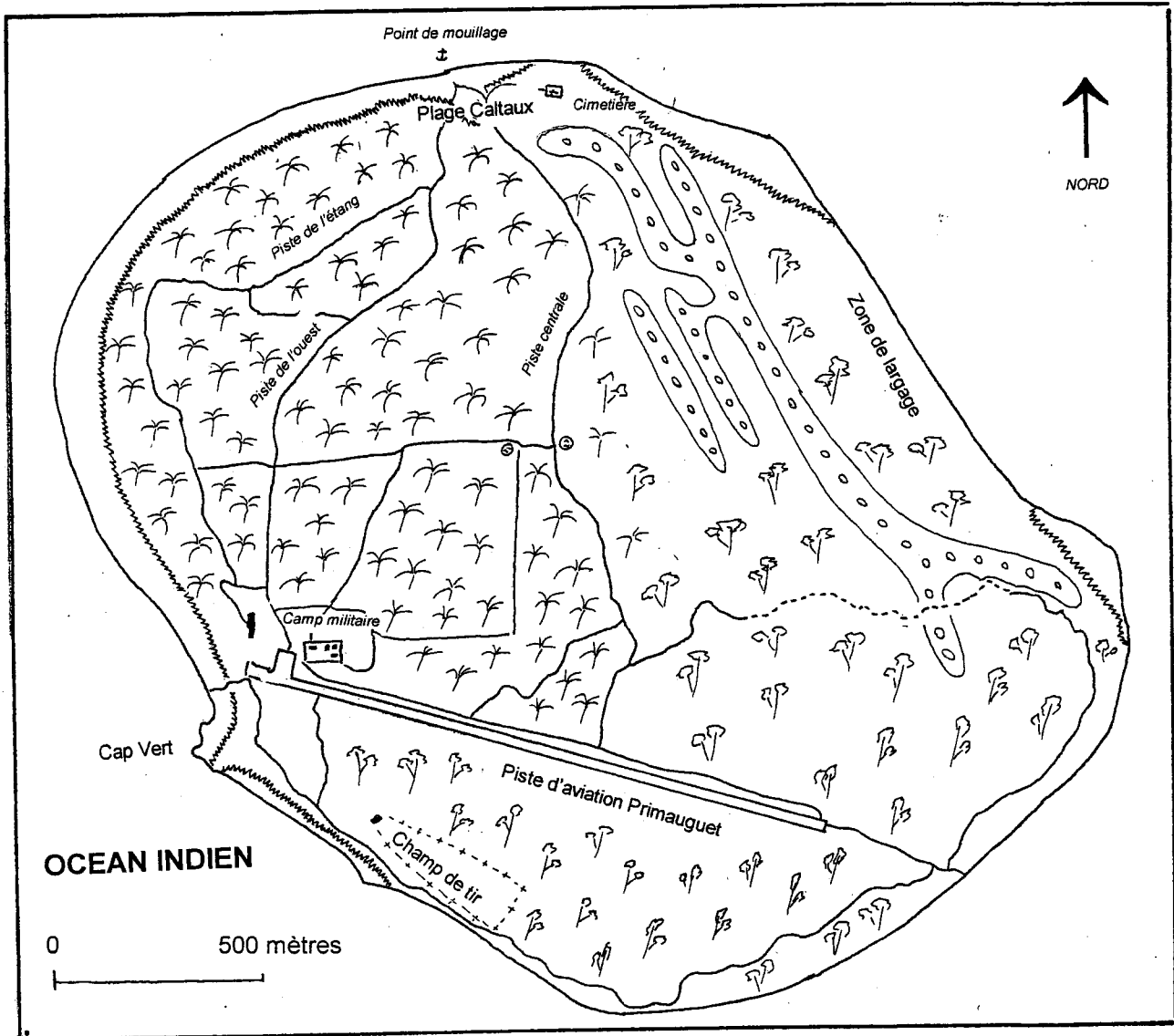
L'intérieur de l'île est constitué par trois zones : la cocoteraie, élément original de l'île, la zone de dunes à l'est et enfin la partie habitée.

La zone habitée est actuellement occupée par quatorze soldats appartenant au DLEM (Détachement de la Légion Etrangère à Mayotte) et un gendarme. La météo a abandonné le principe de la présence humaine sur les îles et les relevés sont maintenant effectués par une station automatique. Ce départ a permis au détachement militaire de prendre possession des bâtiments de Météo-France. Ceux-ci sont plus vastes et plus agréables à vivre durant ce séjour de trente jours. L'ancien camp militaire qui jouxte la station météo sert maintenant d'entrepôt et de chambres de passage lors des relèves. Il est intéressant de noter que ce lieu d'installation moderne n'est pas celui qu'avait choisi M. Caltaux seul habitant de l'île au début du XIXème siècle. Il avait préféré s'installer au nord-ouest de l'île, au seul endroit où les bateaux peuvent s'approcher. Il ne reste aucune trace de son installation, seul subsiste dans cette partie de l'île le cimetière où l'on trouve, parfaitement entretenu par les détachements successifs, une dizaine de tombes. Il est vraisemblablement occupé par les ouvriers mauriciens et seychellois qui travaillèrent dans la cocoteraie du début du siècle et jusque dans les années 1950. En effet, une seule tombe porte encore un nom visible, celui d'une jeune fille de seize ans, ce qui laisse à penser que les ouvriers vivaient sur l'île avec leurs familles.

La cocoteraie représente les deux tiers de l'espace de l'île. C'est un endroit très agréable par la fraîcheur qui règne sous les couverts. Plantées par Caltaux, le premier concessionnaire de l'île, elle a été exploitée jusqu'en 1957. Elle est aujourd'hui abandonnée, le sol est couvert de palmes séchées qui rendent difficile la progression en dehors des pistes nombreuses qui la sillonnent. Ces pistes qui la quadrillent nous mènent jusqu'à deux lieux originaux : les deux puits d'eau saumâtre et la zone des sables mouvants. Cette zone est une véritable clairière au cœur de la cocoteraie. Elle est de forme ronde, son diamètre est d'environ 100 mètres et elle est dépourvue de toute végétation. Lors des fortes pluies, l'eau s'y accumule, transformant le sol en véritables sables mouvants dans lesquels il est dangereux de vouloir s'aventurer.

Le cordon dunaire se situe à l'est de l'île et la taille des accumulations de sable y est remarquable par rapport aux autres îles Eparses. Celles-ci sont beaucoup plus hautes, environ douze mètres, que l'altitude moyenne de l'île et elles sont très abruptes. Ces dunes sont recouvertes de végétation, le plus souvent de filaos, mais

CARTE DE LA GRANDE GLORIEUSE



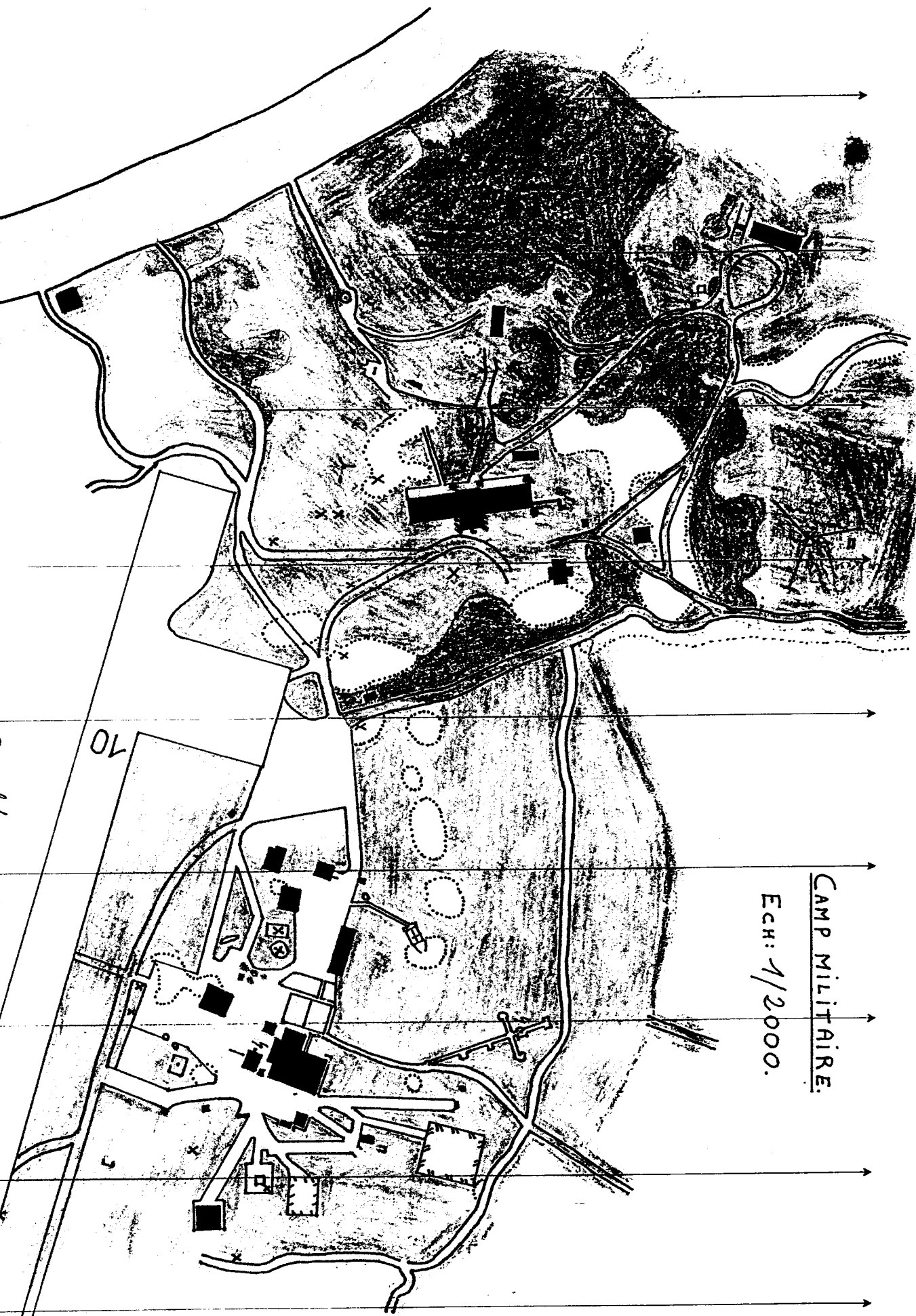
Charles MICHEL, mars 2003

LEGENDE :

Pistes	
Puits d'eau saumâtre	
Zone de dunes	
Plantation de cocotiers	
Plages	
Foret de filaos	

GLORIEUSES

CAMP MILITAIRE.
ECH: 1/2000.



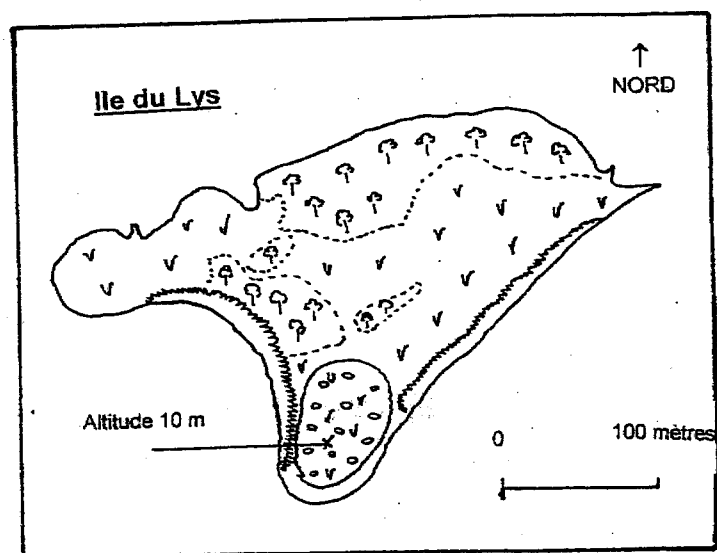
Gendarme SWYNGEDAUW Ronald
Dépôté toutes les lignes de ventilation 1998

nous avons rencontré plusieurs autres espèces végétales introduites comme des cotonniers et du sisal.

Les problèmes auxquelles doit faire face l'archipel des Glorieuses :

Nous avons montré qu'il existait une érosion active au sud de l'île et des indices dans la partie orientale. Néanmoins, quel que soit le résultat de cette étude, il ne semble pas exister de caractère d'urgence et ce recul du littoral fait vraisemblablement partie d'un cycle global de recul général des plages sous ces latitudes.

La cocoteraie est abandonnée. Plusieurs avis se sont fait entendre auprès du Directeur Régional de Météo-France, ils sont parfois contradictoires. Il faudrait pour certains, nettoyer et entretenir régulièrement la plantation de cocotiers car l'absence d'entretien pèse sur l'écosystème de l'île et surtout risque à terme d'entraîner l'étouffement et la disparition de cette plantation. Pour d'autres, il faut laisser la nature reprendre ses droits. La solution est sans doute de laisser en l'état car le coût économique d'un tel nettoyage serait très important. Il faudrait faire venir des hommes et du matériel en grande quantité pour nettoyer cette vaste zone. La solution de l'entretien n'est donc pas retenue.



Forêt de pourpiers	☐ ☐ ☐
Zone de buissons et plaines herbeuses	v v v v
Dunes	○ ○ ○ ○
Plages	☐

Les problèmes majeurs rencontrés sur Juan de Nova, Europa et les Glorieuses sont liés à l'environnement. La présence humaine semble n'avoir aucune conséquence sur l'écosystème de l'île. Elle a surtout l'énorme intérêt de contribuer à l'entretien de ces îles. Chaque détachement militaire ratisse les plages plusieurs fois au cours de son séjour, afin d'enlever de grosses quantités de déchets qui seront plus tard évacués par voie maritime. Cette présence nous renseigne également sur les évolutions de l'île, car elle entretient une mémoire consignée dans les registres d'événements du deuxième Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine.

Il serait par contre indispensable de mener une étude synthétique sur chacune des îles pour faire un état des lieux et promouvoir des solutions aux différents problèmes soulevés. Cependant, la mise en place d'une telle étude ne va pas sans soulever des problèmes dont le moindre n'est pas celui du financement.

b) Les caractéristiques géographiques :

Maintenant, il faut décrire ces îles selon leurs caractéristiques géographiques.

EUROPA :

En commençant par le sud du canal du Mozambique, on trouve tout d'abord l'île d'Europa. Elle est située en 22°21'sud et 40°21'est, ce qui la place à 330 kilomètres au nord-ouest de Tuléar¹² et à 500 kilomètres des côtes du Mozambique. Cette île de 28 kilomètres carrés est un grand atoll d'origine volcanique, de forme arrondie, son diamètre varie entre six et sept kilomètres. Son littoral est long de 22,2 kilomètres et alterne les plages de sable et des abrupts rocheux dont la hauteur ne dépasse pas deux mètres. L'île est une caye basse et sablonneuse, entourée d'une petite « falaise » de corail mort soulevée. Cette couronne est entaillée par de petites plages de sable composées de matériaux assez grossiers qui communiquent avec les dunes. Le sable fin se concentre dans le cordon dunaire qui marque la séparation entre le littoral et la végétation. C'est le lieu de pontes des tortues qui n'hésitent pas à s'enfoncer de plusieurs dizaines de mètres à l'intérieur de l'île pour pondre.

L'île est entourée par un platier qui se découvre lors des marées basses. Il est d'une largeur variable, mais au nord de l'île, il mesure environ 300 mètres.

¹² Tuléar est le grand port de la cote sud-ouest de Madagascar.

Europa a une forme caractéristique, profondément entaillée par un lagon qui lui donne la forme d'un « e » minuscule. Ce lagon, en voie de comblement, communique avec la mer par une passe orientée nord-nord-est. Il ne reste dans ce lagon, lors des basses mers, qu'environ un mètre d'eau. La passe draguée sans cesse par les mouvements de l'eau est plus profonde car, au même moment, elle dépasse les deux mètres de profondeur. La partie que l'on appelle « lagon » a une superficie d'environ 900 hectares dont 700 sont recouverts de mangrove. Celle-ci rend l'approche et la pénétration du lagon très difficile autrement que par la plage et la passe du nord. Néanmoins, on peut se glisser dans la mangrove par le sud et l'ouest grâce aux canaux qui pénètrent en plusieurs endroits l'enchevêtrement de végétation. Au sud de ce lagon, on trouve de nombreuses plages de sables vaseux extrêmement meubles.

Cette mangrove a été parfaitement décrite par Fourmanoir¹³. Il a en particulier décrit le sable corallien qui dans le sud et le centre du lagon devient vaseux au contact de la mangrove. C'est ce que nous avons pu constater en pénétrant dans le lagon. Au fur et à mesure, la progression est rendue de plus en plus difficile en raison de l'enfoncement plus marqué à chaque pas. A l'intérieur de ce lagon existe d'autres lagons plus petits et plus ou moins marqués. Mais le second lagon en importance, décrit par Fourmanoir semble s'être rétréci par rapport à ses descriptions, ce qui vient renforcer la thèse générale d'un comblement progressif du lagon d'Europa. Les petits lagons que l'on trouve sur les bords du lagon principal semblent peu à peu disparaître.

Il ne faut pas prendre le terme de lagon au sens que lui a donné le tourisme tropical. Il ne s'agit pas, comme notre description l'a montré, d'un paysage de rêve avec une mer transparente et des poissons multicolores s'ébattant au milieu des coraux. Le terme de lagune¹⁴ est, sans doute, plus juste. L'eau est turbide, chargée de particules qui lui donne une couleur marron clair. La mangrove est infestée de moustiques et l'odeur de vase se révèle très présente dès que l'on parcourt cette lagune. La réalité du lagon d'Europa est ainsi très loin de celle d'un dépliant touristique.

¹³ Fourmanoir est un océanographe qui a fourni de nombreuses études sur l'île d'Europa. Ces premières missions datent des années 1950 où il est chargé d'étudier les poissons de l'île dans le cadre d'un projet de pêche industrielle autour de ces îles du canal du Mozambique.

¹⁴ Etendue d'eau de mer, comprise entre la terre ferme et un cordon littoral généralement percé de passes. Définition « *Le petit Robert* », édition 2000.

Le sous-sol de ces îlots madréporiques est creusé de multiples galeries, de grottes et de passages dont les dimensions varient de quelques centimètres à plusieurs mètres. Cette organisation des entrailles des îles Eparses n'est pas visible partout. En effet, le sable a obstrué les différentes galeries. On peut avoir une idée de la morphologie de ces îles coralliennes à Europa. Sur cette île, les mouvements de la mer que sont flux et reflux ont empêché que le sable bouche, à certains endroits, les failles du corail. On peut les observer dans la partie la plus difficile d'accès de l'île, à l'intérieur de la mangrove au fond du lagon. Cité par Alain Hoarau, nous avons une description de ces failles à l'intérieur du lagon d'Europa :

« Ces mares sont si bien dissimulées au milieu des palétuviers qu'on ne peut absolument pas soupçonner leur existence (...) leur fond est incliné vers le centre comme un entonnoir au bout duquel on aperçoit un certain nombre de fissures et crevasses d'où l'eau s'écoule lentement à marée montante, formant des volutes très visibles en raison des différences de salinité et de coloration.

Manifestement, le fond de ces bassins communique avec la mer par des conduits souterrains naturels traversant le calcaire corallien. Au milieu d'une eau verdâtre et trouble, les crevasses, assez grandes pour le passage d'un corps humain ont quelque chose de sinistre et d'inquiétant car, à la renverse du courant, on ne manquerait pas d'être aspiré par les grosses lèvres de pierres, et de périr coincé dans un des étroits boyaux qui les relient à la pleine mer¹⁵ ».

Fourmanoir décrit également le régime des vents et des houles que l'on trouve sur Europa. Il montre que la houle est orientée sud-sud-ouest et que se sont les alizés en provenance du sud-sud-est qui dominent. Ces indications nous sont confirmées par l'histoire. Europa porte les traces des drames maritimes dont elle a été le théâtre. Cette île qui se confond avec l'horizon par temps calme doit être invisible lorsque souffle les tempêtes de l'océan Indien. La carte la plus précise et la plus récente, tracée par le Gendarme Swyngedaw en décembre 1998 (échelle 1/15000) montre quatre épaves situées au sud de l'île, deux au sud-est, dans la direction des alizés et deux au sud-ouest dans la direction de la houle. Cette confirmation tragique des observations de Fourmanoir est renforcée par la présence de l'épave du voilier « Mozambique » jeté là en 1875 dont la présence est attestée par la première carte connue d'Europa dessinée en 1883 ou 1884.

¹⁵ « Voyage dans l'abîme » de Jacques Stevens, Arthaud, Paris 1973 cité par Alain Hoarau.

L'histoire maritime d'Europa est jalonnée de ces naufrages dont certains ont connu une fin heureuse. Ainsi, lors de la Seconde Guerre Mondiale, l'Allemagne mène une guerre sans pitié aux navires de commerce qui relient la Grande-Bretagne à son Empire colonial. En 1942, il est décidé de porter cette guerre sous-marine de l'Atlantique nord vers des zones moins bien défendues, c'est le début de la guerre dans les Caraïbes, l'Atlantique sud, mais également l'océan Indien. En 1944, la guerre sous-marine sur la route des convois en Atlantique nord se termine par la victoire alliée, les sous-marins allemands sont méthodiquement traqués et coulés parfois dès leur sortie des ports de la côte atlantique française. Ceux qui parviennent à échapper à la destruction n'arrivent même plus à approcher les convois puissamment défendus. L'Etat-major allemand décide alors de s'attaquer au trafic dans des zones moins protégées. C'est pourquoi en juillet 1944, le sous-marin U-861 (« U » comme *U-boot* qui est le diminutif de *Untersee-boote* qui signifie sous-marin) commandé par le *Kapitan-Leutnant zur See* Timm quitte Bordeaux vers l'Extrême-orient, franchit le Cap de Bonne-Espérance et entre le 13 et le 19 août 1944 coule dans le canal du Mozambique pas moins de quatre cargos : le « Raydbury », l'« Empire lancer », le « Nairung » et le « Wayfarer ». Les rescapés du Raydbury s'entassaient dans un canot de sauvetage et portés par le vent et les courants s'échouent sur Europa.

Lorsqu'ils arrivent pour la première fois sur Europa, Raphael Folio, Alain Hoarau et leurs compagnons découvrent les vestiges de ce conflit avec des restes de cargaison : blocs de caoutchouc brut ou de paraffine, mais également les restes d'un camp :

« Leur camp parfaitement conservé, existait encore, parsemé de pauvres objets qui leur avaient permis de survivre, et dont certains, par exemple des couteaux et des fourchettes taillés dans du cuivre rouge, témoignaient d'une grande industrie. Les restes d'un enclos donnaient à penser que des cabris pouvaient y avoir été enfermés et élevés comme animaux domestiques¹⁶ ».

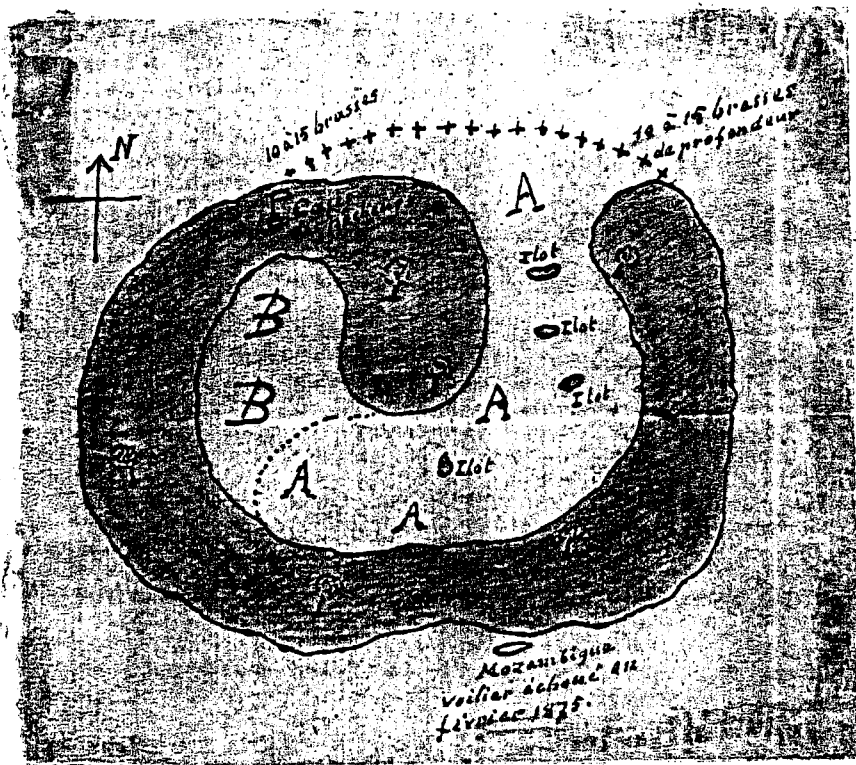
¹⁶ « Les îles Eparses : Histoires et découvertes » de Alain Hoarau, Saint-Denis, 1990

CARTE D'EUROPA PAR M. CREMAZY

Il s'agit de la première représentation cartographique précise que nous connaissons, elle date de 1883 ou de 1884 et montre déjà l'occupation au moins saisonnière de l'île par des pêcheurs. Cette carte a été réalisée à partir des notes et des documents que lui a remis le Capitaine Rosiers qui pour le compte d'une maison de commerce nantaise récolte de l'Orseille et ce depuis 1863.

Il ne s'agit donc pas d'une carte réalisée sur place et vraisemblablement, M. Crémazy n'a jamais été à Europa mais le Capitaine Rosiers lui connaît bien l'île.

*Croquis communiqué par Monsieur le
Résident de Nos-Ve.*



*Île Europa d'après la note publiée dans
la Revue Maritime de 83 ou 84 par monsieur
Crémazy conseiller à la cour d'appel de
la Réunion.*

*La partie du lagon A est toujours couverte d'eau
à marée haute - La partie B est seulement
couverte aux grandes marées.*

Note : Cette carte est jointe au rapport du Capitaine de Vaisseau Le Do au Service Hydrographique de l'Etat-Major Général de la Marine (Centre National des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence)

Les indices, une chaloupe portant l'inscription « S/S Raydbury »¹⁷ et un drapeau rouge, signe conventionnel dans le code international des signaux. Ce n'est que des années plus tard qu'Alain Horau a levé le mystère de ce naufrage qu'il relate dans la deuxième édition de son ouvrage sur les îles Eparses. Cependant, il s'interroge toujours sur la manière dont ces hommes ont pu survivre sur cet îlot surtout face à deux difficultés : les moustiques et le manque d'eau douce puisqu'il furent recueillis environ trois mois après leur naufrage. Selon Raphael Folio, ces hommes aurait eu de l'eau grâce à un ingénieux système : la condensation. Ils faisaient bouillir de l'eau de mer dans des récipients récupérés, en ayant pris soin de déposer leur linge au-dessus, celui-ci se gorgeait d'eau provenant de la condensation. Après avoir pressé le linge ainsi gorgé d'eau douce, il ne restait plus qu'à boire !

Cette histoire est celle que nous connaissons de naufragés sur Europa, qui a dû, comme on l'a dit, en connaître d'autres à l'issue sûrement moins heureuse.

Si l'on reprend la description de Fourmanoir, on voit que la partie émergée du nord de l'île l'a été récemment : le corail apparent est fortement lapiazé et taillé en encorbellement formant une véritable marche entre la mer et le cordon dunaire. Cette marche peut atteindre une hauteur de deux mètres par rapport au platier actuel. Celui-ci contient peu de parties vivantes et va en s'élargissant depuis la plage de débarquement, à côté de la station météo, jusqu'à l'entrée du lagon où il mesure près de 800 mètres de large.

Lorsqu'on plonge après la bordure externe, on trouve un abrupt très raide mais très riche en coraux et qui abrite une faune exceptionnelle. Nous avons pu apercevoir lors d'une plongée libre d'environ une demi-heure : trois tortues, deux requins, de nombreux « perroquets-rouilles » de très bonne taille ainsi qu'une multitude de poissons de coraux. Ce massif corallien ne compte pas de portions blanchies, ce qui laisse supposer une très bonne santé du récif dans la partie nord de l'île.

Mais, il nous reste à déterminer le mode de construction et les événements qui ont présidé à la formation géologique de l'île d'Europa. Nous avons vu que l'île est un des points culminants de la dorsale¹⁸ qui sépare le bassin du Mozambique du

¹⁷ S/S précédant le nom d'un bateau signifie sistership, il s'agit de ces cargos très simple, tous construits sur le même plan que les Américains sortaient à la chaîne pour compenser les pertes de la bataille de l'Atlantique.

¹⁸ « *Petites îles et archipels de l'océan Indien* », Jean-Louis Guébourg, Op.Cit

plateau de Madagascar. Néanmoins quels sont les phénomènes qui sont à l'origine de la création d'Europa ?

Il existe deux explications possibles :

La première est qu'Europa est bâtie sur un guyot¹⁹, volcan sous-marin qui, au contraire de La Réunion, de Maurice ou de l'archipel des Comores n'a pas atteint la surface de la mer. Mais sur ce support s'est édifié peu à peu, construit par les coraux, une construction s'élargissant et remontant vers la surface. Et lors de la baisse du niveau marin, après le maximum post-glaciaire du flandrien, ces récifs coralliens se sont trouvés découverts. Les coraux sont morts et ont créé le socle madréporique que l'on trouve sur Europa. Une autre partie de ces coraux morts se sont brisés et ont fini sous l'action du ressac par se transformer en sable et ainsi créer les plages des îles des récifs coralliens de l'océan Indien. C'est la théorie définie par Voeltzkow²⁰ en 1906 et dans laquelle il se prononce en déclarant que les constructions coralliennes ont été réalisées alors que le niveau marin était plus élevé. Selon lui, la construction corallienne est aujourd'hui peu importante.

Cependant, cette théorie semble invalidée par les conclusions des scientifiques spécialistes des coraux qui estime que les polypes continuent à se développer au même rythme et qu'il n'y a pas de ralentissement d'activité dans la construction des récifs coralliens. Cette théorie de la construction permanente est celle de Guilcher pour qui l'abaissement du niveau marin a simplement reporté la construction à un niveau moins élevé. C'est ce qui est visible à Europa où la marche du rivage est le signe tangible de cette différence entre l'ancienne construction corallienne et l'actuel platier.

La deuxième hypothèse est qu'Europa est bien le sommet d'une dorsale mais sans l'intervention d'un volcan. Le corail se serait formé sur les couches supérieures de cette dorsale sous-marine sans intervention volcanique selon le même schéma que celui que nous avons développé précédemment.

Seule une étude chimique des matériaux et un forage profond (plusieurs centaines de mètres) permettraient par un carottage de connaître l'histoire exacte de la naissance de l'île.

¹⁹ Volcan sous-marin, de forme conique à sommet aplati, de 3 à 4000 mètres de hauteur, définition « *Le petit Robert* », édition 2000

²⁰ Cité par Jean-Louis Guébourg dans « *Petites îles et archipels de l'océan Indien* ».

Néanmoins, il nous semble qu'au vu des profondeurs qui ceignent l'île de toutes parts, à moins d'un kilomètre à l'ouest de la station météorologique la profondeur dépasse 2500 mètres, que l'île d'Europa est le résultat du travail des polypes sur un guyot.

Mais l'important dans cette étude est bien de montrer l'absence de continuité géographique et géologique entre Madagascar et l'île d'Europa. La France revendique pourtant ce rattachement à la fin du XIXème siècle ; il s'agit alors de légitimer le rattachement des îles Eparses au protectorat de Madagascar. Mais les études montrent l'erreur de cette thèse, ce qui permet aujourd'hui de démentir les affirmations des autorités malgaches qui appuient leur revendication sur l'appartenance d'Europa et de Bassas da India au même socle que Madagascar.

BASSAS DA INDIA :

A 115 kilomètres au nord-ouest d'Europa, on rencontre l'île de Bassas da India. « Ile » est un mot qui définit bien mal Bassas da India. En effet, il s'agit d'un atoll en formation de douze kilomètres de diamètre pratiquement immergé à marée haute. Certains auteurs ou navigateurs, dont le Commandant Le Forestier lors de sa prise de possession signale plusieurs rochers au nord de l'atoll émergeant de deux ou trois mètres lors de la marée haute. Ce sont d'ailleurs ces roches qui ont servi à ériger la base du mat où les trois couleurs de la République ont été envoyées lors de la prise de possession de l'île par la France. Les cartes les mentionnent également, mais au vu des difficultés pour se rendre sur cette île accessible uniquement par bateau, nous n'avons pu vérifier ces renseignements. Nous l'avons simplement constaté lors du survol de l'île effectué lors du vol vers Europa. La couronne madréporique émerge quant à elle d'environ un mètre lors des basses mers. L'île pour un marin est repérable uniquement aux vagues qui se brisent sur le récif. On ne distingue qu'une frange d'écume blanche au loin. L'île est un véritable danger pour les navigateurs.

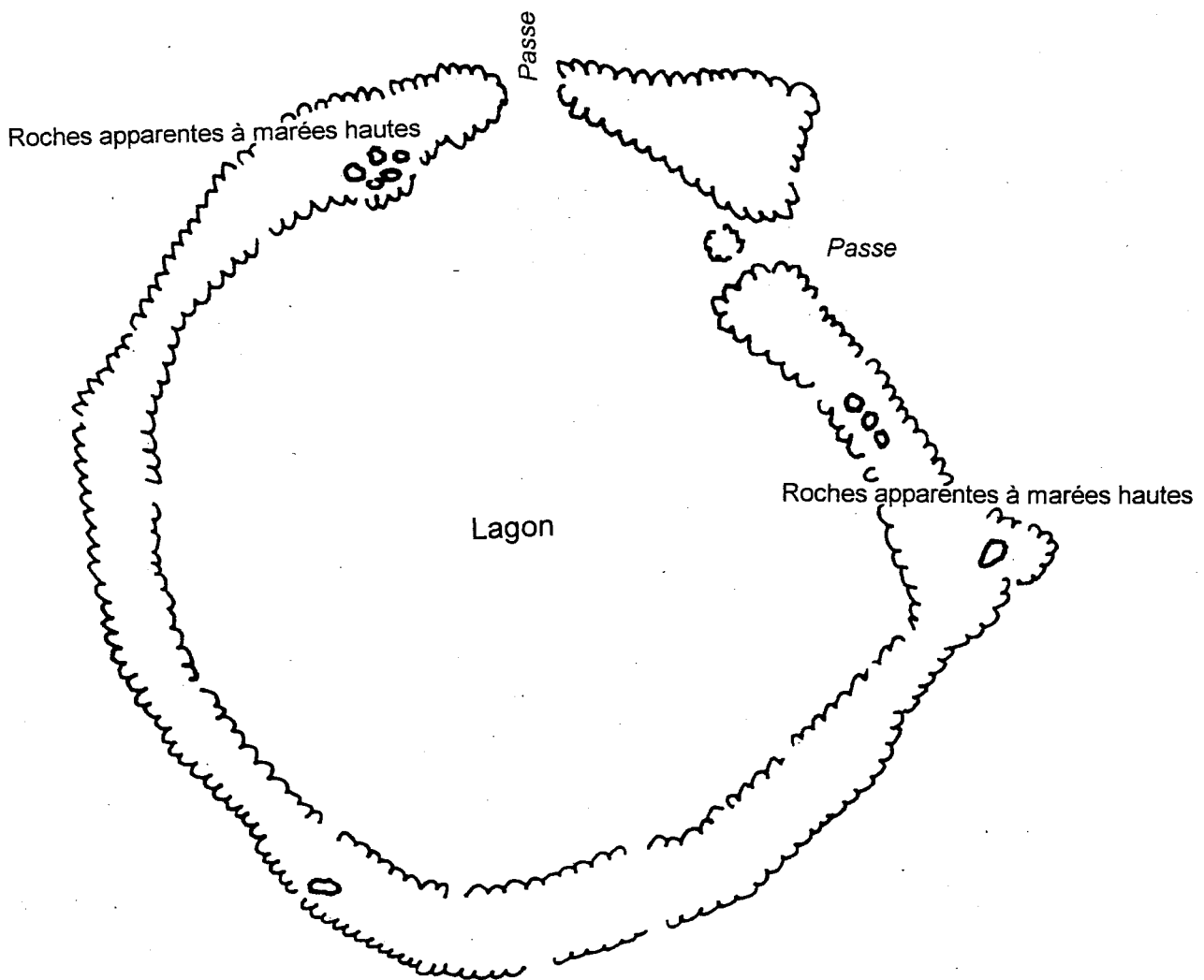
L'expédition « Surcouf » dirigée par un descendant du célèbre flibustier à bord du « Fish eagle » a pu constater les dégâts causés à la navigation par l'île. Ils ont, au cours de leurs recherches, découvert des épaves de toutes les époques tel le « San lago » qui s'éventre sur le corail en 1585. En 1626, l'anglais Thomas Herbert faillit connaître le même sort :

CARTE DU RECIF DE BASSAS DA INDIA

0 4 Km



↑
NORD



Océan Indien

« Arrivés à neuf lieues de Madagascar, en prenant notre cours vers le nord-est, il s'en fallut de peu que par notre négligence nous ne donnassions dans les sables que les Portugais nomment les Baxos de Judea, qui sont des bancs fort dangereux, où un capitaine français nommé Aunius périt avec tous ses navires il y a quelques années²¹ ».

Le « Fish Eagle » découvre également les restes du « Sussex » qui en 1783, venait de Chine et n'atteignit jamais la Grande-Bretagne, comme en 1785 le « Notre Dame du Mont Carmel ».

Sa formation géomorphologique est semblable à celle d'Europa elles appartiennent toutes les deux à cette dorsale sous-marine séparant le bassin du Mozambique du plateau sous-marin de Madagascar. Il s'agit comme Europa d'un guyot dont le sommet est couronné par un îlot madréporique.

JUAN DE NOVA :

Lorsqu'on poursuit notre chemin vers le nord du canal du Mozambique, on observe un rétrécissement du canal. Les côtes du Mozambique et de Madagascar se rapprochent et forment à l'emplacement de l'île de Juan de Nova, la partie la plus étroite du canal du Mozambique (450 kilomètres). L'île est située à 17°03' sud et 40°43' est. Elle est éloignée de 170 kilomètres des côtes malgaches et de 280 kilomètres des cotes du Mozambique. Sa superficie est de cinq kilomètres carrés et la forme de sa partie émergée n'est pas sans rappeler celle d'une enclume. Sa longueur est de six kilomètres pour une largeur maximum de 1,6 kilomètres. Cette île est protégée par un vaste lagon et une barrière de corail dont la forme générale est celle d'un croissant, dont les pointes sont orientées au nord. La partie nord de l'île est entièrement composée de plage de sable blanc d'une très grande finesse, presque comme de la farine. La partie sud est formée de « beach-rocks » ou l'on distingue le sol madréporique de l'île.

L'île de Juan de Nova est très intéressante sur le plan de la construction des rivages. Nous avons remarqué au cours de notre séjour sur l'île que les plages au nord-ouest sont soumises à une érosion marquée, alors que les plages nord-est sont au contraire renforcées par des apports de matériaux ; le débarcadère semble réaliser une sorte de séparation entre ces deux phénomènes. L'apport de matériaux est attesté par une large zone dans la partie supérieure de la plage, plane et

²¹ cité par Alain Hoarau dans son livre sur les îles Eparses.

parsemée de jeunes filaos d'environ un mètre de haut. Derrière cette partie supérieure de la plage, on retrouve le littoral plus ancien marqué par une dune de deux ou trois mètres de hauteur et sur laquelle pousse des filaos beaucoup plus âgés (on peut estimer leurs âges entre vingt-cinq et cinquante ans).

Selon certains auteurs, l'île de Juan de Nova repose sur un récif madréporique qui est lui-même posé sur un haut fond.

Néanmoins, au cours de nos recherches, nous avons pu déterminer, grâce aux prélèvements de sable effectué sur six lieux caractéristiques de l'île, qu'il existait une autre hypothèse valider par l'analyse des échantillons prélevés.

L'ARCHIPEL DES GLORIEUSES :

En continuant à remonter le canal du Mozambique, après avoir dépassé les îles Comores, à l'endroit où il débouche dans l'océan Indien, on trouve l'archipel des Glorieuses. Cet archipel est composé de la Grande Glorieuse, de l'île du Lys ou Petite Glorieuses, des Roches Vertes, de la Roche du Sud et de la Roche de l'Epave. Il se situe à 11°33' sud et 47°17' est, soit à 250 kilomètres au nord-est de Mayotte et à 230 kilomètres au nord-nord-ouest de Nossi-Bé. La Grande Glorieuse a une forme ronde et compte trois kilomètres dans son plus grand diamètre. L'île du Lys fait 600 mètres de diamètre ; les roches qui forment avec ces deux îles principales, l'archipel, ont une dimension très réduite. Le total des terres émergées donne une superficie de sept kilomètres carrés. La zone séparant les deux îles principales est un banc de sable d'une longueur de 16 kilomètres se découvrant plus ou moins à marée basse. C'est sur l'île de Grande Glorieuse que l'on va trouver les altitudes les plus élevées des îles Eparses. En effet, à l'est et au nord-est, on rencontre un système dunaire dont les plus hautes peuvent atteindre douze mètres. Mais comme toute construction dunaire, celles-ci sont fragiles, surtout celles dépourvues de végétation, et un événement météorologique important comme un cyclone pourrait les raser ou les déplacer. Néanmoins, une partie d'entre elles est recouverte par de grands filaos, ce qui laisse supposer une grande stabilité.

Il faut mentionner dans ce descriptif des îles Eparses, et en particulier des îles Glorieuses auquel ils appartiennent, le banc du Geysier et de la Zélée. Ces bancs sont compris dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) des îles Glorieuses, mais ils sont également revendiqués par Madagascar. C'est un lieu où le poisson abonde et qui est fréquenté clandestinement par les pêcheurs de la côte malgache. Ceux-ci

sont parfaitement conscients qu'en cas de capture par la Marine Nationale française, leurs navires et leurs pêches seraient saisis. Mais l'appât du gain et les faibles risques, dans ces eaux très poissonneuses semble le plus fort.

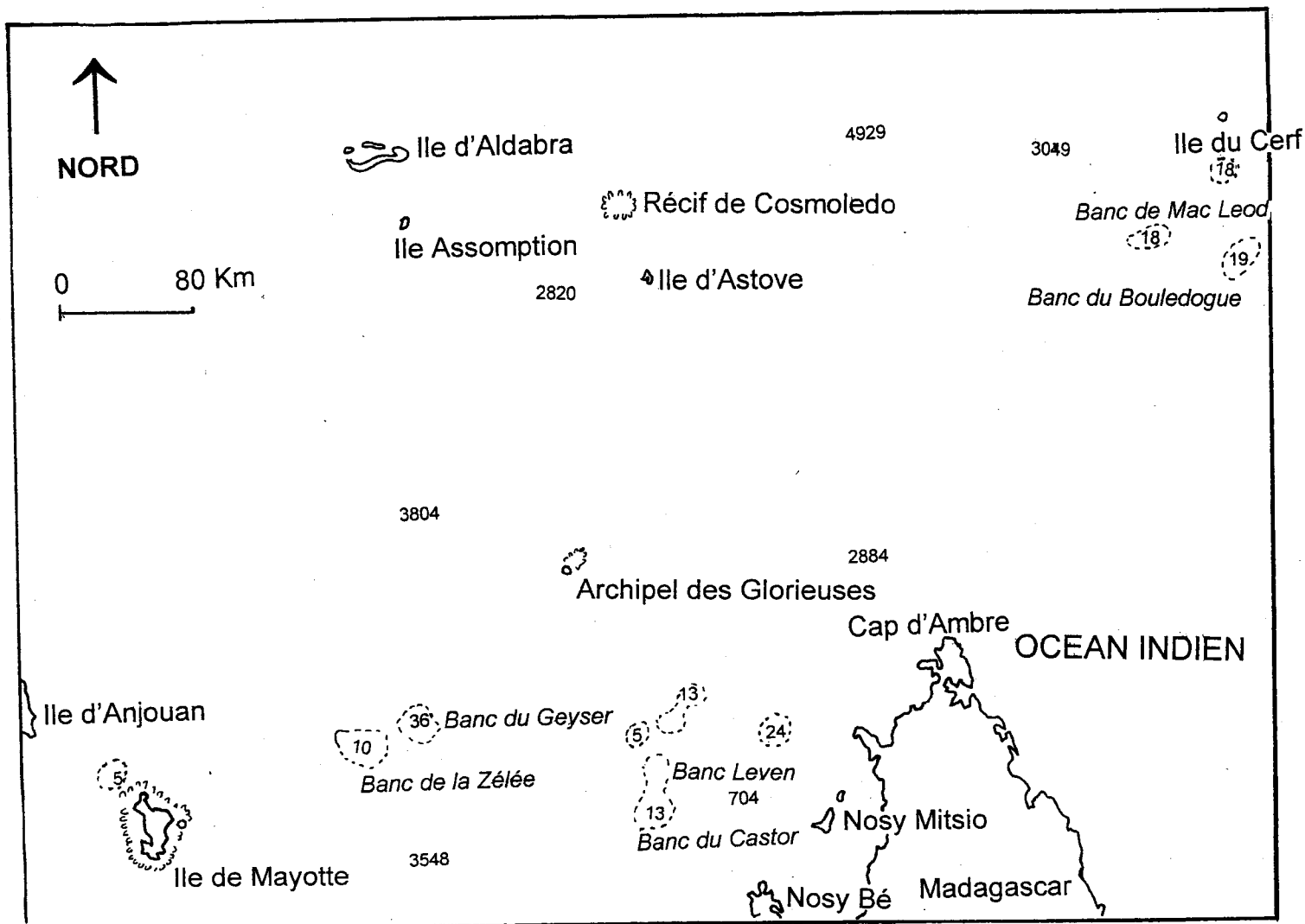
Pour décrire cette zone de bancs qui se trouve à mi-chemin entre Mayotte et l'archipel des Glorieuses, nous nous appuyerons sur l'étude menée par l'IFREMER sur « L'évolution de l'état de la ressource en poissons des bancs du Geysier et de la Zélée » conduite en 1996 et 1997.

Cette étude nous montre deux bancs distincts : le banc de la Zélée d'une part et le récif du Geysier de l'autre. Cependant, il semble que leurs socles soient communs. Ils émergent depuis des fonds avoisinant les 3500 mètres. Ils sont séparés par une vingtaine de kilomètres et par des fonds atteignant 1000 mètres de profondeur. Placés sur un axe est-ouest, ces deux s'étalent sur une distance de 70 kilomètres. Le plus à l'ouest, le banc de la Zélée, n'émerge pas même lors des plus fortes marées. Sur les cartes marines son point culminant est placé à dix mètres sous la surface de l'océan. Sa superficie est d'environ 220 kilomètres carrés.

Le récif du Geysier affleure dans sa partie ouest lors des marées basses pendant une durée qui n'excède pas vingt minutes. Mais, il s'agit d'un banc de sable que les courants modifient en permanence. Lors des grandes marées, les parties émergées ne mesurent que quelques mètres carrés. Légèrement plus étendu que le banc de la Zélée, celui du Geysier à une superficie d'environ 300 kilomètres carrés.

Ces formes originales que constituent les bancs sont de véritables oasis sous-marines par la richesse de leurs faunes et de leurs flores. Ils sont largement répandus dans le sud-ouest de l'océan Indien. Ainsi dans le groupe de Farquhar, on va nommer le banc de Mac-Leod (-18 mètres) ou celui du Bouledogue (-19 mètres). Ces bancs sont une véritable source de richesses économiques pour la nation qui les possède : ils sont une source de revenus pour les pêcheurs locaux sinon ils peuvent être loués pour exploitation à de grandes flottes de pêche tels les espagnoles ou les taiwanaises. Ils sont alors une source directe de devises.

ILES ET BANCS AU NORD DE MADAGASCAR



Charles MICHEL, mars 2003

LEGENDE : (Cette carte a été réalisé a partir du fond de carte INT 702 du Service Hydrographique de la Marine)

BANCS : Banc de la Zélée

ILES : Ile de Mayotte

PROFONDEUR (en mètres) : 953

TROMELIN :

Tromelin est l'île la plus éloignée de toutes côtes : seule île de notre étude située dans l'océan Indien, elle se trouve à 600 kilomètres de la côte de Madagascar et à 560 kilomètres au nord de La Réunion. Sa localisation précise est de 15°53' sud et 54°31' est. Cet éloignement des côtes lui donne l'avantage de pouvoir étendre très loin sa ZEE, qui est donc la plus étendue de toutes les îles Eparses avec une superficie de 280 000 kilomètres carrés, soit la moitié de la France métropolitaine.

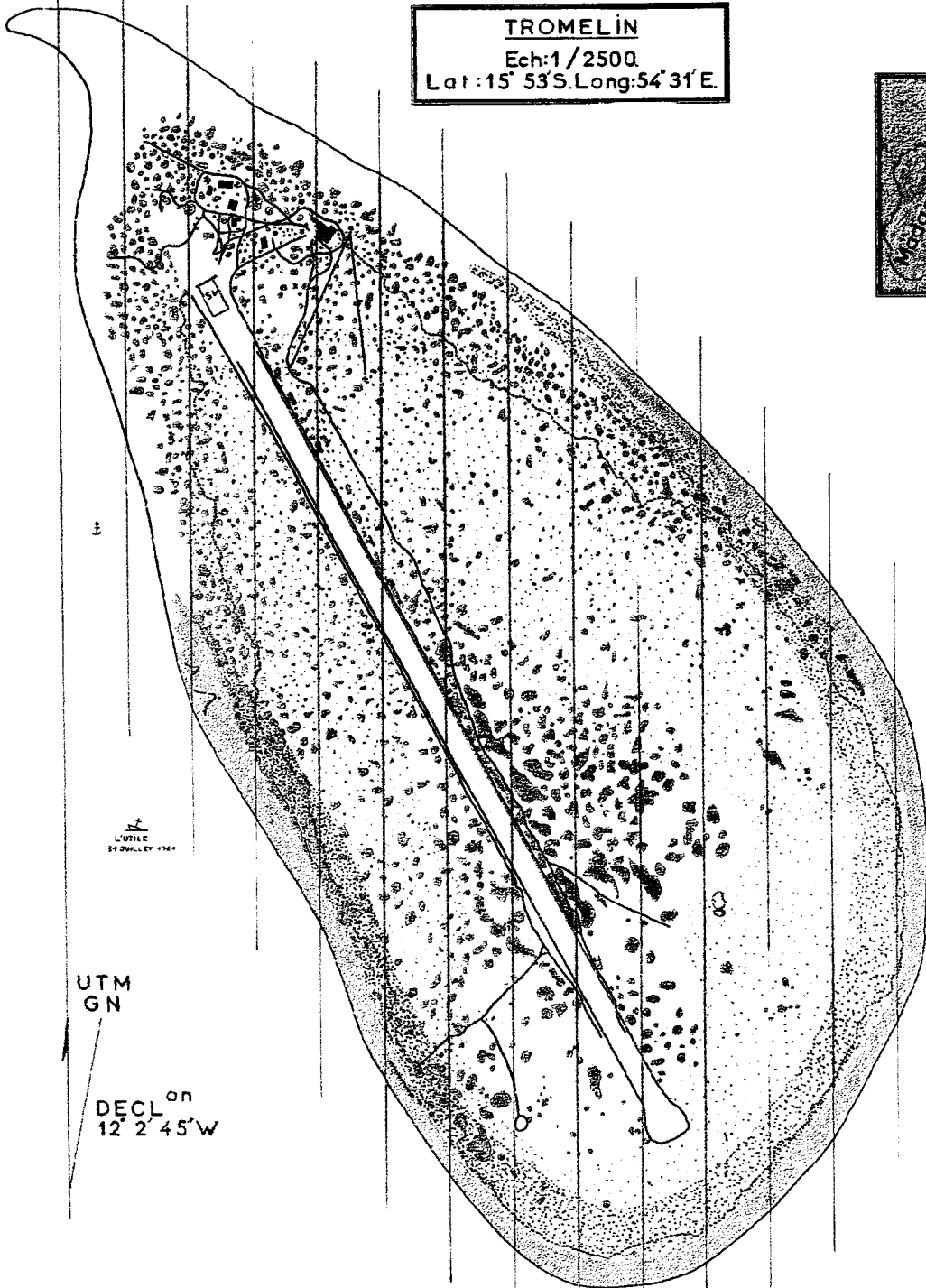
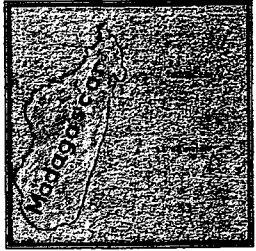
Mais si sa ZEE est la plus vaste, Tromelin est également l'île la plus exiguë de notre étude. Elle mesure 1600 mètres de long pour une largeur maximum de 700 mètres. Ce qui lui confère une superficie d'environ un kilomètre carré.

L'île présente un aspect désolé. La végétation y est peu importante, formée de buissons dont beaucoup de pourpiers et de quelques touffes herbeuses et ce malgré l'abondance des précipitations. Cela vient du fait que l'île est soumise à de rudes conditions météorologiques : les alizés soufflent sans discontinuer sur cette île dont la petite taille et le peu de reliefs n'offrent aucun abri face aux vents permanents qui assèchent la végétation. L'île est également frappée par les cyclones qui bouleversent et arrachent toute la végétation qui n'est pas inférieure à deux mètres et solidement enracinée dans le sol sableux de l'île. Cette violence des phénomènes météorologiques explique la construction en forme de blockhaus de la station météo de Tromelin. Construite en béton armé, muni d'ouvertures réduites en forme de hublots, elle a pour vocation de résister aux plus violents cyclones.

La géomorphologie de Tromelin est imparfaitement connue, c'est une île corallienne très plate, qui selon Bouchon est constituée par un ancien banc récifal aujourd'hui émergé. Ce banc se serait lui-même développé sur un guyot. Elle est donc formée selon le même schéma que les autres îles Eparses. Néanmoins le volcan au sommet duquel s'est développé le corail doit être de belle taille, car si on regarde les cartes marines, on s'aperçoit que les fonds autour de Tromelin avoisinent les 4000 mètres.

Nous avons pu dresser une carte géomorphologique de l'île sur laquelle apparaissent les différentes zones de l'île en fonction des matériaux qui la composent. L'île est constituée par cinq zones composées de matériaux d'aspects différents.

TROMELIN
 Ech: 1/2500
 Lat: 15° 53' S. Long: 54° 31' E.



L'ÉCART
 DE VALLEY 1967

UTM
 GN
 DECL on
 12° 2' 45" W



NOUVEAU SERVICE Géodésie SUISSE, Romilly.
 15 53 53 S - 54 31 E
 1967

Sur l'île de Tromelin, la partie que nous avons baptisée « point nord » se modifie en permanence, suivant les marées, les événements météorologiques et les changements de courants saisonniers. L'aspect de cette pointe de sable blanc très fin se modifie selon un rythme aléatoire, la cartographie est en malaisée et nécessite une continuelle remise à jour.

Mais cet aspect propre à Tromelin risque d'être un jour celui des autres îles Eparses. On a vu que les plages de Juan de Nova semblent se modifier avec un amaigrissement d'un côté et de l'autre des apports de matériaux. L'évolution morphologique récente de certains archipels de l'océan Indien, comme les Seychelles, montre que ceux-ci tendent à s'éroder. Selon cette thèse développée par Mme Cazes de l'Université de La Réunion, la période climatique actuelle est une période de construction de coraux, car nous sommes dans une période générale de réchauffement climatique. Le cycle actuel, hors effet de serre, est un cycle où la température s'élève. Le niveau de la mer monte peu à peu et dans une sorte de course vers la lumière et les courants, les polypes construisent le récif. Il y a donc construction de coraux et peu de destruction suite à l'émergence de récifs qui seraient découverts par la baisse du niveau marin. Il n'y a donc pas d'apport de coraux morts vers les plages et donc pas d'arrivée nouvelle de sable, qui comme on le sait est le résultat pour les plages coralliennes du concassage par les mouvements de la mer de ces coraux morts et arrachés aux récifs.

On constate alors une stagnation voire même un recul très net de ces plages. L'impact d'une telle disparition des plages sur une économie basée sur le tourisme balnéaire est dramatique pour les Seychelles ou les Maldives.

Ce phénomène d'amaigrissement des littoraux, s'il est lié aux périodes d'activité du corail doit être similaire dans tout l'océan Indien. Les îles Eparses sont donc vraisemblablement soumises à cette érosion des plages, ce qui est déjà une source d'inquiétude aux Seychelles en raison de la mono activité touristique se transforme sur les îles Eparses en une question bien réelle sur la pérennité de ces îlots. Il faut, pour répondre à ces questions mener une étude sur plusieurs années afin de bien discerner les mouvements de sable qui affectent ces îles. Il est possible qu'il s'agisse de modifications de littoraux sans perte de matériaux. Sur Juan de Nova, le sable retiré à la plage nord ouest peut être déposé ailleurs par les courants que nous avons mis en évidence lors des marées. Sans cette étude qui s'inscrirait dans la durée, on ne peut raisonnablement pas déterminer l'étendue de la menace.

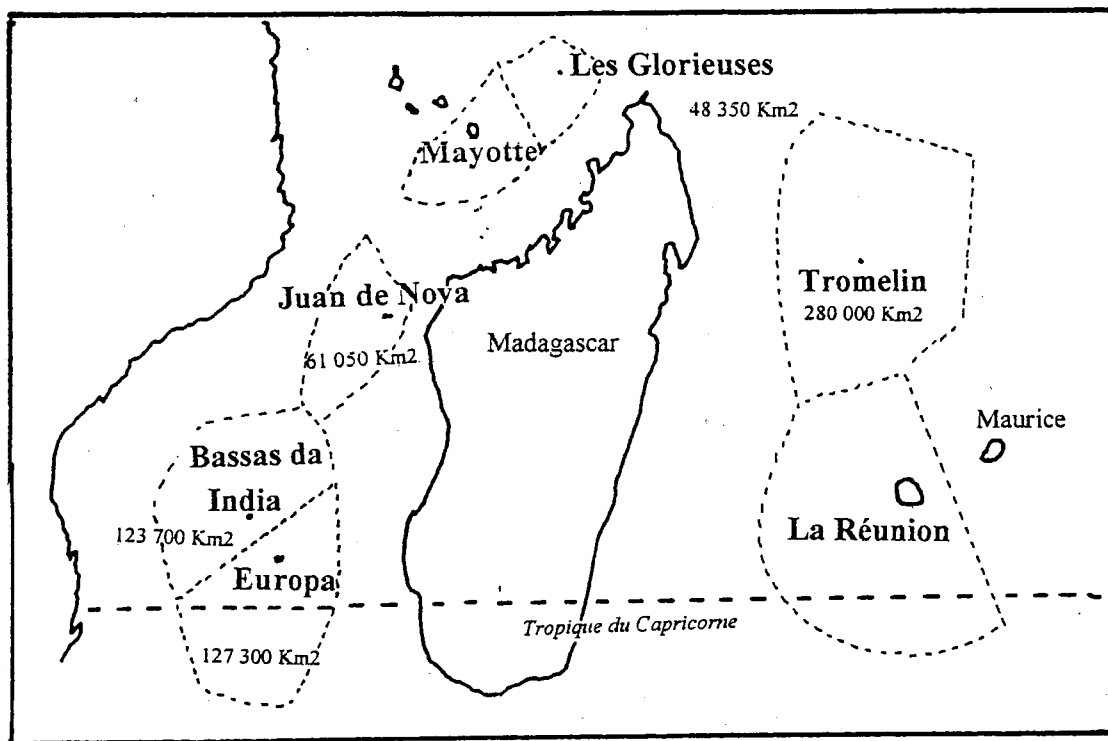
A l'inverse, une menace est bien réelle, c'est celle liée à la conjugaison du cycle de réchauffement climatique et de l'effet dit de serre provoqué par les rejets humains de gaz carbonique dans l'atmosphère. Ce réchauffement, en provoquant une brusque montée des eaux, à l'échelle géologique, condamnerait irrémédiablement les îles Eparses dont le point culminant ne dépasse pas vingt mètres. Tout en sachant que ces points culminants sont des dunes, ce ne sont pas des constructions très résistante faces à la fureur de l'océan.

La description géographique des îles Eparses n'est pas complète si l'on ne prend pas en compte la zone maritime, les ZEE, qui les entourent. En effet, les îles ne sont que des îlots, mais leur situation éparpillée fait qu'ils permettent le contrôle d'une énorme portion de mer dans une zone stratégique de la planète. Sans aucune commune mesure avec leurs tailles, les îles Eparses sont la clé d'une vaste zone marine très riche et dont une grande partie des possibilités est encore peu ou mal connue mais qui semble très prometteuse.

	Superficie de la ZEE des îles Eparses (en Km 2)	Pourcentage des ZEE dans la ZEE totale des Eparses	Pourcentage dans la surface totale des ZEE Française
EUROPA	127 300	19,87	1,27
BASSAS DA INDIA	123 700	19,32	1,23
JUAN DE NOVA	61 050	9,54	0,61
ILES GLORIEUSES	48 350	7,54	0,48
TROMELIN	280 000	43,73	2,8
TOTAL	640 400	100	6,4

Dans cette partie de présentation des îles Eparses, nous avons décrit les îles comme dans un récit de voyage. Nous allons maintenant analyser de manière plus scientifique l'espace de ces îles ; nous étudierons ainsi la géomorphologie, le milieu naturel et enfin le climat de ces îlots.

LES ZEE DE LA REUNION, DE MAYOTTE
ET
DES ILES EPARSEES



ECHELLE : 2cm pour 400 Km

Source : Décret du 3 février 1948 pour les ZEE de La Réunion et Tromelin et du 3 février 1978 pour Mayotte et les quatre autres îles Eparses.

La géomorphologie des îles Eparses : des îles de sables façonnées par les vents et les courants :

Cette étude géomorphologique et surtout le besoin d'étudier les prélèvements effectués sur ces îles s'est fait sentir lorsque nous avons vu qu'il n'existait pas de données disponibles sur ce thème.

C'est au retour d'Europa que nous avons cherché à connaître plus précisément la géomorphologie de ces îlots. Il s'agissait de savoir si ces îlots étaient uniquement composés de sables coralliens ou si l'on pouvait déceler d'autres matériaux tel de l'argile ou des éléments volcaniques qui peuvent nous éclairer sur la formation de ces îles. Cette partie de notre travail se veut également une base de départ pour ceux qui voudraient développer une étude sur la géomorphologie des îles Eparses.

Nous expliquerons d'abord les essais effectués sur les échantillons prélevés sur les îles. Nous utiliserons également au cours de cette étude un prélèvement de sable provenant d'une plage de Praslin (République des Seychelles) afin de disposer d'un élément comparatif. Nous dresserons alors île par île, un tableau géomorphologique d'où nous tirerons des conclusions sur la formation et l'évolution des îles.

Les différents essais d'identification sur les sables :

A- L'identification granulométrique (XP.P.94.041 selon les normes de l'Association Française de Normalisation). Il s'agit d'une méthode de tamisage par voie humide. Le principe de l'essai consiste à séparer par lavage les grains agglomérés d'un échantillon d'une masse connue de matériau, puis à les fractionner, au moyen d'une série de tamis et à peser successivement après séchage le reste cumulé sur chaque tamis. Les masses des différents restes sont rapportés à la masse initiale de matériau soumis à notre essai.

B- L'équivalent de sable (XP.P.18.598 selon les normes AFNOR) permet de mesurer la propreté d'un sable ; il est effectué sur la fraction de matériaux passant dans un tamis à mailles carrées de 5 millimètres. Cet essai rend compte de la quantité et de la qualité des éléments prélevés en donnant un rapport entre le sable qui sédimente et les autres éléments qui flocculent. Cette étude se réalise grâce à un

lavage énergétique dans une solution flocculante. Il permet de déterminer s'il existe des traces d'argiles dans notre matériau.

C- La mesure de la quantité de la fraction argileuse. Il s'agit de la détermination de la valeur de bleu de méthylène d'un sol par l'essai à la tache (NF.P.94.068 selon les normes AFNOR). Cet essai permet de mesurer la capacité des éléments fins à absorber du bleu de méthylène. Le bleu est absorbé de préférence par les argiles, les matériaux organiques et les hydroxydes de fer. Cette capacité d'absorption rend compte de l'activité de ces éléments. On appelle « valeur de bleu » (VBS) des fines, la quantité exprimée en grammes de bleu de méthylène absorbé par 100 grammes de particules fines.

Il s'agit des tests principaux effectués sur les prélèvements de sable. Lorsque d'autres tests ont été réalisés nous les expliquerons dans une note de bas de page.

Etude géomorphologique de l'île de Juan de Nova.

L'île de Juan de Nova nous a intrigué par sa forme originale. Au contraire des autres îles de forme générale ronde, celle-ci avec son aspect d'enclume et ses longues pointes fait au moins figure d'île originale. Nous avons donc cherché à expliquer cette morphologie par l'étude des courants mais également par l'analyse des échantillons de sable prélevés à différents endroits de l'île et qui nous ont permis de confirmer notre hypothèse de départ.

Les prélèvements sur Juan de Nova sont au nombre de six. Il s'agit d'échantillons de surface, profondeur maximum vingt centimètres, recueillis sur des zones qui nous ont semblé particulières (voir carte).

L'échantillon 1 vient de la plage de sable à côté du débarcadère à l'endroit où nous avons noté un amaigrissement du littoral.

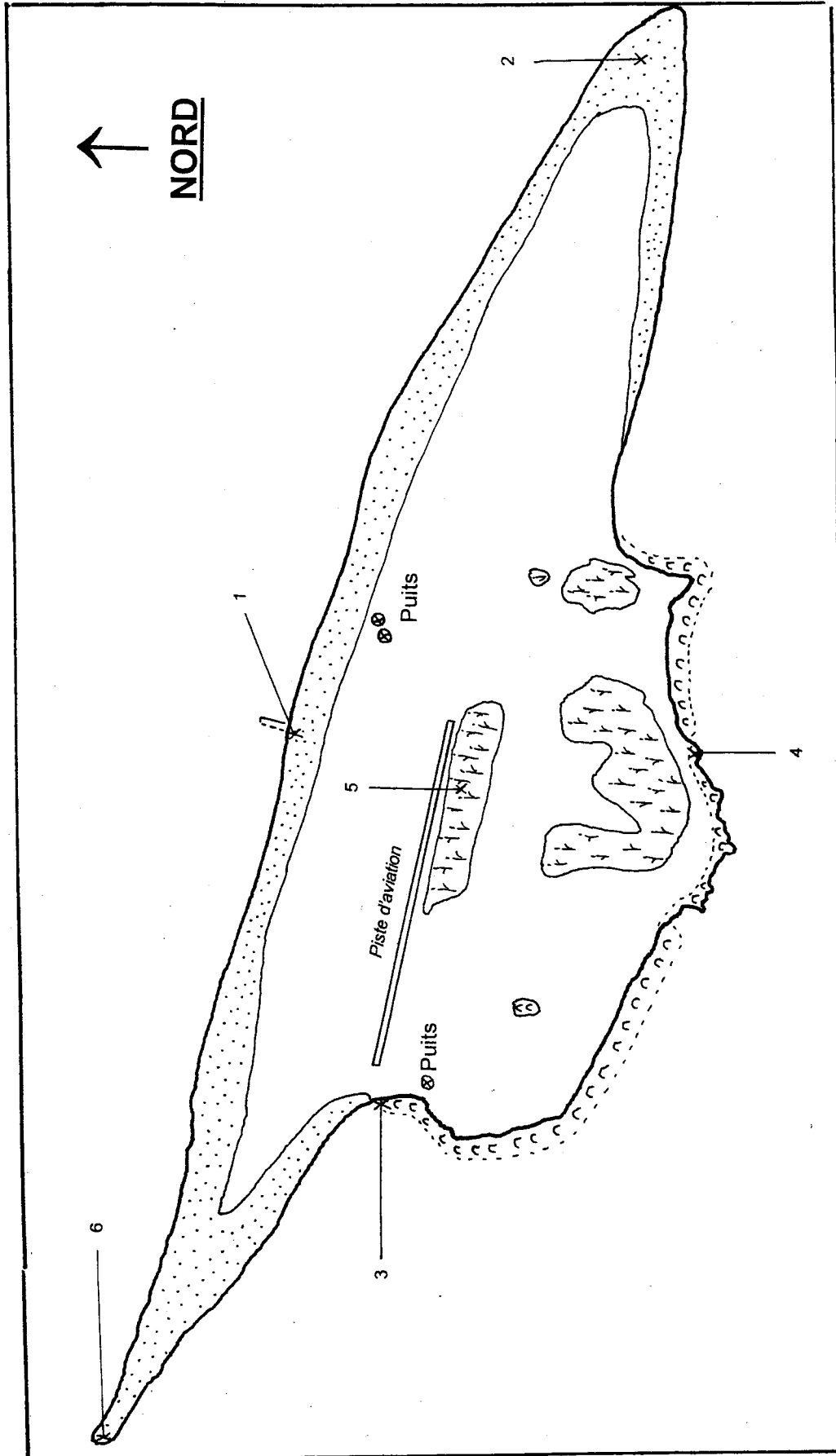
Les échantillons 2 et 6 proviennent des pointes est et ouest de l'île.

L'échantillon 3 vient de la plage à l'ouest de la station météo, à l'endroit où le socle madréporique visible laisse place à la plage.

L'échantillon 4 est récolté au sud de l'île dans la zone où nous avons constaté une agitation due à la rencontre des courants lors de la marée montante.

L'échantillon 5 est directement prélevé dans une dépression de l'ancienne exploitation de phosphate.

CARTE GEOMORPHOLOGIQUE DE L'ILE DE JUAN DE NOVA



LEGENDE : Les chiffres correspondent aux zones de prélèvement des échantillons de sable

Zone de sable fin
Zone marécageuse, ancienne zone d'exploitation du phosphate	↑ ↓ ↑ ↓
Zone où le socle madréporique est visible	o o o o
Zone de sable corallien mélangé à des débris végétaux	↑ ↓ ↑ ↓

Les essais réalisés sur les échantillons sont au nombre de trois : la granulométrie, l'équivalent de sable et le poids spécifique absolu²².

L'analyse des résultats : le sable prélevé sur les plages est fin et blanc, formé de débris de corail et de coquilles. Il peut contenir quelques éléments plus grossiers constitués par des morceaux de corail.

Les échantillons 1 et 6 sont des sables très fins, la dimension maximale est de 0,5 millimètres. Ces sables sont très propres avec des équivalents de sable de 96 et 95. Les dimensions très fines et la pureté du sable montrent qu'il s'agit d'un matériau transporté. On peut ainsi déduire que la plage du débarcadère et la pointe ouest sont donc sensibles par constitution aux marées et aux tempêtes qui doivent régulièrement modifier leurs apparences.

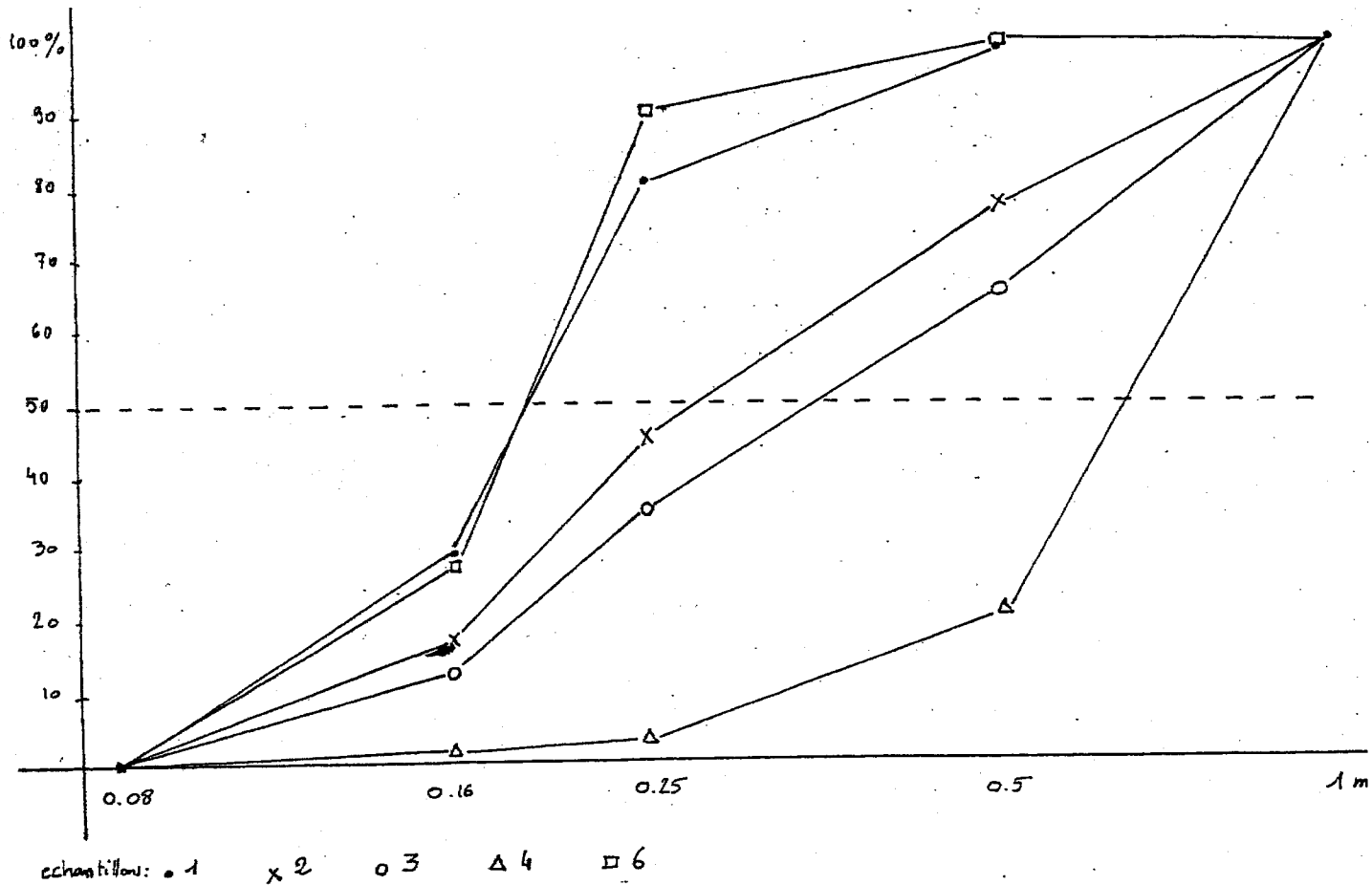
Les échantillons 2 et 3 sont plus grossiers. La dimension maximale atteint 5 millimètres et le pourcentage d'éléments supérieurs à 0,5 millimètres est respectivement de 37 et de 45% en poids. On note qu'ils sont également très propres, ne contenant ni matières organiques, ni limon, ni a fortiori d'argile puisque leur « équivalent de sable » est de 96 et 97. Ces valeurs pourraient montrer que ces zones : la pointe est et la plage des météos sont des zones où le courant ralentit et dépose des matériaux plus grossiers et donc plus lourds. Ces zones sont alors favorables à une augmentation de la surface des plages, ce que nous avons pu constater dans la partie est de l'île (voir carte des courants marins sur Juan de Nova).

L'échantillon 4 est encore plus grossier que les précédents. Il contient 80% d'éléments supérieurs à 0,5 millimètres ; c'est également le plus propre avec un équivalent de sable de 99. Ces mesures nous montrent que les matériaux les plus fins sont arrachés à cette partie de l'île, il ne reste que les matériaux les plus lourds.

Cet état de fait s'explique par le régime général des vents et de la houle qui est un régime sud-est. Les vagues viennent heurter l'île au sud et pousse les matériaux les plus légers vers le nord. On trouve ainsi une côte sud où le socle madréporique apparaît mis à nu par les courants et les vents. Et plus on s'éloigne de cette zone est plus la présence de sable fin est importante. Les zones 2 et 3 montrent une présence de matériau supérieure à 0,5 millimètres qui varie entre un

²² Il s'agit de déterminer la masse volumique des particules solides du sol étudié. Cette mesure ne doit pas être confondue avec la densité d'un matériau, rapport du poids d'un volume de matériau au poids du même volume d'eau. Le poids spécifique absolu est la densité des grains seuls, donc des minéraux qui composent le matériau.

tiers et 50%. Ces différences de granulométrie sont parfaitement illustré par le graphique ci-après :



Courbe granulométrique des sables de Juan de Nova. On trouve en abscisse les dimensions des différents tamis et en ordonnées le pourcentage correspondant.

Enfin sur les plages au nord, cette proportion est infime. La plage est constituée par les éléments les plus fins ce qui explique que l'on s'enfonce autant dans le sable (environ 10 centimètres). Ce matériau par nature très fin explique également qu'il soit très sensible aux courants marins lors des marées. Ainsi les

zones érodées ou au contraire enrichies en matériaux s'expliquent par l'extrême légèreté du sable qui compose les plages. Légèreté et finesse que nous avons remarquées dans cette partie de l'île où nous pensions trouver une eau transparente mais où nous nous avons découvert un lagon d'eau turbide avec de nombreuses particules de sable en suspension.

On peut également ajouter à ce mécanisme les dégâts occasionnés par les houles au socle madréporique de l'île. Durant la période de haute mer, les vagues viennent frapper les zones de corail mort sur le littoral sud, brisant des morceaux grossiers. Ce sont également ces morceaux que l'on retrouve dans les échantillons de sable prélevés. Et ainsi, au fur et à mesure du temps, ces morceaux peu à peu concassés, de plus en plus légers, sont entraînés par le reflux au nord où se situe la passe vers la haute mer.

Les analyses de sables qui constituent le littoral de Juan de Nova nous donnent ainsi de précieuses indications sur la morphologie des rivages. Il faudrait le mettre en relation avec une cartographie de la barrière de corail pour voir si la mort d'une partie du récif n'a pas entraîné de modification des courants dont la conséquence est l'érosion récente de la plage du débarcadère.

Un autre élément de notre étude est la comparaison des sables du littoral de Juan de Nova avec celui recueilli aux Seychelles. Le poids spécifique des échantillons 1,2,3 et 4 est compris entre 2,81 et 2,85 tonnes par mètre/cube ce qui est très proche de ceux des Seychelles avec des valeurs de 2,87 et 2,85 tonnes par mètre/cube.

Le sable de l'intérieur de l'île est celui de l'échantillon 5, prélevé dans une dépression de l'exploitation de phosphate au sud de la piste d'aviation. Ce sable est de couleur brune et contient plus de 50% d'éléments supérieurs à 1 millimètre, les plus gros atteignant même 25 millimètres. La valeur de l'équivalent de sable est de 45, ce qui dénote la présence de limons et de matières organiques. Ce dernier point est confirmé par la valeur plus faible du poids spécifique de 2,61 t/m³ alors que pour les autres échantillons constitués de corail il est de l'ordre de 2,80t/m³. L'intérieur de l'île est donc, sans surprise, constitué d'un sable riche en matières organiques. L'exploitation de phosphates ne s'est pas installée là par hasard.

Etude géomorphologique de l'île de la Grande Glorieuse :

Les prélèvements sont au nombre de quatre. Moins nombreux que sur Juan de Nova car l'île de la Grande Glorieuse ne nous a pas paru receler de difficultés d'explication géomorphologique. L'île est de forme générale ronde, la plage qui l'enserme semble faite uniformément du même matériau. Nous avons donc choisi deux prélèvements de sable sur la plage et deux à l'intérieur des terres.

Les échantillons 1 et 2 sont prélevés respectivement à l'est et à l'ouest de l'île à une profondeur maximum de vingt centimètres. Nous avons creusé plus profond, environ soixante-dix centimètres, sans trouver de changement de matériaux. En effet, il arrive que sur certaines plages on trouve des couches de sables de différentes grosseurs, le sable fin recouvrant un matériau plus grossier.

Les échantillons de l'intérieur de l'île proviennent pour le 3 de la cocoteraie à l'ouest de l'île et pour le 4 de la zone dunaire à l'est. Ils ont été prélevés en surface à une profondeur de vingt centimètres maximum.

Les essais réalisés sur le sable de plage sont la granulométrie, l'équivalent de sable et la valeur au bleu (VBS). Sur les sols intérieurs aux essais précédents a été rajouté un essai en teneur de matières organiques²³.

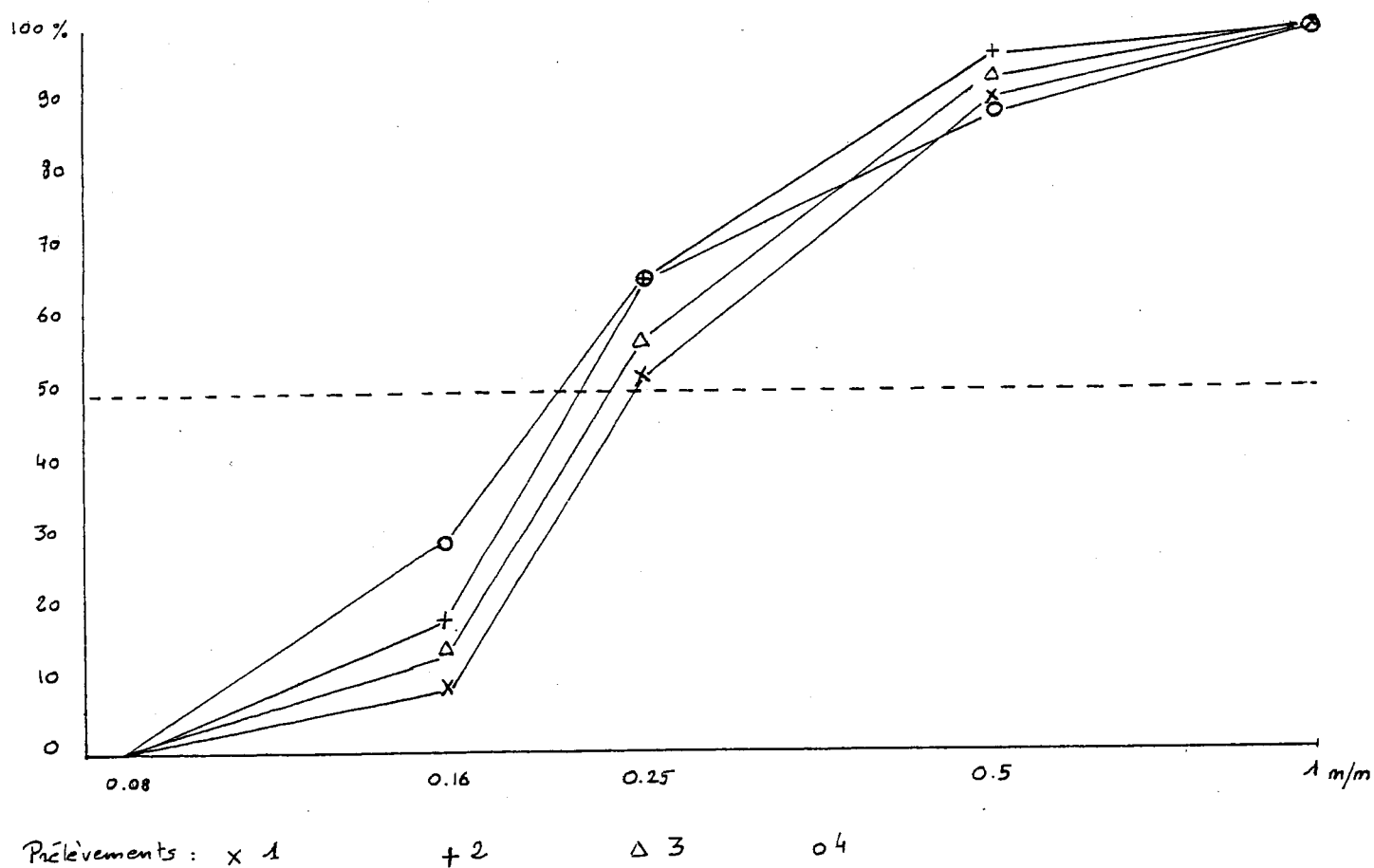
L'analyse des résultats montre que les sables de plage 1 et 2 sont identiques. Ce sont des sables fins et blancs constitués de débris de corail et de coquilles. Ils ne contiennent pas d'éléments inférieurs à 80 microns et 80% des particules ont des dimensions comprises entre 0,16 et 0,25 millimètres. Les éléments inférieurs à 80 microns ne contiennent pas d'éléments argileux ou limoneux comme l'indiquent les valeurs de l'équivalent de sable. Nous sommes bien en présence d'une plage uniforme sans différences morphologiques importantes.

Les sables de l'intérieur nommés 3 et 4 sont des sables gris plus grossiers contenant des matières organiques. Les valeurs des équivalents de sable qui sont de 33 et de 34 indiquent la présence de matières organiques et de particules fines

²³ La détermination de la teneur pondérale en matières organiques d'un matériau s'effectue selon la méthode de calcination (XP.P.94.047 selon les normes AFNOR). L'essai consiste à mesurer la perte de poids d'un échantillon de sol. Il est préalablement séché à une température de 50° puis calciné à une température de 450°. La teneur en matière organique du sol est le rapport de la différence de poids du matériau avant et après calcination, au poids de matériau sec.

non sableuses. Les valeurs au bleu indiquent la présence d'argile dans les matériaux fins mais ce en faible quantité.

Il est intéressant de comparer les sables de rivage avec les matériaux de l'intérieur de l'île en traçant les courbes granulométriques des échantillons entre les tamis de 80 microns et de 1 millimètres. On constate sur les graphiques ci-après que les courbes des échantillons sont quasiment identiques. Il s'agit du même matériau qui dans le centre de l'île a évolué avec la présence de végétaux et de vie animale.



Courbe granulométrique des sables de la Grande Glorieuse. On trouve en abscisse les dimensions des différents tamis et en ordonnées le pourcentage correspondant.

La Grande Glorieuse est donc très uniforme tant par sa forme générale que par les matériaux qui la composent. On relève peu d'éléments originaux si ce n'est les morceaux de socles madréporiques de plus de trois mètres de haut visibles sur la plage de la station météorologique à l'ouest de l'île. Ces coraux morts se retrouvent à l'identique sur l'île aux Crabes ou Rochers Sud. Ce sont des roches très abrasives hérissées de parties pointues que l'on ne peut parcourir que munis de solides chaussures. Le sud de l'île est donc vraisemblablement l'objet des attaques de la mer, c'est le seul endroit où le socle madréporique est visible. Mais cette zone d'érosion ne se traduit pas comme à Juan de Nova par des différences de granulométrie des sables analysés.

Etude géomorphologique de l'île de Tromelin :

Les prélèvements effectués sur l'île de Tromelin sont au nombre de cinq. Le sable a été récolté dans ce qui semblait être cinq zones de granulométrie et de textures différentes. La profondeur maximum où ont été recueillis les échantillons est de vingt centimètres.

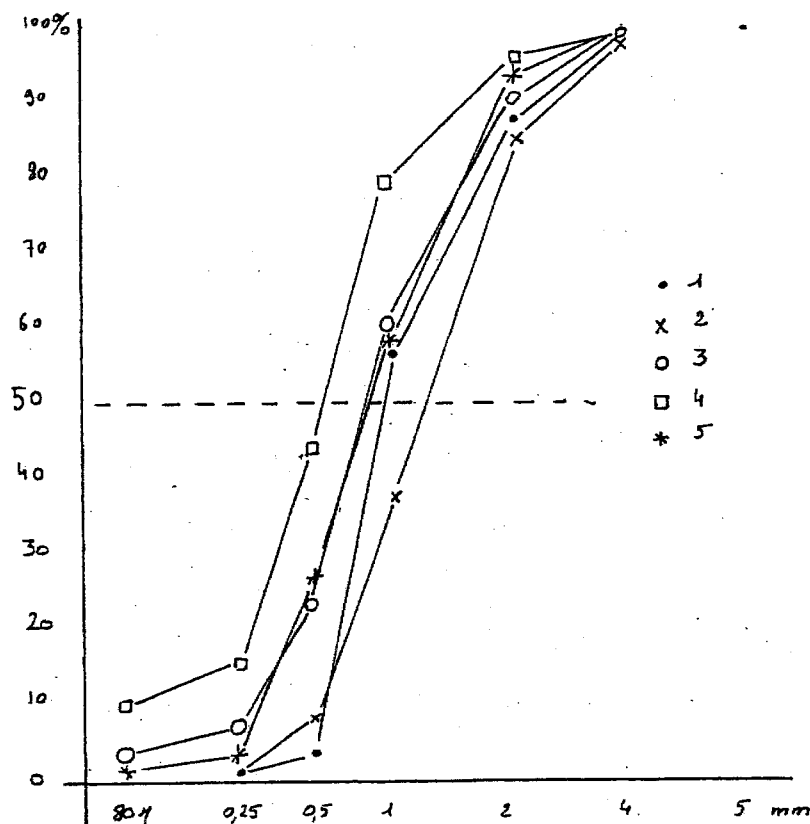
Les essais exécutés sur ces sables sont l'analyse granulométrique, l'équivalent de sable et la valeur au bleu.

L'analyse des résultats montre que les sables de plage, à savoir les échantillons 1 et 2 sont des sables fins et blancs comprenant des débris de coraux et de coquillages, les plus gros éléments ne dépassant pas 20 millimètres. Ils sont très propres avec un équivalent de sable de 98 et les quelques particules très fines ne contiennent pas d'argile, avec une valeur au bleu de 0.

Le sable des « plaines » intérieures représentés par les échantillons 3, 4 et 5 est également un sable fin comprenant peu de gros éléments. La coloration beige des sables est dû à la présence de matières organiques, ce qui est bien mis en évidence par les valeurs des équivalents de sable et des valeurs au bleu, en particulier pour l'échantillon 4 prélevé au centre de l'île. Néanmoins cet échantillon avec une valeur de l'équivalent de sable de 76 est loin d'être aussi riche en matière organique que celui du centre de Juan de Nova qui est de 45. A la lecture de ces

chiffres on comprend que l'île n'ait pas connu un grand développement de l'exploitation de phosphates, le gisement étant moins riche que celui de Juan de Nova et les concessions accordées n'ayant pas dû être très rentables.

Le graphique présenté ci-dessous répertorie les courbes granulométrique des cinq échantillons écrêtés à 5 millimètres. Les courbes présentent toutes la même forme générale due à la forte proportion d'éléments compris entre 0,25 et 2 millimètres. Il s'agit donc du même matériau, mais celui des plages est « lavé » tandis que celui de l'intérieur de l'île est enrichi par les poussières apportées par le vent et par les matières organiques dans le centre de l'île où l'on trouve une maigre végétation et surtout la présence d'oiseaux de mer.

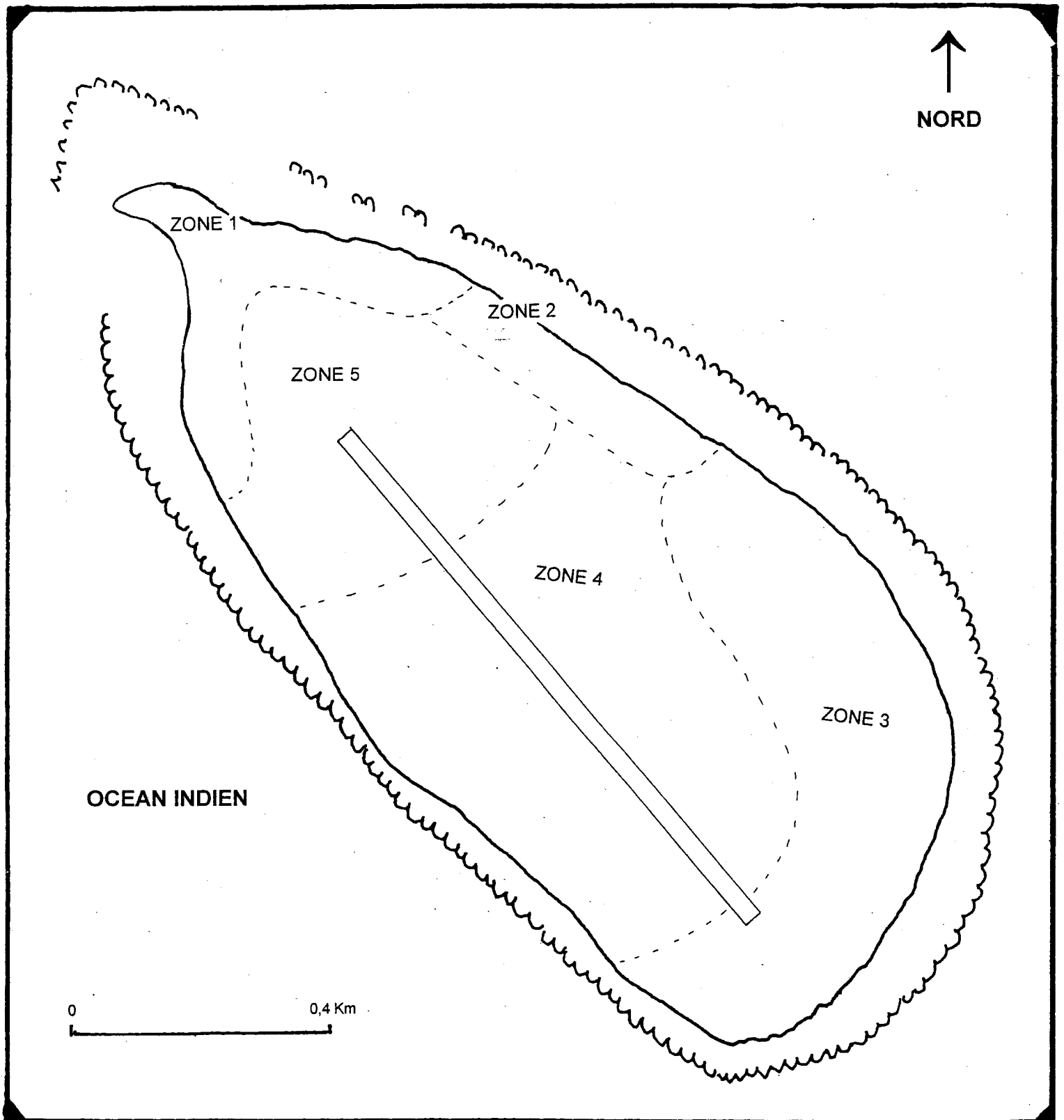


Courbe granulométrique des sables de Tromelin. On trouve en abscisse les dimensions des différents tamis et en ordonnées le pourcentage correspondant.

L'étude géomorphologique des différentes îles à travers les échantillons prélevés nous a permis de valider certaines hypothèses auxquelles nous avons pensés lors de nos séjours. Ainsi, Juan de Nova possède sûrement cette forme originale en raison de courants marins plus importants qu'ailleurs et peut-être au départ avec un socle ayant une forme différente. Les mesures des équivalents de sable montre également que les richesses du sous-sol ne sont pas également réparties et que si Juan de Nova a été exploitée jusque dans les années 1960 c'est à cause de la richesse de son gisement de phosphates. L'étape suivante de notre étude consisterait à effectuer des forages pour connaître la nature du socle de ces îles et surtout sa forme générale.

Cette morphologie des îles maintenant décrite, nous allons continuer notre description de l'espace des îles Eparses par l'étude du milieu naturel.

CARTE GEOMORPHOLOGIQUE DE L'ILE DE TROMELIN



Charles MICHEL, mars 2003

Note : Cette carte a été réalisée à partir des observations sur la qualité du sable et complétées à partir des échantillons rapportés par le Gendarme Swyngedaw lors de son séjour à Tromelin. L'analyse de la granulométrie a été réalisée par le laboratoire de la Société du Canal de Provence, 13100 Le Tholonet.

Description du milieu naturel : Des paradis préservés pour les études scientifiques.

Il s'agit d'un milieu naturel très riche. Les tortues marines sont l'espèce emblématique abritée par les îles et leur présence suffit à faire de ces îlots un sanctuaire à préserver. C'est pourquoi depuis 1975, les îles Eparses font l'objet d'un classement en réserve naturelle intégrale.

En effet, depuis 1975, ces îles font l'objet d'un classement en réserve naturelle intégrale (arrêté du 18 novembre 1975) assorti d'un autre arrêté du 15 février 1994 interdisant la pêche à l'intérieur des eaux territoriales : ce qui correspond à une zone de 12 milles marins autour des îles. Il faut cependant noter que toutes les îles ne sont pas des réserves naturelles. En effet, l'île de Juan de Nova ne rentre pas dans cette classification en raison de l'intérêt porté par le « Club-Méditerranée » à cette île dans les années 1960. Le président de cette entreprise a effectué plusieurs visites sur Juan de Nova comme le décrit M. Alain Downing²⁴. Son intérêt éveillé, il souhaitait construire un village-vacances sur Juan de Nova destiné à des touristes fortunés. C'est l'intérêt de cette entreprise pour cette île qui a empêché son inscription à l'arrêté du 18 novembre 1975. Depuis, cet état n'a pas été modifié

Cependant loin d'être limitées aux tortues vertes dont la France, grâce aux îles Eparses « possède le plus riche gisement »²⁵, les îles abritent d'autres espèces : les oiseaux sont très présents sur ces îles, frégates, sternes, fous de Bassan, paille-en-queues et même sur Europa un petit oiseau endémique, sous-espèce d'un oiseau également présent à La Réunion dont nous avons déjà parlé : le « zoiseau-lunettes vert ».

Ce milieu particulier recèle bien des surprises dont la moindre n'est-elle pas de trouver autant de Bernard-l'ermite, souvent à plus d'un kilomètre de la côte sur Europa.

Ainsi le classement de ces îles en réserve naturelle est essentiel, car il permet de préserver le milieu original et, à terme, de disposer d'un observatoire écologique de première importance dans une zone vulnérable : les tropiques, bien souvent menacés par les activités humaines dont le tourisme. Les « habitants » de ces îles sont actuellement les météorologues et les militaires. La première population a tendance à disparaître des îles du canal du Mozambique pour être remplacée par

²⁴ Alain Downing a séjourné sur Juan de Nova en 1966, c'est à lui que nous devons les photos de l'île à cette époque. Il est revenu sur Juan de Nova le 3 décembre 2000.

²⁵ « Le Monde » du 5 novembre 1998, page 28 : « De la Guyane à La Rochelle, la France est une terre d'asile pour les tortues marines ».

des stations automatiques. Seule Tromelin du fait de son rôle de poste avancé dans la prévision des cyclones, continuera à bénéficier de la présence des météorologues (sachant aussi qu'il n'y a pas de présence militaire sur l'île). Pour les militaires, il était fortement question en 1998 dans un contexte de détente internationale, suite à l'effondrement de l'URSS, de remettre leur présence en cause afin que les îles Eparses soient une sorte de « sanctuaire naturel total », libre de toute présence humaine.

La météo joue un rôle important dans la vie de ces îles. En effet, le sud-ouest de l'océan Indien est l'une des zones du globe régulièrement frappée par les désastres provoqués par les cyclones tropicaux. La zone connaît entre novembre et avril une quinzaine de perturbations tropicales ; certaines d'entre elles atteignent le stade de cyclones. Ces météores ont pour effet de faire varier la pluviosité moyenne de ces îles.

Un climat tropical général, mais des conditions différentes selon les îles :

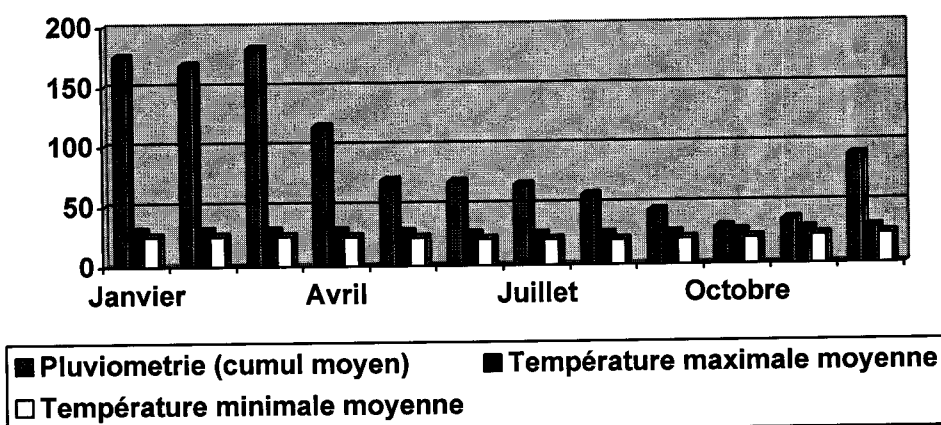
Nous sommes, pour les quatre îles de notre étude, confronté à un climat de type tropical. Il se définit par une année au cours de laquelle les températures sont toujours clémentes et qui comporte deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies.

Dans le cas des îles Eparses, ces deux saisons sont bien marquées, néanmoins on trouve de notables différences entre elles. Nous commencerons par étudier le climat de chacune de ces îles à l'aide des données recueillies par Météo-France puis nous les comparerons afin d'établir une typologie. Ces distinctions que nous ferons apparaître entre les îles sont réelles même si elles sont réduites. Ces îles sont minuscules au regard des phénomènes climatiques. On ne peut définir, en raison de leur taille réduite et de l'absence de relief de « cote au vent » ou de cote « sous le vent ». Néanmoins, nous verrons des différences notables de pluviométrie et de températures qui permettent d'établir de véritables nuances climatiques.

Les éléments du climat :

L'île de Tromelin (période de données de 1955 à 2000) : se caractérise par une saison sèche qui commence au mois de mai pour se terminer au mois décembre. Le minimum des précipitations a lieu, comme le montre le graphique, au cours des mois d'octobre et de novembre où il tombe moins de 50 millimètres de pluie.

Données climatiques de l'île de Tromelin
(période de 1955 à 2000)
Source : Météo-France



Les mois de janvier à mars, saison des cyclones, sont les plus pluvieux avec une moyenne de plus de 150 millimètres au cours des trois mois.

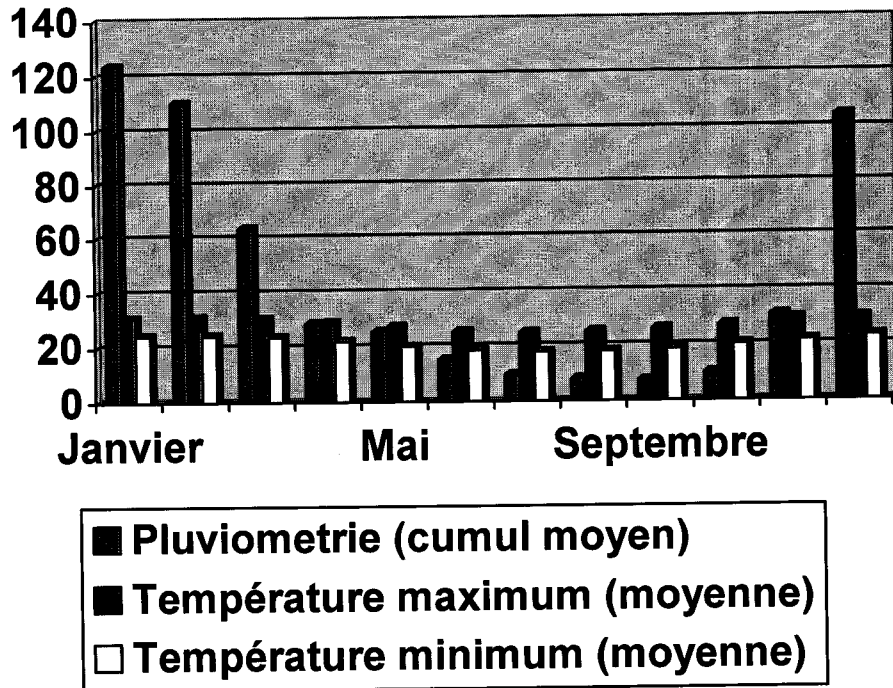
Les températures de l'air varient toute l'année entre 21°, température moyenne minimum, et 30° qui est la moyenne maximum que l'on rencontre au cours du mois de janvier. On le voit, il s'agit de températures que l'on peut qualifier de douces. Le record minimum est de 15,9° tandis que le maximum enregistré depuis 1955 est de 36,3°.

L'ensoleillement varie entre 221 et 287 heures par mois.

L'île d'Europa: Sur l'île d'Europa, la saison sèche débute dès le mois de mars avec une moyenne d'environ 60 millimètres de pluie et se prolonge jusqu'en novembre. Ainsi seuls trois mois de l'année dépassent les 40 millimètres de pluie : décembre, janvier et février qui correspondent à la saison humide des climats tropicaux de l'hémisphère sud. Avec une insolation entre 250 et 288 heures par mois

et une pluviométrie moyenne toujours inférieure à 140 millimètres par mois, le climat d'Europa est très sec.

Données climatiques de l'île d'Europa
(période de données de 1951 à 1999)
Source : Météo-France



Cette île jouit en plus d'un climat relativement frais, par rapport aux autres îles Eparses, avec des températures minimum de 18°. Mais l'île a enregistré une température minimum record de 10,2° en juin (on ne possède pas l'année de cette température record, cette donnée n'est pas fourni par Météo-France auprès de qui nous avons recueilli ces statistiques). Ce qui n'est pas vraiment la température que l'on s'attend à trouver sur une île tropicale de l'océan Indien.

Le maximum est atteint au cours du mois de février avec une moyenne de 31°.

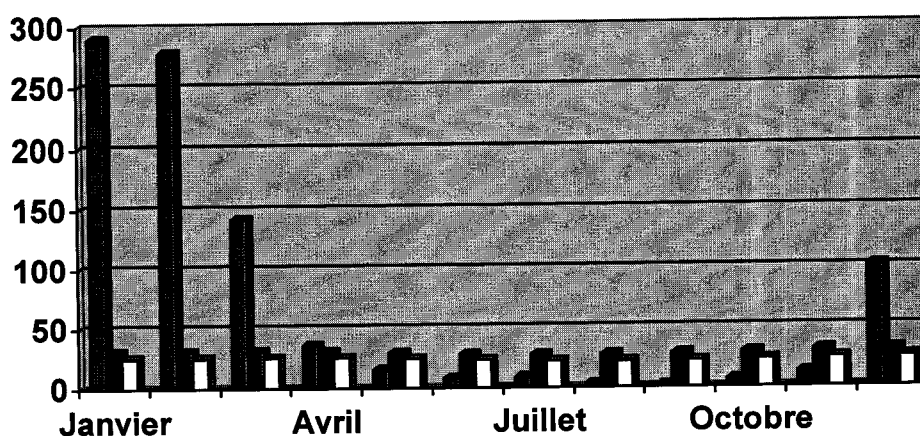
L'île de Juan de Nova: elle possède deux records dans les îles Eparses en matière de pluviométrie. Elle détient la plus forte pluie en 24 heures avec une journée au cours de laquelle il est tombé 450 millimètres ! Elle possède également le record de pluviométrie minimum moyenne avec 2 millimètres d'eau au cours du mois

de septembre. Sur cette île la différence entre la saison des pluies et la saison sèche est très marquée. La saison humide dure quatre mois de décembre à mars au cours de laquelle la moyenne d'eau tombée est supérieure à 140 millimètres. Par contre, lors de la saison sèche, il ne pleut pratiquement pas puisque de juin à octobre il pleut moins de 10 millimètres par mois. De juin à octobre, l'île reçoit environ 30 millimètres de pluies soit 3% du total moyen de l'année. Autant dire que durant cette période, il ne pleut pas sur Juan de Nova et que la végétation doit être adaptée à ce climat ou se satisfaire d'eau saumâtre.

Données climatiques de l'île de Juan de Nova

(période de données de 1974 à 1998)

Source : Météo-France



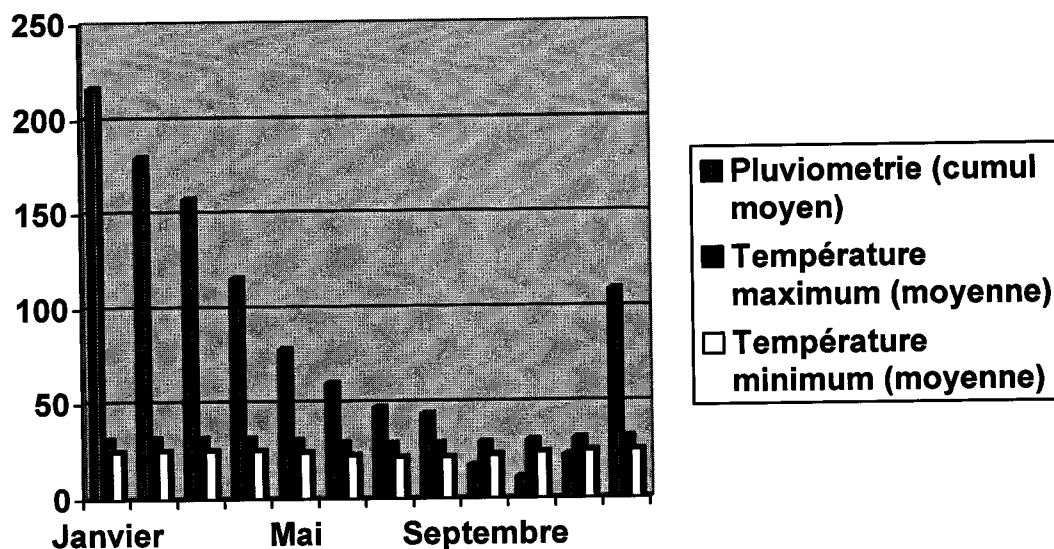
■ Pluviométrie (cumul moyen) ■ température maximale moyenne
 □ température minimale moyenne

Les températures sont typiquement tropicales avec une moyenne inférieure de 22°2 et un maximum moyen de 31°5. Les records de froid et de chaleur ne sont pas très éloignés de ces moyennes avec respectivement 17°6 et 35°. Enfin l'île possède le mois le plus ensoleillé des îles Eparses avec un mois d'octobre à 309 heures de soleil.

L'archipel des Glorieuses: il est régulièrement arrosé par les pluies ; durant cinq mois il reçoit plus de 100 millimètres de pluie et seuls quatre mois sont inférieurs à 50 millimètres. L'île a donc des précipitations plus régulières que les autres, ce qui

permet des cultures tel le maïs et l'acclimatation des plantes comme le coton qui ont des besoins importants en eau dans les derniers stades de leur croissance.

Données climatique de l'île de la Grande Glorieuses
(période de données de 1960 à 1999)
Source : Météo-France



Les températures sont comprises entre un minimum moyen de 21,3° en juillet et août et un maximum de 35° en février et mars. La constance de ces températures sur ces deux périodes est typique d'un climat tropical où les températures sont chaudes et sans grande variation au cours de l'année.

L'ensoleillement varie de 197 à 288 heures par mois, c'est le plus grand écart existant sur les îles Eparses. Il montre que Glorieuse est plus humide que les autres îles Eparses et que la couverture nuageuse, même sans pluie est plus fréquente.

Ce climat plus humide se traduit sur l'île par une végétation plus luxuriante. Nous avons parlé des cultures possibles, mais ce climat chaud et humide permet de trouver sur l'île des arbres fruitiers et, près du lieu où se trouvait la demeure de Caltaux, un immense banian. Les puits donnent également une eau moins saumâtre, presque sans goût salé.

Une fois établis les différents climats de ces îles, nous pouvons, à partir de ces données, effectuer une comparaison et un classement climatiques.

Typologie des îles Eparses selon leur différents climats :

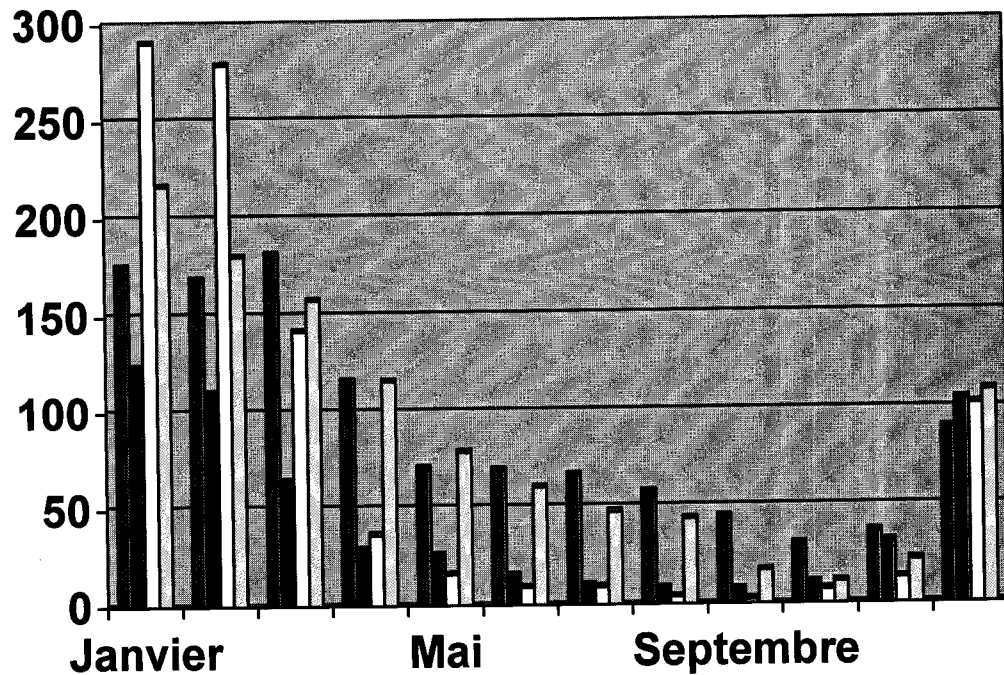
Il peut sembler difficile de classer les îles Eparses selon leurs climats. Toutes de petites tailles, sans reliefs, elles ne semblent pas devoir être marquée par des différences climatiques notables. En effet, l'absence de reliefs annule les différences de climat que l'on peut trouver sur les îles de la région avec une cote au vent et une cote sous le vent.

Les raisons des nuances climatiques que nous avons définies pour ces îles résident dans leur situation en latitude mais également dans leur environnement géographique. C'est tout d'abord l'influence des courants marins, l'archipel des Glorieuses est situé dans l'axe du courant marin est-ouest qui circule au nord du Cap d'Ambre et qui est vraisemblablement à l'origine des pluies plus fréquentes mais également de la couverture nuageuse importante que nous avons décrite. A cause de la proximité de Madagascar, les îles situées dans le canal du Mozambique se définissent par un climat d'une sécheresse importante. En effet, la grande île au relief prononcé va couper les vents marins chargés d'humidité dans ce flux d'est typique de l'hémisphère sud. Les îles du canal du Mozambique ne reçoivent donc pas l'eau qui tombe sur Madagascar.

Pour notre comparaison nous avons retenu l'élément pluviométrique qui est le plus caractéristique. Il permet d'établir cette typologie entre les îles. Les autres données climatiques comme la température ne montrent pas suffisamment de différences caractéristiques pour effectuer un classement des îles.

Comparaison pluviométrique des îles Eparses

Source : Météo-France



■ Tromelin ■ Europa □ Juan de Nova □ Glorieuses

On peut, grâce aux précipitations qu'elles reçoivent, distinguer deux groupes d'îles.

Le premier groupe est composé des îles Glorieuses et Tromelin qui reçoivent, toutes deux, des précipitations supérieures à un mètre par an. Tromelin, la plus arrosée reçoit une moyenne de 1100 millimètres par an, Glorieuse reçoit 1060 millimètres par an. Ces pluies permettent à Glorieuse de développer une végétation d'arbres importants et de disposer ainsi d'un véritable couvert végétal. A l'inverse Tromelin est un banc de sable aride, colonisé par une végétation d'arbustes rabougris et où l'eau tirée des puits est, au contraire des Glorieuses, très saumâtre. La superficie de Tromelin avec 700 mètres de largeur maximum et les cyclones réguliers qui balaient l'île expliquent cette absence de couvert végétal, qui donne cette impression de peau de léopard lorsqu'on contemple la carte de l'île. Les vents violents qui soufflent sur l'île lors des passages de cyclones empêchent la végétation de dépasser les deux mètres, de plus, ils apportent des paquets d'eau de mer qui viennent saler la terre et brûler les racines des plantes les empêchant de se

développer. On retrouve le même phénomène de pluies abondantes et de l'absence de végétation sur l'île du Lys dans l'archipel des Glorieuses où rien ne pousse.

Les deux autres îles, Juan de Nova et Europa, reçoivent moins d'un mètre de pluie par an. Juan de Nova est arrosée par 900 millimètres alors qu'Europa reçoit seulement 540 millimètres. Ce déficit pluviométrique d'Europa amène une végétation de type arbustive, sans grands arbres où de vastes espaces sont uniquement plantés d'une herbe rare, et sans la présence de la Mangrove l'île pourrait ressembler à une steppe semi-désertique. C'est sur ces îles à faible couvert végétal que se développent les bernard-l'ermite dont on trouve de grandes concentrations à Europa, jusqu'à un kilomètre à l'intérieur des terres et à Tromelin où toute l'île est envahie par ces mollusques.

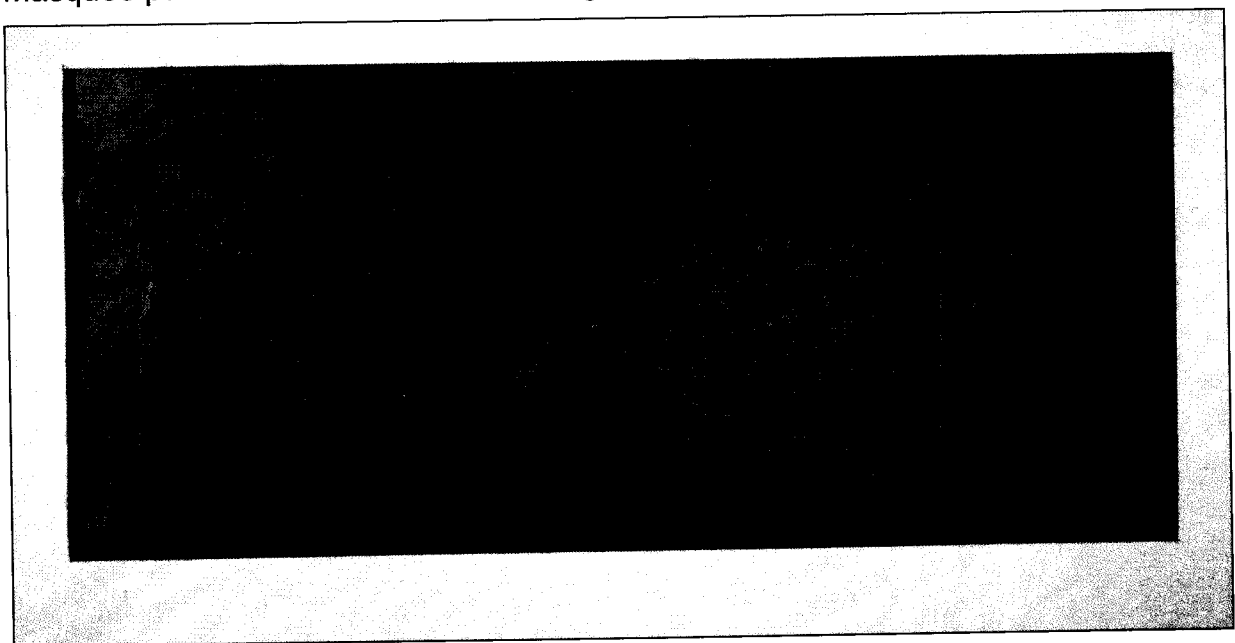
L'abondance des pluies décroît au fur et à mesure que l'on descend vers le sud du canal du Mozambique : les Glorieuses (1060 mm/an), Juan de Nova (900mm/an) et Europa (540 mm/an). Les températures descendent également dans un schéma classique pour l'hémisphère sud et l'ensoleillement augmente. Il existe donc une typologie des îles en fonction des pluies, mais on pourrait compléter ce classement par un autre ou rentrerait en compte le couvert végétal. Nous aurions alors Europa et Tromelin, îles à la végétation steppique et Glorieuses et Juan de Nova à la végétation tropicale.

Dernier volet de notre étude du climat, les îles Eparses sont régulièrement frappées par des cyclones. Cependant, si la pluie et le vent sont violents et peuvent provoquer de gros dégâts, le principal danger pour ces îles reste les marées de tempête. Les îles Eparses ne dépassent pas 12 mètres d'altitude et ces marées, improprement appelées « raz-de-marée », sont à l'origine de catastrophes sur les régions côtières de basse altitude. Elles menacent donc également les îles Eparses.

C – La cartographie européenne dans l'océan Indien : découverte d'un espace :

Lorsqu'ils doublent le cap de Bonne-Espérance en 1487, les marins portugais sont loin de se douter qu'ils ouvrent la porte d'un espace oublié par les Européens depuis l'antiquité. Cet océan qui s'ouvre devant eux est totalement inconnu par l'Occident, seuls les Arabes et les Asiatiques le parcourent régulièrement. Afin de développer leurs commerces, ils ont exploré nombre de ces rivages et dressé les cartes de leurs comptoirs et des routes pour y accéder. Mais pour les puissances européennes tout reste à découvrir. Pour accéder à de nouvelles richesses, en particulier les épices, il faut connaître cet océan, détenir des connaissances qui permettront plus tard la conquête et l'exploitation. Il faut dresser des cartes. C'est à cette tâche obscure, minutieuse et secrète que vont s'atteler pendant trois siècles les cartographes, marins, mathématiciens et géographes. C'est cette marche longue et difficile vers la connaissance de l'océan Indien que nous nous proposons d'étudier dans cette partie en nous appuyant sur les documents cartographiques des différentes époques étudiées.

Cette étude comporte de nombreuses difficultés dont la moindre est d'arriver à se repérer avec notre vision moderne du monde sur des cartes anciennes dont parfois l'image plus symbole que repère nous échappe. C'est le cas de ces cartes portugaises du XVIème siècle : les portulans ou l'absence d'informations est masquée par de véritables œuvres d'art graphique.



Archives départementales de La Réunion (1F14), Carte de l'océan Indien 1598

Mais ce sont avec ces cartes sommaires, à la réalité partielle que les Portugais vont entreprendre la conquête et surtout la mise en valeur de l'océan Indien. Les cartes les plus anciennes que nous avons pu étudier remontent à cette période où les navires mettent environ trois ans²⁶ pour faire un voyage entre Lisbonne et les Indes et revenir. Les vaisseaux souvent anciens et délabrés, sont des caravelles du type de celle qu'utilise à la même époque Christophe Colomb pour traverser l'océan Atlantique. Il faut rappeler que ce voyage est destiné à découvrir une nouvelle route vers les Indes. Cette région est riche de ses épices et l'Occident à cette époque est friand de cette marchandises qu'il paie très cher aux Arabes et à leurs intermédiaires vénitiens ou génois. Les Portugais détiennent les secrets de la route du Cap et interdisent à tout navire étranger de l'emprunter. C'est la raison de l'importance des cartes et celles-ci sont jalousement gardées par les royaumes ou les capitaines qui les possèdent.

Les portulans de l'océan Indien les plus anciens que nous avons pu étudier datent respectivement de 1595 et de 1598. Ils nous offrent, un siècle après l'entrée des Portugais dans l'océan Indien, de très précieuses informations sur les rivages que connaissent les pilotes et les capitaines d'alors. Les informations dont ils disposent sont fragmentaires, elles proviennent soit de leurs propres informations, soit de récits qu'ont pu leur faire les autochtones et les marins, souvent arabes, qui sillonnent depuis cinq siècles cet océan. En effet, l'océan Indien est bien connu par les navigateurs musulmans. Toutes les îles et les pays riverains portent un toponyme arabe. C'est donc à partir de récits et d'observations que les cartes sont d'abord réalisées.

La carte de 1595 d'Arnoldés, visible au musée naval de Mahébourg sur l'île Maurice est remarquable car elle nous montre la première représentation d'une partie des îles Eparses. En effet, cette carte indique la position de deux des îles avec les noms qu'elles portent encore de nos jours. Il s'agit de Juan de Nova qui est représentée selon une forme ronde et dans une position qui est approximativement la sienne. On découvre également une autre île dénommée « Bayxos dos Judia ». Cette île est représentée de façon démesurée par rapport à Madagascar. Elle occupe l'espace des deux îles connues aujourd'hui sous le nom d'Europa et de Bassas da India. Cette carte est très colorée et assez lisible selon nos critères actuelles. On peut également apercevoir sur cette carte deux îlots à l'ouest du Cap

²⁶ « *Les grandes découvertes* » de Jean Favier, Fayard, op.cit.

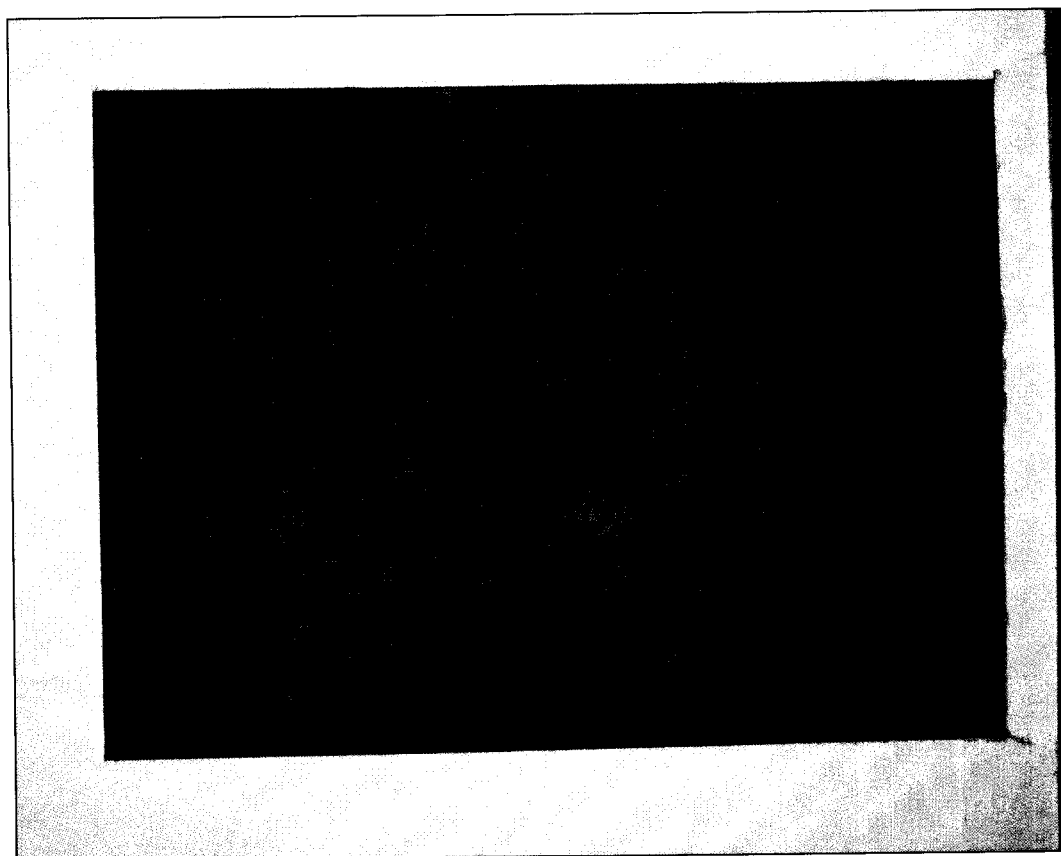
d'Ambre, (ce cap est la pointe nord de Madagascar). Ils sont séparés de Mayotte par un banc de sable qu'il nomme « Braças ». Ces îles semblent être dessinées sur une position proche de celle des Glorieuses. Mais l'on connaît le peu de fiabilité de ces cartes où la légende, la réalité et le goût artistique cohabitent souvent pour nous donner une carte ressemblant de fort loin à la réalité du terrain.

Les cartes de 1598 de l'océan Indien, que l'on peut consulter aux archives départementales de La Réunion, offre une réalité très différente. Ces cartes de petite taille d'environ dix centimètres de côté sont dessinées à l'encre noire sur du parchemin que les siècles ont rendu marron (on peut se référer à la carte reproduite page 74). Elles sont, contrairement à la carte d'Arnoldès, très difficilement lisible et la seule île que nous sommes capable de distinguer est Madagascar. De nombreuses îles figurent néanmoins sur ces cartes, mais lorsqu'elles sont dépourvues de noms, il devient difficile de distinguer un ensemble géographique. Il est donc difficile à partir de ces cartes de déterminer quelles sont les îles Eparses connus par l'auteur de ces documents. Il est d'ailleurs possible que les îles de notre étude ne figurent pas sur cette représentation de la partie sud de l'océan Indien. En effet, les marins d'alors gardent jalousement leurs itinéraires et les secrets de leurs navigations. Dans le cas où le navire n'a pas reconnu cette zone, il est probable qu'il ne mentionne pas ces îles sur sa carte.

Mais l'une de ces quatre cartes de 1598 fait exception. Elle représente l'île de Madagascar ou Saint-Laurent comme elle est nommée à l'époque et une série d'îles dans l'actuel canal du Mozambique. Parmi ces îles on trouve l'île de Juan de Nova cartographiée avec sa zone récifale. On remarque au nord des Comores des récifs nommés « Bracas » que l'on a remarqués sur la carte d'Arnoldès de 1595 et qui semblent se situer à la position des Glorieuses. Néanmoins, il faut rester prudent car on distingue bien sur la carte que l'emplacement de toutes ces îles est très au sud de leurs positions. Ce phénomène est très visible pour les Comores. Les « Bracas » sont peut-être des îles appartenant aux Seychelles.

Les cartes du XVIème siècle nous montre que deux des îles Eparses sont reconnues. En fait, il s'agit de trois îles puisque les navigateurs connaissent alors Juan de Nova et qu'ils rassemblent Bassas da India et Europa en une seule île. Cette zone reste méconnue car les grandes routes de commerce vers les Indes contournent Madagascar par l'est. La zone du Canal avec ses nombreuses îles que l'on distingue mal du fait de leurs faibles altitudes, et ses bancs de sable représente

de grands dangers pour les marins de l'époque. Cela explique le temps qu'il a fallu pour cartographier cet espace.



Archives Départementales de La Réunion (1F14), carte de l'océan Indien 1598. Il s'agit d'une carte de Madagascar où l'on distingue parfaitement toutes les îles du Canal du Mozambique.

Maintenant si l'on étudie les cartes du XVII^{ème} siècle, on remarque que la représentation est plus conforme à nos habitudes. On arrive peu à peu à un modèle de représentation de l'espace proche du modèle contemporain, mais les distances et la réalité sont encore fantaisistes. Pour illustrer la cartographie de cette époque et déterminer l'avancée des découvertes, nous avons choisi la carte de Pierre Duval qui date de 1666. Celle-ci est visible à l'île Maurice au musée naval de Mahébourg. Nous l'avons choisie car elle est d'un auteur français. Ceux-ci, à la suite des Portugais et des Hollandais, pénètrent dans l'océan Indien. Elle nous permet de connaître la représentation de l'océan Indien et des îles Eparses de ces nouveaux venus. Cette carte plus récente, nous montre que finalement les connaissances ont peu évolué. Les îles Eparses, objet de notre étude, ne sont pas plus connues. Les seules que

l'on découvre sur cette carte, sont les mêmes que celles présentes sur les portulans du siècle précédent. Il s'agit du « banc de la Juive » qui regroupe les deux îles d'Europa et de Bassas da India et Juan de Nova. On note néanmoins avec intérêt la présence d'un banc de sable à l'ouest du cap d'Ambre. S'agit-il du même haut fond que celui défini sur la carte d'Arnoldès en 1595 ? Nous pouvons alors être en présence du banc de la Zélée.

Le XVIII^{ème} siècle est celui d'une avancée technologique qui va donner naissance à la cartographie moderne. En 1701, l'Angleterre met au point un chronomètre très précis, instrument décisif dans la conquête de l'espace maritime car il permet de se repérer en longitude et ainsi d'affiner la représentation cartographique. Mais cette invention, comme les cartes du XVI^{ème}, siècle est un instrument à haute valeur stratégique. Son utilisation permet la maîtrise des mers, il ne se diffuse que lentement en dehors de l'Angleterre. La carte que nous allons étudier est datée de 1740. Elle est conservée aux archives départementales de La Réunion et nous l'avons choisie car elle est d'origine française à une époque que l'on peut qualifier d'apogée de l'empire colonial français dans cette partie du monde. Cette carte est celle de la « côte orientale de l'Afrique publiée par ordre de monseigneur le comte de Maurepas²⁷ ». Cette carte est très belle, une véritable œuvre d'art, de très belles couleurs dans ce style très élégant de la cartographie du siècle des lumières. Cette représentation du sud-ouest de l'océan Indien est maintenant très proche des cartes contemporaines. L'île de Madagascar que l'on commence à l'époque à parfaitement connaître est très bien restituée et les côtes de l'Afrique de l'est, depuis le Cap jusqu'à Zanzibar en passant par le Mozambique, sont très nettes et dessinées avec une grande précision. Néanmoins, la partie nord de cette carte offre un rendu moins sûr. Si les Comores sont bien cartographiées avec une échelle et une forme très proches de la réalité, les Seychelles sont très mal définies : leur localisation est inexacte et leurs contours sont fantaisistes. Mais cette imprécision est normale puisque la découverte officielle des Seychelles par la France

²⁷ Né à Versailles en 1701, il commença sa carrière de ministre à la Maison du Roi avant de passer à la Marine où il laissa une forte empreinte. Il encouragea les missions scientifiques telles celles de Jussieu ou de Maupertuis et fut l'auteur d'une vaste réforme de l'administration de la Marine. Il fut disgracié par Louis XV, car celui-ci le soupçonnait d'être l'auteur d'un pamphlet contre Mme de Pompadour. Il est rappelé par Louis XVI en 1774. Il meurt en 1781. Son secrétaire publiera sous son nom des mémoires.

a lieu en 1742 à la suite d'une expédition ordonnée par le célèbre gouverneur des Mascareignes : Mahé de la Bourdonnais²⁸.

La représentation des Seychelles sur cette carte est le résultat de récits ou la reprise de cartes anciennes qui montre un groupe d'îles ou d'îlots au nord de Madagascar. Ainsi les cartes du XVIIIème siècle ne font pas mention de nouvelles découvertes et elles ne font pas apparaître Tomelin ou les Glorieuses. Seuls restent connus et cartographiés, mais sans précisions nouvelles, les îles Juan de Nova et le Banc de la Juive. Ce banc de la Juive est figuré de manière très étendue. Il mesure selon l'échelle de la carte environ trente lieues de long, ce qui correspond à cent vingt kilomètres ou cent quarante cinq kilomètres si il s'agit de lieues marines. On sait que ce banc de la Juive regroupe en fait les îles d'Europa et de Bassas da India regroupées sous un même nom. Mais la carte signale ces îles comme un danger et entoure cette île par une série de petites croix noires dont on ne sait si elle matérialisent une barrière de corail ou si elles soulignent la menace que ces îles font peser sur les navires en route pour les Indes.

Ce danger pour les marins que peuvent représenter ces îles et bancs de sable qui parsèment la zone est illustré par le naufrage de « l'Utile » et sa cargaison d'esclaves sur l'île qui porte aujourd'hui le nom de Tromelin. Elle fut pendant longtemps mentionnée sur les cartes sous le nom de « danger ». Ce drame maritime et ses conséquences ont pour résultat de nous fournir la première carte détaillée d'une des îles Eparses. En effet, lors du sauvetage des survivants en 1776, une carte accompagne le récit du drame tel qu'il a été rapporté²⁹. La descente à terre accomplie à cette occasion permet à l'équipage de recouper les récits des survivants avec les traces laissées par les marins et les passagers blancs de « l'Utile » pour quitter l'île. On voit ainsi sur cette carte la localisation des camps : celui des blancs, des noirs et les recherches faites pour trouver de l'eau. On remarque également les infrastructures nécessaires à la réalisation d'une embarcation de fortune nécessaire pour s'évader de cet îlot. La carte montre l'emplacement choisi pour la mise en l'eau du bateau construit sur l'île et la technique employée. L'ancre, figurée sur la carte,

²⁸ En 1742, la Bourdonnais ordonne une expédition au nord de Madagascar chargée de reconnaître une « petite route » vers les Indes. La tartane « Elisabeth » et le both « Charles » découvrent un groupe d'îles inconnues le 19 décembre 1742. Le chef de l'expédition, un dénommé Picault, leur donne le nom d'îles Mahé puis d'îles La Bourdonnais à sa deuxième visite en 1743 réservant le nom de Mahé à la principale d'entre elles. Les îles furent oubliées jusqu'à la visite du capitaine Morpheu qui les nomma Séchelles ou Seychelles en l'honneur du contrôleur général Moreau de Séchelles. Morey ayant affirmé qu'il était inutile de s'y installer, les îles resteront inoccupées jusqu'en 1770

placée comme point d'ancrage et de halage est toujours en place sur l'île de Tromelin.



Extrait de la « carte orientale des cotes de l'Afrique ». Archives départementales de La Réunion. On remarque le Banc de la Juive qui regroupe Europa et Bassas da India

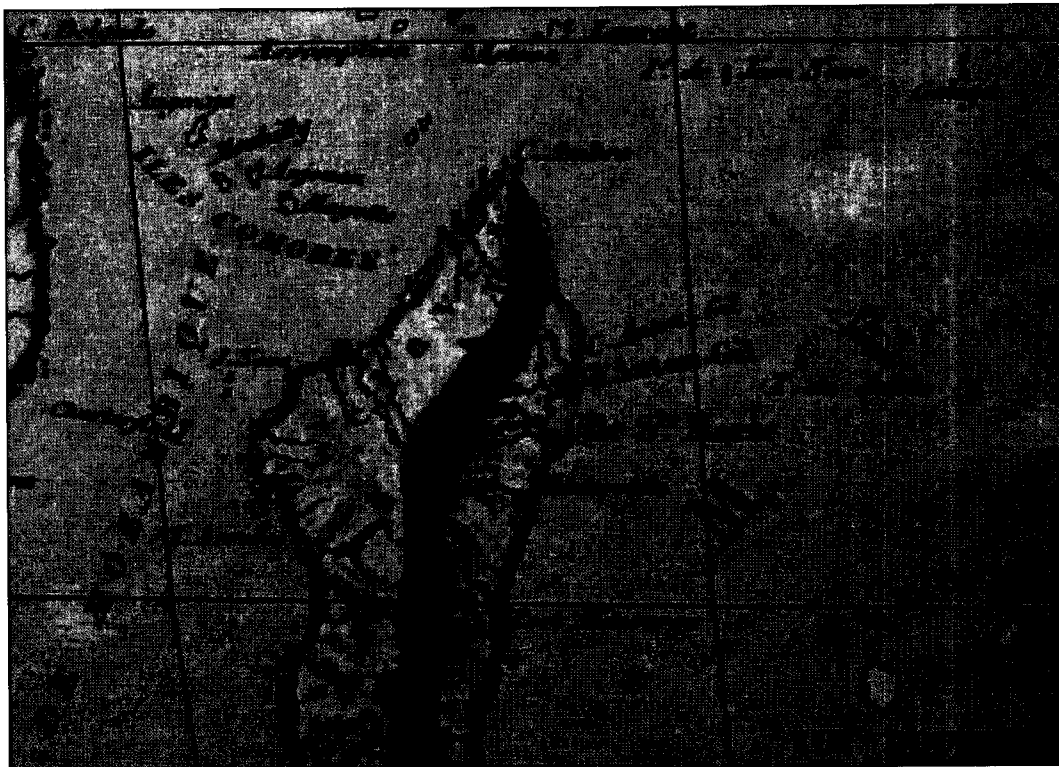
C'est seulement au XIX^{ème} siècle que nous allons trouver des cartes précises de la zone et surtout les premières représentations fiables des îles Eparses. C'est pourquoi nous étudierons plusieurs cartes de cette époque.

Le début du XIX^{ème} siècle est riche de changement dans les empires coloniaux qui contrôlent l'océan Indien. Cette période est celle du déclin pour les ambitions françaises. Les Français perdent le contrôle de l'île de France, l'actuelle île Maurice, de Rodrigues et des Seychelles à la suite du second traité de Paris de 1814. La première carte de notre étude est une carte française de 1809 réalisée par Jean-Baptiste Poinson ; cette carte est consultable aux Archives Départementales de La Réunion. La carte nous décrit l'Afrique dans sa totalité, on y voit ces grandes taches blanches nommées « terrae incognita » qui sont toutes les zones de l'Afrique

²⁹ « Histoire des îles Eparses » par Alain Horau, Op.Cit.

centrale. A l'inverse, le canal du Mozambique et l'île de Madagascar sont très bien représentés et notre œil moderne n'a vraiment aucun mal à se repérer. Pourtant, cette carte n'est pas très précise dans le détail puisqu'on n'y trouve que Juan de Nova et l'île de Bassas da India qui sous ce toponyme inclus également l'île d'Europa. On note également la présence de deux îles entre l'île d'Astove (il s'agit d'une île au sud de l'archipel des Seychelles et qui appartient à cette nation) et les Comores. Ce sont probablement ces mêmes îles que l'on voit sur la carte d'Arnoldès de 1595, qui sont désignées sous le nom de Bracas. Mais le manque de détails de cette carte est normal, il ne s'agit pas d'une carte marine pour la navigation mais plus d'une carte de géographie générale.

Il faut attendre 1830 et une carte dont nous ne connaissons malheureusement pas l'auteur ou le commanditaire pour voir apparaître l'île de Tromelin. Sur cette « carte des possessions françaises orientales³⁰ » l'île de Tromelin porte encore le nom d'île de sable, ce qui tend à montrer que les deux noms ont coexisté jusqu'à cette date.



« Carte des possessions françaises orientales », cette carte date de 1830 et elle est visible aux Archives Départementales de La Réunion (2Fi 1073). On note également sur cette carte que Juan de Nova semble être constitué de deux îles.

³⁰ Archives Départementales de La Réunion : 2Fi 1073

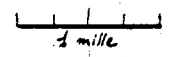
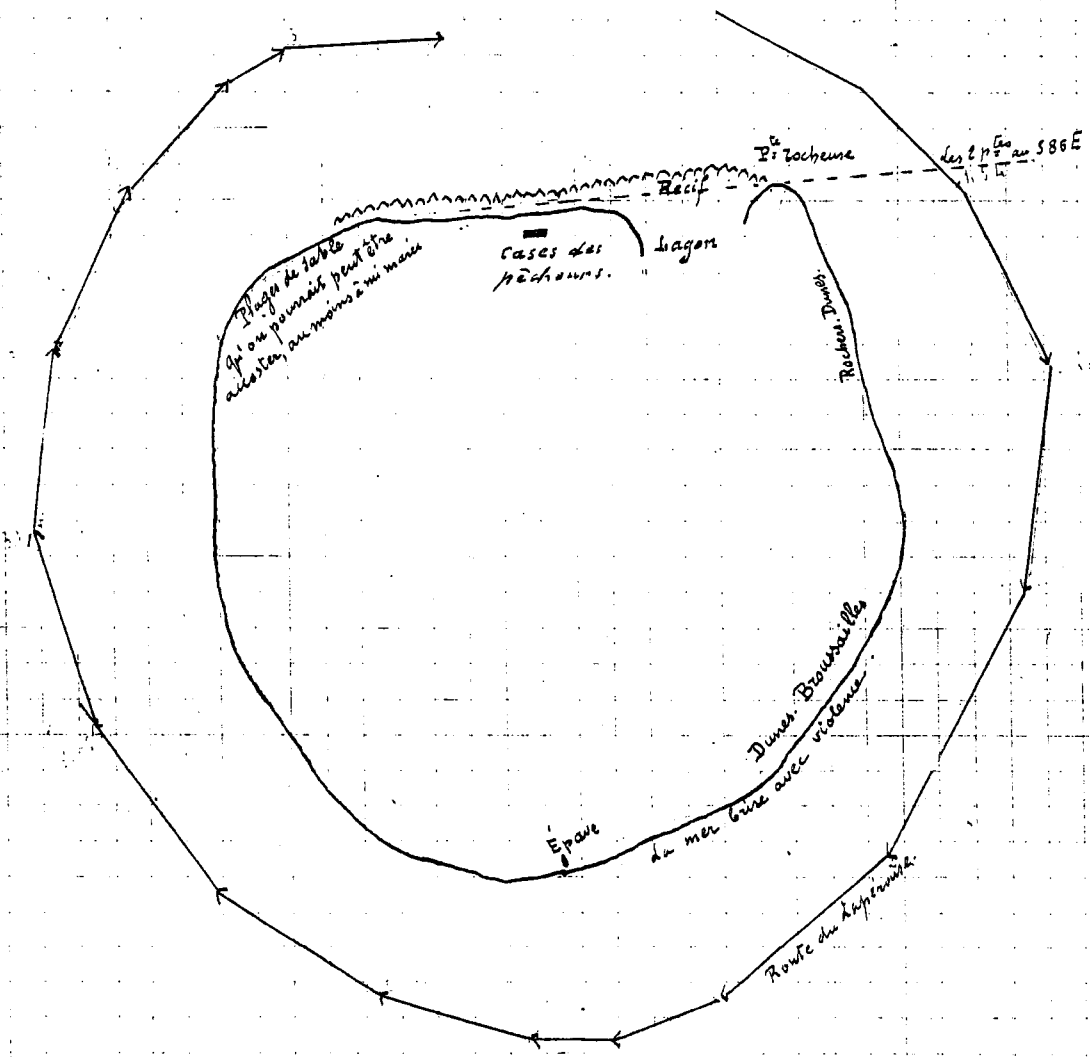
Dévoiler l'histoire de la cartographie des îles Eparses présente l'immense intérêt de pouvoir déterminer la date de découverte officielle de ces îles. On sait en effet que les navigateurs portugais, hollandais, anglais et tous ceux forbans ou marchands qui parcouraient cet océan avaient connaissance de ces îles. Mais la date de découverte officielle et la prise de possession sont importantes pour démêler le conflit qui sévit aujourd'hui quant à leur appartenance nationale. Le fait que les Glorieuses n'apparaissent pas en 1830 sur les cartes est un élément supplémentaire. En effet, elles ne peuvent avoir été cédées à l'Angleterre par la France lors du second traité de Paris en 1814 pour la simple raison qu'elles n'existaient pas officiellement.

La fin de la première moitié du XIX^{ème} siècle n'apporte pas de modifications majeures dans la cartographie des îles Eparses. La « carte générale de la partie occidentale de Madagascar » qui date de 1843 et qui devrait, au regard de son échelle, être extrêmement précise ne montre que Juan de Nova. Cette île a une forme fantaisiste qui montre qu'elle n'est toujours pas réellement cartographiée et que l'on ne connaît à l'époque que sa position. Elle a la forme générale d'une virgule orientée nord-sud et elle est entourée d'un lagon parfaitement concentrique. Son nom est francisé en Jean de Nova.

Il faut donc attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour que soit réalisé un véritable travail de localisation et de cartographie des côtes des îles Eparses. Le premier relevé cartographique de l'île d'Europa est publié en 1883 ou 1884 dans la revue Maritime. Cette carte de M. Crémazy, conseiller à la cour d'appel de La Réunion, nous montre l'île d'Europa dans sa forme générale : ronde, profondément entaillée par le lagon. On découvre les îlots de ce lagon, toujours visibles, ce qui prouve que le dessinateur a dû se rendre sur place et a arpenté l'île qu'il connaît bien. En effet, il montre également les parties submergées lors des grandes marées. Ce détail lui a peut être été révélé par les pêcheurs dont on voit le lieu d'habitation sur la carte. Lieu propice car il se situe près du seul endroit de la côte où l'on peut débarquer sans trop de difficultés.

C'est cette plage de débarquement que repère le « La Pérouse » lors de la première cartographie française de l'île d'Europa réalisée à l'aide d'instruments. Ce croquis très sommaire réalisé le 8 octobre 1896 a pour avantage de lever très

CARTE D'EUROPA DU 08 OCTOBRE 1896



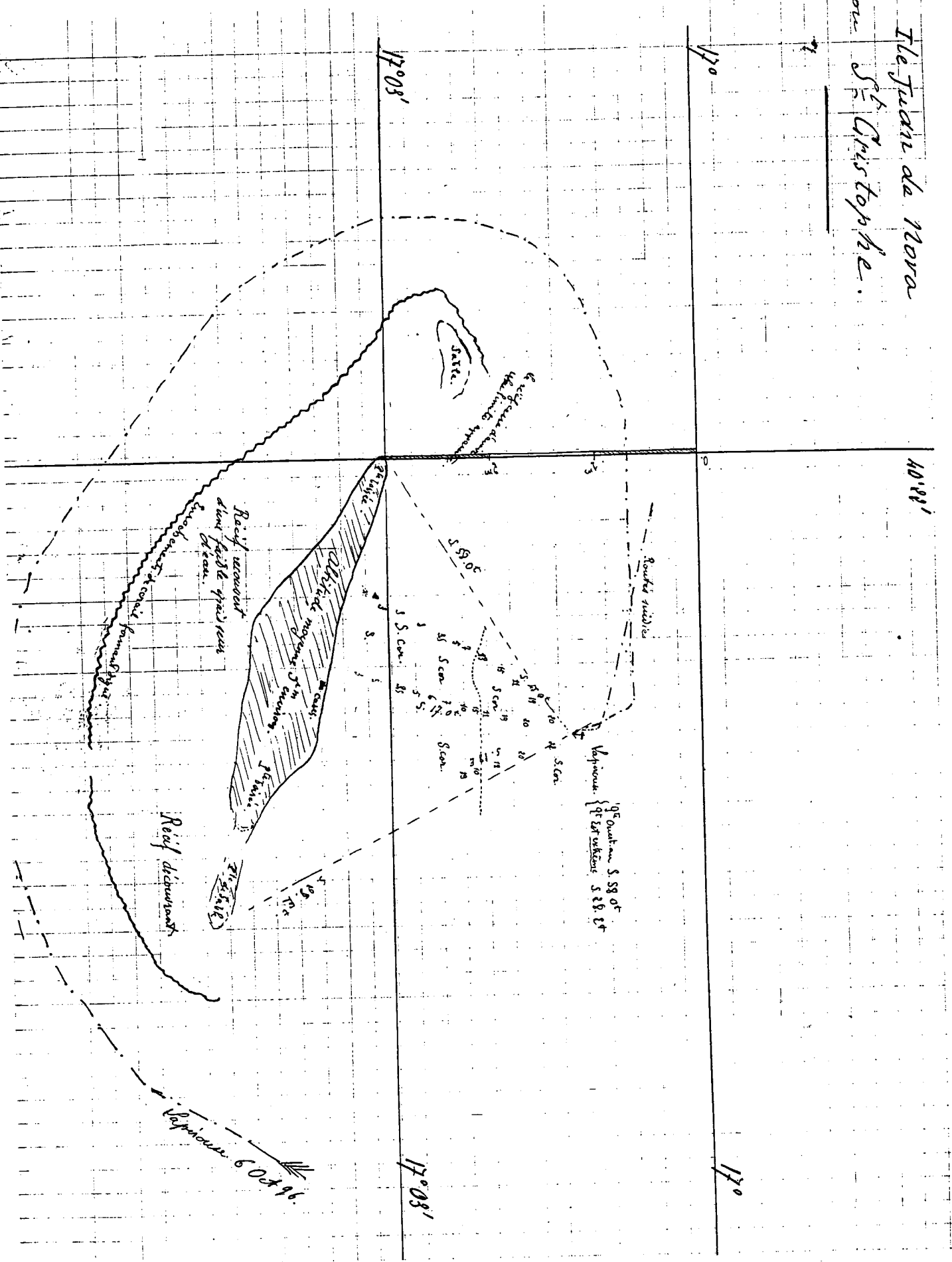
Echelle de 1 mille.

levé sous vapeur de l'Île Europa, par le Capitaine
le 8 Octobre 1896.

Note : Cette carte est jointe au rapport du Capitaine de Vaisseau Le Do au Service Hydrographique de l'Etat-Major Général de la Marine (Centre National des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence)

CARTE DE JUAN DE NOVA DU 06 OCTOBRE 1896

Ile Juan de Nova
ou St Christophe.



Note : Cette carte est jointe au rapport du Capitaine de Vaisseau Le Do au Service Hydrographique de l'Etat-Major Général de la Marine (Centre National des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence)

précisément les distances et de reconnaître un lieu de débarquement possible. Cette mission cartographique fait partie d'une opération plus complète de reconnaissance de ces îles en vue d'en prendre possession. C'est pourquoi quelques jours auparavant, le 6 octobre 1896, le « La Pérouse » a réalisé la carte de l'île Juan de Nova ou Saint-Christophe. Cette carte est beaucoup plus précise, on y trouve une localisation exacte de l'île et beaucoup d'autres indications. Ainsi les profondeurs de la passe devant la plage pouvant accueillir des débarquements sont établies. On trouve également l'altitude moyenne de l'île, les parties boisées et les différentes zones récifales et bancs de sable. Cette carte complète, précise est d'une grande utilité dans la perspective d'une étude de l'évolution de l'île depuis un siècle.

La fin du XIX^{ème} et le XX^{ème} siècles voient certaines des îles Eparses occupées de façon permanente par des groupes de colons. On trouve également depuis les années 1950 les météorologues et enfin les militaires à partir des années 1970. Cette présence a permis de dresser la cartographie côtière des îles Eparses et depuis les années 1950 de dessiner des cartes de l'intérieur de ces îles. Mais les cartes les plus récentes et les plus complètes datent de la période 1998-99. Durant son séjour à La Réunion, le Gendarme Swyngedaw a dressé des cartes très détaillées de l'intérieur des îles (on peut se référer à la carte de Tromelin en page 52) qui associées aux cartes marines nous donnent une image très précise de ces îlots et nous permettront de déceler les évolutions géomorphologiques des îles Eparses.

Les îles Eparses ont mis très longtemps à être repérées puis cartographiées. On peut s'étonner de cet état de fait dans une région, le canal du Mozambique qui nous semble être la route principale pour se rendre aux Indes. C'est effectivement la route qu'empruntent les Portugais au XVI^{ème} siècle pour se rendre vers leurs comptoirs indiens ou au nord de l'océan Indien. C'est la raison pour laquelle l'archipel Bassas da India (nous regroupons sous ce terme les deux îles de Bassas da India et Europa) et Juan de Nova ainsi que les Comores sont très vite localisées et cartographiées. Mais à la suite de la découverte de La Réunion et de Maurice, les nouvelles puissances maritimes détournent leurs navires sur une route à l'est de Madagascar qui à cette époque de la marine à voile est plus sûre. La présence de nombreuses îles très basses et des bancs affleurant juste sous la surface est difficile à négocier même à l'aide de cartes. Le canal du Mozambique est alors laissé au cabotage des marins arabes et aux pêcheurs autochtones qui ne dressent pas de

cartes. C'est une des raisons de la lente évolution de la cartographie marine de cette zone. Il faudra attendre Mahé de la Bourdonnais pour que l'océan au nord-ouest de Madagascar commence à être exploré. Les îles Eparses ne sont cartographiées que lorsque les puissances ont occupées toutes les terres disponibles et s'intéressent aux dernières îles disponible aussi petites soient elles.

2- LA DECOUVERTE DE CES ILES "FLOTTANTES" ET LEUR ROLE HISTORIQUE:

a)- Histoire de la découverte des îles Eparses : des zones dangereuses longtemps mal cartographiées :

En 1488, les Portugais doublent l'actuel cap de Bonne-Espérance et ouvrent la voie à la navigation européenne dans l'océan Indien. Découvertes dès le début du XVI^e siècle par les marins européens en route vers les Indes, ces îles étaient sûrement déjà connues des navigateurs arabes qui s'adonnaient au commerce quadrangulaire entre Zanzibar et la côte malgache. Peut-être furent-elles même aperçues par l'expédition égyptienne du Pharaon Nécho qui contourna l'Afrique en 600 av. J.-C. ?³¹

Ces îles ou bancs de sable qui parsèment le canal du Mozambique furent découvertes au cours de la progression portugaise sur la route des Indes durant le XVI^e siècle. De peu d'intérêt par leur manque d'eau, elles furent très longtemps mal localisées ou confondues.

Juan de Nova : elle fut reconnue dès 1501 par le capitaine Juan de Nova, originaire de Galice au service du roi du Portugal Manuel I^{er}. Il la découvre alors qu'il se rend vers Mozambique. On la trouve également sur les cartes anciennes sous le vocable de Saint- Christophe ou Saint-Christol. Pendant longtemps, la légende maritime a fait exister une île baptisée également Juan de Lisboa au sud de La Réunion³².

Europa et Bassas da India : l'histoire n'a pas retenu le nom du découvreur d'Europa. On suppose qu'elle fut également découverte au début du XVI^e siècle. Bassas da India aurait été découverte par un Portugais du nom de Gasparo Gonsuales. Pendant longtemps, elles sont largement confondues. Mais en 1774, le bâtiment anglais « Europa » les différencie. On note que cette confusion entre les deux îlots leur valut cette réputation d'îles "flottantes".

³¹ Il ne s'agit là que d'un effet de style, puisqu'on sait que cette expédition se contenta de caboter le long des côtes de l'Afrique et ne s'aventura pas en haute mer.

³² op.cit. « *Petites îles et archipels de l'océan Indien* », JL GUEBOURG

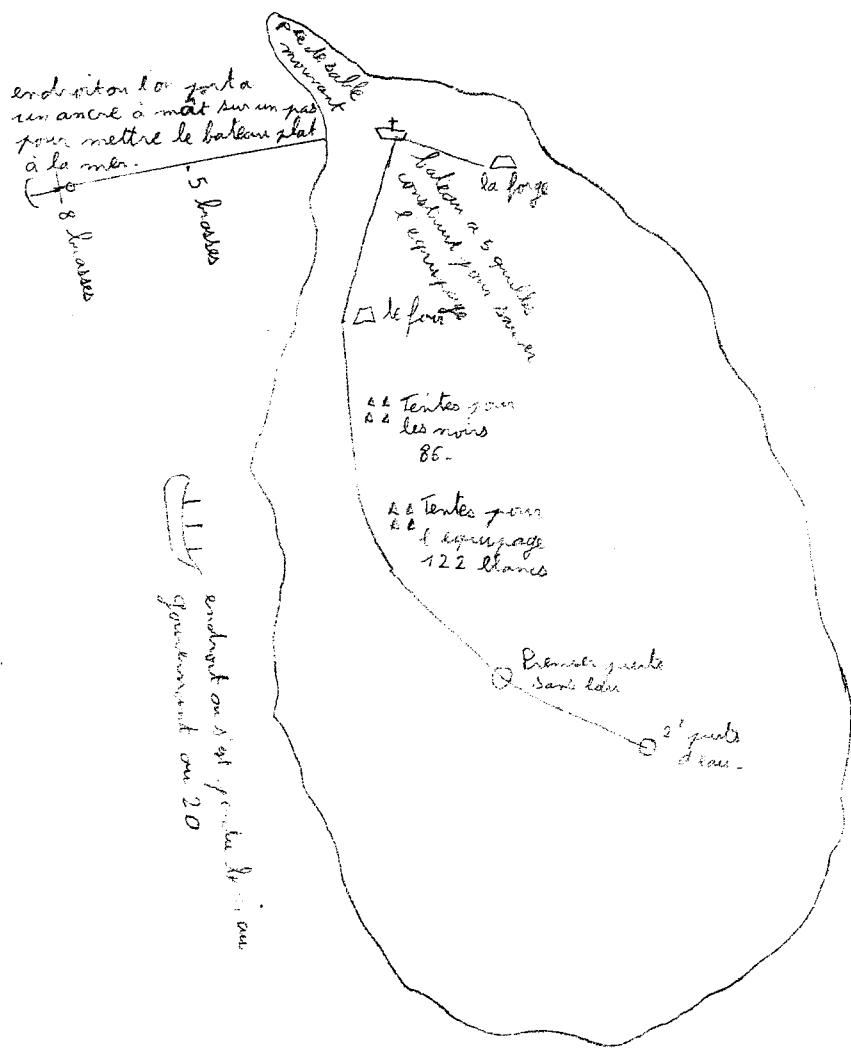
Les Glorieuses : Cet archipel est vraisemblablement découvert et connu au XVI^e siècle. L'histoire ne fait pas mention de ces îles avant la prise de possession par la France en 1892.

Tromelin : cette île très basse, de petite taille, isolée au milieu de l'Océan la rend difficile à apercevoir pour les navigateurs. Il n'est donc pas étonnant qu'elle n'ait été découverte que plus de deux siècles après les autres îles du canal du Mozambique.

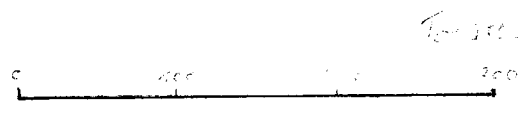
C'est en 1722 que M. Briand de la Feuillé, commandant « la Diane » découvre cette île aride, qu'il baptisa « Ile des sables ». Elle garde longtemps son nom qui cohabite sur les cartes de l'époque avec « le danger ».

Mais le nom que nous lui connaissons lui est attribué à la suite de l'histoire tragique dont cette île fut le théâtre. Le 31 juillet 1761, une flûte nommée « l'Utile » transporte une cargaison d'esclaves en direction de l'île de France (l'actuelle île Maurice) lorsqu'elle fait naufrage sur l'île des Sables. Les rescapés, esclaves, marins et passagers se réfugient sur cette îlot inhospitalier. La vie sur l'île s'organise pour tenter de reprendre la mer ; on voit l'organisation de l'île sur le plan en illustration, les marins construisent à partir des débris de leur vaisseaux une barque. Il faut ensuite trouver un point d'ancrage pour que la barque puisse franchir la barrière, lieu où déferle la houle et qui empêche les embarcations de gagner la haute mer. Ils improvisent un système à partir de l'ancre de « l'Utile » et partent en direction de Madagascar laissant cent vingt deux esclaves derrière eux avec la promesse qu'on viendrait les chercher. Les malheureux attendirent quinze ans. Ce n'est qu'en novembre 1776 que la « Dauphine » commandée par le chevalier de Tromelin vient chercher les survivants. Il avait été alerté par un navire qui n'avait pu les recueillir en raison de cette « barre » qui avait déjà gêné le départ des marins. Il ne restait des cent vingt deux esclaves que sept femmes et un enfant. L'île porte aujourd'hui le nom du sauveteur, mais il a fallu plusieurs décennies pour que ce nom se substitue à l'ancien.

Cette histoire du naufrage de « l'Utile » est racontée par deux auteurs : Eugène Huet de Froberville dans « *Iles africaines de la mer des Indes* » publiée à Paris en 1848 et Adrien d'Epinaÿ dans « *Renseignements pour servir à l'histoire de l'île de France* » publiée à l'île Maurice en 1890. Ils ne s'accordent pas dans leur histoire sur la date du naufrage, pour le premier, c'est la date que nous avons



III
 endroit ou s'est puits de
 gouvernement ou 20



indiquée, pour Adrien d'Épinay, il s'agit du 30 décembre 1767. Ils sont d'accord sur la date du sauvetage le 29 novembre 1776. Alain Hoarau qui les cite dans son ouvrage privilégie la date du naufrage d'Eugène Huet de Froberville en raison de son statut de « Garde des archives de la marine et des colonies ».

Nous avons présenté les îles Eparses sous l'aspect géographique, nous avons également rappelé l'histoire de ces îles à travers la cartographie, mais ce portrait ne serait pas complet sans une étude de leurs noms. D'où viennent ces toponymes souvent exotiques et parfois étranges ?

Les toponymes des îles Eparses : reflet de l'histoire maritime de l'océan Indien :

L'arrivée des Portugais dans l'océan Indien au début du XVI^{ème} siècle coïncide vraisemblablement avec la découverte par les Européens des îles situées dans le canal du Mozambique.

Le Professeur Guebourg cite Decary³³ pour qui :

« Une confusion extrême apparaît dans la dénomination de toutes ces îles, retrouver leur dénomination d'origine ou les raisons de leurs appellations est un travail difficile. »

Néanmoins, il est possible, par recoupements ou parfois par chance, grâce à la lecture des documents originaux de connaître les raisons ou l'histoire d'un nom attribué à l'une ou l'autre des îles Eparses.

C'est Juan de Nova qui peut revendiquer le nom le plus ancien des îles Eparses. Le nom appartient à la renaissance européenne mais la dénomination officielle de l'île par ce toponyme est contemporaine puisqu'il n'a été donné qu'au XX^{ème} siècle. Juan de Nova, comme nous l'avons vu, est le patronyme d'un noble galicien au service du Roi Emmanuel I^{er} du Portugal. On suppose qu'il a découvert une des îles de l'archipel des Comores à laquelle il a attribué son nom. Il découvre également l'atoll de Farquhar qu'il nomme aussi Juan de Nova. Ce nom de Juan de Nova parfois Joa de Nova, en portugais, ou Joan de Nova, en latin, ou parfois mal transcrit comme ce Juan de Novi que l'on trouve dans la correspondance officielle française de la fin du XIX^{ème} siècle, désigne sur les cartes de ces époques un certain nombre d'îles dont la position varie. Il existe même une île, légendaire, baptisée Juan de Lisboa au sud de La Réunion sur certaines cartes du XVII^{ème}

³³ Dans « Petites îles et archipels de l'océan Indien », Op.Cit.

siècle. Il faut attendre 1825 et le capitaine Owen, sujet anglais, qui fixe le nom de Juan de Nova sur l'île qui porte encore ce nom.

L'île a également longtemps porté le nom de Saint-Christophe ou Saint-Christol, puisqu'elle est déjà désignée sur le procès-verbal de prise de possession comme « *Juan de Nova ou Saint-Christophe* ». Ce nom peut paraître anodin mais il est important pour l'histoire de l'île. Les capitaines et les équipages qui se lancent à la découverte du monde au XVIème siècle sont originaires des nations au sud de l'Europe et leur foi catholique est très importante. Ils ont pour habitude de nommer les terres qu'ils découvrent selon la fête du saint qu'ils honorent ce jour là. On peut ainsi déduire que l'île de Juan de Nova est découverte ou redécouverte le 21 août, jour de la Saint-Christophe. Il nous manque malheureusement l'année de cette découverte.



Extrait de la « **carte de l'hémisphère austral montrant la route des navigateurs les plus célèbres** » XIXème siècle. (Archives Départementales de La Réunion 1F1 181). On note la totale méconnaissance des formes des îles Eparses visibles sur cette carte. Néanmoins Juan de Nova apparaît sous le nom de Saint-Christophe.

L'anglais Owen est encore à l'origine de la stricte localisation des îles Europa et Bassas da India. Longtemps ces deux îles furent confondues. Le nom de Bassas

da India est attribué aux deux îles et sur les cartes de l'époque elles ne sont pas différenciées, les marins appréciaient sans doute peu de les approcher.

C'est Owen dans ces travaux de cartographie marine qui distingue les deux îles. Le toponyme d'Europa est l'île qui porte encore ce nom. C'est celui du navire sur lequel se trouve Owen le H.M.S. « Europa », qui effectue une campagne cartographique en 1774.

Pour Bassas da India, l'origine du nom est plus difficile à expliquer. Selon Decary, ce nom vient de Bayxo da India qui signifie en portugais : Banc de la Juive. Ce nom désigne un récif frangeant extrêmement dangereux dont il faut se méfier lorsqu'on croise dans la partie sud du canal du Mozambique. Nous parlions de la foi catholique de ces marins, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque les Juifs sont un peuple déicide. Ils ont mis le Christ en croix, on peut imaginer que ce rocher dangereux pour les marins est ainsi qualifié pour signifier sa redoutable traîtrise. Mais ce nom évolue, on trouve Baxos de la India en 1542, puis Basse Juive sur une carte française de 1770. Ce dernier nom doit être un transfert plus ou moins phonétique de Bayxo da Judia. C'est Owen qui en séparant les deux îles donne à Bassas da India le nom que nous lui connaissons.

L'histoire du nom des îles Glorieuses semble plus facile à déterminer car c'est une histoire récente et l'on possède aux archives d'outre-mer de nombreux documents sur cette île. Selon ces sources, les premières mentions du nom de cet archipel datent de 1873 à l'époque où le capitaine de cabotage Ohier prend la décision de coloniser l'île principale. A partir de cette date, tous les documents administratifs français ou anglais, que nous avons trouvés ne parlent que de l'île Glorieuse (le nom est toujours au singulier est en minuscule) ou de Glorioso island. La mémoire collective et en particulier celle retranscrite dans les rapports du Commandant Le Forestier vers le ministère de la Marine, nous dit que c'est Caltaux qui dénomma ainsi les îles sur lesquelles il décide de s'installer en 1881. Mais ce n'est vraisemblablement ni Caltaux, ni Ohier qui ont donné ce nom de Glorieuses à ces îles du nord de Mayotte. Car sur la carte de M. F. Delamarche, datée de 1831 et éditée dans un atlas de 1832, on peut voir l'archipel inscrit sous le nom de la Glorieuse. Cette carte, la plus ancienne que nous ayons pu consulté sur laquelle figure ce groupe d'îles, nous montre que ce toponyme existe en 1831. Il reste maintenant à déterminer d'où peut venir ce nom original et singulier. Notre hypothèse est qu'il pourrait s'agir du nom du navire qui a découvert l'archipel. Ce nom est dans

la lignée des noms de navires apparus en France après la Révolution tel le « Vengeur », le « Tonnant » ou peut être la « Glorieuse » ?

Certes, Caltaux connaît bien ces îles puisqu'il navigue dans les parages depuis plusieurs années. Il aurait donc fait évoluer le nom de Glorieuse en celui de « les Glorieuses » en souvenir des journées de la révolution de 1848 dont l'histoire a retenu le nom comme la journée des trois Glorieuses. En effet, l'archipel se compose de deux îles principales et d'une formation rocheuse bien distincte. Il y a un îlot pour chacune des journées de 1848. L'archipel des Glorieuses est ainsi baptisé d'un nom qui le désigne encore aujourd'hui.

Mais d'où viennent les autres noms des îles et roches de l'archipel ?

Les autres toponymes sont encore les traces d'un drame maritime : le naufrage du « Lys » du Lieutenant de Vaisseau Frappoz dans la nuit du 2 au 3 novembre 1819. Pris dans une tempête, le navire dérive largement au nord de sa route qui devait le conduire depuis le cap d'Ambre jusqu'à la Grande Comore. La nuit venue le vaisseau se fracasse sur une île qu'il ne reconnaît pas. Cette île deviendra l'île du Lys en souvenir de ce naufrage et le rocher sur lequel repose la carcasse du navire prend le nom de rocher de l'épave. Le lieutenant laisse un nom sur l'île de son malheur puisque les roches qu'il désigne dans son rapport comme les « roches vertes » car surmontées d'une touffe de maigre végétation conserveront cette appellation. Le Rocher Sud s'appelle ainsi car il est au sud de l'île, il faut cependant noter que personne ne le connaît sous ce toponyme, car sur les Glorieuses, une pancarte plantée à côté indique qu'il s'agit de la roche aux crabes, en raison d'une énorme colonie de ces crustacés. On est peut-être en train d'assister à un changement du nom de ce rocher.

La toponymie des îles Eparses reflète bien cette histoire maritime européenne de l'océan Indien. Mais il pourrait être intéressant de connaître le nom qu'ont donné à ces îlots les navigateurs arabes et qui refléterait une autre vision de l'espace et des caractéristiques de ces îles.

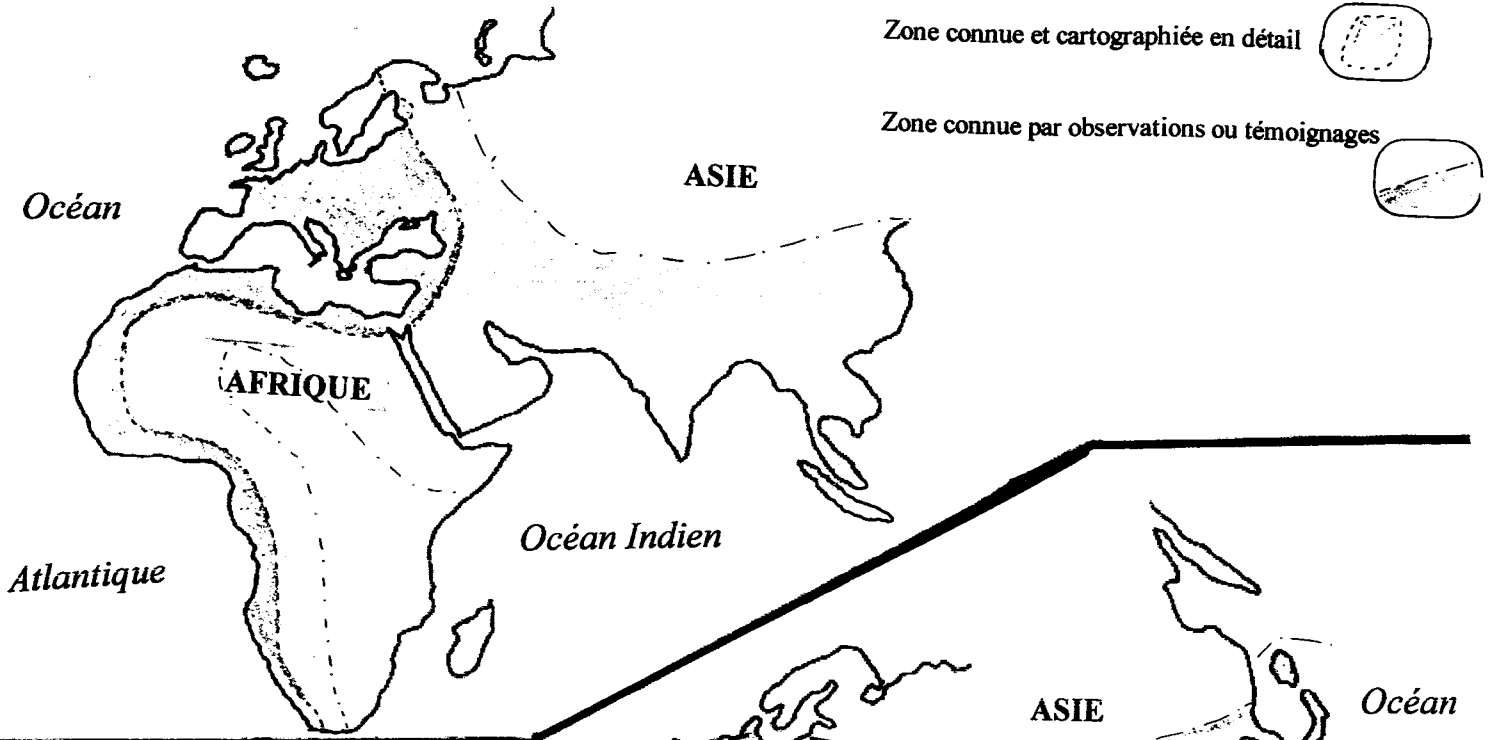
LE MONDE CONNU PAR LES EUROPEENS, L'ISLAM ET LES INDIENS AVANT 1492

L'exploration européenne avant 1492 :

Zone connue et cartographiée en détail



Zone connue par observations ou témoignages

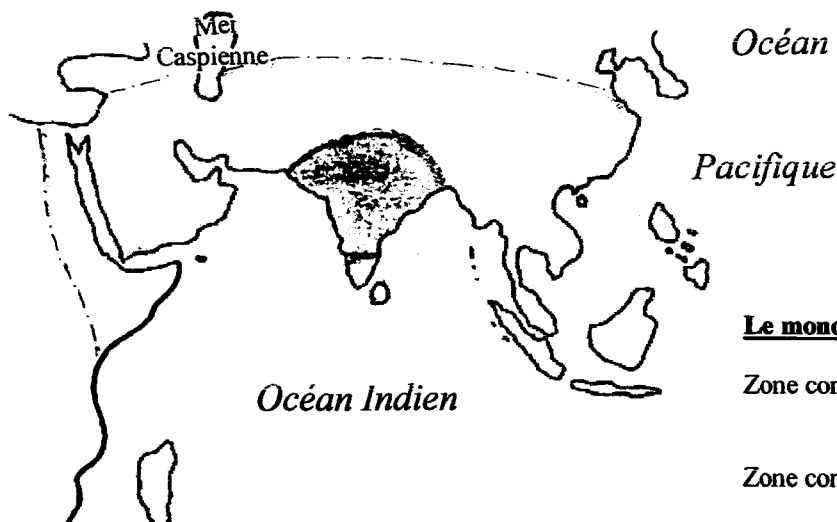
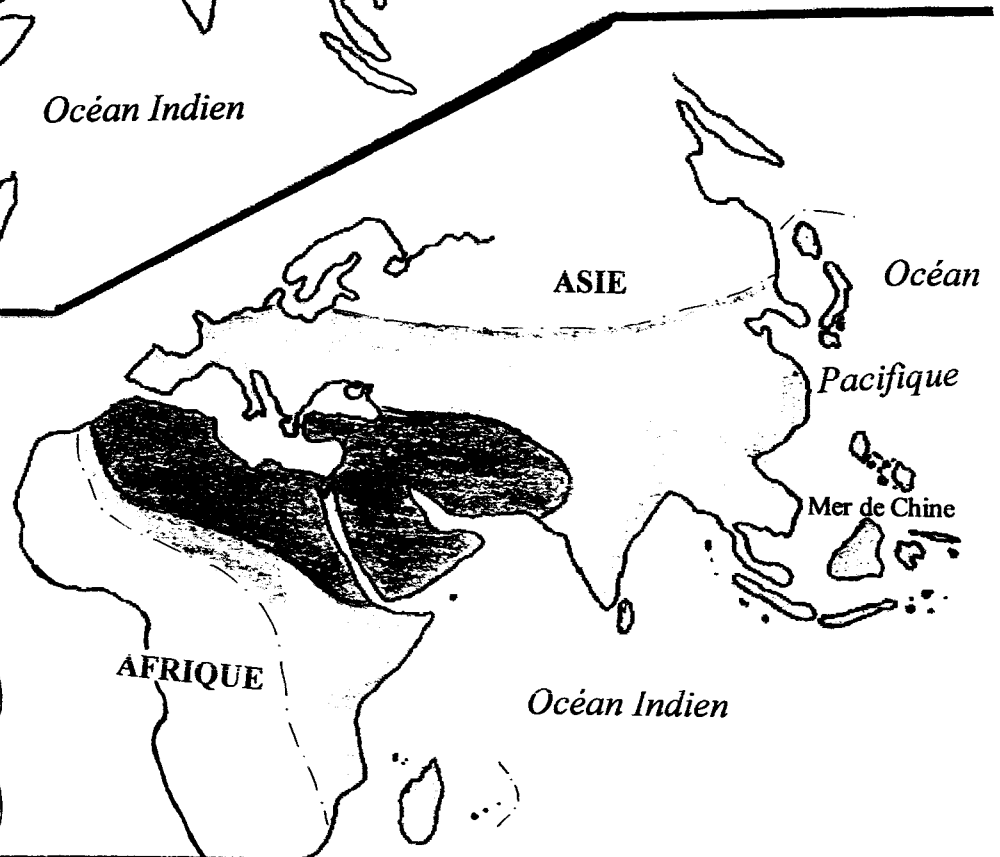


Le monde connu par l'islam :

Zone où l'islam est bien implanté



Zone connue par observations



Le monde connu par la civilisation indienne :

Zone connue en détail et cartographiée



Zone connue mais non cartographiée



b) - Les prises de possession de ces îles par la France :

Au cours des siècles qui suivirent l'arrivée des Portugais dans l'océan Indien, des puissances maritimes successives se disputèrent les terres existantes. Ainsi, durant le XVIIIe siècle et au cours du XIXe siècle les Français et les Anglais cherchèrent à s'assurer le plus possible de ces riches territoires que sont les Indes, les côtes orientales de l'Afrique et Madagascar. Il fallait également s'emparer du détroit et des ports¹⁵ contrôlant les accès à l'océan Indien : le Cap, Aden ou Djibouti. Mais, lorsque à la fin du XIXe siècle, la totalité des terres économiquement viables ou stratégiquement intéressantes sont occupées, les puissances anglaises et françaises maintenant en paix doivent tourner leurs regards vers d'autres espaces beaucoup plus petites et moins hospitaliers. On assiste alors à une occupation d'îles et d'îlots que ces pays avaient jusqu'alors dédaignés. Nous étudierons au cours de cette partie les raisons qui ont poussé la France durant les dernières années du XIXe siècle à prendre possession des îles du canal du Mozambique. Il est intéressant de noter la profusion des expéditions menées dans la deuxième moitié du XIXe siècle dans cette région du monde par la France. On voit ainsi, qu'avant toute tentative de prise de possession, s'effectue un gros travail de localisation géographique, de connaissance scientifique et d'espionnage militaire. On peut trouver trace aux Archives d'Outre-Mer des missions menées par le brick « le Ducouevic » (1846-1849), par Messieurs Richard (1888 - 1890) et Peyrot (1888 - 1890) et par le baron Michel (1890 -1891)³⁴.

La prise de possession des îles Eparses s'est effectuée selon trois modèles différents :

Ces prises de possession, que nous détaillerons par la suite, on peut les ranger en trois catégories : une prise de possession litigieuse dans le cadre d'une rivalité internationale. C'est le cas des îles Glorieuses que la France et l'Angleterre se disputent pendant environ seize ans. La deuxième catégorie est représentée par les îles Eparses situées dans le canal du Mozambique. La France après son protectorat

³⁴ Les comptes-rendus de l'ensemble de ces missions sont disponibles aux archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

sur Madagascar s'interroge en la personne de son Gouverneur d'alors : le général Gallieni sur l'appartenance géographique des îles Juan de Nova, Bassas da India et Europa à Madagascar. En effet, lors de la notification faite aux puissances du protectorat sur la Grande île, le terme employé est « *Madagascar et les îles qui en dépendent* ». Il s'agit sans doute dans l'esprit du législateur des îles Sainte-Marie et de Nossi-Bé (Noss-Vey à l'époque). Alors pour éviter de se retrouver dans la situation confuse du traité de Paris de 1814 qui reconnaît à l'Angleterre « *Maurice et ses dépendances* » (dépendances que le traité n'énumère pas), la France prend possession de ces îlots. Le dernier cas, le plus litigieux, est celui de Tromelin. Il est le plus difficile à traiter car il n'y a pas de prise de possession sous forme d'un procès-verbal à une date connue.

La prise de possession de Tromelin :

Elle a lieu, selon « *les règles du droit des gens en vigueur au XVIIIe siècle* », lors des débarquements de 1761 et de 1776. En effet, la découverte géographique d'un territoire sans maître vaut à cette époque prise de possession, surtout si elle est accompagnée d'une descente à terre³⁵. La découverte de cet îlot et les visites, volontaires ou non, effectué par les marins français font de l'île de Tromelin une possession française avant le traité de Paris de 1814 qui donne alors à l'Angleterre *Maurice et les îles qui en dépendent* nommément *Rodrigues et les Seychelles* ». Tromelin n'est pas nommée dans cette liste des dépendances de Maurice, elle reste à la France dont nous montrerons qu'elle a depuis légitimé cette appartenance.

Prise de possession de l'archipel des Glorieuses (17 septembre 1876-23 août 1892) :

Les îles Glorieuses ont connu une prise de possession beaucoup plus mouvementée et révélatrice des tensions franco-anglaises dans l'océan Indien à cette époque. La première mention des îles Glorieuses est faite dans une lettre du 17 septembre 1876, dans laquelle le ministre des Affaires étrangères, le duc Decazes³⁶,

³⁵ « Les îles Eparses resteront-elles françaises ? » Jean FOYER, dans « La nouvelle revue des Deux Mondes », janvier 1982, page 55.

³⁶ Le Duc Decazes est le fils du ministre de l'intérieur de Louis XVIII. Il devient député orléaniste de la Gironde à l'Assemblée Nationale en 1871. Ministre des Affaires étrangères de novembre 1873 à novembre 1877, il pratique une politique dite de « recueillement » recherchant l'appui des autres pays européens contre l'Allemagne, il s'attache à calmer les appréhensions de Bismarck, prêt à faire la guerre à la France (crise de 1875). Cette volonté d'apaisement et de retour dans le jeu diplomatique européen après la guerre de 1870 explique son peu d'enthousiasme à heurter l'Angleterre sur des questions coloniales secondaires. On retrouvera cette politique menée par ses successeurs jusqu'à l'accord de la Triple Alliance.



Republique Française

Je soussigné E. Richard, Capitaine de Vaisseau, Officier de la Légion d'honneur, Chef de la Division Navale de l'Océan Indien, en vertu des Instructions par moi reçues, ai ce jourd'hui, 23 août 1892, à neuf heures du matin pris possession au nom de la France des Iles Glorieuses, situées par $11^{\circ}30'$ Sud et $145^{\circ}0'$ P. Est du Méridien de Paris.

Ces Iles comprennent :

L'île Glorieuse

L'île du Lise

Les Roches Vertes

La prise de Possession a eu lieu devant les Officiers de l'Etat Major du chef de Division, les Officiers et Aspirants du "Primauguet" ci-après dénommés :

Quelin, Lieutenant de Vaisseau, Adjudant de Division,

G. Margier, Sous-Commissaire de la Marine, sous-commissaire de Division,

Calix, médecin de 1^{ère} classe, médecin de Division,

Le Broadec, Lieutenant de Vaisseau,

Jeuneu, Enseigne de Vaisseau,

Eyglument, mécanicien principal,

Flaus,

Guy,

Bruc,

Mignon

Aspirants de 1^{ère} classe.

Une section de la compagnie de débarquement était sous les armes, le Pavillon français a été arboré devant le habitant de P. G., employés et serviteurs de Monsieur Caltaux, actuellement disparu, concessionnaire des Iles Glorieuses.

Une garde du pavillon composée du quartier maître de canonnage Reveilly, Jules autouin, visuel c. Brest f. 4181 n. 824 et du matelot Malgache Rombeu Paul, Inuit à S. M. n. 1274 a été provisoirement constituée.

Le Pavillon français arboré a été salué d. 21 coups de canon par le "Primauguet".

Le présent procès verbal lu devant les habitants rassemblés parlant tous le français, mais ne sachant signer, a été signé, pour faire foi par les Officiers et Aspirants sus-mentionnés.

Mignon Y. Guy J. Flaus

Bruc

Jeuneu Susmuel

Le Broadec

D. Calix

G. Margier

Quelin

fait état au ministre de la Marine d'un rapport de l'agent consulaire français aux Seychelles. Celui-ci rend compte que les Britanniques se proposent d'affermier les îles Glorieuses à un anglais. Mais cette concession qui a déjà été accordée par la Marine à M. Ohier, capitaine de cabotage. M. Cheyron, agent consulaire à Mahé, fait référence dans sa lettre d'avertissement, au droit coutumier :

« du reste on s'accorde généralement sur l'existence d'un traité qui reconnaît à la France toutes les îles rochers et danger du nord-est de Madagascar jusqu'à Astove malgré cela les îles de la Providence, Jean de Nova et autres ont été vendues par le gouvernement anglais à des sujets britanniques ³⁷ »

C'est le début d'un conflit d'intérêts entre la France et la Grande-Bretagne.

Suite à cet avertissement, M. Laplace, alors consul de France à l'île Maurice, va trouver le Gouverneur de l'île (sir Arthur Phayre) et tente de gagner du temps :

« je l'ai prié pour éviter toute difficulté de ne rien décider au sujet du bail dont l'approbation lui était soumise jusqu'à ce que votre excellence ait eu le temps d'étudier cette affaire (...) il m'a déclaré en même temps son consentement à ce que les deux ne pourrait en aucun cas être attribuée à un doute sur les droits de l'Angleterre à la concession des îles Glorieuses, mais seulement à son désir de ne pas donner lieu à quelques malentendus entre les deux gouvernements français et anglais ³⁸ ».

Pour la Marine, l'installation de M. Ohier date du 6 juin 1873³⁹ ; à cette époque il a obtenu la concession pour un établissement de pêche des îles Glorieuses à condition qu'ils construisent un phare. Le ministre de la Marine notifie dans sa réponse à son collègue des Affaires étrangères :

« Lorsque M. Ohier a sollicité du Département l'autorisation d'occuper l'île glorieuse, il lui a été répondu que rien n'indiquait dans les archives de la Marine que l'archipel dont il est l'objet appartint à la France, que la situation semblait bien indiquer qu'il pouvait être considéré comme une annexe aux Comores et relever de

³⁷ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du 21 juin 1876 de M. Cheyron, Agent consulaire à Mahé à M. Laplace, Consul de France à l'île Maurice

³⁸ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du 14 août 1876 de M. Laplace, Consul de France à l'île Maurice au Duc Decazes, ministre des Affaires étrangères.

³⁹ Pour les Affaires étrangères, il s'agit de juin 1876. Les deux ministères ne sont pas d'accord sur la date de la demande de concession de M. Ohier

Mayotte. Mais qu'en l'absence de documents, il ne pouvait être fait de concession ; que toutefois, il pourrait s'y établirent à ses risques et périls ⁴⁰ ».

Dans cette lettre, le ministre précise également que c'est la première fois que le gouvernement britannique prétend à la possession de cet archipel. Il doute également de l'intérêt de l'île Glorieuse d'un point de vue économique. C'est suite à cet échange de lettres que le cabinet anglais est saisi. Il est demandé au gouvernement de la Reine de préciser sa position quant à l'appartenance des îles Glorieuses. D'après le gouvernement français, il n'y a pas de réponse précise et les choses restent en l'état jusqu'en avril 1880 où la question de l'île Glorieuse resurgit suite à la demande de concession de M. Caltaux auprès du commandant de Nossi-Bé. Le 2 février 1880 le ministre de la Marine écrit au ministre des Affaires étrangères pour lui recommander la position anglaise. Celui-ci répond qu'il peut à la demande de l'amiral Jauréguiberry⁴¹, ministre de la Marine, reprendre contact avec le cabinet anglais.

Le 23 avril 1880 le ministre de la Marine répond qu'il est favorable à un éclaircissement :

« En présence de la nouvelle demande qui se produit, nous avons intérêt à ne pas laisser plus longtemps dans le doute la question de souveraineté des îles Glorieuses, j'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien reprendre avec le gouvernement anglais les pourparlers qui sont restés en suspens depuis le mois de janvier 1877 ⁴² ».

Cette volonté du Département de la Marine n'est pas du goût du ministre des Affaires étrangères qui est aussi président du conseil qui note en marge de la lettre :

« Je ne considère pas dans l'espèce la possession de cet archipel comme assez importante pour motiver une communication au cabinet (illisible) qui viendrait compliquer sans utilité sérieuse les négociations en ce moment entre les deux gouvernements ⁴³ ».

⁴⁰ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du 29 septembre 1876 du ministre de la Marine au ministre des Affaires étrangères.

⁴¹ L'Amiral Jauréguiberry est né à Bayonne en 1815 et mort à Paris en 1887. Il est membre du gouvernement de la Défense Nationale en 1870. Il est deux fois ministre de la Marine de la III^{ème} République (1879-1882 et 1882-1883)

⁴² CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du 23 avril 1880 du ministre de la Marine au ministre des Affaires étrangères.

⁴³ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du 23 avril 1880 du ministre de la Marine au ministre des Affaires étrangères. Annotation portée en marge par le ministre des Affaires étrangères.

C'est la première fois que les îles Glorieuses sont une pierre d'achoppement entre deux états. Et ce dû fait que leur appartenance à l'un ou l'autre de ces états n'est pas clairement établie.

La réponse seule du ministre des Affaires étrangères reprend ces éléments et autorise le ministre de la Marine à notifier à M. Caltaux qu'il occupe l'île à ses risques et périls.

Le 14 mai 1880, M. Caltaux reçoit l'autorisation de s'établir à ses risques et périls sur l'île Glorieuse. Cette installation suscite déjà des interrogations de la part des responsables de la Marine sur place. Ainsi le commandant de la station de la Mer des Indes écrit au ministre de la Marine le 2 février 1881 :

« Il me semble en résulter qu'il faut à M. Caltaux des motifs dont lui seul peut connaître la valeur pour désirer s'établir sur ces îles dépourvues de ressources pour un séjour même passager⁴⁴ ».

Mais six ans après les premières interrogations à propos de la possession des îles rien n'est réglé. Le 23 février 1882, le ministre des Affaires étrangères Freycinet écrit au ministre de la Marine au sujet de la lettre que l'ambassadeur anglais en France, lord Lyons, lui a remise⁴⁵. Cette lettre faite suite à la notification par la France à la Grande-Bretagne de l'installation de Caltaux sur les îles Glorieuses. Les Anglais n'admettent pas le droit de la France sur cette île qu'ils considèrent comme leur appartenant, car ils l'ont inscrite dans la liste de leurs dépendances coloniales.

Il est intéressant de noter combien ce minuscule archipel, dont les visiteurs de l'époque soulignent le peu d'intérêt, peut se hisser au rang de questions importantes entre les deux puissances majeures de l'époque. On assiste déjà à ce phénomène de course aux îles que l'on va retrouver à l'époque de la guerre froide entre Américains et Soviétiques.

À la demande du Président du Conseil, qui détient également le maroquin des Affaires étrangères, le ministre de la Marine explique dans une lettre datée du 28 février 1882 les raisons qui ont amené à accorder une concession à M. Ohier puis à M. Caltaux. Il précise que la concession a été accordée à l'un comme à l'autre à leurs risques et périls car :

⁴⁴ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du 2 février 1881 du commandant de la station de la mer des Indes à bord du croiseur de 2^{ème} classe « la Clocheterie »

⁴⁵ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

« Notre droit de propriété sur ces îles ne reposant sur aucun titre formel. »⁴⁶

Il rappelle qu'il a été alors demandé au gouvernement anglais de préciser sa position, celui-ci n'ayant fait aucune réponse précise, le ministre conclut alors :

« Je ne crois pas que l'autorisation donnée en 1880 à M. Caltaux, après entente entre nos deux départements, de s'établir aux îles Glorieuses, à ses risques et périls, soit de nature à préjuger en rien la question de souveraineté qui reste toujours indécise ⁴⁷ ».

Ainsi en 1882, six ans après le début de l'affaire (la lettre de mise en garde de M. Cheyron l'agent consulaire à Mahé du 26 juin 1876) rien n'est réglé. La France et la Grande Bretagne ne savent pas à qui appartiennent les îles Glorieuses. Cette question semble néanmoins s'éloigner des préoccupations majeures du ministre des Affaires étrangères, sûrement occultée par des problèmes plus graves il faut rappeler : les affaires d'Égypte (29 juillet 1882)⁴⁸, la formation de la Triplice (20 mai 1882)⁴⁹ et le protectorat français sur l'Annam en 1883 dont va découler l'intervention en Chine.

Les îles Glorieuses dans cette intense activité passent au second plan des préoccupations diplomatiques de la France. Il faut attendre 1886 pour que la question resurgisse. Quel est donc l'événement qui ramène dans les cabinets ministériels cet archipel ?

Un certain M. Jeanselme fait une demande de concession pour les îles Aldabra, Casmalea et Astove. Dans ce cas-là, la nationalité de ces îles ne fait l'objet d'aucune ambiguïté. Le ministère lui notifie que ces îles sont :

« considérés comme des dépendances de Maurice et relevant de la juridiction anglaise, le gouvernement français ne pourrait ni en accorder la concession ni autoriser ses nationaux à s'y établir. »

⁴⁶ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Copie certifiée conforme de la lettre adressée par l'Etat-Major Général, bureau mouvement au Président du Conseil.

⁴⁷ Op.cit

⁴⁸ En 1876, les finances de l'Égypte sont placées sous la tutelle franco-britannique par l'intermédiaire de la caisse de dette publique. Désormais l'indépendance de l'Égypte est soumise aux volontés française et anglaise. Face à cette mainmise étrangère éclate des révoltes. Le massacre de chrétiens en juin 1882 fournit un prétexte à l'intervention anglaise qui occupe l'Égypte. C'est également la fin de l'accord qui voulait que la France et la Grande-Bretagne jouent un rôle égal dans les affaires égyptiennes.

⁴⁹ La Triplice est une alliance défensive signée le 20 mai 1882 à Vienne entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

Cette lettre d'avril 1886⁵⁰ du bureau des affaires politiques du ministère de la Marine et des Colonies est intéressante car elle pose les fondements juridiques du débat qui oppose la France et la Grande-Bretagne sur la possession de l'île Glorieuse. Il est fait mention des «Parliamentary papers » (session de 1826-1827) qui énumèrent les différentes possessions anglaises de la zone et dans lesquels ne figure pas les îles Glorieuses. L'autre argument développé est que les marchandises en provenance de ces îles :

« auraient été, il y a quelques années, frappées, à Maurice des mêmes droits que les produits d'origine française ».

Enfin dernier argument:

« à la demande française d'éclaircissement de 1882 ; qui fait suite à celle de 1876, le gouvernement anglais a laissé sans suite la communication qui lui avait été adressée, semblant reconnaître ainsi implicitement la priorité de nos droits ⁵¹ ».

On franchit une nouvelle étape en 1889 dans le processus d'attribution à la France de l'île Glorieuse. En effet, depuis la demande de concession dès 6 juin 1873 par M. Ohier, on assiste à une dispute franco-anglaise pour la possession de cette archipel. Les faits nouveaux nous ont été révélés par une lettre datée du 15 octobre 1889 dans laquelle Caltaux demande au ministre des Colonies :

«1)° s'il doit considérer les îles glorieuses comme sa propriété définitive pour jouir et disposer comme bon lui semble

2)° s'il a le droit de faire légalement flotter sur les îles glorieuses le pavillon français

3)° s'il a le droit d'avoir sur les îles glorieuses un registre de l'état civil pour l'établissement des naissances et de décès

4)° à quel tribunal, il doit s'adresser en cas de difficultés avec ses employés ou des ses employés avec lui ⁵² ».

Dans sa lettre Hippolyte Caltaux mélange habilement les sujets qui le concernent et ceux engageant la responsabilité de la France. Il souhaite que la France reconnaisse les îles Glorieuses comme faisant partie de l'empire et ainsi assurer leur possession qui jusqu'alors est toujours détenue « à ses risques et

⁵⁰ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Note sur les droits de la France et de l'Angleterre sur l'archipel des amirantes. Iles Glorieuses.

⁵¹ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Note sur les droits de la France et de l'Angleterre sur l'archipel des amirantes. Iles glorieuses.

⁵² CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre de Caltaux au Gouverneur de Mayotte.

périls». Mais c'est son action permanente auprès du gouverneur de Mayotte qui permet à la question des îles Glorieuses de se poser jusqu'au niveau du ministre des Affaires étrangères. Il fournit même au Gouverneur Papinaud (gouverneur de Mayotte, c'est par son entremise favorable que la lettre est transmise au ministre) un argument de poids en rendant compte :

« que le gouvernement anglais qui croyait avoir des droits sur les îles glorieuses, a renoncé publiquement à ses prétentions, car en 1883 il publiait officiellement que les îles glorieuses étaient possessions françaises (voir the Glade Publications with the British Representative of December 1882, Blue Book) ⁵³ ».

Dans la lettre très favorable qu'il adresse le 30 juin 1891 au ministre pour commenter la requête de M. Caltaux, le Gouverneur Papinaud insiste sur la publication du « *Livre Bleu* » qui fait des îles Glorieuses une possession française.

À suivre ces correspondances, on comprend mieux le temps qui sépare les décisions politiques. La lettre de Caltaux est écrite le 15 octobre 1889 à Port-Victoria aux Seychelles. Hippolyte Caltaux va la remettre au gouverneur lors de son passage à Mayotte en mars 1891. Celui-ci, favorable à sa requête et désireux de faire des îles Glorieuses une possession française, accompagne la lettre de Caltaux par une autre destinée au sous-secrétaire d'état aux colonies datée du 30 juin 1891. Cette lettre arrive au cabinet du sous-secrétaire le 23 juillet 1891 soit presque deux ans après leur rédaction.

En dépit de l'argument donné par Caltaux, le 26 août 1891 le ministre des Affaires étrangères estime que malgré l'absence de réponse des Britanniques sur leurs droits à posséder les Glorieuses, il vaut mieux laisser les choses en l'état. Il justifie son intention de gagner du temps par le fait que si :

« un titre de concession définitive était accordé aujourd'hui à M.Caltaux, le gouvernement anglais nous adresserait une nouvelle réclamation, qu'ils pourraient appuyer sur le fait que les glorieuses sont comprises dans la « Colonial Office List » au nombre des îles et des îlots dépendant de l'île Maurice ⁵⁴ ».

Le ministre des Affaires étrangères veut surtout ne pas froisser la Grande-Bretagne dans un moment crucial où il est en train de préparer l'alliance franco-russe et de sortir la France de l'isolement dans lequel elle a été placée par Bismarck, à la suite de la guerre de 1870. Mais loin d'être découragé, le sous-secrétaire d'état aux

⁵³ Op.cit

⁵⁴ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

Colonies reprend sa plume et le 24 septembre 1891 résume l'ensemble du dossier et dans une longue lettre au ministre des Affaires étrangères, il exprime tout l'intérêt qu'a la France à prendre possession de manière officielle des îles Glorieuses.

Il ajoute aux éléments que nous connaissons, un nouvel argument. Il s'agit de dénier aux Anglais le droit de posséder les îles Glorieuses en vertu du Traité de Paris de 1814. Il déclare qu'à l'époque aucune énumération des îles dépendant de Maurice n'a été faite, et qu'en plus les îles Glorieuses étaient, sinon inconnues, du moins très mal situées :

« or loin d'avoir faite partie de notre domaine colonial antérieurement à 1810, les îles Glorieuses ne possédaient pas encore de place fixe sur les cartes marines de cette époque ».

En 1819, la carte de Lislet-Geoffroy éditée à Londres avec une notice dédiée au Comte Bathurst par le Gouverneur Farquhar porte textuellement :

« L'existence des îles glorieuses paraisse certaine, mais leur position n'est pas encore déterminée ⁵⁵ ».

Il ajoute même dans sa démonstration, les raisons qui poussent le gouvernement britannique à revendiquer les îles Glorieuses alors que celui-ci sait qu'il n'a aucun droit sur cet archipel :

« en 1885, le « Colonial Office List » ne porte pas les glorieuses parmi les dépendances de Maurice et c'est seulement en 1886 que pour la première fois, leur nom est ajouté à la liste (...) c'est donc depuis cinq ans seulement que l'Angleterre cherche à faire entrer dans son domaine colonial l'archipel des glorieuses mises sans doute en éveil par le succès des tentatives de colonisation de M. Ohier et Caltaux ⁵⁶ ».

Ces arguments développés par le sous-secrétaire d'état semble porter auprès du ministre des Affaires étrangères. Mais la décision n'est pas encore prise. Elle va l'être dans les mois qui vont suivre, mais il semble que l'élément déclencheur de la prise de possession française des îles Glorieuses soit celui effectué par les Anglais sur l'île d'Aldabra. Dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, le sous-secrétaire d'État des Colonies fait état d'un article paru dans « *un journal du matin* » dont le sujet est la prise de possession par le « red Breast » de l'île

⁵⁵ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

⁵⁶ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

d'Aldabra. Le sous-secrétaire d'État souhaite d'abord une confirmation de cette information et demande au cas où elle est fondée :

« Dans le cas où le fait annoncé serait reconnu exact vous estimerez sans doute avec moi que cet incident nous fournirait une occasion favorable pour donner suite sans plus de retard aux suggestions dont ma lettre du vingt quatre mai dernier vous a fait connaître le sens ⁵⁷ ».

Cette phrase peut, de prime abord, nous sembler énigmatique. Le style ne procède que par allusion et rien ne vient confirmer qu'il peut s'agir les îles Glorieuses. Néanmoins, il s'agit des îles de la zone et d'un vaste marchandage franco-britannique puisque le sous-secrétaire d'État précise :

« (...) de compléter à cet égard les indications de ma lettre précitée du vingt quatre mai en proposant de comprendre la question des îles Saint-Paul et Amsterdam⁵⁸ dans l'entente projetée ⁵⁹ ».

La lettre finit par une précision qui montre qu'il s'agit bien, au moins, des Glorieuses :

« J'estime en effet, et je serais heureux que cette manière de voir pût être partagée par vous, que les circonstances n'auront jamais été plus favorables pour obtenir de l'Angleterre la reconnaissance des droits qu'elle nous conteste sur les îlots

⁵⁷ CNAOM. FM/SGMAD 362/99. Lettre du sous-secrétaire des Colonies au ministre des Affaires étrangères.

⁵⁸ Le 11 août 1891, les Anglais par une lettre remise au ministère des Affaires étrangères, contestaient l'appartenance des îles Saint-Paul et Amsterdam à la France. Cette contestation fit l'objet d'un des échanges de lettres entre Paris et Londres afin de faire valoir les droits de la France.

Un des compagnons de Magellan, Sébastien del Cano, pendant son voyage de retour en Europe sur la «Victoria», aperçut, le 19 mars 1522, la plus grande de ces deux îles, celle appelée depuis Amsterdam. Un capitaine hollandais, Harick Cloresz d'Hillegom, commandant le «Zeewolf», le vit la plus petite, le 19 avril 1617, celle connue plus tard sous le nom de Saint-Paul. Mais c'est seulement en 1696, qu'elles furent toutes visitées pour la première fois par le navigateur hollandais Willem van Vlaming, et c'est pourquoi, sans doute, on lui a longtemps attribué la découverte de ces îles.

La prise de possession de ces îles par la France a été effectuée le 1er et le 3 juillet 1843 par le capitaine Dupeyrat commandant « l'Olympe » selon un arrêté du 8 juin 1843 pris par le Gouverneur de l'île Bourbon. Mais le gouvernement français ne voulut pas ratifier cette prise de possession et fit substituer le pavillon du protectorat au pavillon national et rapatrier les quelques soldats de l'infanterie de marine qui étaient stationnés (selon une dépêche ministérielle en date du 8 avril 1844). De plus les îles Saint-Paul et Amsterdam figurent parmi les colonies et pêcheries françaises dans les « Notices sur les Colonies françaises » publiée par ordre du ministre de la Marine et des Colonies Chasseloup-Laubat en 1866.

Voici donc tous les faits que la France peut opposer aux prétentions anglaises. Ces prétentions ont pris la forme d'un énoncé de ces îles parmi les dépendances de Maurice dans l'édition de la « Colonial Office List » et de l'ouvrage intitulé « Sailing Directions for Mauritius and the islands included in its government » de 1884.

⁵⁹ CNAOM. FM/SG/MAD 362/99. Lettre du sous-secrétaire des Colonies au ministre des Affaires étrangères.

abusivement compris dans la liste des dépendances de l'île Maurice et qui nous appartiennent. »⁶⁰

Cet argument de contestation du traité de Paris de 1814 est celui qu'on retrouve dans toutes les lettres précédentes sur les îles Glorieuses. Il nous manque malheureusement deux éléments importants : cette lettre n'est pas datée et nous n'avons pu malgré toutes nos recherches retrouver la lettre du vingt-quatre mai.

Au vu des autres documents du dossier, l'année de rédaction de cette lettre est 1892. Elle a donc été écrite entre le 24 mai 1892 (date de la lettre précédente) et le 23 août 1892 date de la prise de possession officielle des îles Glorieuses. Cette lettre semble montrer que la prise de possession des îles Glorieuses est le résultat d'un marchandage diplomatique entre Londres et Paris. La prise de possession de l'île Aldabra est peut-être le geste qui a poussé la France à agir pour attacher les îles Glorieuses à l'Empire colonial.

Le 26 août 1892, le Capitaine de Vaisseau Richard prend possession des îles Glorieuses selon un rituel que l'on retrouvera pour la prise de possession de Juan de Nova, Europa et Bassas da India. Il s'agit d'envoyer à terre une équipe chargée de dresser un mât de pavillon. Puis au commandement sont envoyées les trois couleurs de la République, saluées du large par une salve de vingt-et-un coups de canon tirée du navire.

Nous avons établi le processus décisionnel qui a présidé à la prise de possession des îles Glorieuses. La demande de concession pour les îles Glorieuses faite par un sujet britannique aux autorités anglaises à Maurice permet aux deux gouvernements de s'interroger sur l'appartenance de cet archipel. Il s'ensuit un échange de correspondances entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Marine, les Colonies mais également avec le gouvernement britannique via son ambassade à Paris. Cependant lorsque l'affaire semble oubliée par ses ministères, on voit resurgir Caltaux. Il parvient à rallier à ses vues le gouverneur de Mayotte : M. Papinaud. Celui-ci, on le voit au ton de sa correspondance avec Paris, est favorable à l'annexion des îles Glorieuses. Mais le gouvernement français ne veut pas se brouiller avec les Britanniques dans une période cruciale de la diplomatie européenne où la France, peu à peu, sort de l'isolement dans lequel l'a tenue Bismarck après le traité de Versailles de 1871. Mais les Anglais ne tiennent pas une

⁶⁰ Op.cit

position ferme sur ce dossier, ils se sont contentés de répondre évasivement aux demandes françaises et la France peut annexer les îles Glorieuses sans les froisser. La prise de possession la plus mouvementée dans l'histoire des îles Eparses a eu lieu le 23 août 1892 par le « Primauguet ».

La presse de l'époque nous permet de voir la manière dont cette prise de possession était perçue. Il faut tout d'abord souligner qu'à ce moment-là, la France est plongée dans le scandale du canal de Panama et que l'occupation des îles Glorieuses ne fait pas la une des journaux. On trouve dans la « France Coloniale » du 15 février 1908, un récit dans lequel Caltaux est considéré comme celui qui par sa ruse permet à France, au dernier instant, de s'emparer des îles Glorieuses à la barbe de la « perfide Albion ».

« En 1891, étant de nouveau aux Seychelles, il entendit à l'hôtel le commandant d'un navire anglais, le « Kead Breit », dire à un de ses collègues qu'il attendait les ordres de son amiral pour prendre possession des Glorieuses et des îles situées au nord : Assomption, Aldabra, Cosmoledo, Farquar et Providence, toute île pouvant être revendiquée par l'Angleterre »

On voit bien que ce récit a été écrit a posteriori car Caltaux en mai 1891 part des îles Glorieuses pour les Seychelles. Il est arrêté par les Anglais peu après. Il ne peut donc entendre cette conversation, sûrement imaginaire et la rapporter à M. Papinaud. De plus, même le nom du navire anglais semble inventé : « Kead Breit » ne signifie rien dans cette langue. Il doit s'agir d'une retranscription phonétique du nom du navire « Red Breast » qui croisait bien à cette époque dans cette partie du monde. Mais cet article s'inscrit en 1908 dans la veillée d'armes qui a lieu en Europe, la France magnifie ses héros et les articles de presse sont l'écho unanime du « génie français ».

La prise de possession de Juan de Nova, d'Europa et Bassas da India (août 1896-août 1897) :

La prise de possession de ces îles s'est effectuée beaucoup plus facilement que celle des îles Glorieuses. La France ne rencontre pas d'opposition internationale face à son désir de rattacher ces trois îles à son Empire colonial. Les seules questions qui se posent sont d'ordre juridique. En effet, en août 1896, le président général de Madagascar, le général Galliéni, adresse ce télégramme au ministère des Colonies :

Prise de possession de l'île Juan de Nova ou Saint-Christophe

Je soussigné, Capitaine de frégate, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandant le croiseur de 3^{ème} classe le *Le Fabert* le 18 février 1897, à 2 heures 10 minutes du soir, étant au mouillage Nord de l'île Juan de Nova ou Saint-Christophe, par 17° 1 de latitude Nord et 40° 25' de longitude Est du méridien de Paris, en vertu des ordres à moi donnés par M^r le Capitaine de Vaisseau Le D^r, Chef de la Division Navale de l'Océan Indien, j'ai découvert, au nom de la France, de l'île Juan de Nova ou Saint-Christophe située entre 17° 2 et 17° 4 de latitude Nord et 40° 21 et 40° 27 de longitude Est du méridien de Paris.

La prise de possession a eu lieu devant les Officiers, Aspirants, Officiers-mariniers du *Le Fabert* ci-après dénommés:

Montenot	Lieutenant de Vaisseau, Officier en second du <i>Le Fabert</i> .
Richer deorges	Médecin de 1 ^{ère} classe, médecin-major.
Forest	Enseigne de Vaisseau,
Gailhard	Enseigne de Vaisseau,
Gallia	Enseigne de Vaisseau,
Targa	Enseigne de Vaisseau,
Maffel	Mécanicien principal de 2 ^e classe,
Deligny	Aide-Commissaire, Officier d'administration du <i>Le Fabert</i> ,
Delletal de Bode	Aspirant de 1 ^{ère} classe,
Renan	Aspirant de 1 ^{ère} classe,
Costere	Aspirant de 1 ^{ère} classe,
Ferrière	Aspirant de 1 ^{ère} classe,
Benpul	1 ^{er} maître de manœuvre,
Gélebar	2 ^e maître charpentier,
Boire	2 ^e maître de menuiserie.

Un détachement de la Compagnie de débarquement étant sous les armes, le pavillon français a été solennellement arboré sur la côte Nord de l'île près du village de pêcheurs immédiatement saisi par le *Le Fabert* de 21 canons.

Le présent procès-verbal a été signé, j'en fais foi par les Officiers, Aspirants et Officiers-mariniers ci-dessus désignés.

Signé: Jouré. Gailhard, Montenot, Ferrière, Costere, Renan, Delletal de Bode, Deligny, Maffel, Targa, Gallia,

Gaillard, Forest, Richer deorges, Montenot.

Le Capitaine de frégate, Commandant le croiseur le *Le Fabert*.

Signé: Forestier.

Tom Signé: Confiscé Confisque,
se vice. Amiral,
Chef d'Etat-major General de la marine,

Jallandruere de Commar

« Marine propose planter pavillon Europa et Juan de Novi dans le canal Mozambique. Prière statuer. »

Ce télégramme de Galliéni⁶¹ est motivé par la réception d'une lettre du commandant Le Dô où celui-ci révèle tous les intérêts que peut avoir la France à posséder ces îles du canal du Mozambique.

« Je crois, pour ma part qu'il y a un réel intérêt à ne pas la laisser de côté. Par sa situation cette île peut, en effet, avoir une certaine importance stratégique, et si, les anglais toujours avides et prévoyants, en prenaient possession, ils pourraient de là, nous susciter plus tard des embarras.

Ils entourent déjà la Grande île africaine d'un réseau important de territoires (Natal, Maurice, les îles Aldabra, Cosmoledo, les îles de la Providence et Farquhar) et j'estime qu'il est sage de soustraire à leur influence de ce qu'il sera possible dans le voisinage de Madagascar⁶²».

Le 21 octobre 1896, le général Gallieni renforce donc son télégramme par une lettre dans laquelle il souhaite faire visiter les îles par un avenir de la Division Navale de l'océan Indien pour les reconnaître. Et au vu de cette reconnaissance, ils se proposent de prendre lui-même la décision de l'occupation et de la faire valider par le gouvernement.

« Le gouvernement pourrait ensuite laisser à mon appréciation des mesures à prendre pour nous rendre maîtres de ces îles, au cas où, d'après les indications fournies par le commandant du bâtiment chargé de les visiter, il y aurait intérêt à affirmer nos droits par une prise de possession effective. ⁶³»

Le ministre des Affaires étrangères charge ses services d'étudier l'affaire et le 30 octobre 1896, une note est adressée au ministre des Colonies par la Direction des affaires d'Afrique. Cette direction a également reçu la lettre que le commandant Le Dô a envoyé au ministre de la Marine le 23 juillet 1896.

⁶¹ Le général Galliéni est né à Saint-Béat en Haute-Garonne en 1849, saint-cyrien, il participe à la guerre de 1870. Il part ensuite pour les colonies où il obtient le rattachement à la France du Haut-Niger et du Soudan. Il est nommé Gouverneur au Tonkin en 1893, poste qu'il occupera deux ans. Gouverneur général de Madagascar de 1896 à 1905, il met fin à la rébellion, et dépose la Reine Ranavalona III. Il organise la colonisation de l'île en associant action militaire et action politique. Il est nommé gouverneur de Paris en 1914 et tient une part active dans la victoire de la Marne. Il est fait Maréchal de France à titre posthume en 1921.

⁶² CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Rapport du Commandant Le Dô au ministre de la Marine, daté du 20 octobre 1896

⁶³ CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Lettre du 21 octobre 1896 du Général Galliéni au ministre des Colonies. Le titre exact du Général Galliéni est à cette époque : « Commandant supérieur des Troupes et des Territoires malgaches faisant fonction de Résident Général ».

Trise de possession de l'île Europa.

Je soussigné, Capitaine de frégate, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandant le Croiseur de 3^{ème} classe le "Tabert" ai aujourd'hui, le 22 février 1897 à 7 heures 30 minutes du matin, le bâtiment étant en panne devant la partie Nord de l'île Europa, par 22° 19' de latitude Sud, et 58° 5' 30" de longitude Est du méridien de Paris, en vertu des ordres à moi donnés par M^r le Capitaine de Vaisseau Le D^o, Chef de la Division Navale de l'Océan Indien, pris possession, au nom de la France, de l'île Europa, située entre 22° 19' 30" et 22° 24' de latitude du Sud et 58° 2' et 58° 7' de longitude Est du méridien de Paris.

La prise de possession a eu lieu devant les Officiers, Aspirants et Officiers-mariniers du "Tabert" ci-après dénommés:

Mortérol	Lieutenant de Vaisseau, Officier en second du "Tabert"
Richer deorges	Médecin de 1 ^{ère} classe, Médecin-major
Forest	Enseigne de Vaisseau
Gaillard	Enseigne de Vaisseau
Matha	Enseigne de Vaisseau
Palaa	Enseigne de Vaisseau
Mallet	Mécanicien principal de 2 ^e classe
Deligny	Aide-Commissaire, Officier d'administration du "Tabert"
Pellérat de Borde	Aspirant de 1 ^{ère} classe
Leniau	Aspirant de 1 ^{ère} classe
Lestève	Aspirant de 1 ^{ère} classe
Ferrière	Aspirant de 1 ^{ère} classe
Menut	1 ^{er} Maître de manœuvre
Sélabart	2 ^e Maître charpentier
Porie	2 ^e Maître de menuiserie

Un peloton de la Compagnie de débarquement étant sous les armes, le pavillon français a été solennellement arboré sur la Côte Nord de l'île, auprès des maisons des indigènes et immédiatement salué par le "Tabert" de 21 coups de canon.

Le présent procès-verbal a été signé pour saice foi, par les Officiers, Aspirants et Officiers-mariniers ci-dessus désignés.

(Signé:) Porie - Sélabart - Menut - Ferrière - Lestève - Leniau - Pellérat de Borde - Deligny - Mallet - Palaa - Matha - Gaillard - Forest - Richer deorges - Mortérol

Le Capitaine de frégate Commandant le Croiseur le "Tabert".

Digné: Forestier.

Pour Copie Certifiée conforme.

Le Vice-Amiral,
Chef d'Etat-Major Général de la Marine.

Faldandouze de Lamouray

« Ainsi que le signale le commandant Le Dô, il conviendrait d'agir promptement et secrètement pour régler cette importante affaire qui présente un réel intérêt pour l'établissement de notre influence dans l'océan Indien. »

Cette note est approuvée par le ministre des Colonies, André Lebon, pour la prise de possession de Europa et de Juan de Novi⁶⁴. Les problèmes qui se posent à la réalisation de cette prise de possession est de savoir s'il n'y a pas redondance avec la notification qui est faite aux puissances de la loi du 6 août 1890 qui déclare colonies françaises : *« Madagascar et les îles qui en dépendent. »*

Cette question fait l'objet de nombreux courriers entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Colonies. Ainsi pour les Affaires étrangères, ces îles sont des dépendances de Madagascar :

« (...) de Madagascar, dont elles doivent être considérées comme dépendantes du point de vue géographique et politique ⁶⁵ ».

En fait, l'annexion des îles du canal du Mozambique voit s'affronter deux théories. D'une part celle qui s'en tient comme on l'a vu à ce que ces îles sont incluses dans la loi du 6 août 1890 qui déclare Madagascar colonie française. L'autre théorie estime que cette position n'est pas totalement fondée et qu'un jour une autre puissance, en particulier européenne, pourrait venir nous contester ces îles.

On note que l'argument consistant à faire des îles Éparses une dépendance géographique de Madagascar pour justifier leur occupation est celui qui reprit presque 100 ans après par les Malgaches pour revendiquer ces îles. Mais, la géographie a fait des progrès depuis et ces îles que l'on croyait liées au socle de la grande île sont en fait indépendantes de celui-ci, créées par un phénomène volcanique associé aux variations du niveau marin. L'occupation des îles Eparses est également rendue indispensable par un autre argument développé par les Affaires étrangères et qui tient à la fois des engagements internationaux de la France et de son devoir humanitaire : la lutte contre le trafic d'esclaves. La lutte contre la traite est également mises en avant pour justifier l'occupation des îles :

« Tout d'abord l'île de Juan de Nova était un lieu de refuge pour les trafiquants d'esclaves. Or, l'acte général de la conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890 qui prescrit la répression de la traite, stipule dans son article premier paragraphe 2H :

⁶⁴ On trouve dans les documents officiels de l'époque les deux orthographes qui cohabitent : Juan de Nova et Juan de Novi.

⁶⁵ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

l'établissement graduel, à l'intérieur, par les puissances de qui relèvent les territoires, de station fortement occupée, de manière que leurs actions protectrices ou répressives puissent se faire sentir avec efficacité dans les territoires dévastés par la chasse à l'homme. Les mots, à l'intérieur signifie à l'intérieur de l'Afrique ainsi qu'en témoigne la première ligne de l'article 1er ; or que les îles Europa et Juan de Nova sont comprises dans la zone désignée au chapitre III article 21 dont la limite est contourne l'île de Madagascar. »⁶⁶

Mais c'est l'inquiétude d'être devancé par d'autres puissances européennes qui décide le ministre des Affaires étrangères à déclarer à son collègue des Colonies:

« dans ces conditions, et en présence des observations formulées par le commandant Le Dô sur les inconvénients qu'il pourrait y avoir à nous laisser devancé par d'autres puissances, et particulièrement par l'Angleterre, (...) que nous aurions intérêt à établir sans retard notre souveraineté sur les îles Juan de Nova et Europa⁶⁷ ».

C'est donc l'école de la prudence qui triomphe . En effet, le ministre est alerté par un rapport qui mentionne la visite à Juan de Nova, à la fin de l'année 1893 ou au début de 1894 (le rapport n'est pas précis quant à la date) d'une canonnière de la Marine Royale portugaise. Les Affaires étrangères ne veulent pas risquer que d'autres puissances prennent possession des îles et ce malgré les conclusions optimistes du rapport :

« au point de vue politique, ni le Portugal, ni l'Angleterre n'ont jamais, croyons-nous, revendiqué aucun droit sur les îles Europa et Juan de Nova⁶⁸ ».

Le ministre des Colonies rédige une lettre estampillée « Très confidentiel » dans laquelle il demande au ministre de la marine d'occuper ces îles.

« Dans ces conditions et après avoir pris l'avis du ministre des Affaires étrangères, j'estime qu'il y a un grand intérêt à planter notre pavillon sur Europa et Juan de Novi, pourrait éviter toute complication à l'avenir⁶⁹ ».

Le ministre des Colonies, à l'époque André Lebon, demande également le 17 juin 1897 que Bassas da India soit annexée pour prévenir toute tentative

⁶⁶ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

⁶⁷ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

⁶⁸ Cependant, le 20 juin 1896, un journal français « Le tour du Monde » faisait d'Europa une possession portugaise. C'est dire si la prise de possession de ces îles s'avérait nécessaire pour entériner leur appartenance à la France.

⁶⁹ CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Lettre du 10 janvier 1897 du ministre des Colonies au ministre de la Marine.

d'occupation par une autre puissance. C'est ainsi que dans le journal officiel du 31 octobre 1897 on trouve :

« En exécution de la loi du 6 avril 1896, notifiée aux puissances, et déclarant colonie française Madagascar et ses dépendances, le pavillon français a été planté sur les îles Juan de Nova (appelée aussi St Christophe), Europa et Bassas da India, situées dans le canal du Mozambique. »

Il est intéressant de noter la coquille dans le journal officiel, puisque la loi n'est pas du 6 avril mais du 6 août. C'est ainsi que le croiseur de troisième classe le «Fabert » sous le commandement du capitaine de frégate Le Forestier prend possession de Juan de Nova le 18 février 1897, d'Europa le 28 février 1897 et de Bassas da India le 22 août 1897.

Néanmoins une fois ces îles annexées, il peut paraître nécessaire de développer une politique à l'égard de ces îlots. Quelle voie choisir pour exploiter ces îlots ? Mais la mise en valeur de ces terres n'est peut être pas le but poursuivi par l'occupation des îles Eparses. Il s'agit vraisemblablement de l'occupation d'îlots à valeur stratégique. La mise en valeur économiques est alors laissés à l'initiative de personnes privées et ne serait pas le fruit d'une politique volontariste des autorités françaises de Madagascar.

Division Navale de l'Océan Indien

Le Croiseur de 3^{ème} classe le "Talbot"
Commandé par M^r: Joseph, Capitaine de Frégate

Procès verbal de prise de possession des récifs Bassas da India

Conformément aux ordres de Son Excellence le Capitaine de Vaisseau Le Ad^l, Chef de la Division Navale de l'Océan Indien, en exécution de la dépêche Ministère (Etat-Major Général - Commandant) du 9 Juillet 1892, le Croiseur le "Talbot" a abordé le ravinillon français le Vingt. Dans ce ravinillon il y avait quatre vingt dix à 10 heures HE du matin sur les récifs Bassas da India.

Un mâle de ravinillon a été dressé sur le rocher le plus important, situé dans la partie Nord du récif par 21° 34' de latitude Sud et 57° 18' de longitude Est du méridien de Paris. Le ravinillon a été défini de 21 coups de canon, le bâtiment étant en panne devant la partie Nord du récif.

Bord, en mer, le 22 Août 1892
L'Officier d'Administration,

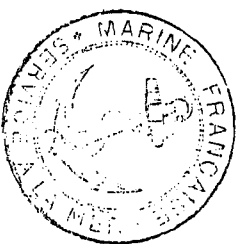
M. Joseph

L'Officier en Second,

J. Joseph

Le Commandant,

J. Joseph



C- Les tentatives de mise en valeur jusqu'en 1968 :

Sur les cinq îles qui composent les Eparses, une est totalement impropre à une exploitation économique autre que la pêche dans ces eaux limitrophes : il s'agit de Bassas da India. Les autres îles peuvent servir de support à une activité économique : agriculture, extraction de guano ou pêcheries. Les îles Europa, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin peuvent se prêter à des entreprises économiques. Néanmoins, Tromelin est sûrement la plus difficile à exploiter autrement que de façon épisodique de par son exiguïté et la fréquence des cyclones qui la frappent. Les îles Eparses sont fréquentées de manière épisodique au cours des siècles. Des navigateurs firent escale pour améliorer l'ordinaire par des tortues. Mais le plus célèbre visiteur est sans doute le pirate « la Buse » dont la légende dit qu'il fit de Juan de Nova l'une de ses bases pour attaquer les navires marchands sur leur route des Indes.

Les premières occupations de ces îles sont de type saisonnière et sûrement très anciennes. Cela ne concerne cependant que Europa et Juan de Nova, dont les témoignages des premiers visiteurs font état de la présence épisodique de pêcheurs malgaches. La même activité sur les Glorieuses est vraisemblable, mais aucun voyageur du XIXe n'en parle. Pour les deux îles du canal du Mozambique (Juan de Nova et Europa) on peut estimer que si des pêcheurs se trouvent là, au milieu du XIXeme siècle, c'est que cette habitude existait bien avant. Selon les récit de ses premiers visiteurs leur occupation dure environ six mois par an :

« Juan de Nova est habitée pendant six à huit mois de l'année par des pêcheurs de tortues ⁷⁰ ».

Le commandant Le Dô précise que la trentaine « *d'hommes libres et d'esclaves y compris des femmes et des enfants* », sont des sujets du roi Alidy de Maintirano. Ils sont déposés par un boutre dans le courant du mois de juillet et repartent un peu avant le ramadan, c'est-à-dire à une date qui varie selon les années.

L'activité de ces hommes est la pêche à la tortue dont l'écaille est vendue « *à un Arabe d'Ambanourou (Nossi-Bé)* ». Déjà à l'époque, on constate que cette tortue à écaille : la tortue carret est très rare. Au contraire de la tortue comestible (la tortue

⁷⁰ CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Rapport du Commandant Le Dô au ministre de la Marine, daté du 20 octobre 1896.

verte) qui selon ce rapport est très abondante, au point que chaque pirogue en pêche deux à trois par jour. La viande de ces tortues est conservée et tous les deux mois un boutre vient chercher ces tortues pour les vendre à Maintirano. À la fin du XIXe siècle les tortues vertes sont encore très abondantes sur Jean de Nova et ce malgré la pêche importante qui en est faite⁷¹.

Mais l'île est aussi utilisée par les femmes qui cultivent du maïs dont elles font « deux récoltes par an ». L'eau nécessaire à la vie de ces communautés vient de « deux puits creusés dans le corail qui donne une eau qui n'a rien de saumâtre ; mais elle est d'un goût médiocre et peu abondante, au moins pendant la saison sèche⁷² ».

L'utilisation de Juan de Nova par les pêcheurs malgaches est sans doute ancienne, au contraire d'Europa qui ne semble pas avoir été fréquentée par les pêcheurs provenant de Madagascar ou de la côte orientale de l'Afrique. La distance qui la sépare de la côte malgache est trop importante pour une pêche de cabotage et l'absence totale d'eau douce sur l'île vient expliquer que celle-ci ne soit véritablement exploitée que par les négociants européens (surtout français) qu'à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. Cet intérêt économique que peut présenter les îles Eparses est souligné lors des missions d'exploration de la région sud de l'océan Indien. Ainsi le 1er mai 1889 dans une lettre que M. Richard, chargé d'une mission d'exploration aux Comores, adresse au sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies qu'il intitule : « De l'utilité d'une exploration aux îles Comores » et dans le chapitre « pêcheries »⁷³ :

« pêcheries : possibilité d'établir des pêcheries sur les bancs et les bas-fonds qui environnent les îles de l'archipel comorien et qui sont semées dans le canal du Mozambique.

Les bancs très poissonneux fournissent déjà des produits abondants aux indigènes. Si les pêcheries étaient bien organisées et bien conduites, nul doute que des cargaisons très appréciées ne puissent être expédiées par les paquebots des Messageries Maritimes (qui font escale à Mayotte et qui pourraient plus tard toucher à Anjouan) vers les centres de consommation comme Zanzibar, Ibo, Mozambique à l'ouest, Mayotte, Nossi-Bé, Diégo-Suarez et même les Seychelles, La Réunion et

⁷¹ Le rapport signale que dix pirogues se livrent à la pêche et qu'à raison de deux à trois tortues par jour, ils doivent en capturer au total environ 25/jour. Ce qui donne le chiffre important d'environ 800 tortues par mois.

⁷² CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Rapport du Commandant Le Dô au ministre de la Marine, daté du 20 octobre 1896

Maurice à l'est. Ces deux dernières colonies sont obligées d'envoyer pêcher très loin aux îles Saint-Paul et Amsterdam le poisson nécessaire à la consommation des travailleurs indiens employés sur les propriétés agricoles ».

C'est le « Labourdonnais » sous le commandement de Desprès, bâtiment de combat de la Marine qui le premier, commence à coloniser l'île d'Europa. Il laisse au retour d'une mission, des cabris et des volailles sur l'île. Fidèle en cela à une vie tradition des marins qui laissaient fréquemment sur les îles rencontrées des animaux afin que ceux-ci se reproduisent et subviennent aux besoins des navires suivants.

Mais la première tentative sérieuse de colonisation permanente d'Europa est le fait d'un capitaine au long cours nommé Rosiers qui commande un brick poétiquement nommé « La Reine Indienne ». Cet homme fait du commerce sur la côte sud-ouest de Madagascar pour le compte d'une maison de Nantes (la maison Louis Hubert). En 1863, il tente la colonisation d'Europa. Pour cela, lors d'une opération commerciale vers Mozambique, il laisse sur l'île un de ses subordonnés avec quelques Malgaches dans le but de recueillir de l'orseille⁷⁴ qui pousse alors en abondance sur l'île .

« (...) l'essai ayant été très heureux, fut le point de départ d'une série de campagne qui se continue encore aujourd'hui de sorte que depuis cette époque, Europa a été régulièrement exploitée par les maisons de Noss-Vey, toute française jusqu'à ces dernières années ⁷⁵ ».

Mais ces campagnes successives ne sont plus le fait de Rosiers. En 1882, c'est le capitaine Macé, le fondateur de Noss-Vey qui envoie le « Francis » commandé par le capitaine Albo, à Europa avec quelques Malgaches. Il dépose sur l'île des moutons, des volailles mais également des tortues de terre qui sont peut-être à l'origine de celles décrites par le commandant Le Dô dans son rapport .

« Il y a, paraît-il, aussi des tortues de terre, mais en très petite quantité. »

L'absence d'eau sur l'île d'Europa rend difficiles et parfois dangereuses les tentatives de colonisation. Ainsi en 1886, la maison anglaise Mac Cublin envoie le navire « l'Aurore » pour une nouvelle campagne. Mais leur chef, dénommé Fullet meurt de soif et l'ensemble des hommes qui l'accompagne manque de connaître le

⁷³ Archives d'outre-mer : FM66/SG/OIND/21/108

⁷⁴ « Orseille, nom féminin : lichen des côtes rocheuses de la Méditerranée qui fournit une matière colorante de couleur pourpre ». *Le petit Robert*, édition de 1996.

⁷⁵ CNAOM. FM/SG/MAD 362/99. Rapport du Commandant Le Dô au ministre de la Marine, daté du 20 octobre 1896.

même sort. Il s'agit à ce moment là d'entreprendre la culture du sisal, qui est une plante xérophile. Elle est importée du Brésil dans les Mascareignes au milieu du XVIIIème siècle et elle a donné lieu à une importante industrie de cordage et de tressage.

Mais ce drame ne décourage pas les audacieux et de nouvelles tentatives de colonisation voient le jour. Elles sont épisodiques, il ne s'agit jamais d'une installation définitive que le manque d'eau rend problématique. Mais le drame de la soif n'est pas le seul qui émaille les tentatives d'exploitation économique de l'île d'Europa puisque le 5 juillet 1890, « l'Alsace » avec à son bord son armateur Jacquelin et tout son équipage disparaît corps et biens dans le canal du Mozambique.

Et lorsque le commandant Le Dô visite en 1896 l'île d'Europa l'exploitation économique n'a pas cessé. Il trouve les Anglais Bullen et Thomson de la maison Oman qui sont là pour une campagne de pêche au poisson, mais également, fait à souligner, pour une campagne de pêche des huîtres perlières. Le rapport souligne que ces huîtres forment des perles nettement moins grosses que celle d'Océanie :

« Ayant atterri sur l'île d'Europa le 22 février, au petit jour, j'ai envoyé à terre, à six heures du matin, Messieurs les enseignes de vaisseau Gaillard et Pataa pour arborer notre pavillon sur cette île, dans les mêmes conditions qu'à Juan de Nova.

Ils ont débarqué devant la maison habitée par MM. Franck Bulley et Abscandre Thomson, sujets anglais, employés de la maison James Oman, négociant anglais de Noss-Vey, que le « La Pérouse » y avait du reste trouvé en octobre 1896⁷⁶ ».

C'est ainsi que dans le cadre de la rivalité franco-anglaise pour la prise de possession des îles dans l'océan Indien, des sujets britanniques se trouvent à garder le pavillon de la France sur l'île d'Europa.

L'île continue à susciter des convoitises malgré les réserves formulées dans son rapport par le commandant Le Dô, suite à ses visites dans les îles Éparses du canal du Mozambique :

« La valeur commerciale de ces îles est insignifiante et les produits qui y sont récoltés ne dépassent pas, autant qu'on puisse en faire une estimation approchée, 10 à 12 000 F par an, pour chacune d'elles, au maximum. Juan de Nova a peut-être quelques valeurs agricoles, grâce à la présence d'un peu d'eau douce et la

⁷⁶CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Procès-verbal de la prise de possession d'Europa.

*constitution de son sol qui ne paraît pas dépourvu de toute fécondité. Commercialement, Europa ne sera jamais qu'un centre de pêche, dont il est difficile d'apprécier le revenu*⁷⁷ ».

M. Mordelet va louer l'île le 22 juin 1900, et en 1901 c'est M. Champanhet de Sarjas qui souhaite qu'on lui concède l'île d'Europa. Le 6 octobre 1931, M. Édouard Lanier demande un bail pour l'île d'Europa où il souhaite exploiter le guano. Il désire également exploiter les oeufs des hirondelles de mer qui sont dit-il « *prolifique et ne font pas un bon guano phosphaté* »⁷⁸ ». Quels rapprochements peut-on faire avec le sieur Lanier qui rachète par contrat (le 1er octobre 1907) les îles Glorieuses à Caltaux au nom de la Société des Iles Malgaches ?

Juan de Nova suscite le même intérêt puisqu'elle est louée en 1901 à M. Besançon⁷⁹. C'est à cette occasion que l'on s'aperçoit de la difficulté des communications ou peut-être du peu d'intérêt des îles Eparses pour les ministères. En effet, on trouve au Centre National des Archives d'Outre-mer, une lettre de février 1902 du ministre des Colonies qui déclarent que Juan de Nova n'a pas encore été concédée ! Cette impression de désordre est confirmée par une lettre du Gouverneur de Mayotte au ministre des Colonies et datée du 6 décembre 1899 qui déclare :

*« Lorsque le « Primauguet » a pris possession de ces îles au nom de la France, le 23 août 1892 et a confié la garde du pavillon à M. Caltaux, celui-ci était déjà installé aux Glorieuses en vertu d'une autorisation émanée en 1876 de M. le Commandant de Nossi-Bé. J'ignore si cette autorisation a été donnée verbalement ou par écrit*⁸⁰ ».

Ainsi les îles Europa et Juan de Nova sont exploitées jusqu'à la veille de la seconde Guerre Mondiale. Celle-ci vient arrêter les exploitations et les demandes de concessions. Elles ne sont vraisemblablement fréquentées durant toutes ces années que par les pêcheurs de la côte malgache. Il faut attendre quelques années après la fin de ce conflit pour que la France et ses ressortissants reviennent sur ces îles en la personne des météorologues qui vont y installer les premières stations.

La fin du XIXe siècle voit également la tentative de colonisation de l'archipel des Glorieuses. Ces îles ont-elles été occupées ou fréquentées auparavant par des

⁷⁷ CNAOM. FM/SG/MAD 362/990. Rapport du Commandant Le Dô au ministre de la Marine, daté du 20 octobre 1896.

⁷⁸ CNAOM. FM/SG/MAD 362/989. Demandes de concessions sur Europa et Juan de Nova.

⁷⁹ CNAOM. FM/SG/MAD 362/989. Demandes de concessions sur Europa et Juan de Nova.

⁸⁰ CNAOM. FM/SG/MAD 362/989. Dossier sur la nature des droits de Mr Caltaux, pièce 21.

Malgache ou des Comoriens ? Nous ne le savons pas⁸¹. L'histoire de la colonisation des îles Glorieuses commence à notre connaissance en 1873.

La première concession des îles Glorieuses est accordée le 6 juin 1873⁸² à Monsieur Ohier, capitaine de cabotage. Il souhaite installer des pêcheries sur ces îles. Il reçoit l'autorisation de développer son activité à condition qu'il construise un phare. Cette première tentative de colonisation ne donne pas les résultats escomptés: le phare n'est pas construit et les autorités de la Marine se demandent même si Ohier s'est, un jour, installé dans l'archipel des Glorieuses :

« (...) Monsieur Ohier aurait cessé, paraît-il, d'exploiter les pêcheries qu'il y avait installées⁸³ » ou encore :

« les projets de M. Ohier ne paraissent pas avoir eu de suite⁸⁴ ».

M. Caltaux demande une concession pour les îles Glorieuses le 2 mars 1880. L'archipel n'est pas formellement reconnu comme appartenant à la France et il s'installe pour développer des activités agricoles et de pêche à la tortues. Après la prise de possession des îles Glorieuses par la France, le Gouverneur de Mayotte demande une inspection de la nouvelle colonie ou Caltaux a été chargé de la garde du pavillon. Son secrétaire trouve une île en pleine expansion. Le seul frein à son développement est, si l'on en croit le rapport, le manque de bras. Mais sinon, l'île semble prospère.

Ce rapport est daté du 20 mars 1893 et dresse l'état de l'île :

« Il me déclare avoir planté du maïs sur une étendue de huit hectares, (...) les cocotiers qui sont au nombre de 4000 environ (...) et le tabac planté sur une étendue de deux hectares (...) cette dernière plantation est entourée d'aloès dont la végétation est très florissante⁸⁵ ».

⁸¹ Au XVII et XVIIIème siècle, cette zone de l'océan Indien voit des raids de peuples malgaches qui partent du nord-est de la grande île. Ils suivent vents et courants en direction des Comores et mènent des razzia sur l'archipel comorien. Mais, il semble que leurs routes de navigation, aussi bien aller que retour, passent largement au sud des Glorieuses. Ces îles ne leur sert vraisemblablement pas de base ou de point de relâche.

⁸² Cette date est contradictoire entre les différents ministères. Pour le ministère de la Marine, la date d'autorisation est le 6 juin 1873, pour les Affaires étrangères c'est le 6 juin 1876.

⁸³ CNAOM ; FM/SG/MAD 362/990. Lettre du 9 avril 1880 adressé par le ministre des Affaires étrangères au ministre des Colonies.

⁸⁴ CNAOM ; FM/SG/MAD 362/990. Lettre du 23 avril 1880 adressé par le ministre de la Marine au ministre des Affaires étrangères

⁸⁵ CNAOM ; FM/SG/MAD 362/990.

Le Mans le 2. Novembre 1886

3
NOVEMBRE
1886

Monsieur le Ministre
des affaires étrangères

DIRECTION
POLITIQUE
3 NOV. 1886

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous exposer qu'ayant
formé le projet d'aller dans les îles (Glorieuses)
pour les habiter avec mon père et mon
père. Si vous voulez à voir la bonté de nous
autoriser, et nous faire transporter avec nos
malles au frais de l'état.

J'ai lu dans la chronique du petit Parisien
du 25 Octobre 1886, qu'au Nord-Ouest du cap
d'Amble dans le voisinage de l'Assi-Bé qui
nous appartient se trouve un petit groupe
d'îles connues sous le nom des (Glorieuses) complètement
inhabitées, mais qui appartiennent à la France.

Dans l'espérance que vous voudrez bien
répondre favorablement à ma demande

J'ai l'honneur d'être, avec respects

Monsieur le Ministre
des affaires étrangères
As Patier fils

Monsieur Patier grande-rue 95 Le Mans Sarthe

M. le Ministre
des affaires étrangères

Chronique
1886

Hippolyte Caltaux a également planté du coton mais le manque de main-d'œuvre dont il se plaint régulièrement tout au long du rapport, fait que ses cotonniers sont retournés à l'état sauvage. L'île produit également des légumes dont nous précise-t-on :

« aux premières pluies sont plantés les gros légumes qui se récoltent pendant l'hivernage : ce sont melons, pastèques, Calebasses, patates, concombres, citrouilles, bringelles... etc. »

Lors de cette visite, on note que les magasins en bois édifié par Caltaux sur la plage contiennent de nombreuses marchandises. Trop peut être puisque beaucoup sont abîmées :

« c'est ainsi que sur les quinze tonneaux de maïs qu'il avait en magasin, il s'en trouvait bien six, qui étaient avariés. »

La raison en est l'absence de desserte maritime régulière : un vapeur anglais « le Lyther » s'est abrité du mauvais temps le 18 janvier et ce n'est que le 20 mars que le « Sagittaire » en tournée d'inspection aborde l'île.

Monsieur Caltaux semble avoir réalisé un travail très important dont il ne peut récolter tous les fruits par manque de main-d'œuvre, il ne compte que six employés, et par la faible fréquence des liaisons maritimes. La conclusion du rapport adressé au Gouverneur de Mayotte : M. Papinaud montre d'ailleurs tout l'intérêt de l'île :

« Je suis persuadé que M. Caltaux avec un certain nombre d'engagés intelligents retirerait des revenus considérables de l'exploitation de l'île Glorieuse, dont l'étendue est de 1200 hectares environ ».

L'entreprise de Caltaux continue de prospérer. Le Capitaine de Vaisseau Le Dô s'en rend compte lors d'une nouvelle visite d'inspection avec son bâtiment le « La Pérouse » en février 1897.

« M. Caltaux se félicite chaque jour du succès de plus en plus grand de son exploitation qui comprend à l'heure actuelle environ 40 hectares de maïs. Sur 8.000 cocotiers plantés, 6000 sont en plein rapport et les récoltes de maïs sont généralement forts belles. Les cocos sont expédiés à Maurice. »

C'est également à cette époque que Caltaux découvre que l'île est sûrement le site d'un gisement très prometteur de guano :

« M. Caltaux croit, de plus, avoir constaté la présence d'une grande quantité de guano de bonne qualité, des échantillons en ont été envoyés à Maurice par ses

soins, (...) 20 000 tonnes au moins, dit-il pourraient être exportées avec la plus grande facilité (...). Ce colon espère que dans peu de temps ses cultures seules lui rapporteront une quinzaine de mille francs environ ⁸⁶ ».

Cette belle entreprise se détériore malheureusement au début du XXe siècle. Caltaux est aux prises avec des difficultés financières et cause du souci aux autorités françaises de la région :

« (...) et depuis lors, M.Caltaux est resté commis à la garde du pavillon réclamant à diverses reprises des secours en argent ou en nature du Gouverneur de Mayotte ou disparaissant sans se soucier des personnes qu'il laissait aux Glorieuses pour surveiller ses plantations. Dans tous les cas, il en est résulté pour mon département aussi bien que pour le Gouverneur de Mayotte des préoccupations constantes relatives à l'existence des personnes abandonnées dans ces îles ⁸⁷ ».

Cette lettre non datée, signée par Gaston Doumergue, alors ministre des colonies (juin 1902-janvier 1905), montre que Caltaux a perdu toute crédibilité. Il cherche à vendre « son » île, ce qu'il fait en 1907 par un contrat daté du 1^{er} octobre 1907.

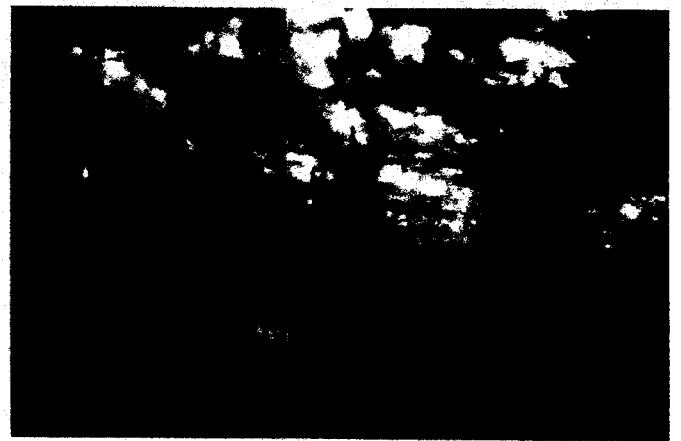
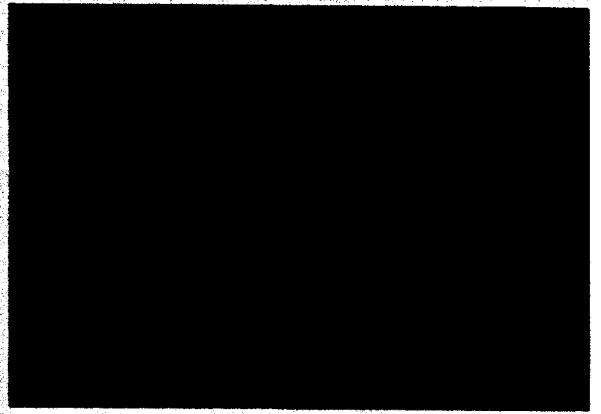
L'île continuera néanmoins à être exploitée après son départ. En 1931, Paul Lanier demande à prendre 300 tonnes de guano à l'île du Lys⁸⁸. Il semble avoir un bail au nom d'une Société agricole des îles Glorieuses. La palmeraie est cultivée par des Seychellois jusqu'en 1957.

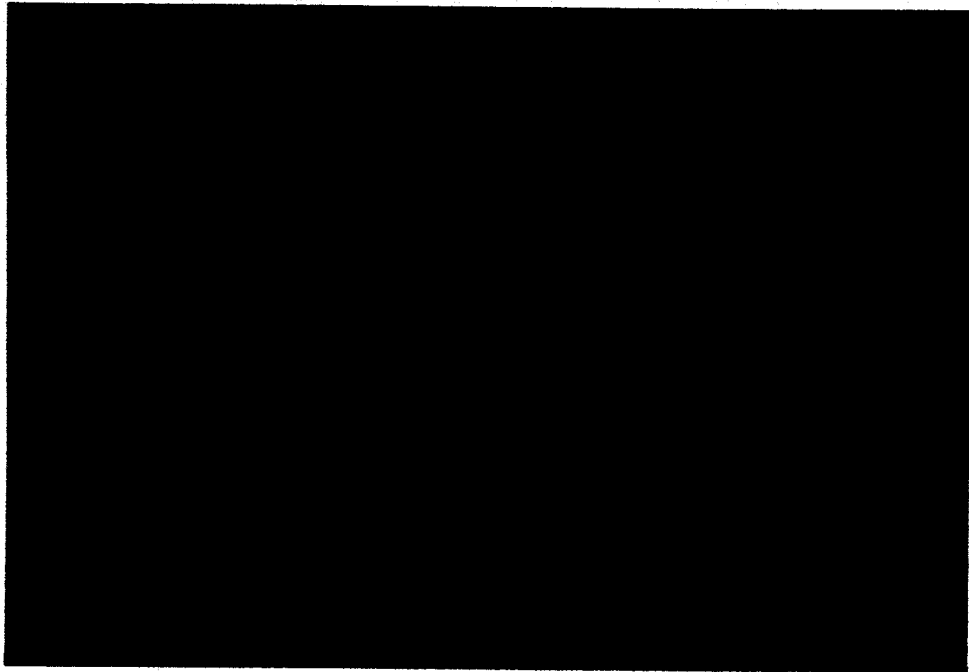
Juan de Nova a été exploitée, en raison de ses phosphates. Hector Patureau crée la SOFIM dont le siège est basé à Tananarive et le 10 mars 1952, il passe un contrat avec le haut commissaire pour la République dans lequel il est stipulé que M. Patureau obtient la concession de Juan de Nova pour quinze ans moyennant la somme de 20 000 francs CFA par an. À la suite de l'indépendance de Madagascar une nouvelle convention est signée entre la SOFIM et le préfet de La Réunion le 18 janvier 1961. Un avenant du 2 février 1963 porte à vingt-cinq ans la convention, elle impose cependant à la SOFIM de développer une plantation de cocotiers. La concession se développe alors avec la construction de logements pour les ouvriers, d'ateliers, d'une usine et même un réseau ferré à voie étroite destinée à l'évacuation

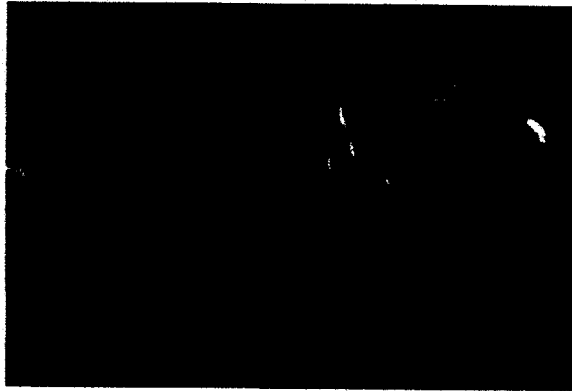
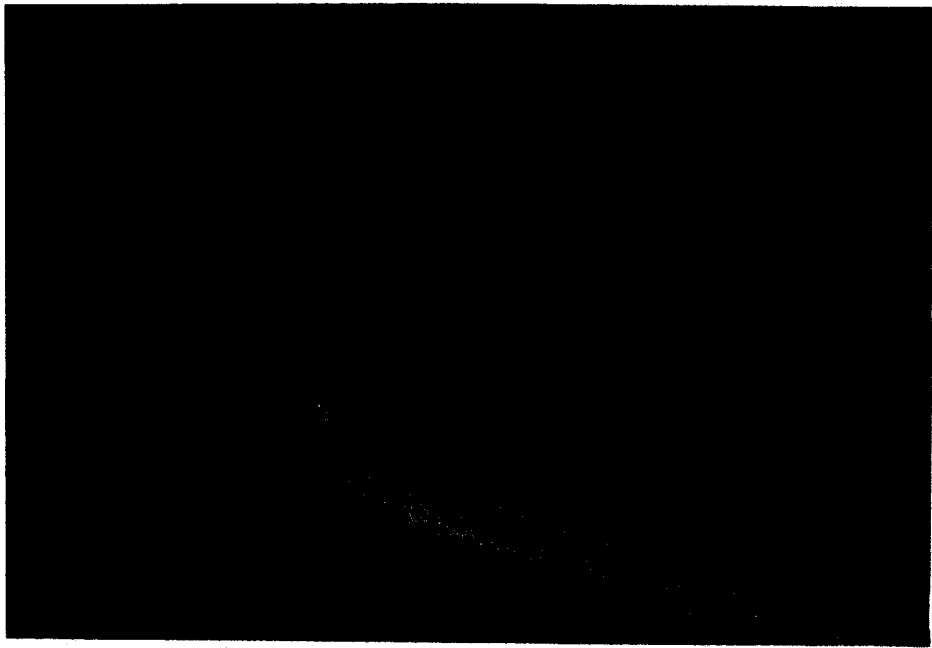
⁸⁶ CNAOM ; FM/SG/MAD 362/990. Ces citations sont extraites du rapport envoyé par le Chef du Secrétariat du gouvernement au Gouverneur de Mayotte, le 20 mars 1893.

⁸⁷ Idem

⁸⁸ CNAOM ; FM/SG/MAD 362/990.







Légende et provenance des photos de Juan de Nova :

Ces photos proviennent de M. Alain Downing qui a séjourné sur Juan de Nova jusqu'en 1966 et qui a de nouveau effectué un séjour en décembre 2000. Il a adressé ces photos anciennes au Capitaine de Roissart qui nous les a fait parvenir.

Nous reproduisons les commentaires qui accompagnent ces photos :

« Les ouvriers avec les wagons de phosphates en 1963. Chaque mineur devait en extraire une tonne par jour, sinon il ne touchait rien. Les contremaîtres touchaient un pourcentage sur la production de leur équipe. Les contrats étaient pour six mois, les femmes interdites. Environ 80 hommes étaient logés à camp séga. Le samedi soir on y entendait la ravanne. La plupart des ouvriers était recrutés parmi les stevedores de Port-Louis. Il y avait à cet époque beaucoup de chômage à Maurice. Quelques seychellois et Ilois travaillaient aussi sur l'île.

La visite de M. Trigano en 1966. Grâce à l'insuffisance de l'eau potable pour un nombre rentable de touristes, M. Trigano renonça à faire débarquer les GO et les bronzés sur l'île.

La jetée en 1965. Les wagons chargés de fûts de phosphates arrivaient sur les rails. Les fûts étaient chargés dans les péniches qui les transportaient au cargo, « Mauritius » de Port-Louis, ancré au large. Le « Mauritius » arrivait tous les six mois. Le chargement, possible seulement à marée haute, mobilisait l'île pendant cinq à sept jours. Outre le phosphate, quelques neufs tonnes de copra et trois à quatre tonnes de poisson salé étaient exportées chaque année.

Le dernier junker sur la piste (terrain Goulette) de Juan de Nova en 1963. Dès lors toute la liaison Ivato (Tananarive)- Juan fut assurée par les DC3. Et enfin une vue aérienne en 1965 ».

du minerai vers son lieu de stockage. Cependant les conditions de travail dans l'île sont plus proches de l'esclavage que d'un véritable droit du travail⁸⁹. Ainsi lorsque qu'en septembre 1965 éclate une révolte sur l'île, la préfecture semble obligée de s'intéresser aux méthodes peu orthodoxes d'exploitation à Juan de Nova. Cette situation associée à la baisse de la rentabilité de l'exploitation suite à l'effondrement des cours du phosphate amène la France à reprendre la concession accordée à M. Hector Patureau. La SOFIM est ainsi dissoute en 1968. L'île Juan de Nova ne connaît pas de nouvelle exploitation économique depuis lors. Dans les années 70, le Club Méditerranée émet le projet de construire un de ses centres sur l'île, mais cette idée resta dans les cartons.

Les îles Eparses ont fait l'objet de diverses tentatives de colonisation. Les premières sont saisonnières et il s'agit le plus souvent de pêcheurs autochtones venus de Madagascar. Il s'établissent quelques mois sur les îles pour la pêche à la tortue et repartent jusqu'à l'année suivante. Les tentatives d'établissement permanent datent du milieu du XIXème siècle et sont toujours le fait de particulier. Ce sont des acteurs privés qui cherchent à mettre en valeur le potentiel de ces îles. L'état n'a jamais encouragé la colonisation de ces îles par la mise à disposition des volontaires de moyens financiers ou humains. Seuls les navires de guerre français qui croisent dans les parages apportent parfois un secours quand il s'agit de rembarquer les engagés de Caltaux qui souhaitent quitter les îles Glorieuses. Mais ces missions des navires de guerre sont toujours des missions de police ou de surveillance. La France ne favorise à aucun moment les tentatives d'exploitation économique des îles Eparses.

⁸⁹ Les conditions de travail étaient véritablement d'un autre âge et le terme d'esclavage n'est pas trop fort. Les ouvriers en majorité seychellois sont recrutés pour travailler sur l'île avec un contrat dont les clauses sont les suivantes : chacun doit extraire une tonne de phosphates par jour pour toucher son salaire quotidien. S'il n'atteint pas ce quota d'une tonne, il ne touche rien. Evidemment la nourriture était vendue ainsi que toutes les fournitures nécessaires au travail. Si bien qu'à la fin de leur contrat certains devaient de l'argent à leurs employeurs et signaient un nouveau contrat pour rembourser leurs dettes.

3- Le statut juridique et politique de ces îles:

Cette partie de notre étude n'a pas pour ambition de démêler l'écheveau juridique du statut international des îles Eparses. Ce travail nécessiterait une étude complète sur le sujet et ce n'est pas notre objectif immédiat. Pour tous les problèmes juridiques spécifiques aux îles Eparses, nous renvoyons le lecteur vers M. Oraison, Professeur de droit à l'Université de l'océan Indien, qui est le spécialiste de ces questions délicates et très pointues.

Néanmoins, nous allons nous attacher à faire la synthèse des différents écrits sur le sujet et définir, du point de vue de la France, le statut de ces îles. Pour cela, nous nous rapprocherons peu à peu de l'objet de notre étude en partant du général pour arriver au particulier. Ainsi nous nous pencherons tout d'abord sur le droit de la mer et ses évolutions les plus récentes. En effet, aujourd'hui la surface des ZEE (Zone Economique Exclusive) est l'objet de négociations internationales et de réflexions menées par différents organismes. Cette question de l'étendue des ZEE est capitale pour les îles Eparses, car l'on sait que l'étendue maritime qu'elles contrôlent est leur principal atout.

Puis, nous nous rapprocherons de ce qui fut longtemps des « res nullis » (ou territoires sans maître) en décortiquant leur statut juridique. Dans quels ensembles peut-on classer les îles Eparses ? Leur rattachement à l'autorité du préfet de La Réunion en fait-il des DOM (départements d'outre-mer) ? C'est ce que nous tâcherons d'expliquer avant de nous intéresser à leur statut de réserve naturelle. En effet, ce classement en réserve naturelle est au moins aussi important que la ZEE qui les entoure. Cela offre aux îles Eparses une légitimité difficilement attaquable sur le plan politique (l'environnement fait partie de ces valeurs universelles auxquelles on ne peut qu'adhérer), et leur donne une très forte valeur scientifique. Il s'agit d'un milieu insulaire où l'on peut mener des études sur des récifs coralliens quasiment protégés de toute action humaine.

a)- Le droit de la mer :

La souveraineté des états sur les océans est totalement différente de la souveraineté qu'ils appliquent sur les espaces terrestres. Si cette phrase peut nous sembler évidentes, il est bon de la rappeler pour montrer l'évolution différente du droit maritime international par rapport aux droits développés sur les continents. Et cela nous permet également d'expliquer les problèmes qui se posent encore aujourd'hui en matière de droit maritime.

Le droit de la mer est une invention récente puisque les excellents juristes qu'étaient les Romains l'ignoraient complètement. La mer est un espace d'affrontement militaire où la raison est celle du plus fort. Cet état de fait va perdurer durant tout le moyen âge qui n'a pas besoin d'un droit de la mer, l'essentiel de l'activité économique et militaire se concentrant sur les terres. C'est l'avènement du colonialisme espagnol et portugais qui va redonner à l'espace maritime tout son importance. De nouveaux, les mers et les océans sont sources de pouvoir. L'Amérique du Sud offre à la péninsule ibérique ses immenses ressources mais le problème est d'organiser ce transfert de richesses à travers l'océan Atlantique.

Mais ce sont les Hollandais, grande puissance maritime de la deuxième moitié du XVI^e siècle qui sont les premiers à ressentir le besoin de créer une zone maritime leur appartenant au contact de leur territoire terrestre. Ce sont ces Hollandais qui sont à l'origine du concept « d'eaux territoriales ». Néanmoins des conceptions de l'espace maritime vont s'opposer aux XVI^e et XVII^e siècles, à travers les juristes néerlandais Hugo Grotius et le britannique John Selden.

C'est Hugo GROTIUS, juriste hollandais, qui fixe dans son traité "*Mare liberum*" en 1630 la première ébauche du droit de la mer. Il soutient dans cet ouvrage que la mer est un espace de liberté et que la souveraineté des états ne s'y applique pas. En 1635, le britannique John SELDEN expose sa théorie des *eaux fermées* dans son traité « *Mare clausum* », théorie au terme de laquelle seuls les navires battant pavillon de l'état adjacent peuvent circuler dans ses eaux. Cependant, ces deux juristes ne faisaient pas encore de distinction entre la mer littorale et la haute mer. Il faut attendre le XVII^e siècle pour qu'un autre juriste hollandais, Van Bynkershoek dans « *De Domino Maris Dissertatio* » publié en 1702 et remanié en 1744, pose les conditions de la revendication d'eaux territoriales. Il faut pour qu'un état puisse revendiquer ses eaux, qu'il possède un littoral fortifié et

contrôle d'une façon continue et décidée, le littoral par la présence d'une flotte militaire. Cette théorie, après avoir inspiré diverses écoles de guerre navale, est encore valable aujourd'hui.

Mais ce n'est que vers 1750 que l'on voit apparaître la première distance limite à ces eaux territoriales. C'est un diplomate italien du nom de Galiani qui fixe la limite à trois milles nautiques comme largeur des eaux territoriales. Cette limite a survécu jusqu'à la deuxième guerre mondiale (limites qui sont primordiales pour les îles Éparses dont on sait qu'elles n'existent, d'un point de vue géostratégique, que par la zone maritime qu'elles contrôlent.)

Cette même époque, le XVIII^e siècle, voit l'émergence d'une autre grande puissance maritime : l'Angleterre. Celle-ci se range à ce principe de droit international et réclame la liberté des mers pour le commerce. Principe qu'elle n'hésita pas à bafouer à partir du moment où ses intérêts vitaux semblaient en jeu. Ainsi, malgré ces premiers efforts d'élaboration d'un droit maritime, celui-ci reste à la discrétion de la puissance maritime dominante.

Il faut attendre la déclaration de Paris en 1856, dans laquelle les puissances maritimes renouvellent le principe de liberté des mers. C'est le premier conflit mondial qui révèle l'ampleur des lacunes de ce droit. En effet, lors du blocus imposé par les alliés à l'Allemagne, ceux-ci décrètent que les navires neutres pourraient être arraisonnés et saisis. Cette action unilatérale est peu appréciée des nations neutres de la Première Guerre Mondiale et surtout des empires centraux. Cependant, à l'issue du conflit, la Société des Nations ne parvint pas à fixer un droit maritime cohérent. Et la Deuxième Guerre Mondiale, confirme que le droit maritime est celui du plus fort. Il faut donc attendre 1945 et la création de l'organisation des Nations Unies pour voir apparaître un droit de la mer en temps de paix, mais également en temps de guerre. Le 28 septembre 1945, la proclamation de Truman est la première apparition d'une zone littorale sur lequel l'état possède des droits. Les Etats-Unis créent une zone maritime adjacente à leurs côtes dans laquelle ils pouvaient réglementer la pêche. Mais ce n'est que le 29 avril 1958, qu'une conférence réunie à Genève adopte quatre conventions sur le droit maritime ; ces résolutions déterminent le droit des états sur les espaces maritimes. Malgré cela, les états ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la largeur des eaux territoriales et surtout sur les zones de pêche, pierre d'achoppement du projet. Il fallut donc attendre 1982 et la

convention de Montego Bay où la largeur de la mer territoriale est fixée à 12 milles marins.

En France, c'est par la loi du 16 juillet 1976, que la République fixe à 188 milles marins la largeur de la zone économique à partir de ses eaux territoriales. Cela signifie que dans la zone ainsi définie autour des îles Eparses (624 310 km carrés, soit une surface supérieure à celle de la France métropolitaine) l'état dispose des droits exclusifs de pêche et d'exploitation.

Cependant, la loi du 16 juillet 1976 n'est pas reconnue par toutes les nations et fait depuis plusieurs années l'objet de tractations entre les nations du monde dans le but d'établir une Z.E.E. de 200 milles marins à partir du rivage. Cette volonté des états se traduit en actes par la convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer qui adopta comme Z. E. E. par tous les états signataires, cette limite de 200 milles marins. Cette zone est valable pour l'ensemble du territoire métropolitain, mais également pour les DOM, les TOM et jusqu'au moindre rocher émergé appartenant à la République. Ainsi la France se trouve avec une surface de Z.E.E. d'environ 11 millions de kilomètres carrés qui la place au deuxième rang mondial (derrière les USA qui contrôlent 11 000 351 ~~000~~ kilomètres carrés) par la superficie maritime contrôlée⁹⁰.

Récapitulatif des différentes zones maritimes où s'exerce la souveraineté de l'état :

Dans ses eaux territoriales, la France a les mêmes compétences que sur son sol. Les eaux territoriales sont la continuité maritime de son territoire. La zone contiguë (12 milles marins à partir de la zone territoriale) est « *une reprise des Howering's Laws du XVIIIe siècle, qui confèrent à l'état côtier certaines prérogatives limitées, notamment douanières et fiscales* ⁹¹ ».

Dans la Z.E.E., les compétences de l'état sont plus réduites car dans cette zone exclusive la convention de MONTEGO BAY reconnaît son autorité en matière de pêche et d'exploitation, mais, elle souligne le principe de liberté de navigation, de survol d'installation de câbles et de conduits sous-marins. La Z.E.E. est ainsi une zone dans laquelle l'état concerné est gestionnaire des activités de pêche et d'exploitation.

⁹⁰ « *Grand Atlas* » Larousse, Paris 1994.

⁹¹ « *Le droit de la mer II* », Institut des Hautes Etudes Internationales de Paris, Edition Pedone, Paris 1990.

Mais cette « exclusivité » contenue dans le terme de Z.E.E. n'est pas restrictive car la nation possédant ces zones peut être amenée à négocier ses droits ou à en faire profiter d'autres nations moyennant finances ou d'autres avantages.

« En effet, on a observé que la plupart des pays permettent d'accéder à des tiers dans des conditions variables dans chaque législation nationale (...). Il résulte que le litige en discussion ne relève pas de la question de l'accès du tiers, mais de celle du régime spécifique qui leur sera appliquée »

C'est exactement ce que fait la France en accordant par un contrat de droit privé l'autorisation de pêcher dans la zone économique exclusive des îles Eparses.

L'évolution du concept de la Z. E. E. :

Le concept de Z.E.E. est totalement lié à la notion de frontières terrestres. Cette notion de territoire terrestre délimité s'est mise en place assez rapidement dans l'histoire grâce aux fleuves, montagnes et à tous les objets caractéristiques de la nature qui marquent le terrain. Les limites maritimes, par l'absence de repère, ont été plus longues à se mettre en place et leur délimitation si elle est maintenant fixée par la convention de Montego Bay, n'est pas forcément admise par tous les états et reste un champ de rivalités entre nations.

À la fin des années 70 et jusqu'au milieu des années 80, les auteurs spécialisés se sont intéressés aux dérives possibles du droit de la mer : à savoir si le concept de Z. E. E. allait évoluer vers une mainmise progressive des états, qui consisterait à la transformer purement et simplement en eaux territoriales. Cependant en 1990 le professeur de droit international F. Orrego de l'université du Chili déclarait que :

« rien ne permet de prévoir que la notion et le régime de la ZEE puissent être fondamentalement détournés ⁹² ».

Néanmoins, il existe encore une incertitude sur l'avenir des Z. E. E.. Certains pays souhaiteraient voir cette zone fixée, non pas de façon arbitraire à 200 milles des côtes, mais en relation avec l'étendue du plateau continental. Ce projet est très inégal et s'il peut avantager certains pays, il en désavantage d'autres, tel le Chili, les Maldives ou la France à travers nos îles Eparses, vu l'étroitesse ou l'absence de leurs plateaux continentaux. Cela pose également des problèmes de définition, qu'est-ce que le plateau continental ? Où s'arrête-t-il ? Et comment faire pour un

plateau qui se réduit ou s'agrandit. Cette question de mettre en corrélation le plateau continental et la Z. E. E. est récurrente, mais depuis déjà si longtemps et elle semble tellement injuste qu'elle ne peut avoir beaucoup de chances d'aboutir sur une réforme du droit de la mer.

b)- Le statut des îles Eparses selon la législation française : un flou « artistique » savamment entretenu.

Avant l'indépendance de Madagascar, les îles Eparses étaient rattachées administrativement à cet état de l'Union Française. Mais le décret n° 60/627 du 30 juin 1960 qui porte publication des accords du 1er avril 1960 signés entre la France et Madagascar (J.O. du 2 juillet 1960, page 5968) place ces îles sous l'autorité du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer :

« article premier : les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India sont placées sous l'autorité du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Article deux : ce ministre peut confier leur administration à l'un des fonctionnaires relevant de son département ».

Un arrêté du 19 septembre 1960 confie l'administration des îles Eparses au préfet de La Réunion, en qualité de délégué du gouvernement de la République. Cet arrêté qui n'est pas paru au *Journal Officiel*, selon M.Oraison, précise :

« jusqu'à une date qui sera fixée par un arrêté ultérieur, l'administration des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India est confiée au préfet du département de La Réunion en tant que délégué du Gouvernement de la République. À ce titre, le préfet relève directement du ministre responsable ».

À partir du 16 mars 1972, les arrêtés successifs ont désigné le délégué du gouvernement, dont l'adjoint est le chef du service météorologique de La Réunion.

Les îles Eparses ont un statut particulier qui selon M. Oraison en fait des « curiosités juridiques ». Elles ne font pas partie de La Réunion que ce soit au titre du département ou de la région et à notre connaissance elles ne disposent d'aucun statut constitutionnel. Elles ne sont pas TOM (Territoire d'Outre-Mer), elles ne

⁹² op.cit « Le droit de la mer, tome 2 »

forment pas de commune ou de collectivité territoriale. Les îles Eparses sont définies comme des territoires résiduels.

« Ce sont paradoxalement des territoires résiduels de la République Française ! Assurément, Tromelin, Juan de nova, Europa et Bassas da India représentent des curiosités juridiques situées en marge du cadre institutionnel français existant et en dehors de l'Union Européenne comme le rappelle au demeurant une circulaire du Premier Ministre en date du 21 avril 1988 ⁹³ ».

Ce statut particulier est en réalité provisoire à la suite de l'indépendance de Madagascar. Il fait l'objet de compléments réguliers lorsque le besoin s'en fait sentir. Ce statut par le fait qu'il ne se rattache à aucune forme constitutionnelle, est très souple et laisse toutes latitudes aux intervenants politiques pour le modifier.

« La législation française n'y est directement applicable que lorsque les textes le prévoient expressément (exemple : le décret n° 78 -- 146 du 3 février 1978 portant création, en application de la loi du 16 juillet 1976, d'une zone économique au large des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova et Europa) ⁹⁴ ».

Cependant le projet de loi n° 493 de 1995/1996 portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 96/1 du 2 janvier 1996 d'habilitation relative à l'extension et à l'adoption de la législation en matière pénale applicable au TOM et abrogeant certaines dispositions concernant les îles Eparses et l'île de Clipperton prévoit que la loi de la République s'applique entièrement sur ces îles.

« (...) quelques avis soutenaient que le régime de spécialité législative était applicable pour motif notamment que les trois lois de 1982 et 1983 étendant dans les territoires d'outre-mer certaines dispositions de droit et de procédure pénale avaient expressément prévu leur applicabilité dans ces îles.

Il est inopportun de laisser subsister des dispositions qui pourraient laisser croire que la législation pénale qui y est applicable peut être différente de celle qui est en vigueur en métropole alors que ces îles ne sont pas soumises au principe de spécialité. Tel est l'objet de l'article 3 du présent projet de loi. Il sera désormais

⁹³ « Des réserves naturelles créées sur les îles Eparses », article de la Revue Juridique de janvier 2001.

⁹⁴ Compte-rendu de la XVIème conférence maritime régionale, document provenant de la direction Météo-France à La Réunion.

*établi que la loi s'applique de plein droit dans ses parcelles du territoire de la République*⁹⁵ ».

Le délégué du gouvernement, le Préfet, peut également édicter des arrêtés spécifiques. C'est ainsi que le 18 novembre 1975 ces îles sont classées en réserve naturelle, et qu'un arrêté du 15 février 1994 interdit la pêche dans les eaux territoriales des îles Eparses (soit dans un rayon de 12 milles marins autour des îles). La présence sur les îles de Juan de Nova, Europa et les Glorieuses de détachements militaires, de météorologues et de gendarmes implique que trois autorités soient directement concernées par l'organisation de la vie sur ces îles.

Il s'agit du Directeur Régional de Météo-France, adjoint au délégué, chargé de l'administration générale, du Général, Commandant Supérieur des Forces Armées de la Zone Sud de l'océan Indien, chargé de l'observation des règlements militaires et de la défense des îles Éparses. Il met également à disposition les moyens nécessaires au ravitaillement et aux relèves sur ces îlots. Et enfin du Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'île de La Réunion, chargé de la police sur les îles.

Le délégué du gouvernement est assisté dans ses fonctions par le Conseil des îles créé le 18 novembre 1975 et par le Comité scientifique créé le 6 janvier 1982. Ces deux organismes sont uniquement consultatifs.

Le conseil scientifique des îles Eparses est composé des personnes suivantes : le Préfet de La Réunion qui préside ce conseil. C'est également lui qui prend toutes les décisions et arrêtés concernant directement les îles. Il le fait le plus souvent sur proposition du Directeur Régional de Météo-France qui conseille le préfet dans de nombreux domaines concernant les îles Eparses. On trouve également représenté dans ce conseil, de nombreuses personnalités scientifiques, le responsable de la DIREN (Direction Régionale pour l'Environnement), le Doyen de la Faculté des sciences de La Réunion, les délégués de l'IFREMER et de l'ORSTOM et le conservateur du muséum d'histoire naturelle de La Réunion.

La mission de ce conseil scientifique est essentiellement d'assurer la protection de la faune et de la flore des îles Eparses. Il s'agit également d'assister le Président du Conseil dans l'étude des questions scientifiques et de définir les programmes d'exploitation des ressources naturelles, terrestres et maritimes.

⁹⁵ Discussion préalable au Sénat en vue de la ratification d'ordonnance du projet de loi n° 493 en 1995/1996.

On peut également ajouter dans ce statut administratif que le 18 novembre 1975 ces îles sont classées en réserve naturelle, et qu'un arrêté du 15 février 1994 interdit la pêche dans les eaux territoriales des îles Eparses (soit dans un rayon de 12 milles marins autour des îles).

Ce cadre juridique est celui qui prévaut en 2000, il est cependant fragile et dépend du projet politique de la France par rapport aux îles Eparses. Et si dans les années à venir se dégagait une volonté politique de céder ces territoires à un autre état, le législateur n'aurait aucun mal à l'obtenir.

C)- Des îles heureusement classées réserve naturelle :

Les îles Eparses ont été classées réserve naturelle par arrêté préfectoral du 18 novembre 1975 (n° 13/DG/101). Ce classement interdit tout prélèvement d'échantillons botaniques ou zoologiques, la pêche sportive, le ramassage des coquillages ou des coraux, en fait, tout ce qui pourrait constituer une attaque contre la flore ou la faune de l'île. Cet arrêté concerne non seulement l'ensemble terrestre de l'île mais également la zone de 12 milles marins autour de cette même île. Ce dispositif vise à protéger la barrière corallienne des agressions humaines.

Il faut rappeler que toutes les îles ne sont pas classées, l'île de Juan de Nova ne rentre pas dans l'arrêté qui a établi les îles Eparses en Réserve Naturelle. Cette absence fait suite aux projets du « Club-Med » qui prévoyait d'installer un village de vacances sur cette île et depuis le statut de Juan de Nova n'a fait l'objet d'aucune révision.

Afin de sanctionner tous les manquements à cet arrêté, le gendarme en poste sur l'île peut dresser un procès-verbal qui peut déboucher sur des poursuites pénales. Il faut cependant noter, que dans la réalité, cette zone de réserve naturelle ne peut s'appliquer à plus de quatre milles marins de la côte, en effet il s'agit de la distance maximum à laquelle un observateur placé sur l'île peut observer, suite à la rotondité du globe terrestre. Cette zone semble néanmoins suffisante pour préserver la barrière de corail. Le relief de ces îles nous montre que la barrière de corail ne peut s'étendre à plus de quatre milles marins de l'île.

Ce classement en réserve naturelle permet à la France de disposer de zones récifales préservées. Les principales causes de la destruction des récifs coralliens,

sont d'origine humaine : aménagement côtier, urbanisation, exploitation industrielle, pêche, tourisme ou pollution en tous genres.

Depuis 1999, la France assure pour deux ans la présidence de l'ICRI (Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens ou *International Corallians Reefs Initiative*) et le coprésident de ce comité international, Bernard SALVAT de préciser dans le journal de l'île de La Réunion que : « les pays du Pacifique sont isolés en plein Océan, leurs récifs ne reçoivent donc pas de dégradations semblables à ceux qui sont près des masses continentales. De surcroît, la pression démographique y est moindre ⁹⁶ ».

Ainsi, malgré la faible étendue de leurs récifs coralliens, les îles Eparses peuvent offrir un observatoire unique d'étude des coraux dans un environnement préservé, ce qui permettrait de dresser des modèles sur l'évolution des coraux dans le monde et de savoir si la présence humaine est simplement un facteur aggravant du recul du corail dans un mouvement général de repli ou si elle est la seule cause de ce même recul.

Parmi les îles Eparses seules quatre sont habitées : Europa, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin. Bassas da India reste un récif vierge, à l'abri de toute occupation humaine. Sur ces quatre îles, trois sont occupées uniquement par des militaires du fait de l'automatisation des stations météorologiques. Et seul, Tromelin ne dispose pas de détachements militaires mais d'une présence de météorologues en raison de son importance dans la détection des cyclones. L'absence des forces armées sur cet îlot est le résultat de l'abandon des prétentions malgaches sur l'île. Seule la république de Maurice revendique cet îlot et n'a jamais été militairement menaçante.

Nous avons ainsi une présence militaire qui oscille entre 14 et 40 personnes au maximum sur les îles lors des relèves. Elle est de ce fait peu significative dans son impact sur l'environnement. Les personnes qui séjournent sur les îles sont particulièrement sensibilisées au respect de l'environnement par les cadres (pour les militaires) avant le départ en mission. Le séjour est présenté au détachement, on explique les fragilités de l'écosystème et des consignes strictes sont édictées : la pêche est réservée à la consommation personnelle, les relèves ne peuvent ramener ni poissons, ni coquillages même morts. Les détachements militaires permettent ainsi d'assurer la présence de la France sur ces îles et dissuadent les « pillards » de venir

s'approprier tortues, coquillages, poissons ou oiseaux. On peut ainsi citer l'anecdote survenue en octobre 1999 sur Juan de Nova, où le chef de détachement fut alerté de la présence de "Chinois" par l'un de ses soldats. Ces Asiatiques, dont il n'a pu deviner la nationalité, avaient ancré leur bateau de pêche au large et venaient demander, en français, au chef de détachement l'autorisation de pêche autour de l'île. Suite au refus de celui-ci, ils ont fait mine de ne plus parler le français et se sont éloignés. Rien ne dit qu'ils n'ont pas essayé de pêcher hors des vues du détachement. Quelle aurait été la conclusion d'une telle affaire en l'absence d'une présence humaine sur l'île⁹⁷ ?

Actuellement, l'environnement naturel de ces îles est bien protégé. Envisager un nouveau statut qui ferait de ces îles des réserves naturelles intégrales, c'est-à-dire sans aucune présence humaine, ne semble pas opportun.

⁹⁶ « Le Journal de l'île de La Réunion » du 15 mai 2000.

⁹⁷ Cahier d'événements de Juan de Nova.

DEUXIEME PARTIE

DES POSSESSIONS FRANCAISES DISPUTEES, MAIS UNE VOLONTE AFFIRMEE DE LES LEGITIMER :

« Tout état est en lutte avec son voisin pour l'espace
et cherche à accroître son espace pour se procurer
des ressources ».

Friedrich RATZEL, 1844-1904

Cette citation est quelque peu réductrice dans le phénomène qui nous intéresse. Certes, la lutte pour des ressources peut-être envisagée, mais quel est l'intérêt de Maurice ou de Madagascar de réclamer la souveraineté sur ces îles exiguës, où les ressources naturelles sont probables mais pas certifiées et où il n'y a pas d'habitant ? Surtout lorsqu'on connaît les difficultés que rencontrent ces pays pour administrer les îles éloignées de leur centre décisionnel telles Saint-Brandon ou Rodrigues pour l'île Maurice ou simplement à gérer leur développement comme Madagascar. La possession de ces îles ne serait-elle pas une surcharge exorbitante pour ces nations ? Ce qui les conduirait à délaisser ces îlots qui deviendraient la proie des pêcheurs de tortues ou de ceux qui utilisent la dynamite pour des pêches miraculeuses, ce qui amènerait à la dégradation irrémédiable du lagon.

Cependant malgré les difficultés que l'on peut pressentir, cette revendication territoriale existe. La France doit donc répondre aux demandes diplomatiques de transfert de souveraineté de la part de ces deux nations (Madagascar et l'île Maurice). Quelle réponse apporte-t-elle ?

Dans une étude géopolitique, nous devons nous intéresser à la légitimité d'un territoire. Comment peut-il être intégré à un ensemble plus vaste que l'on nomme l'état ou la nation ? Dans le cadre des îles Eparses, l'exercice consistant à déterminer une appartenance est rendu plus difficile par l'absence de population que leur langue, leur culture ou leurs aspirations à vivre un projet politique commun avec la France ou un autre pays rendraient plus lisibles.

Nous chercherons à percevoir les éléments qui font de ces îles une possession légitime de la France et ce, malgré les contestations des deux états de la zone : l'île Maurice et Madagascar.

Les Comores revendiquent également la possession des îles Glorieuses. À la lumière des événements actuels, où l'on voit que les forces centrifuges qui contribuent à désintégrer l'état comorien (séparatisme d'Anjouan) il semble peu probable que ces revendications aboutissent. De plus, cette revendication n'est que la deuxième marche d'un projet politique visant à annexer dans un premier temps l'île de Mayotte, actuellement collectivité territoriale française. Ce rattachement de Mayotte aux Comores semble utopique alors que les discussions en cours visent à donner un statut de département à cette collectivité. Cette dislocation de l'état comorien associée au renforcement prévisible des liens institutionnels de Mayotte

avec la France a amené la disparition totale de la revendication du rattachement des îles Glorieuses dans la position diplomatique de Moroni.

Dans ce cadre, nous nous pencherons sur l'histoire contemporaine et comment dans un mouvement général de décolonisation la France a tenu à conserver ces îlots . Ce phénomène peut sembler inhabituel mais non illégal. Est-il le résultat d'une négociation ayant abouti à cet accord spécial : dans quel but et pour quel projet ?

Ensuite, nous détaillerons les différentes revendications des pays à travers les demandes officielles. Mais nous nous intéresserons également aux opinions publiques et à leur degré d'intérêt pour cette question qui semble très secondaire pour l'ensemble des pays qu'elle met en cause. Il nous faudra également parler de la position des états riverains et des puissances régionales de l'océan Indien comme l'Inde, l'Afrique du Sud et l'Australie afin de décortiquer les relations entre les pays de la zone et, ainsi, mieux comprendre les enjeux géopolitiques et géostratégiques qui s'attachent à la possession des îles Eparses. Pour étudier ces relations nous avons entretenu une correspondance avec les Ambassades de France dans ces pays qui nous a permis de déterminer le degré d'intérêt des pays pour cette question et leur implication dans le différend diplomatique à l'intérieur d'une zone d'influence française.

A partir de l'explication de ce différend diplomatique nous montrerons qu'il semble exister une volonté politique forte de la part de la France de légitimer ces territoires au sein de la République, mais que si cette volonté existe, elle semble freinée par le manque de coordination des moyens en place.

1°- Le processus de séparation de ces îles de l'administration du Haut-Commissaire à Madagascar :

L'histoire contemporaine est essentielle pour pouvoir analyser ce processus de séparation. Il nous a fallu rechercher les archives qui peuvent nous éclairer sur ces journées de négociations qui ont précédé le 1er avril 1960, date de la signature de l'accord qui place des îles Eparses sous l'autorité du gouvernement de la République. Mais il faut également nous pencher sur la particularité de la décolonisation dans le sud et le centre de l'océan Indien par les puissances britannique et française à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale.

a)- Un phénomène inhabituel, comparaison des décolonisations française et anglaise dans l'océan Indien.

À la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, seuls quelques territoires situés autour du golfe Persique (péninsule arabique, Iran) sont indépendants. Le reste de l'océan Indien se divise entre les possessions anglaises, françaises et quelques territoires portugais et hollandais. Mais les remous suscités par ce conflit ont laissé des traces, des espoirs sont nés de la défaite des puissances coloniales et le mouvement de décolonisation est en marche. Et moins de vingt ans après, l'essentiel des colonies sont devenues des états souverains. Cependant, cette accession à l'indépendance a pris diverses formes : guérilla, résistance passive ou accords multilatéraux. Peut-on alors mener une comparaison des décolonisations française et anglaise dans l'océan Indien ? Cette politique de décolonisation s'accompagne de la volonté de conserver des bases aéronavales. Ces bases, les puissances préfèrent les installer sur des îles, plus faciles à défendre et qui deviennent les relais de leurs politiques maritimes. Les îles sont souvent considérées comme « vides » au regard du faible nombre d'habitants, c'est l'exemple des Chagos où la population est déplacée vers l'île Maurice pour permettre l'installation de la base de Diégo-Garcia. On peut se demander lequel des deux états a commencé à transformer son empire colonial en une série de bases-relais appuyées sur ces poussières d'îles ?

Un premier élément de réponse peut être apporté par cette lettre de M. André Guibaut, consul général de France à Singapour au ministre des Affaires étrangères, datée du 3 février 1948 :

« objet : statuts internationaux nouveaux.

Cette politique, qu'elle soit ou non celle de la majorité du peuple britannique (...) peut se résumer à quelques formules (...).

1°-renoncement à l'administration directe des territoires où les problèmes économiques, sociaux, politique ou religieux sont assez aigus pour faire douter de leur règlement pacifique (Indes, Birmanie, Ceylan).

2°-maintien d'un contrôle tutélaire étroit sur des territoires choisis à la fois pour leur valeur économique et leur position stratégique.

3°-implantation sur des bases choisies pour leur position stratégique afin d'assurer la présence discrète de la force britannique en Asie du sud-est et la cohésion du nouveau système qui perpétue ainsi la permanence de ce « mare nostrum »

britannique : l'océan Indien (Kenya, Aden, bases à Ceylan et dit-on aux îles Andaman, Singapour et dans une certaine mesure Hong-Kong) le tout en s'appuyant sur le bastion australien ⁹⁸ ».

La politique anglaise commence à se dessiner dès 1948, il s'agit d'abandonner les pays dont le contrôle coûterait trop cher. À l'inverse, la politique coloniale française s'engage dans la guerre d'Indochine avec l'idée que si l'on commence à céder une partie de l'Empire colonial le reste suivra.

Dans l'océan Indien, on suit, à travers l'histoire, les péripéties de ces deux politiques. Alors que l'Angleterre se désengage de l'Empire des Indes et de la côte orientale de l'Afrique, la France accorde le statut de département à La Réunion en 1947 et réprime violemment les soulèvements pour l'indépendance de Madagascar.

En 1960, la France accorde son indépendance à l'île de Madagascar. Cependant, comme on l'a vu, lors des négociations préalables la République française détache les îles de Europa, Bassas da India, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin de la colonie, pour une administration directe confiée au Ministre de la France d'outre-mer.

En novembre 1965, l'Angleterre pour sa part détache de l'île Maurice et des Seychelles les îles Aldabra, Farquahar (connue également sous le nom de Jean de Nove), Desroches et l'archipel des Chagos. Cet ensemble constituera une nouvelle colonie britannique : le Territoire Britannique de l'Océan Indien (*British Indian Ocean Territory*) dont seul subsiste actuellement l'archipel des Chagos que le Royaume-Uni loue aux Etats-Unis.

La thèse mauricienne du « complot » franco-anglais :

On l'a noté, la décolonisation menée par la France et l'Angleterre est pour le moins inhabituelle dans l'océan Indien. Dans le reste du monde, les puissances coloniales ont accordé l'indépendance à l'intégralité des territoires qu'elles dominaient. On peut ainsi se demander pourquoi la France n'a pas conservé Gorée lors de la décolonisation du Sénégal ou pourquoi le Royaume-Uni n'a pas maintenu Zanzibar sous sa souveraineté lors de l'indépendance de la Tanzanie ?

⁹⁸ Archives d'Outre-mer, FM 66, carton 2137, dossier 2. Cette lettre analyse parfaitement la politique de décolonisation que va mener la Grande-Bretagne dans l'océan Indien.

Une partie de l'opinion mauricienne met en avant la thèse d'une entente entre la France et l'Angleterre visant à déplacer les états insulaires de l'océan Indien qui allaient accéder à l'indépendance.

Cette hypothèse d'un complot est soutenue par le journal de Maurice « *Week end* » qui s'appuie sur un rapport anglo-américain de 1964. Ce rapport cité par le journal est rédigé par un certain Newton, officier britannique et chef de cette mission. Celle-ci, toujours selon le journal, se déroule du 17 juillet au 15 août 1964 dans l'archipel des Chagos et dans les îles Farquhar, Aldabra et Coëtivy. Ce voyage d'études est mené alors que les îles Morrison et les îles Seychelles sont encore des colonies britanniques. Il a pour but d'étudier les possibilités qu'offrent les îles du centre de l'océan Indien pour l'installation de bases stratégiques anglaises ou américaines. Dans ce rapport, le rédacteur trace le paysage géopolitique de la zone et postule que les Seychelles et l'île Maurice vont accéder à l'indépendance. Il recommande donc aux autorités politiques du Royaume-Uni et des États-Unis de séparer les îles seychelloises et surtout les Chagos. Et il cite l'exemple de la France qui a détaché les îles Europa, Juan de Nova, Bassas da India, les îles Glorieuses et Tromelin de la République de Madagascar avant que celle-ci n'accède à l'indépendance. Les termes exacts, cités par le journal, employés par ce rapport à propos du statut de ces îles sont les suivants :

« Which, it appears, are now the property of Metropolitan France »

Ces actions franco-anglaises ne semblent pas concertées de manière officielle c'est pourquoi le terme de complot est peut-être un peu fort. Par contre, il n'est pas exclu qu'après trois siècles de rivalités franco-anglaises dans l'océan Indien, les deux puissances aient passé des accords verbaux pour s'appuyer mutuellement dans leur politique. Cette politique se caractérise par la possession d'îles pouvant servir à l'établissement de bases aéronavales ou de relais de surveillance dans un contexte de lutte contre l'expansion soviétique.

Il semblerait donc que dans le morcellement des territoires de l'océan Indien entrepris par les grandes puissances coloniales, la France soit celle qui ait ouvert la voie à la conservation d'îles ou d'îlots à forte valeur stratégique.

b)- La conservation des îles Eparses : un projet réfléchi ou une question d'opportunité :

L'étude des îles Eparses amène le chercheur à se poser la question fondamentale : pourquoi donc le gouvernement français a-t-il tenu à garder ces îlots disséminés dans le sud de l'Océan Indien ?.

Une fois cette question posée, il existe une multitude de pistes partant dans de nombreuses directions. Certaines ne mènent nulle part et ne sont que spéculation, d'autres méritent que l'on s'y attarde. Nous examinons donc les différents scénarios pouvant expliquer la conservation des îles Éparses dans le giron de la France.

Il convient tout d'abord de s'intéresser à l'aspect économique . Au moment de l'indépendance, certaines de ces îles possédaient des infrastructures économiques. Il existe alors une exploitation de phosphate sur Juan de Nova et la grande palmeraie des îles Glorieuses permet la production d'huile de palme. C'est sur Juan de Nova que l'exploitation économique était la plus avancée et sûrement la plus rentable au vu du coût de la main-d'œuvre. La rentabilité de l'exploitation de M. Patureau est peut-être à l'origine de son souhait de garder son exploitation et donc de ne pas la voir passer sous le contrôle malgache à moins que ce ne soit son goût de la plongée sous-marine qui l'ait poussé à garder cette île. Cependant, l'importance économique de cette exploitation était trop infime pour intéresser à cette question le gouvernement français. Comment alors M. Patureau pouvait-il peser sur les négociations en cours entre la République française et la République de Madagascar? Il aurait pu faire intervenir son frère, Compagnon de Libération, auprès du Général de Gaulle. La décision serait alors venue de Paris et la consigne aurait été donnée aux diplomates négociant l'indépendance de Madagascar. Dans ce cadre, et afin d'assombrir l'affaire, les négociateurs aurait pu la masquer en négociant que les cinq îles (Europa, Bassas da India, Juan de Nova, les Glorieuses et Tromelin) restent françaises. Cette hypothèse semble néanmoins un peu romanesque, les archives du haut-commissaire de France à Madagascar auraient pu confirmer cette hypothèse , mais elles ne sont pas encore disponibles⁹⁹. Néanmoins,

⁹⁹ Le délai nécessaire avant toute communication d'archives n'est pas arrivé à expiration.

Monsieur l'Ambassadeur de France Georgy nous a fait part de son scepticisme sur cette hypothèse.

L'autre recherche que nous avons menée, est l'aspect politique de cette affaire. Lors de l'indépendance de Madagascar, les habitants de l'île Sainte-Marie ont émis le souhait de rester français. Leur doléance ne fut pas entendue et Sainte-Marie resta à Madagascar. L'universitaire F. Luchaire dans son livre¹⁰⁰ émet l'hypothèse que les îles Eparses auraient été échangées contre l'île Sainte-Marie d'intérêt plus immédiat par sa richesse et sa population. Cette hypothèse est intéressante, et elle peut être rattachée à l'intervention que l'on soupçonnait précédemment pour conserver les îles Eparses. Les négociateurs auraient pu s'appuyer sur ce contentieux pour obéir aux instructions venues directement de Paris.

Enfin, nous avons au cours de nos recherches, pu privilégier l'aspect stratégique, qui à notre avis, tient une grande importance dans la volonté politique de conserver à la France les îles Europa, Bassas da India, Juan de Nova et Tromelin. Nous ne citons que ces quatre îles car il ne s'agit que d'elles lors de l'indépendance de Madagascar. En effet, les Glorieuses sont rattachées aux Comores qui sont toujours françaises et ce jusqu'au référendum de 1974. Les îles Eparses ont une importance stratégique qui a été mise en lumière dès le XIX^{ème} siècle. Lorsque la France colonise Madagascar et notifie sa prise de possession aux puissances étrangères, la communication est ainsi rédigé :

« Madagascar et les îles qui en dépendent ».

Cependant pour les autorités en place, cette phrase est un peu sibylline et elle laisse entrevoir un conflit juridique possible sur la dénomination exact de ces « îles qui en dépendent ». Pour éviter ce conflit juridique, la France décide d'annexer ces îles. Le but est d'éviter de retrouver les problèmes d'interprétation du second traité de Paris de 1814. Les motifs invoqués pour justifier cette prise de possession sont d'ordre stratégique.

Les autorités militaires de la Grande Ile craignent que d'autres puissances s'emparent des îles du canal du Mozambique et puissent à partir de celles-ci interdire ou gêner le commerce maritime de la France et de ses alliés dans la zone. La puissance que l'on soupçonne de ces intentions est nommément désignée : il s'agit de l'Angleterre.

¹⁰⁰ in « *Le statut constitutionnel de la France d'outre-mer* », F. Luchaire, AJDA, 1992.

Dès le XIX^{ème} siècle, l'idée que les îles du canal du Mozambique peuvent servir de base à une puissance étrangère est présente dans l'esprit des autorités françaises de l'océan Indien. C'est cette inquiétude que l'on retrouve lors de la Première Guerre Mondiale. Le 26 décembre 1917, le Gouverneur Général de Madagascar adresse une lettre au ministre des Colonies dans laquelle il lui fait part de son inquiétude. Il soupçonne les Allemands d'avoir transféré discrètement sur ces îles du ravitaillement pour leurs corsaires.

« L'isolement d'Europa, certaines facilités d'approvisionnement, en eau fraîche et en poisson, offertes par cette île, paraissent avoir frappé les Allemands, depuis longtemps. Aussi, leurs vapeurs de commerce, de gros tonnage, y touchaient-ils, mensuellement, sans but apparent. Par ailleurs, M. Jaussaud, ex-directeur de la société d'armement colonial, commerçant à Tuléar, affirme avoir personnellement constaté en 1908, la présence, dans les parages d'Europa, de navires de guerre allemands qui procédaient à des reconnaissances de cette île ¹⁰¹ ».

Mais Europa n'est pas la seule île à attiser la convoitise des Allemands dans le but d'en faire des relais stratégiques. En effet, une des stratégies de guerre navale développées par la marine allemande consistait en une guerre de course. Des « corsaires », navires de commerce fortement armés, devaient pourchasser les navires marchands de l'Entente, les couler et ainsi perturber gravement l'économie anglaise qui reposait sur le commerce avec ses colonies. Mais pour échapper au blocus mis en place en mer du Nord et en Manche, ces corsaires devaient pouvoir passer des mois voire des années sans rallier leurs bases. Il est donc nécessaire de disposer de points de ravitaillement discret tout autour du globe. Ces îles Eparses ont toutes les caractéristiques nécessaires à de telles bases : inhabitées et en dehors des routes maritimes, mais tout en étant proches de celles-ci. Elles peuvent être un relais important dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et l'Entente.

« Juan de Nova a également intéressé nos ennemis, c'est ainsi que le 27 avril 1914, l'agent de la Deutsche Ostafrikanische Gesellschaft de Majunga demandait au Gouvernement Général l'autorisation d'installer dans cette île un dépôt de 3000 caisses de pétrole, demande qui fut d'ailleurs éludée. Il n'est donc pas impossible

¹⁰¹ CNAOM , FM/SGMAD 362/99. Lettre du 26 décembre 1917 du Gouverneur Général de Madagascar au ministre des Colonies

que nos ennemis aient installé sur ces îles une base de ravitaillement pour leurs corsaires ¹⁰²».

Cet intérêt allemand pour les îles Europa et Juan de Nova confirme leur importance stratégique dans le canal du Mozambique qui est une porte d'entrée vers l'océan Indien. Mais face à cette menace, la solidarité des alliés fonctionne. Dès le 13 janvier 1918, le ministre de la Marine écrit à son collègue des Colonies pour lui signifier que suite à sa lettre du 26 décembre 1917, l'Amirauté britannique a envoyé le croiseur « Hyacinth » à l'île d'Europa et le croiseur « Challenger » à Juan de Nova. Cette lettre permet également de se rendre compte que les marins britanniques n'ont pas perdu de vue, l'intérêt que peuvent représenter ces deux îles.

« En me faisant cette communication (la visite des deux îles par les croiseurs anglais) par télégramme du 31 décembre, notre Attaché Naval à Londres ajoute que l'île d'Europa a déjà été visitée au mois d'août dernier par le croiseur « Rinaldo » ¹⁰³».

La Première Guerre Mondiale nous montre l'importance stratégique que peuvent avoir les îles Eparses dans le cadre de la guerre navale. Ces îles permettent d'entreposer du ravitaillement aussi bien en carburant qu'en pièces de rechanges et autres afin de pouvoir projeter des navires de combat, loin de leurs bases, dans l'océan Indien, surtout pour une nation comme l'Allemagne, dépourvue de colonies solides et disposant d'infrastructures navales dans cette partie du monde.

Cette leçon de la Grande Guerre n'est pas oubliée et dans le rapport d'information n°165 de la Commission de Défense de l'Assemblée de l'Union Française du 7 juillet 1955, on trouve l'estimation suivante :

« Le trafic du canal de Suez en 1954 s'est chiffré à plus de 13 000 navires chiffre double de celui de la meilleure année d'avant-guerre.

La conséquence de la fermeture du canal serait le déroutement par le Cap d'un volume de transport considérable, représentant environ trente navires par jour qui défileraient devant Madagascar, soit à l'est, vers l'Inde et l'Extrême-Orient, soit à l'ouest par le canal de Mozambique, vers l'est africain et le golfe persique.

Cette simple considération met en relief l'importance stratégique considérable de Madagascar et la nécessité de l'équiper en fonction du rôle capital que l'île devra jouer dans la protection des communications maritimes ¹⁰⁴».

¹⁰² Archives d'outre-mer, lettre du Gouverneur Général de Madagascar au Ministre des colonies du 26 décembre 1917.

¹⁰³ Archives d'outre-mer, lettre du Ministre de la Marine au Ministre des colonies du 15 janvier 1918.

¹⁰⁴ Archives d'outre-mer, FM 66, carton 2137, dossier 3.

On peut donc considérer que la volonté de conserver les îles Eparses à la France possède de ce souci stratégique de défense des routes maritimes en cas de conflit. Une fois Madagascar indépendant, il fallait trouver de nouvelles bases pouvant servir à la projection de la puissance navale française¹⁰⁵.

Il apparaît également que la France a conservé ces îles afin d'empêcher d'autres puissances et en particulier l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques) de se les approprier. N'oublions pas que nous sommes alors dans un contexte de guerre froide et que l'URSS cherche alors à développer sa présence dans l'océan Indien. Ainsi, la conservation des îles Eparses apparaît comme une opportunité saisie avec, comme arrière pensée, une volonté de conserver des îles vides et stratégiques dans le canal du Mozambique

c- Le transfert de souveraineté vers La Réunion : un acte reconnu par les Malgaches.

Le transfert de souveraineté des îles Eparses de l'état malgache vers la France s'est effectué lorsque après le 2 avril 1960 ; l'état malgache a lui-même remis les documents administratifs qu'il détenait. Ce transfert de documents concernant les îles Eparses montrent que l'état malgache a bien admis la souveraineté de la France sur les îles Europa, Bassas da India, Juan de Nova et les Glorieuses.

En ce qui concerne l'île de Tromelin, française depuis le traité franco-anglais de 1814, la souveraineté française a toujours été reconnue par la Grande-Bretagne, puis par Maurice. En 1954, la France installe une station météorologique sur l'îlot de Tromelin.

Cette station dépend de la météorologie à Madagascar. Cependant, lors de l'indépendance de Madagascar toutes les stations existantes sont placées sous l'autorité du directeur régional de la Météorologie Nationale à La Réunion.

¹⁰⁵ « Le Monde du 14 mars 1988 : « La mer sous influence. La marine nationale veille au grain. » de J. Isnard

2- Les revendications territoriales, un « empire » contesté :

a)- Les revendications mauriciennes, malgaches et comoriennes:

Les îles Eparses sont actuellement revendiquées par trois états du sud-ouest de l'océan Indien : l'île Maurice, Madagascar et les Comores. Ces revendications n'ont pas toutes les mêmes objectifs et l'intensité diplomatique avec lesquelles ces états veulent faire valoir leurs droits est très variable. Nous commencerons par le contentieux franco-mauricien sur Tromelin puis nous étudierons la contestation par Madagascar de la souveraineté française sur les îles Europa, Juan de Nova, Bassas da India et les îles Glorieuses. Enfin, nous nous pencherons sur la revendication comorienne qui réclame le rattachement des îles Glorieuses.

L'île Maurice revendique officiellement l'île de Tromelin depuis le 2 avril 1976. Néanmoins, l'opinion publique mauricienne fut réellement informée de ce différend pour la possession de l'îlot le 25 octobre 1977. Ce jour-là, le député de Beau-Bassin-Petite-Rivière Finlay Salesse interroge le Premier Ministre mauricien, à l'époque sir Seewoosagur Ramgoolam, sur la souveraineté exercée sur cette île. Il fut répondu que Tromelin appartenait à l'île Maurice. Pour appuyer ses déclarations, le gouvernement mauricien avance les arguments suivants : les baux accordés par Port-Louis pour l'exploitation du guano sur Tromelin, l'autorisation nécessaire à demander à l'aéroport de Plaisance pour pénétrer dans l'espace aérien de Tromelin et la version anglaise du traité de Paris de 1814.

L'interprétation mauricienne du traité de Paris porte sur l'article huit de ce document. Il a été rédigé deux versions du traité de 1814, l'une en anglais et l'autre en français. Nous sommes en 1814, le français est la langue diplomatique de l'époque et ce fameux article est rédigé en précisant que la France retrouve l'ensemble de ses positions de l'océan Indien à l'exception de « *l'île de France et ses dépendances, nommément Rodrigues et les Seychelles* ». Tromelin n'est pas nommée, l'île revient donc à la France. La pierre d'achoppement vient du fait que les mauriciens se réfèrent à la version anglaise dans laquelle il est dit : « *especially Rodrigues and Seychelles* ». Cet adverbe " *especially* " signifie selon eux « entre

autres ». Cela légitime, selon le gouvernement de Port-Louis, l'appartenance de l'île à la République de Maurice.

L'autre argument qui permet à l'île Maurice de prétendre qu'elle a des droits sur l'île, sont les concessions accordées par les autorités mauriciennes pour l'exploitation du guano sur Tromelin. En effet, Port-Louis a loué l'île à bail à quatre reprises entre 1901 et 1956. On connaît même le nom des personnalités à qui l'îlot fut loué.

Le gouvernement de Maurice s'appuie également sur le fait que jusqu'en 1977, les pilotes des avions survolant Tromelin aient été obligés de solliciter l'autorisation de la tour de contrôle de l'aéroport mauricien de Plaisance pour pénétrer dans l'espace aérien de Tromelin.

Voici les arguments sur lesquels s'appuie l'île Maurice pour contester l'appartenance de Tromelin à la France. Dans ce contentieux, la France n'est pas restée muette et elle a avancé les arguments juridiques suivants qui légitiment sa présence¹⁰⁶.

« pour sa part, la France soutient, à juste titre, la thèse de la souveraineté originaire telle qu'elle résulte de la prise de possession et de l'occupation effective d'un territoire sans maître ».

Lorsque les navires français prennent possession de l'île de Tromelin, celle-ci est un « territoire sans maître » ou « res nullis ». Aucune souveraineté ne s'y exerce de la part d'un état tiers. Ce rattachement de l'île de Tromelin rentre donc dans le cadre de l'occupation d'un territoire sans maître tel qu'il est codifié par l'acte général de la conférence de Berlin en date du 28 février 1885, lui-même révisé par la convention de Saint-Germain datée du 10 septembre 1919.

Il s'agit là des bases légales dans ce que réclame la France pour démontrer que Tromelin est une terre française avant ce fameux traité de Paris de 1814. Ce traité est rédigé en français et en anglais. Mais à l'époque le français est la langue des diplomates qui soutiennent qu'il est plus riche en vocabulaire et surtout qu'il est plus précis. C'est donc la version française qui fait foi et les Mauriciens ne peuvent s'appuyer sur la version anglaise. L'exemple de ce traité franco-anglais montre bien l'intérêt du français dans le cadre des relations internationales puisque le terme de

¹⁰⁶ Ces arguments et le conflit juridique sur la possession des îles Eparses est parfaitement et longuement analysé par M. Oraison vers qui nous renvoyons le lecteur soucieux d'approfondir ce thème.

« *nommément* » est précis car exclusif. Alors que l'adverbe anglais " *especially* " peut être entendu de plusieurs façons.

Les Mauriciens pourraient également faire valoir l'argument que la France jusqu'à l'installation des météorologues n'a pas assurée une présence permanente sur l'île de Tromelin. Mais, il faut savoir qu'en droit international public l'occupation d'un territoire n'a pas à être permanente du moment que la puissance propriétaire assure au moins la surveillance de ce territoire :

« de plus, la jurisprudence internationale admet que, dans le cas de territoire inhospitalier, d'accès difficile et de faible population ou a fortiori sans population permanente, telles que les îles Eparses, des actes épisodiques, voire même un exercice purement intellectuel de l'autorité étatique puisse suffire ».

Depuis 1954, la France est présente en permanence sur l'île de Tromelin. La station météo abrite quatre personnels qui résident tout au long de l'année sur l'île. On peut ajouter également qu'entre la date de son indépendance le 12 mars 1968 et sa première revendication en octobre 1977, île Maurice n'a jamais réclamé, la restitution de l'île de Tromelin. Cette absence de revendication durant presque dix ans est un élément de plus qui montre l'appartenance de cette île à la France.

Madagascar revendique, pour sa part, la souveraineté sur les îles Europa, Bassas da India, Juan de Nova et les Glorieuses. Madagascar a également émis des prétentions territoriales sur l'île de Tromelin. Mais ce différend qui faisait peser des revendications de trois états différents sur l'îlot est réglé en 1978.

« A l'issue d'un bref séjour à Antananarive à la fin du mois de janvier 1978, M. Paul Béranger, Secrétaire Général du Mouvement Militant Mauricien a révélé aux journalistes de son pays que les responsables de la RDM (République Démocratique Malagasy) lui avaient donné l'assurance qu'à l'avenir ils n'avaient aucunement l'intention de disputer à l'île Maurice la juridiction sur l'île Tromelin et qu'ils laissaient le soin au gouvernement mauricien de récupérer cette île. Après avoir duré moins de deux ans, le conflit triangulaire franco-mauricien-malgache sur Tromelin prend donc fin ¹⁰⁷ ».

Le 25 janvier 1973, le président Ratsiraka dénonce les accords franco-malgaches du 2 avril 1960. Ces accords de 1960 sont jugés par l'équipe socialiste au pouvoir comme fondés sur une base inégale. Mais ce n'est qu'en 1979, à l'initiative

de la République Malgache que le différend est porté sur la scène internationale. Lors de la conférence des chefs d'états ou de gouvernements des pays non alignés à La Havane en septembre 1979 est adoptée une résolution condamnant la République Française. Le 12 décembre 1979 l'assemblée générale des Nations-Unies adopte la résolution 34/91, qui condamne également la France. Cette résolution est votée par 93 voix pour, 7 contre (Belgique, France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg et Sénégal) et 36 abstentions.

La revendication malgache s'appuie sur le principe de la continuité géographique et sur l'affirmation que les îles reposent sur le même socle que l'île de Madagascar. Les îles Eparses ne sont pour ce pays que les sommets émergés des chaînes montagneuses malgaches qui avancent loin dans le canal du Mozambique ou dans l'océan Indien.

« (...) au titre de la contiguïté, la souveraineté territoriale régulièrement établie sur un territoire entraîne également la souveraineté sur les éléments accessoires de ce territoire qui en sont inséparables ¹⁰⁸ ».

Cependant, cette contiguïté territoriale ne s'applique pas dans le cas des îles Eparses. Ces îles sont des accumulations coralliennes, vraisemblablement constituées sur d'anciens volcans, et n'ont rien à voir avec le socle de Madagascar.

La République Malgache a semble-t-il abandonné ses revendications sur Tromelin. En effet depuis 1978 Madagascar semble appuyer Maurice dans sa revendication pour la souveraineté sur l'île de Tromelin. Il reste une incertitude car depuis :

« le décret du 20 juillet 1983, une commission suit, au niveau du ministère malgache des Affaires étrangères, la question des îles Éparses, y compris Tromelin ¹⁰⁹ ».

Le 18 janvier 1980 par la voix de son président Ahmed Abdallah, les Comores revendiquaient les îles Glorieuses. D'après M. Oraison, cette revendication a été immédiatement contestée par Madagascar et selon lui elle n'a pas été réitérée, ni portée sur la scène internationale. Cette revendication semble de peu de portée du fait de l'absence d'éléments justificatifs, historiques ou géographiques, pour la conforter.

¹⁰⁷ A.Oraison, Op . Cit.

¹⁰⁸ « Dictionnaire des relations internationales » sous la direction de Pascal BONIFACE, Hatier, Paris 1996.

¹⁰⁹ « le Quotidien » du 09 août 2000, p.16, par A. ORAISON

Alors que nous avons passé en revue les revendications des états voisins sur les îles Eparses, il nous faut maintenant nous interroger sur la position des puissances riveraines dont les positions peuvent être vitales pour un avenir français de ces îles.

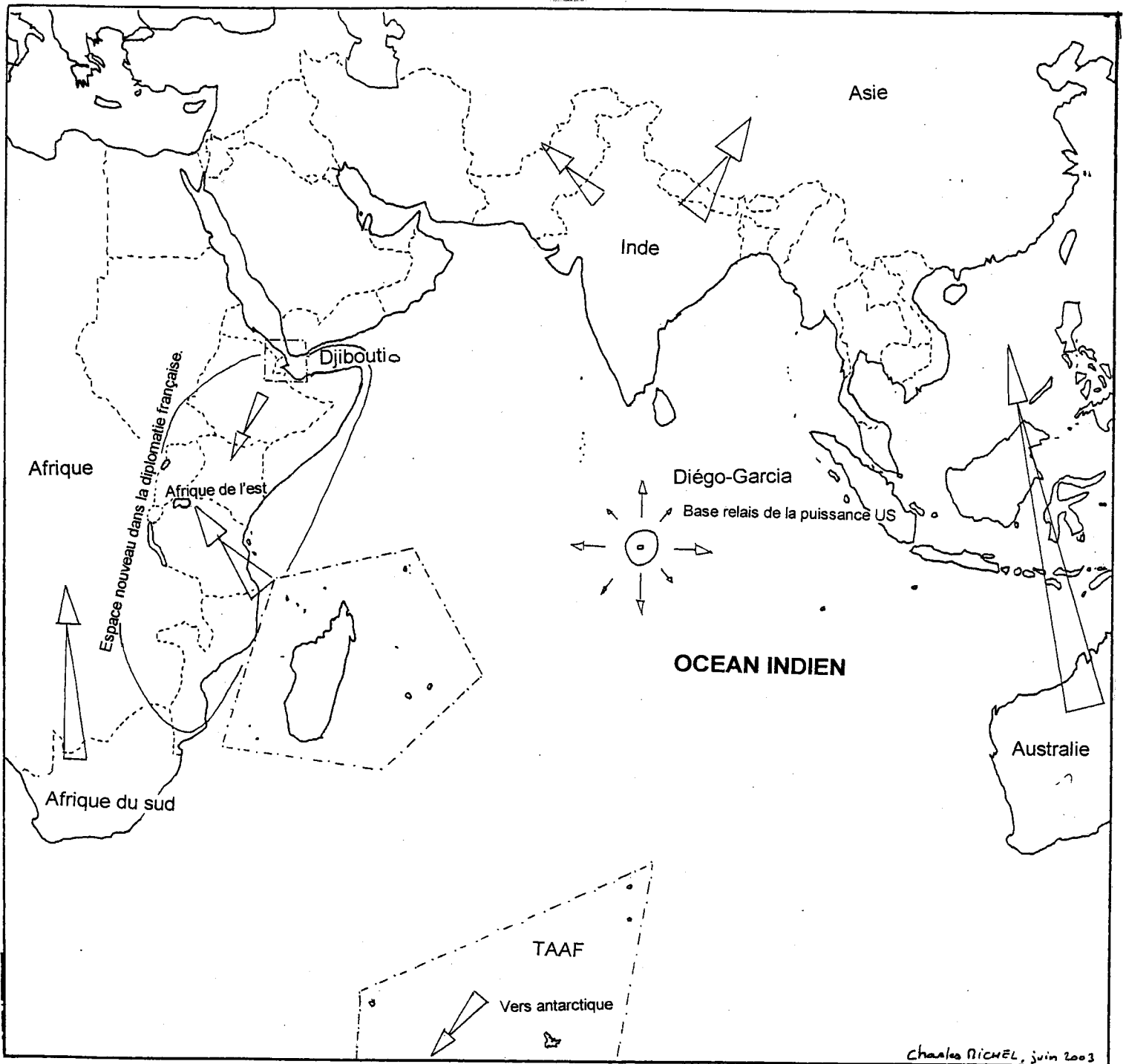
b)-La position des puissances riveraines dans le différend diplomatique des îles Eparses:

L'océan Indien est un triangle dont les trois puissances régionales que sont l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Australie occupent chacune un sommet. Les autres pays riverains de l'océan Indien n'ont pas le poids économique, démographique et militaire de ces nations et ne semblent pas devoir, dans un avenir proche, influencer les courants géopolitiques de l'océan Indien. Ces trois puissances moyennes à fort potentiel jouent par leur présence dans les différentes institutions régionales, un rôle non négligeable de médiateur ou d'acteur dans les conflits qui peuvent se produire dans cet océan. Quelles sont leurs positions sur le conflit diplomatique qui oppose la France à l'île Maurice, à Madagascar et aux Comores à propos des îles Eparses ?

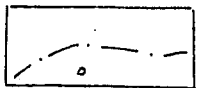
Ce conflit peut sembler anecdotique au regard des conflits armés ou des situations de crise d'ampleur mondiale qui sévissent au nord de l'océan Indien. Ainsi le conflit indo-pakistanaï, les tensions dans le golfe Persique et les récentes guerres d'Afghanistan et d'Irak déclenchées par les Etats-Unis pour éradiquer de cette partie du globe, les terroristes de l'organisation Al-Quaïda. Cependant, les îles Eparses aussi minuscules soient-elles restent un enjeu diplomatique. La résolution de ce conflit, et donc l'attitude des puissances régionales, est un élément supplémentaire pour déterminer l'avenir de la France dans cette partie du monde. En effet, si ce conflit peut être résolu, la position de la France se trouve confortée. Elle ne devrait plus rencontrer de problèmes lors de ses demandes d'adhésion aux différentes conférences régionales et pourra ainsi peser de tout son poids économique, culturelle et militaire dans la zone. Pour amplifier ce rayonnement, elle dispose de relais de puissance à travers les îles de La Réunion et de Mayotte qui sont de véritables vitrines dans cette zone.

Par contre si le conflit s'éternise, la France et à travers elle l'Europe auront plus de mal à établir des relations cordiales avec les pays de l'océan Indien. Sans être une question clé de nos relations avec Madagascar ou Maurice, les îles Eparses

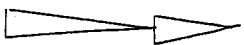
LES FORCES GEOPOLITIQUES DANS L'OCEAN INDIEN



Charles NICHEL, juin 2003



Espaces d'influences français



Forces géopolitiques principales. La base de la flèche indique le pays d'origine, le sommet la direction générale d'effort.

sont une question lancinante. Elle est surtout très présente à Maurice où l'opinion publique connaît parfaitement le problème de Tromelin.

Ainsi le règlement du conflit des îles Eparses est un indice non négligeable de la place qu'occupe la France dans cette partie du monde.

Nous avons déterminé les trois puissances régionales riveraines de l'océan Indien. Il s'agit d'ouest en est de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de l'Australie. Nous allons définir les grandes tendances de géographie politique qui les animent et leur impact sur le statut des îles Eparses.

C'est l'océan Indien qui est le cœur du système que nous allons décrire pour montrer que le différend diplomatique sur les îles Eparses reste localisé à la frange sud-ouest de l'océan Indien. D'une superficie de 78 millions de Km², il se situe au carrefour de l'Afrique et de l'Asie, débouché naturel et unique du golfe Persique. C'est par cet océan que transite l'essentiel de l'approvisionnement en pétrole des économies européennes, asiatique et de celles d'Amérique du Nord. Il est au cœur du concept de « maritimité », décrite par Thual et Charprade, ou la mer trouve son importance géopolitique dans la place essentielle qu'elle tient au sein du commerce mondial. Dans le cas de l'océan Indien, cette importance est multipliée par la présence des flux pétroliers qui le traversent. On connaît la haute valeur stratégique de ce produit et la nécessité vitale pour tous les états développés de la planète de s'assurer de la sécurité de leurs approvisionnements. Surtout que les super-tankers qui transportent le pétrole sont des cibles vulnérables. Lourds et peu maniables, ils ont été la cible d'attaques iraniennes lors de la guerre Iran-Irak et l'attentat du mois de septembre 2002 contre le pétrolier français « Limbourg » au large du Yémen montre l'intérêt de ces cibles pour des terroristes.

Quelles sont les interactions entre ces trois puissances et la position de la France dans l'océan Indien? C'est la réponse à cette question qui va nous permettre de déterminer l'avenir du différend diplomatique qui oppose la France à certains de ses voisins sur le statut des îles Eparses.

Forte de son milliard d'habitants et de sa superficie de 3,26 millions de Km², l'Inde est le pays riverain de l'océan Indien qui pèse le plus lourd en terme démographique, mais également par l'importance de la diaspora indienne tant en nombre qu'en qualité. Ainsi à l'île Maurice se sont les citoyens d'origine indienne qui sont les plus nombreux et qui occupent une large place dans la vie publique. Son économie est en train de décoller avec une classe moyenne de près de 120 millions

de personnes. Cette force se traduit sur le plan stratégique par une réelle montée en puissance : essai nucléaire et développement de missiles balistiques aux portées de plus en plus grande. Cependant, comment la politique stratégique de l'Inde se traduit-elle ? Quelle est son attitude face à l'océan qui porte son nom ?

L'Inde est le pays des contradictions. Pays en pointe dans le développement des logiciels informatiques, elle compte 60% de sa population qui dépend de la mousson pour survivre. De plus, elle est hétérogène avec environ sept cent quarante langues et dialectes et des poussées de fièvre religieuse qui opposent musulmans et hindous. Le pays est ainsi travaillé par des forces centrifuges. Il faut cependant souligner que ce pays est la plus grande démocratie du monde et qu'elle a toujours réussi à maîtriser ces forces centrifuges qui la menacent.

La géographie de l'Inde pourrait commander une politique tournée uniquement vers l'océan. Pratiquement sur toute sa frontière nord, le pays est adossé à la plus formidable barrière montagneuse du monde : l'Himalaya. Sommets infranchissables et cols vertigineux semblent lui offrir une importante protection. Seul le nord-ouest du pays dans la région de l'Indus est ouvert sur de vastes plaines et de collines aisément franchissables.

Cette frontière nord qu'elle aurait pu délaissier en raison d'une géographie propice à sa défense, l'Inde est obligée d'y consacrer l'essentiel de ses capacités de défense et de maintenir une veille attentive au détriment de sa puissance navale. En effet, au nord de l'Inde se trouve deux nations puissantes et inamicales : le Pakistan et la Chine.

Le Pakistan et l'Inde ont eu recours par trois fois à des conflits armés. Deux fois pour la possession du Cachemire en 1948 et 1965. Le troisième conflit a pour cadre la cession du Pakistan Oriental soutenu par l'Inde. La religion est la cause principale de cette tension entre Islamabad, capitale du Pakistan et New Delhi, chacune de ces deux nations accusant l'autre de soutenir les mouvements sécessionnistes religieux. Les récents essais nucléaires, quasiment simultanés, menés par les deux pays montrent que malgré les rapprochements engagés par l'Inde, la tension reste vive sur la frontière nord-est. Cet état de fait entrave la liberté d'action de l'Inde qui doit conserver des moyens importants face au Pakistan et en particulier une armée terrestre au détriment de sa marine. C'est cette absence de moyens navals qui tient l'Inde éloigné du théâtre maritime de l'océan Indien et donc du différend diplomatique qui oppose la France aux nations riveraines des îles

Eparses. Cette menace du nord-est est également doublée de la menace chinoise sur la frontière himalayenne. Après l'indépendance de l'Inde, les relations entre la Chine et l'Inde sont amicales. Cependant, elles ne tardent pas à se détériorer lorsque est évoqué le tracé définitif des frontières entre ces deux pays : la ligne Mac-Mahon. Cette crise, accentuée par le soutien indien à l'indépendance du Tibet, dégénère en conflit armé en 1962 avec une attaque chinoise à travers les montagnes de l'Himalaya. Les troupes chinoises occupent toujours une partie du Cachemire. La tension est réelle entre les deux pays surtout depuis l'accueil par l'Inde du Dalaï-lama, chef spirituel et figure emblématique de la résistance du Tibet à l'occupation Chinoise. La frontière nord tient donc une place importante, malgré la géographie, dans la défense indienne. Elle ne peut donc consacrer qu'une partie de ses moyens financiers et militaires à l'océan Indien et ce malgré la volonté affichée de ce pays de peser sur les destinées de cet espace. En effet, l'Inde souhaite faire partie des grandes puissances mondiales. Cet objectif passe dans un premier temps par la maîtrise de l'océan Indien. Elle cherche donc à développer sa marine et à la doter d'une capacité de projection qu'elle est pour l'instant loin de posséder. La marine indienne est encore une marine de garde côtes qui manque de navires de haute mer performants. Cette volonté de se doter d'une flotte, a été remarquée lors des discussions préalables pour l'achat du porte-avions français « Foch ». Cet achat manqué, puisque le bâtiment est vendu au Brésil, ne diminue en rien la volonté de l'Inde d'être une puissance maritime de l'océan Indien. Ce pays peut également s'appuyer sur les fortes diaspora indiennes présentes dans tous les pays riverains de l'océan Indien. Cette communauté d'intérêts peut l'amener à se rapprocher de Maurice dans son différend avec la France. Elle pourrait alors dans le cadre d'un partenariat avec cette petite république, bénéficier de bases dans le sud de l'océan Indien. Mais on l'a vu, la vocation de l'Inde à être une puissance maritime, même régional, est encore hors de portée au vu des menaces sur sa frontière nord. C'est la raison principale de son désintérêt pour la zone sud de l'océan Indien. Tournée vers le nord, l'Inde n'a pas encore vocation à être une puissance maritime. Elle ne soutient donc pas Maurice dans sa revendication de Tromelin, pas plus que Madagascar ou les Comores dans leurs revendications des autres îles Eparses. Ce conflit dépasse sa zone géographique d'intérêt.

L'Inde peut-elle réussir son projet, malgré les difficultés intérieures et la menace pesant sur sa frontière nord ? Elle n'est pour l'instant qu'un acteur à fort

potentiel mais dont la puissance maritime et la capacité de projection ne dépassent guère sa zone de contrôle naturel, et la portée de son aviation terrestre, à savoir les Maldives, Ceylan et le golfe du Bengale.

Plus proche de la zone d'influence française dans le sud-ouest de l'océan Indien, on trouve l'Afrique du Sud. Ce pays est le plus concerné par le différend diplomatique des îles Eparses, par sa proximité géographique mais également par ses intérêts à Mayotte et à Madagascar. Ce pays de 43,4 millions d'habitants et de 1,2 millions de Km² est situé au carrefour de trois océans : l'océan Atlantique, l'océan Indien et l'océan Antarctique. Ce pays a été la porte maritime de l'Inde et de l'Asie pour les grands navigateurs européens des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Il reste jusqu'à l'ouverture du canal de Suez pour celui qui l'occupe une position stratégique majeure. Hollandais, Français et Anglais se sont livrés des batailles acharnées pour la possession de la province du Cap qui est une escale et un mouillage incomparables sur la route des Indes . Cette valeur stratégique, toujours actuelle de la position, est renforcée par la présence d'un sous-sol immensément riche : charbon, diamants, métaux non-ferreux et surtout la majeure partie des réserves mondiales de métaux rares. Cette richesse lui a valu d'être menacée durant toute la guerre froide par les Etats-Unis et ce malgré le régime de discrimination raciale que connaissait le pays : « l'apartheid ». Cette clémence s'explique par le fait que l'autre pays possédant des réserves importantes de matériaux rares à haute valeur stratégique est la Russie.

La politique intérieure conduite par l'Afrique du Sud a pour but d'amener une population très pauvre vers un niveau de vie satisfaisant et à faire naître une classe moyenne noire garante de la stabilité politique du pays. Cette politique, financièrement exigeante, laisse peu de moyens aux ambitions régionales de ce pays.

La volonté de l'Afrique du Sud est de devenir une puissance régionale. Mais cette volonté s'exerce en priorité vers l'Afrique continentale et non pas vers les océans qui la bordent. Tout d'abord, l'Afrique du Sud affiche une volonté politique très forte en direction de toute l'Afrique Australe. Cette ambition repose sur sa puissance économique : le Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Afrique du Sud est, en 2000, de 1 312,27 millions de dollars¹¹⁰. Cette somme représente la moitié du PIB du continent africain. Cette première zone d'activité géopolitique est immédiatement

¹¹⁰ « Le Monde » du 26 juin 2001, supplément économie, page III.

suivie par l'Afrique sub-saharienne, région qui voit de nombreux investissements tant économiques que diplomatiques. On se souvient ainsi de la médiation sud-africaine dans une tentative de règlement du conflit tchadien. L'Afrique continentale est donc le champ principal de l'activité politique sud-africaine mise en place par l'ANC (African National Congress).

Quelles sont les ambitions maritimes de la nouvelle Afrique du Sud ?

Cette ambition est double, l'Afrique du sud est comme on l'a vu à la croisée de trois océans. L'un d'entre eux, l'océan Antarctique est extrêmement dangereux et pour l'instant la sanctuarisation du sixième continent, l'Antarctique, ne confère pas à cette zone un grand intérêt commercial. Le pays a une double ambition sur les deux autres océans. Sa priorité est l'océan Indien où elle entend jouer un rôle. Elle a donc mis en place une politique en direction de Madagascar, des Seychelles et comme on l'a vu à l'occasion de la crise d'Anjouan, vers les Comores. Le conflit des îles Eparses est ainsi situé au cœur de la zone géographique d'intérêts de l'Afrique du Sud dans l'océan Indien. Il faut également rappeler que l'Afrique du Sud possède des intérêts territoriaux dans l'océan Indien avec la possession d'un archipel composé de deux îles : l'île du Prince Edouard et l'île Marion¹¹¹. Mais, il s'agit pour le moment surtout d'une prise de position économique. Les entreprises sud-africaines sont très efficaces et surtout très proches ce qui facilite leur logistique. Le pays dispose d'une forte production dans de nombreux domaines. Ainsi La Réunion importe de nombreuses marchandises ou services directement depuis l'Afrique du Sud.

Pour l'instant, les forces sud-africaines se contentent de participer aux exercices inter-alliés organisés par la France tel Jacaranda 2000 qui s'est déroulé à La Réunion.

La volonté de puissance vers l'océan Indien est atténuée par la politique menée dans le même temps vers l'océan Atlantique sud. En effet, l'Afrique du sud souhaite développer ses relations avec le continent sud-américain.

L'Afrique du Sud semble avoir maîtrisé, au moins de manière provisoire, la sortie du régime de ségrégation raciale. Néanmoins les flux financiers destinés à la politique intérieure laisse peu de moyens aux ambitions régionales du pays. En outre, la politique extérieure semble multidirectionnelle ce qui ne favorise pas la

¹¹¹ L'île Marion a également été l'objet de questions sur son appartenance à la France ou à l'Afrique du Sud qui n'ont été définitivement tranchées que dans les années 1950 au profit de l'Afrique du sud.

concentration des efforts. Ainsi, l'océan Indien s'il fait partie du champ naturel de l'Afrique du Sud semble quelque peu délaissé au profit d'une intervention plus volontiers continentale. Cette politique explique vraisemblablement l'absence de l'Afrique du Sud dans les règlements des conflits du canal du Mozambique. L'éclatement des Comores par la volonté séparatiste d'Anjouan n'a pas vu d'intervention autre que celle de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine). La récente guerre civile à Madagascar en 2001 n'a pas non plus été marquée par une médiation sud-africaine ou une tentative de règlement. C'est la raison pour laquelle l'Afrique du Sud est muette dans le différend diplomatique qui oppose la France à Madagascar et à Maurice à propos de l'appartenance des îles Eparses.

De plus si les îles vides à fortes valeurs stratégiques peuvent intéresser les Sud-africains, les îles Eparses du Canal du Mozambique sont situées dans une zone proche de leurs bases. Elles ne sont donc pas d'un immense intérêt pour cette nation, elles ne peuvent servir de bases-relais à la projection d'une flotte.

L'Australie, l'île continent, est la troisième puissance régionale de l'océan Indien et c'est un pays qui s'est souvent opposé à la France dans le Pacifique mais également dans l'océan Indien où il tente de bloquer l'adhésion de Paris à certaines instances de coopération régionale. C'est pourtant le pays le moins peuplé avec 17,8 millions d'habitants pour une superficie de 7,7 millions de Km². Mais ces chiffres reflètent bien mal l'organisation spatiale du territoire australien. La majorité des populations, ainsi que les principales activités économiques sont situées sur la façade pacifique du pays et plus précisément en Nouvelle-Galles du Sud. Cette répartition de la population représente un handicap pour ce pays qui comme l'Afrique du Sud a une vocation à intervenir sur trois océans : l'océan Pacifique, l'océan Indien et l'océan Antarctique. Il faut nous attarder sur ce continent Antarctique dont le quart est possédé par l'Australie. Cette situation implique une forte présence de la marine australienne dans cette partie du globe : on l'a vu lors des éditions du Vendée-globe ou ce sont les unités de la marine australienne qui sont intervenues pour porter secours aux marins en perdition.

Mais cette vocation antarctique ne détourne pas l'Australie de ses deux autres zones d'influence, surtout que comme la Grande-Bretagne sa défense repose sur les capacités de sa marine de guerre. L'Océanie et l'Asie du Sud-est sont des zones, ou traditionnellement alliée des Etats-Unis, elle est intervenue à plusieurs reprises : lors de la guerre de Corée ou de la guerre du Vietnam. Ces interventions se déroulent

dans le cadre des accords ANZUS (Australia /New-Zealand/United-States) qui en 1954 crée une organisation de défense semblable à l'organisation du traité de l'Atlantique Nord pour l'Europe. Mais la fin de la guerre froide relativise l'importance stratégique du Pacifique Sud¹¹². L'Australie s'est donc réorientée vers une politique économique dirigée vers l'Asie du Sud. Ce processus implique un renforcement de ses positions au nord et à l'ouest du pays. Ainsi les villes de Darwin au nord et de Perth au sud-est devraient connaître un nouvel essor grâce aux échanges commerciaux avec l'Asie. Il ne faut pas négliger l'Australie en tant que puissance de l'océan Indien. Elle est d'abord présente par les territoires qu'elle possède dans cet océan. Lorsque Singapour quitte la fédération malaise en 1965, la cité-état vend, vraisemblablement sous la pression britannique les îles Cocos et Christmas à l'Australie. Par la possession de ces îles, l'Australie se crée une assise territoriale dans l'océan Indien.

« A l'image de sa position dans l'Indian Ocean RIM, gigantesque pôle maritime et économique organisé au cœur du triangle Afrique du Sud-Australie-Inde, l'Australie est vouée à devenir une grande puissance de l'océan Indien ¹¹³ ».

Mais pour l'instant, on note que les actions australiennes se limite à la frange orientale de l'océan Indien. Ainsi la situation de crise que traverse l'Indonésie, qui se traduit par l'intervention au Timor et l'attentat à Bali d'octobre 2002, focalise pour l'instant l'attention de l'Australie. Ses moyens sont donc tournés vers cette région. Elle s'oppose néanmoins aux prétentions françaises dans l'océan Indien en soutenant les pays qui ne veulent pas voir la France rejoindre les organisations régionales tel *l'Indian Ocean RIM*. Cependant, l'Australie n'a pas pris partie dans le conflit diplomatique née des contestations de la souveraineté française sur les îles Eparses et n'utilise pas ce conflit pour tenter d'affaiblir la position de la France dans l'océan Indien.

Présente depuis trois siècles dans l'océan Indien, la position de la France reste fragile face à ces trois puissances régionales. Néanmoins, on a mis en évidence les faiblesses de ces pays qui laissent ainsi à la France un espace de liberté politique dont elle semble profiter.

¹¹² Cette diminution de l'importance géostratégique du Pacifique sud et l'éloignement des menaces classiques de conflit sont à l'origine de la décision de la Nouvelle-zélande de ne plus posséder d'aviation militaire à partir de 2001

¹¹³ *Dictionnaire de géopolitique* par Chauprade et Thual, page 48.

Les trois pays dont nous avons parlé, ont chacun de leur côté des faiblesses structurelles qui orientent leurs efforts dans des directions opposées à l'intérieur de l'océan Indien. L'Inde doit rester vigilante sur sa frontière nord et sa région d'influence maritime ne dépasse pas sa zone économique. L'Afrique du Sud est tiraillée par ses problèmes intérieurs et ses visées géopolitiques principales sont continentales. L'Australie souffre d'un problème structurel avec une population et des infrastructures économiques localisées sur la côte est.

Enfin, la dernière puissance régionale que nous n'avons pas encore évoquée : les Etats-Unis. Présent dans l'océan Indien grâce à leur base aéronavale de Diégo-Garcia dans l'archipel des Chagos, ils ont peu de possibilité d'intervention direct car cette base est uniquement un relais de la puissance militaire américaine. Elle a servi lors de la guerre de Golfe et plus proche de nous lors de l'intervention en Afghanistan. La puissance américaine est venue s'implanter au cœur de l'océan Indien lors de la course aux îles vides stratégiques qui a eu lieu durant la guerre froide. Néanmoins pour les Etats-Unis, les îles Eparses sont trop exiguës pour implanter des bases-relais capables d'accueillir des porte-avions géants et des B-52. C'est pourquoi, ils ne se sont pas intéressés au différend qui oppose la France à l'île Maurice et à Madagascar.

Cette situation laisse donc un espace libre dans le centre et l'ouest de l'océan Indien. C'est dans cette région sud-ouest que la France déploie son influence grâce à ses positions : La Réunion, Mayotte, les TAAF (Territoires Australes et Antarctiques Français) et les îles Eparses. Dans différents domaines, ces îles aux statuts divers (DOM, TOM ou collectivités territoriales) prennent part au rayonnement de notre nation dans la région. Nous allons voir par quels moyens la France occupe cet espace et quel peut être l'avenir du différend diplomatique à propos des îles Eparses.

Cette région, où la France possède une liberté d'action très importante grâce à l'absence d'autres puissances, se situe dans le centre de l'océan Indien à travers l'île Maurice et les Seychelles. Dans le canal du Mozambique, la France est dans une zone d'influence ancienne. Mais l'implosion de l'URSS permet à la France de retrouver toute sa puissance dans cette zone. En effet, Madagascar et le Mozambique étaient des pays frères possédant des régimes favorables à la politique de Moscou. C'est cette situation qui a poussé la France à installer ses soldats à partir

des années 1975 sur les îles Eparses. Mais ces pays abandonnés par leur ancien allié se tournent vers la France.

La France retrouve ainsi sa place dans une région francophone où elle exerce une influence traditionnelle, née de trois siècles de présence. Mais loin de se contenter de retrouver ses positions, elle mène une politique active en direction des pays d'Afrique de l'est. Cet engagement de la France est rendu possible par l'effondrement des pays soviétiques et par l'absence de puissances dans la zone. Cette politique volontaire s'articule autour de deux vecteurs : l'un économique et l'autre militaire.

La politique économique de la France dans la région se manifeste à Madagascar, au Mozambique ou en Tanzanie où, depuis La Réunion des entreprises investissent des sommes importantes dans le pays. Ainsi à Madagascar, la communauté d'expatriés français représente 15 000 personnes. Les investissements sont le fait des grands groupes réunionnais, dont par exemple la société « Quartier Français ».

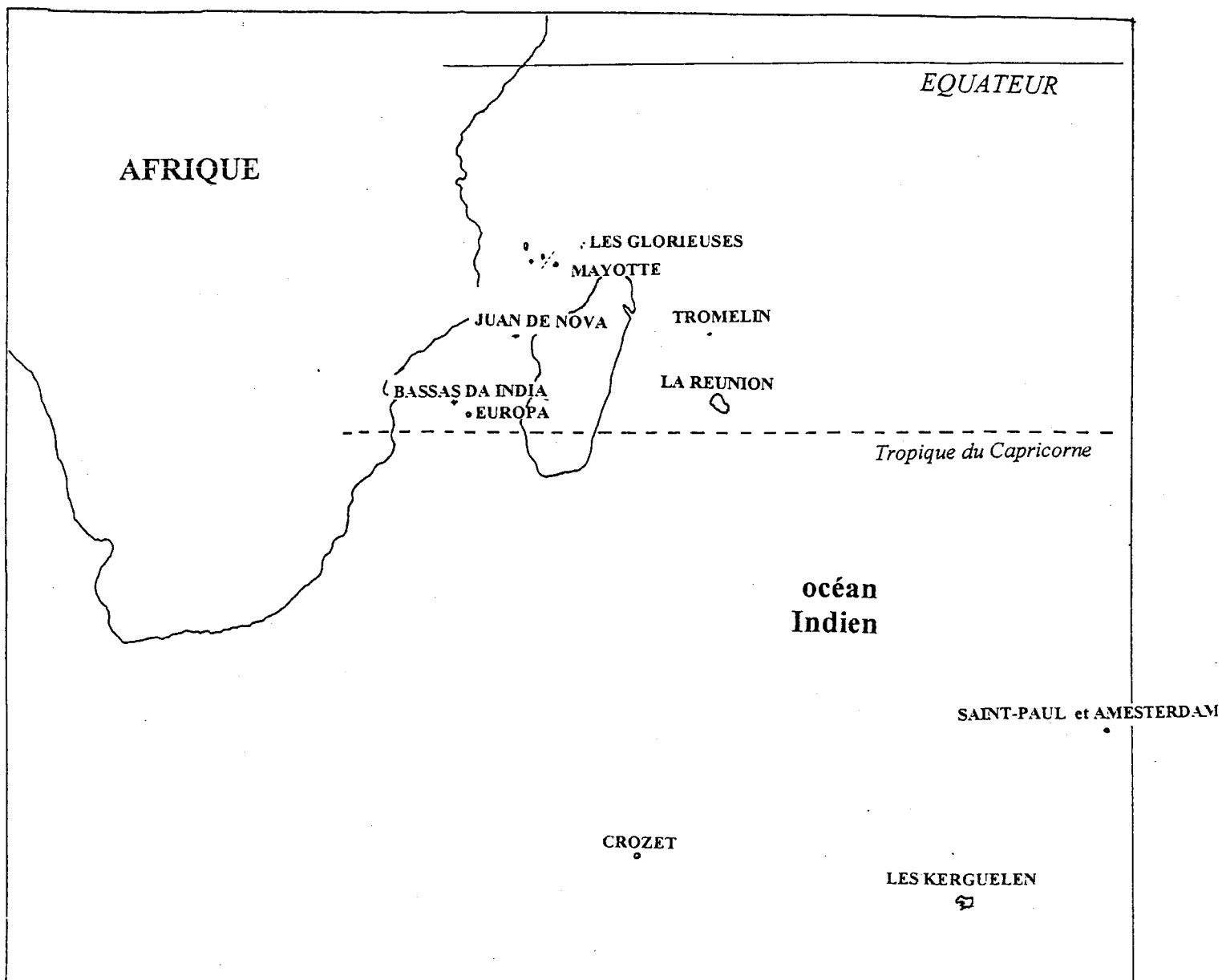
« En Tanzanie, c'est le groupe Deep River Beau Champ, associé au groupe réunionnais Quartier Français, qui a racheté l'an dernier au gouvernement l'une des plus grosses sucreries du pays, la Tanganyika Plantation Company (TPC), implantée au pied du Kilimandjaro ¹¹⁴ ».

Cette présence économique en Afrique de l'est est un fait nouveau dans une région traditionnellement tournée vers le commonwealth. Mais loin d'être limité à l'économie, on assiste aussi à une multiplication des échanges culturels et d'enseignement dont la montée en puissance de l'Université de La Réunion depuis dix ans est révélatrice. Elle permet l'accueil d'étudiants de toute la zone et participe ainsi au rayonnement intellectuel de la France

Cette pénétration économique et culturelle se double d'un nouveau partenariat diplomatique que concrétise l'organisation de manœuvres militaires communes. Il s'agit de manœuvre dont le but est de mettre en œuvre une stratégie commune de maintien de la paix et surtout de donner une expertise française à ces pays dans le cadre d'interventions multinationales sous l'égide d'organisations internationales comme l'OUA ou l'ONU. Cette volonté d'associer les pays d'Afrique au maintien de la paix, sur un continent qui peine à finir avec les guerres depuis les années d'indépendance, est née en Afrique de l'ouest où son succès a conduit la France à la

¹¹⁴ « Le Monde » du 26 juin 2001, supplément économie, page III

LES POSSESSIONS FRANÇAISES DU SUD DE L'OCEAN INDIEN



Charles MICHEL, juin 2000

Echelle : 2 cm pour 800 KM

proposer à d'autres nations africaines. C'est en 1997 qu'un accord tripartite voit le jour à New-York entre la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Cette initiative vise à coordonner les actions de ces trois pays dans le domaine du maintien de la paix en Afrique. La France par son action s'efforce de contribuer à la stabilité sur ce continent en incitant les états africains à gérer par eux-mêmes d'éventuelles crises et en leur apportant le soutien technique et logistique nécessaire.

Une des réponses françaises à ces problèmes de maintien de la paix est « RECAMP » (Renforcement des Capacités Africaines au Maintien de la Paix) dont le but est de concrétiser par une série d'exercices sa politique de maintien de la paix. Ce programme a été doté de 30 millions de dollars en 1998.

Le dernier exercice organisé est Tanzanite 2002. Il nous intéresse directement par sa localisation géographique. En effet, c'est à notre connaissance, la première fois que la France organise un exercice multinational en Afrique de l'est. Cette région était jusqu'alors hors du champ d'action direct de la France. La France a donc co-organisé avec la Tanzanie cet exercice qui a vu durant plusieurs semaines, les forces d'un certain nombre de pays d'Afrique et de troupes françaises manœuvrer de concert.

c)-Un débat assoupi depuis que la France a retrouvé sa zone d'influence?:

Le débat concernant la souveraineté des états sur les îles Eparses est-il encore d'actualité ? La dernière conférence de la commission de l'océan Indien qui s'est tenue en décembre 1999 à Saint-Denis de La Réunion a montré toute l'actualité de cette question. Maurice a renouvelé ses revendications territoriales sur l'îlot de Tromelin. Ne voulant pas raviver une querelle ancienne, la France a admis le principe de « cogestion » sur ces îles¹¹⁵. Cette notion un peu vague recouvre plusieurs domaines.

Elle ne remet absolument pas en cause le principe de souveraineté de la France sur ces îlots tel que le précise le conseiller du Président de la République, Michel Dupuch, dans sa lettre¹¹⁶ :

¹¹⁵ Discours du Président de la République française, lors du sommet de la COI en décembre 1999 à Saint-Denis de La Réunion.

¹¹⁶ Voir le document ci-joint.

« Vous avez demandé si la « cogestion » des îles Eparses de l'océan Indien, évoquée lors du sommet de la commission de l'océan Indien, en décembre 99, ne remettait pas en cause la souveraineté la France sur ces îles.

En réalité, comme le précise le texte de la déclaration finale, le sommet a écarté la question de la souveraineté sur les territoires que les états revendiquent, pour appeler à la mise en œuvre d'une coopération relative à la surveillance des pêches et au secours en mer, dans le respect des dispositions pertinentes des accords internationaux ».

Ainsi, la position de la France semble claire face aux revendications exprimées par la République de Maurice et Madagascar. Mais cette mise au point ne désarme pas leurs revendications. Ainsi sur le site Internet officiel de l'île Maurice «île Maurice. Com» on trouve la phrase suivante :

« Tromelin, par contre, est occupée par les Français ¹¹⁷ ».

La République de Maurice s'appuie pour contester le second traité de Paris de 1814 sur le fait que si l'on se réfère aux possessions françaises et anglaises dans l'océan Indien à cette époque, on s'aperçoit que les îles Chagos et Agaléga étaient selon les Mauriciens également françaises. Ces îles auraient dû donc selon le traité de Paris revenir à la France¹¹⁸. Or, il n'en fut rien et ces îles restèrent des possessions anglaises jusqu'à ce que soit créé puis démantelé le « *British Indian Ocean Territory* » dont il ne reste que les Chagos. En fait, on s'aperçoit qu'au début du XIXe siècle la possession de ces poussières d'îles par l'une ou l'autre puissance est bien mal définie. On a déjà du mal à repérer ces îles sur une carte, alors les attribuer au cours d'un traité qui se tient à Paris entre des gens n'ayant jamais navigué dans l'océan Indien semble illusoire. Cette confusion a duré jusqu'au XXe siècle puisqu'en 1950 on retrouve dans les archives de l'outre-mer une question posée par un Sénateur sur l'appartenance de telle ou telle île à la France ou la Grande-Bretagne¹¹⁹. Mais le plus intéressant, reste la réponse erronée que donna le Ministère de la France d'Outre-Mer et qui montre la confusion régnant encore en 1951.

Madagascar n'a pas non plus abandonné ses revendications sur les îles Eparses situées dans le canal du Mozambique. En effet, avant cette commission de

¹¹⁷ Site Internet : <http://www.ile-maurice.com/fr/country.htm>

¹¹⁸ « Le Socialiste », journal mauricien du 7 décembre 1999.

¹¹⁹ voir le document ci-joint

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le 24 mars 2000
N° 92/BD/nm

Le Conseiller à la Présidence


Monsieur,

Par lettre adressée au Président de la République, vous avez demandé si la "cogestion" des îles éparses de l'Océan Indien, évoquée lors du Sommet de la Commission de l'Océan Indien, en décembre 1999, ne remettait pas en cause la souveraineté de la France sur ces îles.

En réalité, comme le précise le texte de la déclaration finale, le Sommet a écarté la question de la souveraineté sur les territoires que les Etats revendiquent, pour appeler à la mise en œuvre d'une coopération relative à la surveillance des pêches et au secours en mer, dans le respect des dispositions pertinentes des accords internationaux.

Vous pourriez approcher le Ministère des Affaires Etrangères (M. COULONT, sous-directeur d'Afrique et de l'Océan Indien) pour recueillir les informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

En souhaitant un plein succès à vos travaux, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Michel DUPUCH

Monsieur Charles MICHEL
6, rue de l'Ecole Helbourg
97433 SALAZIE

l'océan Indien de décembre 1999, on trouve dans la presse nationale de cet état des articles sur la question de souveraineté sur les îles Eparses.

« En inscrivant cette question (la souveraineté de Madagascar sur les îles Eparses) à l'ordre du jour de cette 54e session de l'assemblée générale des Nations-Unies, il est manifeste que Madagascar n'a pas renoncé à ces îles. Des « cailloux » comme on dit, faisant partie à une certaine époque de « Madagascar et ses dépendances »... »¹²⁰

Face à ces revendications, existe-t-il en France une volonté politique forte de légitimer les îles Éparses dans leur appartenance à la République ?.

¹²⁰ « Midi Madagasilcana » du 17 septembre 1999, par S. JACOB.

CG.

6939

- 6 SEPT 1951

Le Ministre de la France d'Outre-Mer

à

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
- Direction d'Afrique-Levant -
Quai d'Orsay

PARIS

Me référant à votre dépêche du 20 août 1951, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à ma connaissance aucun fait nouveau concernant l'appartenance des îles Marion ne s'est produit depuis 1948, date à laquelle vous avez établi une étude relative à la souveraineté britannique sur les îles Marion ou du Prince Édouard, Heard et Tramelin et à la souveraineté de la France sur les îles Kerguelen, Crozet, Amsterdam et Saint Paul.

H. VINET

3- Existe t-il une volonté politique de légitimer l'appartenance des îles Eparses à la France ?:

Les îles Éparses sont françaises, cependant on peut s'interroger sur la volonté politique de renforcer leur légitimité. En effet, la souveraineté nationale sur des états dépourvus de toute population nécessite une réaffirmation politique permanente de ce droit. Par quels moyens la France légitime-t-elle ses possessions ? Elle le fait par trois moyens, que nous étudierons successivement : la présence militaire, la veille météorologique et enfin par l'environnement, un acte politique éminemment consensuel.

a) La présence militaire, une volonté symbolique:

L'armée française est présente sur ces îlots depuis 1975. Avant cette date la souveraineté sur les îles Eparses était assurée uniquement par la Marine Nationale qui effectuait des patrouilles régulières autour de ces îlots. La présence militaire n'est cependant pas totale ; en effet, seules trois îles sont occupées. Il s'agit d'Europa, Juan de Nova et des Glorieuses. C'est une réponse aux menaces militaires malgaches. Les Malgaches appuyés par les soviétiques contestaient l'appartenance de ces îles à la France. Tromelin n'étant pas concerné par ces revendications, l'état-major français ne jugea pas utile d'y placer un détachement militaire. La mission de ce détachement est uniquement une mission de présence. Ces militaires ne disposent que d'armes légères, bien insuffisantes pour faire face à une invasion massive. Ils ont donc pour consigne en cas d'attaque par un ennemi supérieur en nombre et en armement de se réfugier dans les caches prévues à cet effet et dissimulées dans différentes parties de l'île¹²¹.

Ces forces ont peu évolué en nombre depuis leur mise en place. Elles sont constituées d'un groupe de combat renforcé, c'est-à-dire quatorze hommes. Ce groupe comprend : un chef d'élément qui peut être officier ou sous-officier, de deux radiographistes, de deux cuisiniers, d'un infirmier et de sept grenadiers-voltigeurs.

¹²¹ Pour des raisons de sécurité que le lecteur comprendra aisément, ces caches ne figurent sur aucune des cartes que nous avons dressé des îles Eparses. Nous les avons mentionnés car l'armée de terre communique sur ce sujet dans sa revue « Armées d'aujourd'hui » .

Ces soldats proviennent de deux unités, soit du deuxième Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine stationné à La Réunion soit du Détachement de la Légion Etrangère à Mayotte (DLEM) pour la présence sur les Glorieuses. Suite à la réorganisation de l'Armée de Terre et à la réduction des forces permanentes pré-positionnées outre-mer, ces troupes peuvent être constituées par les compagnies des modules tournants. Il s'agit de compagnies provenant de métropole et qui viennent renforcer le Régiment positionné outre-mer pour une durée de quatre mois. Ainsi des soldats provenant de cette compagnie dite « tournante » peuvent participer à la mission de souveraineté sur les îles Eparses.

La mission essentielle de ce détachement, malgré son petit nombre, est l'affirmation de la souveraineté de la France sur ces îlots. Par sa présence permanente, il légitime l'appartenance de ces îles à la France. Ils ont également la mission d'entretenir l'île sur laquelle il est stationné. Voici par exemple la fiche de tâches pour l'unité sur Europa .

«1-piste d'aviation :

ramassage des cailloux, girobroyage et passage du rouleau sur la piste et ses abords, débroussaillage de la raquette ouest, repeindre les panneaux rouges et blancs.

2-travail de fond :

entretien de la piste sud : girobroyage (le plus loin possible sans écraser les sternes), ratissage des herbes coupées, nettoyer et refaire la stèle (chemin d'accès plus écriture).

3-tâches diverses :

remettre une couche de peinture rouge sur l'abri du 85 litres, sablage de la soute à carburant, gratter et repeindre le girobroyeur (le remettre à neuf), rendre étanche la cuve de 19 m3 (fuite du robinet), ratissage écologique de la plage du crevettier à la bouée rouge, mise en peinture de la cuisine.

Cette île est la vôtre pendant quarante-cinq jours, ayez à cœur de l'embellir, de l'entretenir et de la respecter¹²² ».

L'entretien de ces îles est le travail quotidien des soldats de l'Armée de Terre présents sur place. Mais ce n'est pas la seule mission qu'ils sont en mesure de

¹²² Fiche de tâches délivrée au chef de la section montante lors de la relève sur l'île d'Europa en novembre 1999.

remplir. Outre leur rôle d'entretien de l'île, ils peuvent être amenés à effectuer des opérations de secours :

« un navire en panne de radar appelle la station météo. Nous l'accueillerons demain. » relevé dans le cahier d'événements de l'île d'Europa daté du 5 juillet 1999.

La présence d'un mécanicien, aussi bien dans le détachement militaire qu'à la station peut parfois être d'une grande utilité dans le secours en mer :

« on apprend que le bateau a un problème moteur. C'est pourquoi le mécano de la station et mon mécano sont envoyés à bord. Malheureusement le diagnostic est lourd : moteur H. S. » cahier d'événements de l'île d'Europa du 13 août 1999.

Sur la plage d'Europa se trouve l'épave d'un voilier d'environ 15 mètres, jeté là par une violente tempête. Le sauvetage et le réconfort du couple sud africain qui occupait ce bateau a pu être réalisé grâce au détachement militaire sur place. Les FAZSOI ont été également sollicitées pour leur rapatriement vers La Réunion. En cas d'absence totale de présence humaine sur cette île, ces naufragés auraient, au mieux, joué les Robinson pendant longtemps.

Les transmissions radio sont le seul lien avec La Réunion. À cet effet, les deux radiotélégraphistes envoient un bulletin de renseignements quotidien, un compte-rendu hebdomadaire et un rapport d'activité de la semaine. Chacune de ces communications est en clair, mais elles peuvent être chiffrées à la demande. Ces liaisons passent par l'intermédiaire de deux postes sur l'île (de type TRTM 4), mais également grâce à une valise INMARSAT M (c'est un téléphone satellite dont le coût de communication revient à 8 euros la minute). L'entretien de l'antenne radio sur Europa est assuré annuellement par le STIA (Service de Transmissions Interarmées) créé en août 1999 et qui dépend de la marine.

L'Armée de Terre n'est donc pas la seule à assurer la présence française sur ces îles. L'Armée de l'Air et la Marine Nationale ont également une tâche déterminante dans cette présence permanente. Elles ont le rôle, parfois ingrat, mais toujours essentiel de soutenir les troupes présentes sur place. Pour cela, elles assurent la relève en hommes, mais également le ravitaillement nécessaire à la permanence de la présence humaine. Ainsi tous les quarante-cinq jours, l'Armée de l'Air dépêche-t-elle un Transall afin d'effectuer la relève du détachement. Elle est également prête à intervenir immédiatement en cas de quatre appels radio sans réponse. La Marine Nationale visite trois fois par an les îles afin d'y débarquer le

ravitaillement lourd (eau, carburant, matériaux de construction... etc.) qui ne peut être acheminé par la voie aérienne.

La gendarmerie est présente sur Europa, Juan de Nova et les Glorieuses. Elle positionne un gendarme sur chacune de ces îles où il a pour mission, suite au départ des météorologues, d'être le représentant du Préfet sur l'île. Il est stationné dans la station météo qu'il occupe seul depuis leur automatisation. Isolé, il se doit d'entretenir de bonnes relations avec le détachement des FAZSOI. Ces bonnes relations sont attestées par le cahier d'événements des îles :

« L'entente est vraiment bonne aussi bien avec le météo qu'avec le gendarme », cahier d'événements de l'île d'Europa, jeudi 1er juillet 1999.

On peut cependant s'interroger sur l'avenir de leur présence sur les îles Eparses au vu de la réduction du format et de la maîtrise des coûts de l'armée de terre. Il semblerait aujourd'hui que cette présence ne soit pas remise en cause et que cela ne fasse l'objet d'aucune discussion préalable. Par sa seule présence, même réduite, l'armée française entre dans une politique de légitimation des îles Eparses. Le choix politique de conserver ces détachements en l'absence de menaces militaires montre une politique volontaire destinée à renforcer l'appartenance des îles Eparses à la France.

b) La veille météorologique sur les îles Eparses, un service régional et international:

La veille météorologique dans le sud de l'océan Indien est assez récente et date de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale.

La première station de la région est installée en janvier 1950 sur l'île d'Amsterdam. Les îles Eparses voient la construction de la suivante dans les premiers mois de l'année 1950. En effet, il est décidé d'ouvrir en décembre 1949, une ligne aérienne entre Tananarive et Johannesburg. Afin de renforcer la sécurité du vol, l'île d'Europa est choisie pour être équipée d'une station météorologique qui en plus permettra d'affiner les prévisions pour la zone du canal du Mozambique.

Il est décidé qu'une expédition rejoindra l'île d'Europa en mars 1950. Mais à la suite d'un changement de programme de l'avis « l'Ajaccienne » qui doit assurer le transport, le débarquement est avancé. C'est donc le 12 janvier 1950 que l'équipe de météorologistes dirigée par Raphael Folio pose le pied sur l'île déserte d'Europa.

C'est la première implantation des météorologues, tout est à construire avec des moyens dérisoires. Au départ, les conditions de vie sont très précaires :

« (...) de plus, plusieurs fléaux viennent rendre la vie des hommes difficile. Il y a d'abord les rats, nombreux sur l'île, qui saccagent les légumes plantés par l'équipe (...). Un autre fléau quotidien est la présence constante des moustiques (...). Je suppose qu'un homme n'aurait pas survécu à une nuit passée dehors sans protection contre ces animaux ¹²³».

Cette vie dure plusieurs mois, mais le 18 novembre 1950, un JU-52 atterrit pour la première fois sur l'île. Cet atterrissage est rendu possible grâce au travail acharné de M. Folio et de son équipe composée d'Alain Hoarau et de deux manœuvres malgaches. Ils aménagent dans la partie sud de l'île une piste d'aviation d'environ 600 mètres de long. Il faut pour cela dégager des arbustes, couper les arbres, niveler la future piste en comblant les trous d'eau et araser les petites dunes qui parsèment cet espace. Cette piste est abandonnée quelques années plus tard car elle est située dans une zone inondable lors des grandes marées. La station météorologique est située à l'époque sur l'emplacement où est maintenant implanté le camp militaire.

En 1969-1970, est entreprise la construction d'une nouvelle station sur son emplacement actuel sur un mouvement de terrain, à l'abri des eaux. En 1981 commence le réaménagement de cette station. Elle devient plus spacieuse et surtout plus fonctionnelle. C'est celle que nous pouvons admirer aujourd'hui.

Afin de poursuivre le quadrillage de la zone pour ses relevés, la météorologie nationale va installer une nouvelle station à Tromelin en 1954¹²⁴. L'intérêt de cet îlot minuscule réside dans sa proximité avec l'île de La Réunion ; de plus il est sur la trajectoire qu'empruntent les cyclones qui vont frapper La Réunion. Cette île a donc une vocation d'alerte. Les difficultés de débarquement sur l'île sont telles qu'il faudra plusieurs jours de travail acharné et parfois dangereux pour débarquer l'essentiel du matériel météorologique et surtout le poste émetteur qui permettra d'envoyer les comptes-rendus vers La Réunion. Ce n'est que le 5 mai 1954 que la station météo est enfin installée. Il faudra attendre le 9 juillet 1954 pour que le premier avion de l'armée de l'air puisse se poser sur l'île de Tromelin.

¹²³ « Le journal de l'île » du 12 mars 2000, par D.PAILLASSARD.

¹²⁴ Et ce trois ans, seulement, après le document qui fait de Tromelin une possession anglaise. On peut s'interroger sur le rôle joué par la Météorologie Nationale dans la conservation des îles Eparses à la France.

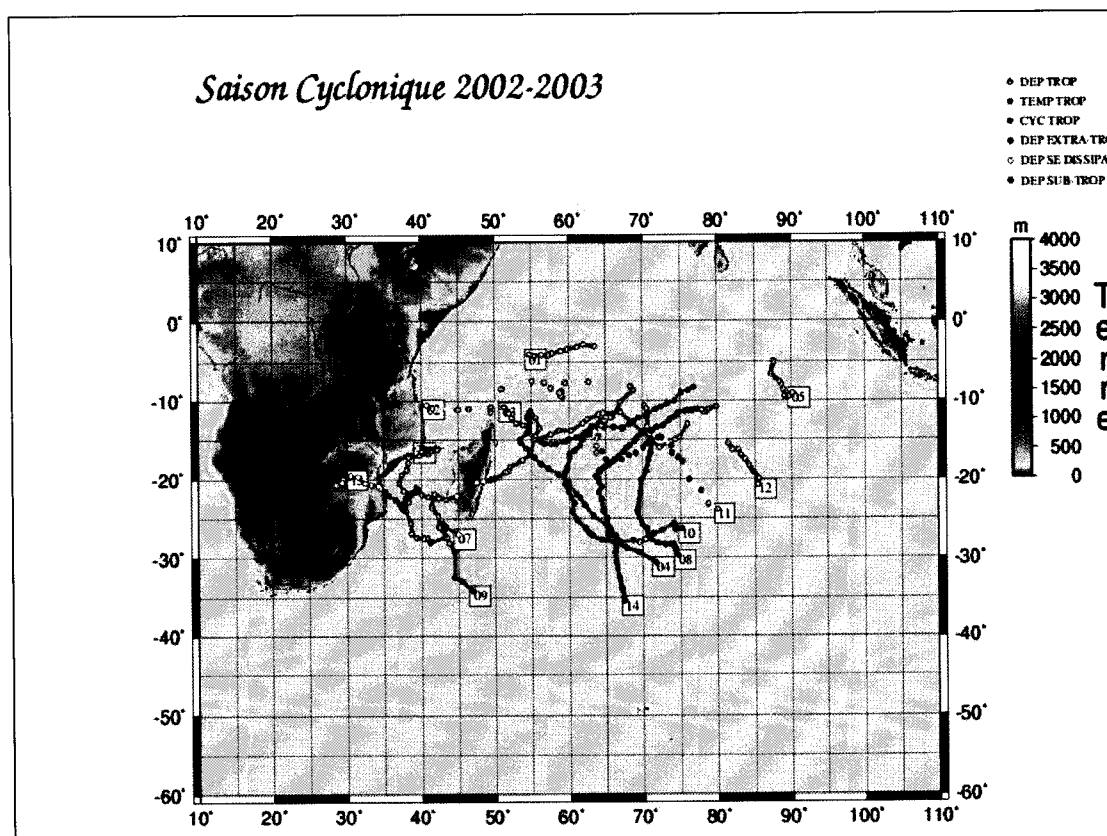
C'est en 1959, qu'une station météorologique est installée sur les Glorieuses. Ces îles sont d'accès plus facile et ont permis une installation plus rapide que sur Tromelin.

La prévention des cyclones est un enjeu politique. La détection et la direction de ces phénomènes météorologiques qui peuvent libérer à chaque seconde une énergie comparable à celle de plusieurs dizaines de bombes atomiques est nécessaire pour prévenir les populations et préserver les infrastructures.

Ce n'est qu'au début des années 1980 qu'est apparue la nécessité de doter le sud-ouest de l'océan Indien de moyens nécessaires pour l'étude des cyclones. En 1987, le comité régional des cyclones tropicaux qui regroupe tous les pays du sud-ouest de l'océan indien décide d'installer un centre spécialisé à La Réunion. Ce centre dit CMRS (Centre Météorologique Spécialisé) fait partie des cinq centres de ce type existant dans le monde (Miami, Tokyo, New-Dehli et les îles Fidji). Ce centre doit répondre à un certain nombre de mesures édictées par l'OMM (Organisation Mondiale de Météorologie), tel l'accueil de stagiaires et de scientifiques des pays environnants et d'organiser des congrès. La France est un des cinq pays au monde disposant d'un tel outil scientifique. La Réunion est ainsi en pointe dans le secteur de la météorologie et ce grâce aux données recueillies dans l'océan Indien depuis les îles australes mais surtout, dans le cas de la prévision des cyclones, depuis les îles Eparses.

Ces îles ont donc une valeur importante, en tant que base avancée, dans la prévision des cyclones.

Depuis mai-juin 1999, Météo France a commencé une politique d'automatisation des stations des îles Eparses. La première à avoir fait les frais de la suppression des météorologues est Juan de Nova. La suivante sera la station des Glorieuses qui devrait être entièrement automatique en juin 2000. Enfin, Europa devrait être automatisée à son tour en 2001 ou en 2003 (il ne s'agit pour l'instant que d'une hypothèse de travail). Seule Tromelin devrait continuer à bénéficier d'une présence humaine et ce, à cause de son importance dans la détection des cyclones. Cette île est la seule à pouvoir prévenir La Réunion de l'approche d'une dépression tropicale dans l'hypothèse d'une panne générale des moyens de détection de Météo-France à Saint-Denis. C'est depuis cette île qu'est effectué l'envoi de ballons pour des radiosondages jusqu'à 30 km d'altitude, procédé que l'on ne sait pas encore automatiser.



Carte Météo-France montrant les trajectoires des cyclones et tempêtes tropicales en 2002-2003. On voit bien sur cette carte que les météores suivent des trajectoires depuis le nord (leur lieu de naissance) et en direction du sud. Par sa position au nord de La Réunion, Tromelin a bien une vocation de base avancée.

Quelles sont les raisons d'une automatisation des stations des îles Eparses ?
 Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Les stations automatiques permettent de préciser toutes les trois heures : la température, la direction et la vitesse du vent ainsi que la pression atmosphérique. Ces paramètres sont envoyés à Saint-Denis par l'intermédiaire de l'INMARSAT. Depuis Saint-Denis, tous ces renseignements sont envoyés sur Toulouse où ils servent à l'élaboration des prévisions sur l'océan Indien. Ils sont envoyés également au réseau de l'OMM (Organisation Mondiale Météorologique) dont le siège social est à Genève. Les avantages de l'automatisation sont tout d'abord les coûts de revient et d'entretien. Il n'est plus nécessaire de payer et d'envoyer sur ces îles les deux météorologues et les deux aides-météos nécessaires au fonctionnement des

stations. Cela permet de redéployer des effectifs sur la direction régionale de Météo-France à La Réunion. Un autre avantage est la fréquence des observations : avec ce nouveau système les observations sont répétées toutes les trois heures.

L'inconvénient principal de ces stations automatiques est qu'elles ne remplacent pas l'œil humain dans toutes les observations. Ainsi on n'a pas encore inventé de matériel capable d'apprécier la nébulosité ou l'état de la mer. Cette mesure de la nébulosité (observations de la couverture nuageuse) est très importante pour la prévision des perturbations car le front d'une perturbation est toujours précédé par le même type de nuages. Pour l'état de la mer, les procédés techniques sont en cours d'élaboration. Il s'agit du satellite ERS qui mesure la hauteur des vagues et qui, à terme, saura « regarder » la mer.

Il faut souligner ici l'excellente entente qui règne entre les météorologues et les militaires présents sur l'île. Les chefs de détachement, aussi bien militaires que météorologues, nous confiaient l'excellence de ces relations qu'ils se doivent d'entretenir pour rendre vivables ces quarante-cinq jours d'isolement .

« Maillot et moi-même allons pêcher sur le bateau des météos. Bon bilan et matinée agréable. Trois pax vont passer la journée au lagon où ils retrouvent l'équipe météo, la cohésion en est encore renforcée en ce lundi de Pentecôte ». Cahier d'événements de l'île d'Europa en date du 23 mai 1999.

Par ses prévisions météorologiques dans la zone sud de l'océan Indien et surtout par l'élaboration des trajectoires cycloniques, la France légitime sa présence sur les îles Eparses, et ce pour deux raisons principales que nous allons expliquer ici. Dans le cadre du droit international, elle entretient une présence permanente qui légitime son droit d'appartenance. Elle est également le seul pays de la zone à pouvoir entretenir financièrement des stations météorologiques sur chacune de ces îles et ainsi pouvoir fournir à l'ensemble des pays riverains de la zone sud de l'océan Indien, des bulletins météorologiques complets et surtout des prévisions portant sur les cyclones. Cet aspect généreux, dans le cadre des traités internationaux sur la météorologie, permet à nos diplomates de replacer le débat sur les revendications des îles Eparses dans un cadre plus global et moins terre à terre. Il ne s'agit plus alors de savoir si Tromelin est bien une possession de Maurice, mais de signifier que Tromelin est une possession française et que la France l'exploite au profit de tous les pays de la région.

c) L'environnement, un acte politique difficilement attaquable:

L'arrêté préfectoral du 18 novembre 1975 classe en réserve naturelle les îles Eparses du canal du Mozambique. Par cet acte, le préfet qui est le représentant de l'état sur l'île de La Réunion sanctuarise les îles Eparses. En effet, l'environnement est de ces valeurs universelles, à l'instar des Droits de l'Homme, que l'on ne peut attaquer.

Ce classement en réserve naturelle vient renforcer au niveau politique l'impact des stations météorologiques. Comme on l'a vu précédemment, les stations météorologiques servent à l'ensemble de la zone, voire au monde entier à travers l'O.M.M. Cette zone protégée devient ainsi un espace qui appartient plus à la faune qu'à l'homme.

Cette défense de l'environnement place les îles Eparses en première ligne de ce combat. En raison de leur position privilégiée, éloignées de toutes les sources de pollution continentales, elles constituent un excellent observatoire des modifications, naturelles ou non, de la composition de l'air, de l'étude de phénomène de blanchiment des coraux ou des mécanismes qui se produisent à l'interface air-mer et dont les conséquences se font sentir dans la circulation des masses d'air maritime. C'est pourquoi la faculté des sciences de La Réunion en liaison avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) mène une étude sur l'effet de serre. A partir de l'île de Tromelin et en utilisant les ballons sondes qu'envoie régulièrement la station, l'université se propose de mesurer le taux d'ozone dans cette partie du globe.

Ces différentes recherches, dans un endroit préservé de toutes activités humaines, montrent l'intérêt grandissant des îles Eparses en tant que laboratoire d'études de l'impact de l'homme sur la nature. Elles permettent également de légitimer leur appartenance à la France en raison des services qu'elles rendent à la zone tout entière.

La France peut alors adopter une position diplomatique signifiant que les îles Eparses ne sont pas uniquement sa propriété, mais celle de toutes les espèces la fréquentant, qui sont un héritage mondial et des recherches qu'elle mène dans l'intérêt de tous.

Les différentes personnalités que nous avons pu rencontrer, nous ont fait part de leur scepticisme quant à la volonté politique de légitimer l'appartenance des îles Eparses à la France. Il semble parfois que la politique conduite vis-à-vis de ces îles soit une politique du quotidien. L'important est de ne pas soulever de différends avec nos principaux partenaires de la zone en abordant le sujet des îles Eparses.

« *La politique du cimetière* » telle est la façon dont l'a désigné pour nous M.Georgy, ancien Directeur des Affaires africaines et malgaches au quai d'Orsay, en parlant de la politique française à propos des îles Eparses. Il s'agirait selon lui d'écouter les revendications des différents états riverains, puis de laisser traîner ces affaires afin que le temps fasse son œuvre. Cette politique présente en plus l'avantage de légitimer notre présence par le temps.

Ainsi même si la volonté politique semble faible, il faut plutôt la regarder dans le temps. Et depuis cinquante ans, on s'aperçoit que la France mène une politique affirmée de légitimation des îles Éparses. Elle a commencé par y implanter des météorologues dont le rôle est vital pour l'ensemble de la région. Lorsque des menaces directes sont apparues, la France a marqué sa volonté en dépêchant des troupes sur ces îles. Enfin, elle a sanctuarisé son territoire en le déclarant réserve naturelle, acte que l'on peut difficilement remettre en cause d'un point de vue politique.

Cependant l'appartenance des îles Eparses à la République est encore loin d'être solide. On l'a vu, les revendications des états voisins ne manquent pas. Les problèmes sont encore nombreux, ces îles n'ont pas véritablement de statut officiel et surtout semblent manquer les idées sur l'avenir de ces îles. Nous étudierons dans une troisième partie les différentes possibilités d'avenir qui s'offrent à ce territoire et surtout dans une logique explicative que nous avons définie dans l'introduction, que faire de ces territoires et comment le faire ?

TROISIEME PARTIE

UN AVENIR POTENTIEL OU COMMENT CREER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT D'ESPACE:

« On ne subit pas son avenir, on le fait ! »

Georges BERNANOS

Les îles Eparses sont riches.

Elles se développeront si la volonté politique leur permet d'exister et si nous sommes capables de créer un espace à la fois protégé et productif. Il ne s'agit pas de faire produire à toute force des richesses à ces îles mais de créer un potentiel dans de nombreux domaines.

Pour faire naître ce modèle d'espace, il faut faire appel à de nombreuses disciplines : droit, géographie, économie, histoire et sciences. Elles sont toutes au service d'une volonté qui doit ancrer ces îles à la République Française. Cette volonté peut parfois paraître un peu floue, mais les dernières réunions du Comité scientifique des îles Eparses, présidées par le Préfet de La Réunion, et les personnalités que nous avons rencontrées montrent un renouveau d'une question plus apaisée dans un océan plus calme depuis la disparition de l'URSS. Il n'est pas encore officiellement question d'un nouveau statut qui serait la base d'un développement des îles et de leur existence mais cette idée chemine et le sujet est parfois évoqué. Le changement prendra du temps et les tensions autour de ces îles sont importantes, surtout à l'île Maurice où par la presse, l'opinion publique est très sensible au sujet de Tromelin¹²⁵.

Nous montrerons que les îles sont un champ d'activités potentielles importantes et que la forte présence de la France, enracinée dans trois siècles d'histoire au sud-ouest de l'océan Indien, permet à la politique de reprendre toute sa place dans un règlement du différend diplomatique et ainsi, à travers un nouveau statut, de créer un avenir à ces territoires français.

1- Une économie et des richesses possibles:

Au vu des documents que nous avons trouvés, la décision politique de conserver ces îles dans le giron de la République fut prise au regard des considérations géostratégiques et non économiques. Cependant, alors que les tensions dans l'océan Indien retombent, suite à la dislocation de la puissance soviétique, on peut s'interroger sur l'utilité économique de ces îles. Ainsi si elles perdent de leur valeur militaire, peut-on espérer développer des filières économiques

¹²⁵ Il suffit pour comprendre la différence de sensibilité des populations à ce sujet, de comparer le nombre d'articles sur le sujet parus à La Réunion et à Maurice à la suite de la réunion de la Commission de l'océan Indien en 1999.

à partir de ces îles ? Peuvent-elles créer de la richesse ? Ou du moins ne pas être source de dépenses inutiles ?

Pour répondre à ces questions, nous dresserons d'abord l'état des lieux en nous intéressant aux ressources minières, puis à celles de la pêche. Enfin, nous nous interrogerons sur des solutions d'aménagement économique non extractives qui seules doivent nous permettre de faire fructifier l'espace des îles Eparses sans porter atteinte à ce milieu naturel unique et original.

a) Les richesses minières et en hydrocarbures :

La première richesse exploitée de façon industrielle de ces îles fut le phosphate, résultat de la transformation des déjections d'oiseaux marins accumulés depuis des siècles sur ces îles. Les phosphates sont l'objet d'un commerce intense. Ils servent à la fabrication d'engrais. Sur Juan de Nova les phosphates sont exploités jusque dans les années 70 par la SOFIM. Mais la concurrence internationale et le trop faible rendement de l'exploitation amènent la disparition de l'entreprise.

L'intérêt de ces îles réside dans la Z.E.E. qu'elles permettent de revendiquer. C'est cette étendue marine qui est la plus prometteuse économiquement. En effet, les cailloux constitués par les cinq îles Eparses ne sont que le support matériel à notre souveraineté sur ces morceaux d'océan. Ils ne peuvent pas servir de base de stockage ou de transit des matériels au regard de leur classement en réserve naturelle.

C'est sur ces fonds marins que reposent ce dont on parle beaucoup depuis une trentaine d'années : les nodules polymétalliques. Ces nodules, éternels serpents de mer, que sont-ils exactement ? Leur exploitation est-elle possible ?

Lorsque l'on parle de ressources minières, le premier interlocuteur en France est le B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) qui connaît parfaitement à l'aide de cartes, le sous-sol de notre pays. Après les contacts avec les services du B. R. G. M. concernant l'existence de ces nodules dans la zone du canal de Mozambique, il m'a été répondu que le B. R. G. M. ne travaillait plus sur les nodules depuis vingt ans ! Il n'y avait plus d'ingénieurs affectés à ce type de recherches depuis les années 80. Cela peut être interprété comme le signe que ces

fameux nodules ne représentent pas à moyen terme l'avenir en matière d'exploitation minière.

Néanmoins, il est également apparu au cours de recherches sur Internet que les universités américaines n'avaient pas abandonné leurs recherches dans ce domaine, avec pour preuve les publications nombreuses concernant l'exploitation et la cartographie des zones de présence de ces nodules. Mais les universités d'Amérique du Nord ne sont pas les seules à travailler sur ce sujet puisque l'AFRENOD (l'Association Française pour l'Etude et la Recherche des NODules) filiale de l'IFREMER¹²⁶ (Institut Français de Recherche et d'Etudes de la Mer) mène depuis le milieu des années 80 des campagnes très précises de recherches, de cartographie et d'estimation des réserves de nodules dans le Pacifique. Ces recherches concernaient des zones dans le Pacifique sud autour de la Polynésie française. Mais la zone la plus prometteuse semble se situer aux alentours de Clipperton (caillou qui possède de nombreux points communs avec les îles Éparses, mais il nous a paru un peu téméraire de le faire entrer dans cette étude) :

« les connaissances acquises ont été nécessaires pour établir un modèle géologique et un modèle de simulation mathématique d'un gisement au sein du site localisé » telle est la conclusion de dix ans de travaux, et l'exploration de zone dans le Pacifique sud (région Polynésie) et nord (Clipperton)¹²⁷.

Ainsi, cette richesse est probable, la technologie d'extraction n'est pas encore au point et les réserves terrestres sont encore suffisamment rentables pour que l'exploitation de cette richesse soit remise à une date ultérieure.

Cependant, cet espoir éloigné de rentabilité ne doit pas faire renoncer à la souveraineté sur ces îles. Ce n'est pas parce que cette richesse est inexploitable au vu de la technologie, qu'elle ne le sera jamais. Il se peut également que nous ne connaissions pas toutes les ressources que peuvent nous apporter les océans.

Les dernières découvertes des océanographes le montrent, avec la mise à jour sur les plateaux continentaux des différents océans, d'hydrates de méthane :

« sous certaines conditions de température et de pression, l'eau et le méthane présents dans les sédiments marins et dans le sol perpétuellement gelé des zones

¹²⁶ Site Internet de l'IFREMER : <http://www.ifremer.fr>.

¹²⁷ Conclusions trouvées sur le site Internet de l'IFREMER.

arctiques forment un solide particulier : les hydrates de méthane. Ces derniers se présentent sous la forme de molécules-cages appelées clathrates (du latin clatratus, qui veut dire encapsulé), formées de 46 molécules d'eau enserrant huit molécules de gaz¹²⁸».

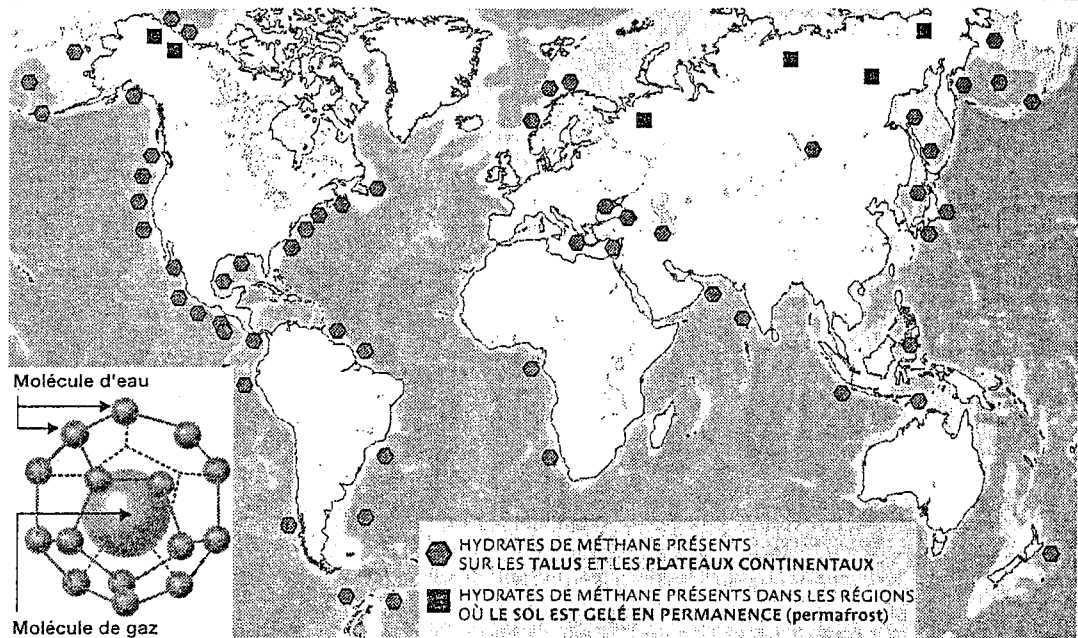
L'exploitation de ces gisements de méthane reste très difficile et les ingénieurs chargés de découvrir une méthode d'extraction devront faire face à de nombreux problèmes. Ces molécules-cages ne se forment et n'existent que si la température est inférieure au point de congélation de l'eau et sous une pression de plusieurs dizaines de bars. Et dès que l'on change ces conditions de température et de pression les molécules d'eau s'ouvrent laissant échapper le gaz.

Une fois ces problèmes résolus, ces « gisements » d'hydrates de méthane ainsi constitués équivaldraient au total des réserves connues de pétrole, de gaz et de charbon.

La carte jointe nous montre l'état actuel des « réserves » connues. On peut s'interroger, en voyant cette carte, sur l'absence de gisements dans l'océan Indien. Il faut se rappeler que cette étude est d'origine américaine. Les recherches ont été faites dans leur environnement immédiat ou dans les zones où ils disposent de données (ex. Vostock en Sibérie). Des recherches dans l'océan Indien montreraient sûrement l'existence de gisements. À ce moment, la possession de Z.E.E. étendues dans l'Océan Indien peut alors être d'une importance capitale pour notre économie.

¹²⁸ « Le Monde » du 07 avril 2000, page 24, par C.GALUS.

Des gisements répartis sur la plupart des plateaux continentaux



Source: *Rouge la science*, n° 26, octobre 1999

Sous certaines conditions de température et de pression, l'eau et le méthane présents dans les sédiments marins et dans le sol perpétuellement gelé des zones arctiques forment un solide particulier : **les hydrates de méthane**. Ces derniers se présentent sous la forme de molécules-cages appelées clathrates (du latin *clathratus*, qui veut dire encapsulé), formées de 46 molécules d'eau enserrant 8 molécules de gaz.

"Le Monde" 07.04.00

b) Les formidables mais fragiles richesses halieutiques :

Les décrets numéros 78.146 et 78.149 du 3 février 1978 portant sur la création des Zones Économiques Exclusives des îles Éparses et Mayotte ne précisent pas de coordonnées géographiques et indiquent uniquement une distance de 188 milles marins à l'extérieur des eaux territoriales. Ces zones ont été déclarées de façon unilatérale par la France et n'ont jamais fait l'objet d'accords de délimitation avec les états voisins. C'est cependant dans cette zone que la France a signé des accords de pêche avec des groupes d'armateurs privés.

Ces accords de pêche privés ont été signés le 1er mars 1999 et ce, pour une durée d'un an, entre un groupement d'armateurs espagnols et le Délégué du Gouvernement chargé de l'administration des îles Eparses. Un même type d'accord privé, sans contrepartie financière, a également été passé avec des armateurs français pour des navires thoniers naviguant sous pavillon tiers. Mais ces deux nations ne sont pas les seules à avoir obtenu des accords de pêche dans le canal du Mozambique ; si la liste des navires autorisés à pêcher dans ces zones économiques révèle un nombre majoritaire de navires espagnols, on y trouve également des navires des pays asiatiques et fait étrange, un navire de pêche iranien. Il faut dire que cette pêche est extrêmement lucrative et que toutes les nations possédant une flotte de navires thoniers sont intéressées par l'activité dans l'océan Indien. Celui-ci occupe la deuxième place dans la production thonière mondiale, juste après le Pacifique, avec un peu plus de 600 000 tonnes. Sachant que le cours mondial minimum du poisson est à l'heure actuelle de sept francs pour le thon albacore et de cinq francs pour le thon listao, qui sont les espèces pêchées dans le secteur pour la conserverie, on arrive à une moyenne de six francs du kilo ce qui génère un chiffre d'affaires moyen pour la zone de 3,6 milliards de francs !

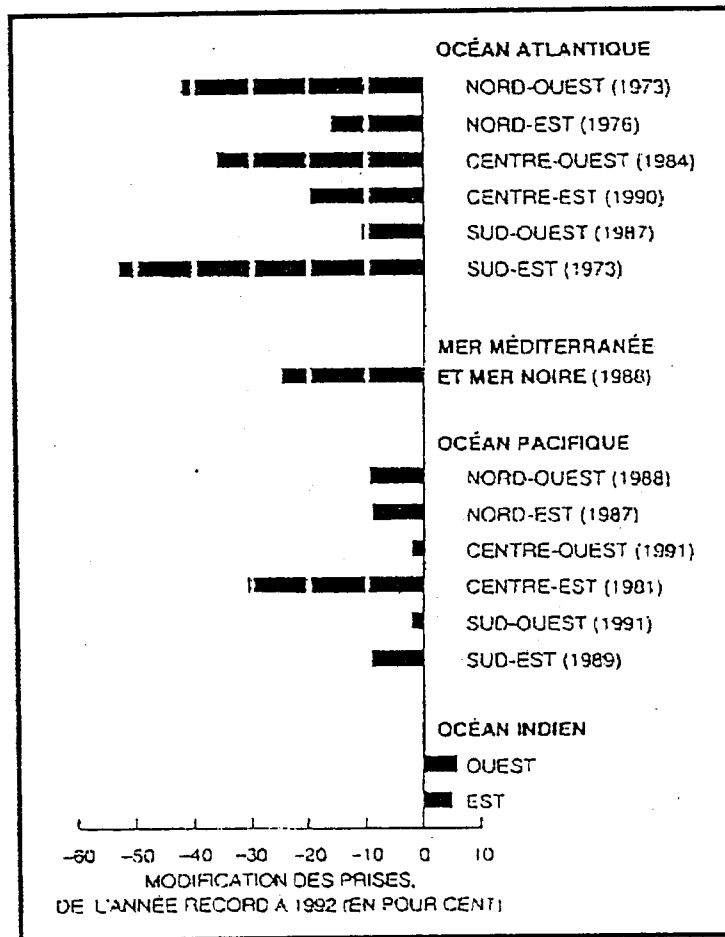
On imagine les convoitises qu'un tel pactole peut provoquer. Selon la Direction Régionale des Affaires Maritimes, ce chiffre d'affaires ramené à une flotte de 20 navires (ce qui correspond à la flotte espagnole autorisée à pêcher dans la zone économique des îles Éparses) correspond un chiffre d'affaires moyen de 192 millions de francs pour une production minimum de 32 000 tonnes. Quelle est la part de ce chiffre d'affaires reversé à la France comme droit d'exploitation de sa zone économique ?

Lorsque fut signé le premier contrat en 1990, cet accord de pêche privé prévoyait une base de 50 écus par tonne jusqu'à concurrence du volume de 3600 tonnes (soit 180 000 écus, ce qui correspond approximativement à 1 180 722 francs français) puis vingt écus par tonne au-delà. Cependant selon la DRAM (Direction Régionale des Affaires Maritimes) :

« Les éléments disponibles dans le dossier ne permettent pas d'établir si les espagnols ont versé plus de 180 000 écus par an à la Collectivité Territoriale de Mayotte ; ceci pourrait entre autres s'expliquer par le fait qu'en l'absence de tout contrôle, l'état français (Mayotte) n'était pas en mesure d'établir le dépassement du seuil de 3600 tonnes ¹²⁹ ».

Récapitulation des zones favorables aux concentrations de thon dans l'OI

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de prévoir des moyens de contrôle pour vérifier la réalité des captures. La DRAM a donc mis en place un système de contrôle composé de trois éléments complémentaires : des contrôleurs embarqués, l'installation à bord des navires de pêche de balises Argos et enfin la prise en compte statistique des captures. Ces moyens de contrôle ont été complétés par une révision financière des accords précédents. Maintenant l'armateur doit verser une redevance fixe de 50 € par tonne pour les 100 premières tonnes et une deuxième redevance de 20 € la tonne payable à partir de la 101e tonne. Cette politique n'a pas tardé à porter ses fruits puisque les prévisions des recettes et des dépenses pour l'année 2000 font apparaître un excédent, pour les zones économiques des îles éparses et de Mayotte, de 637 000 F.



Les prises de poissons mondiales. Source : Carl Safina, 1996.

(Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année record des prises de poissons pour chaque océan. Les barres indiquent la croissance annuelle moyenne depuis 1988 dans l'océan Indien).

¹²⁹ Rapport sur les contrats de pêche privé réalisé par la DRAM et adressé au Préfet de La Réunion.

Or, avec des moyens réduits aussi bien en hommes qu'en matériels, les îles Éparses, uniquement à travers la pêche dans leur zone économique, génèrent un bénéfice. Elles démontrent ainsi qu'elles peuvent être un espace économique intéressant pour la France. Cependant, leur fragilité écologique nécessite de grandes précautions dans l'idée d'une exploitation économique. Existe-t-il des solutions d'aménagement économique non-extractives ? Car l'océan Indien est le seul Océan dans lequel les prises augmentent. On l'a vu partout ailleurs la pêche intensive finit par épuiser leurs ressources et l'on assiste partout dans le monde à une baisse du tonnage des prises. C'est ainsi que l'on peut parler de richesses à propos de la pêche dans la zone des îles Éparses, mais si on veut qu'elle dure, il faut la préserver. Existe-t-il des moyens de développer cet espace ?

c) Vers des solutions d'aménagement économique non-extractives :

Pourquoi est-il nécessaire d'envisager un aménagement économique des îles Eparses ?

La possibilité de mener des actions d'entreprises industrielles permet de générer un revenu destiné à mieux protéger l'écosystème original des îles Eparses. L'aspect financier devient alors un moyen de protéger l'environnement en assumant ses coûts.

Est-ce que ce type de modèle, où l'économie est au service de l'environnement, existe quelque part dans le monde ?

Les îles australes que la France possède dans l'océan Indien (Amsterdam, Saint-Paul et l'archipel des Kerguelen) semblent répondre à ce type de description. En effet, elles disposent de trois types de revenus originaux : scientifique, philatélique et un tourisme haut de gamme que l'on peut vraisemblablement appliquer aux îles Eparses.

Le revenu issu des expéditions scientifiques a pour origine toute société, toute université ou autres qui décident d'aller étudier ce milieu original ou celui qui l'entoure. Pour ce faire, l'institution ou l'entreprise doit verser aux Terres Australes et Antarctiques Françaises le remboursement des frais engagés par celle-ci. Ce type de contrats privés est applicable aux îles Eparses, pour de nombreux types d'études :

les tortues¹³⁰, la barrière de corail dans un environnement préservé ou le développement d'une faune et d'une flore isolées.

La philatélie semble pour le moment hors de propos car elle a un parfum de provocation vis-à-vis des états qui revendiquent ces îles.

Le tourisme haut de gamme est quelque chose que l'on peut envisager à l'instar des îles australes. Les TAAF proposent en effet des voyages vers les Kerguelen pour environ 55 000 francs. Ce type de tourisme est tout à fait envisageable vers une destination telles les îles Eparses, qui offrent tout de même par rapport aux îles australes des paysages plus paradisiaques et surtout moins froids. S'il semble peu probable que ce type de voyage puisse être à la portée de n'importe quel touriste, on peut envisager de le vendre à des sociétés désireuses de récompenser des salariés méritants. On peut également imaginer que ce type de billets soient vendus à des entreprises désireuses de les offrir à leurs meilleurs clients. Il faut néanmoins se soucier de l'impact écologique de ces touristes. Et afin de restreindre les dégâts occasionnés par ces nouveaux venus, si l'idée est acceptée, il devient obligatoire de limiter en nombre l'accession des îles.

Si ces solutions peuvent sembler séduisantes pour amener des revenus et assurer une bonne rentabilité de ces territoires, il ne faut pas penser que ces moyens pourraient assurer à eux seuls l'essentiel des revenus. Des industries plus traditionnelles peuvent subsister dans la zone. Il faut réfléchir à une frontière séparant les industries extractives de la proximité des îles. Ainsi dans la limite de 12 milles marins seules les expéditions scientifiques et le tourisme haut de gamme seraient autorisés. A l'extérieur de cette limite, la pêche ou d'autres types d'industries telles la prospection pétrolière sont envisageables.

Pour quelle raison développer une économie à partir des îles Eparses ? La réponse est simple : pour les faire exister ! Nous verrons cela dans une partie ultérieure de notre étude. Maintenant, nous allons étudier une autre dimension de ces îles : leur intérêt géostratégique.

¹³⁰ Les tortues sont l'espèce-phare des îles Eparses, un symbole que l'on pourrait développer. Cet animal grâce à son énorme capital de sympathie dans l'opinion publique serait le logo publicitaire idéal de ces îles. Sur les tortues, on peut consulter l'article du journal « Le Monde » du 5 novembre 1998, intitulé : « De la Guyane à La Rochelle, la France est une terre d'asile pour les tortues marines » .

2- Une position française établie dans un océan encore assoupi :

Présente depuis trois siècles dans l'océan Indien, la France a, au cours de l'histoire, possédé de nombreuses colonies dans cette région du monde. À la suite du mouvement de Décolonisation, elle a néanmoins conservé des territoires reflète de son passé ou des bases aéronavales dans un certain nombre de pays souverains.

Les pays avec lesquels nous avons des accords de défense ou les territoires français de la zone sont essentiellement situés dans la partie occidentale de l'océan Indien. Par leur position, ils contrôlent les deux « portes » occidentales de cette Océan, à savoir le canal du Mozambique et l'accès à la mer Rouge par le détroit de Bab el Mandeb que l'on peut contrôler à partir de Djibouti.

La France possède des bases solides qui lui permettent d'intervenir efficacement dans toute la partie occidentale de l'océan Indien. Cette région est une zone, uniquement dans sa partie océanique, où l'on trouve peu d'activités militaires. L'espace maritime comme nous le verrons, n'est pas le lieu d'une confrontation entre deux ou plusieurs marines de guerre. La France peut donc y déplacer ses forces en toute liberté à partir des positions qu'elle contrôle.

Quel est l'avenir des positions et des bases françaises dans le sud-ouest de l'océan Indien ?

Et surtout est-ce qu'elles peuvent être améliorées afin de permettre à la France d'assurer plus efficacement la défense et la surveillance des routes maritimes majeures traversant l'espace dont elle est responsable ?

a) Les zones de passage occidental de l'océan Indien sont sous influence française :

Les îles Eparses ne doivent leur intérêt stratégique qu'à leurs positions dans le Canal du Mozambique. On se trouve dans une situation où la géographie induit la politique. En effet, malgré les changements politiques survenus dans la zone depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale : indépendance de Madagascar, indépendance

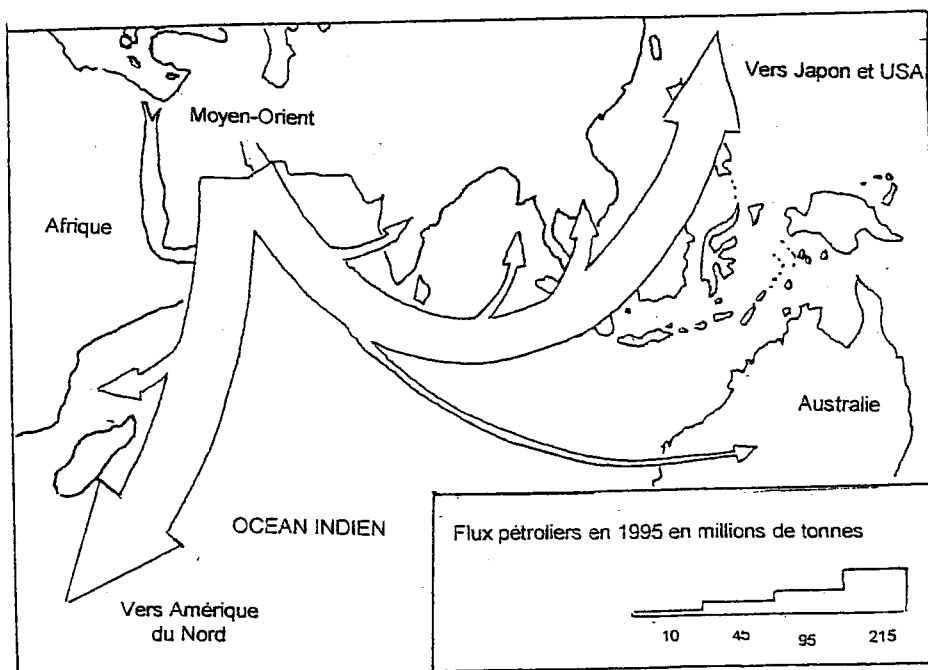
de tous les pays d'Afrique de l'est et l'intrusion politique de l'URSS dans l'océan Indien, le canal du Mozambique reste un de ces lieux stratégiques majeurs.

Cette importance est soulignée par un rapport d'information de l'Assemblée de l'Union française du 7 juillet 1955, où l'intérêt stratégique de la Zone est clairement établi.

« Madagascar est également un point de contact entre les zones de peuplements européens de l'hémisphère austral (sud-est africain et Australie). Cette situation privilégiée au point de vue stratégique n'a échappé ni à l'Angleterre, ni à l'Allemagne, ni au Japon lors du dernier conflit et il est certain que d'ores et déjà les puissances du Commonwealth ou de l'Asie et l'URSS si puissamment armées dans le Pacifique et aux frontières de la partie méridionale du continent asiatique portent un intérêt croissant au développement de notre puissance sur cette île lointaine. »

Après l'indépendance de Madagascar, la France repositionne son dispositif sur La Réunion dont l'importance, surtout après les travaux du Port, est essentiel pour la présence stratégique de la France dans l'océan Indien.

C'est ainsi que par sa présence sur les îles Éparses, la France contrôle une voie maritime de première importance. Il s'agit de la route qui, du Golfe Persique en passant par Le Cap, amène le pétrole produit au Moyen-Orient vers l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.



SOURCE : Atlas des relations internationales, Hatier, Paris 1997

« L'accès à la suprématie maritime passe donc à la fois par l'appui sur des bases de projection et sur le contrôle des rivages continentaux. La troisième dimension concerne la maîtrise des transitions maritimes, des passages liant les mers les unes aux autres, ouvrant les mers intérieures aux océans et inversement. Les détroits et les canaux jouent ici un rôle fondamental¹³¹ ».

En 1997, environ 460 millions de tonnes de pétrole quittent le Golfe Persique. Sur cette quantité environ 215 millions de tonnes transitaient par la route du Cap¹³². Cette route en amont, passe soit à l'est de Madagascar dans l'espace maritime de La Réunion et de Tromelin, soit à l'ouest dans le Canal du Mozambique où se trouvent Mayotte et les autres îles Éparses. Le Canal du Mozambique est ainsi régulièrement emprunté par les supertankers qui ne peuvent, vu leur tonnage, emprunter le Canal de Suez. Cette route maritime a une telle importance pour ce trafic pétrolier qui l'emprunte, qu'elle est surnommée *« l'autoroute des hydrocarbures »*.

Les détachements militaires en poste sur les Éparses les aperçoivent régulièrement aux environs de ces îles.

Les îles Éparses occupent ainsi une position privilégiée dans un de ces espaces stratégiques majeurs : le Canal du Mozambique. Cette position n'échappe à personne depuis longtemps. C'est le sens de la déclaration en 1956 du président portugais M. Lopes, cité dans le bulletin numéro 1573 de la sous-direction du Ministère des Affaires étrangères de novembre 1956¹³³.

« (...) l'interdépendance de nos intérêts devrait s'affranchir de la barrière constituée par le canal maritime qui nous sépare »

Si les îles Éparses sont ainsi idéalement placées sur une route stratégique, quelle peut être leur utilité d'un point de vue militaire ? Peut-on imaginer qu'elles puissent servir de points d'appui, tel Diego Garcia pour les Américains au centre de l'océan Indien ?

¹³¹ « Dictionnaire de géopolitique » par A. Chauprade et F. Thual, Ellipses, Paris 1999.

¹³² Source Institut Français du Pétrole.

¹³³ Archives d'outre-mer, AFPOL/carton 2184, dossier 9.

b) Un aménagement difficile et des coûts d'occupation importants?:

Un aménagement difficile ? : Certains ont pensé aménager les îles Eparses de la façon dont les Etats-Unis d'Amérique ont aménagé Diego Garcia. C'est cette idée que développe André Oraison dans le contexte de la guerre froide :

« (...) au besoin, le gouvernement pourrait aménager en base d'observation à des fins militaires les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dispersés dans l'océan Indien et le canal de Mozambique autour de la grande île de Madagascar ».

Comme on l'a noté dans le rapport d'information n° 165 adressé à l'Assemblée de l'Union Française sur la défense de Madagascar, et qui préconise l'établissement de bases solides dans cette zone, les îles Eparses pourraient se transformer en une série de bases maritimes, relais de la puissance navale française dans l'océan Indien. L'aménagement de ces îles répondrait alors à des motifs stratégiques.

Cet aménagement semble tout-à-fait improbable. Il faut nous rappeler que ces îles sont classées en réserves naturelles, et l'on voit mal le Ministère de la Défense les bétonner afin de les transformer en un complexe aéronaval. De plus la situation stratégique de la zone ne se prête pas à des investissements massifs que nécessiterait l'établissement de telles plates-formes.

On peut cependant se poser la question, est-ce qu'en cas de problème majeur dans la zone, la situation stratégique ne nécessiterait pas la construction de telles bases ?

Même dans le cadre d'une situation de crise internationale, les îles Eparses ne pourraient être transformées en bases. Les problèmes que l'on rencontrerait alors sont trop nombreux : le manque total d'eau douce, l'absence d'une zone où les navires peuvent mouiller et enfin le manque d'espace nécessaire pour l'installation d'une base aérienne digne de ce nom (Diego Garcia mesure 21 km de long et 7 km de large¹³⁴). Mais la raison principale qui rend inutile la construction de ces bases sur ces îles tient à la proximité de La Réunion et de Mayotte. Ces deux îles offrent des possibilités bien plus importantes et sont les véritables relais de la puissance

¹³⁴ « Grand atlas » Larousse, Paris 1994.

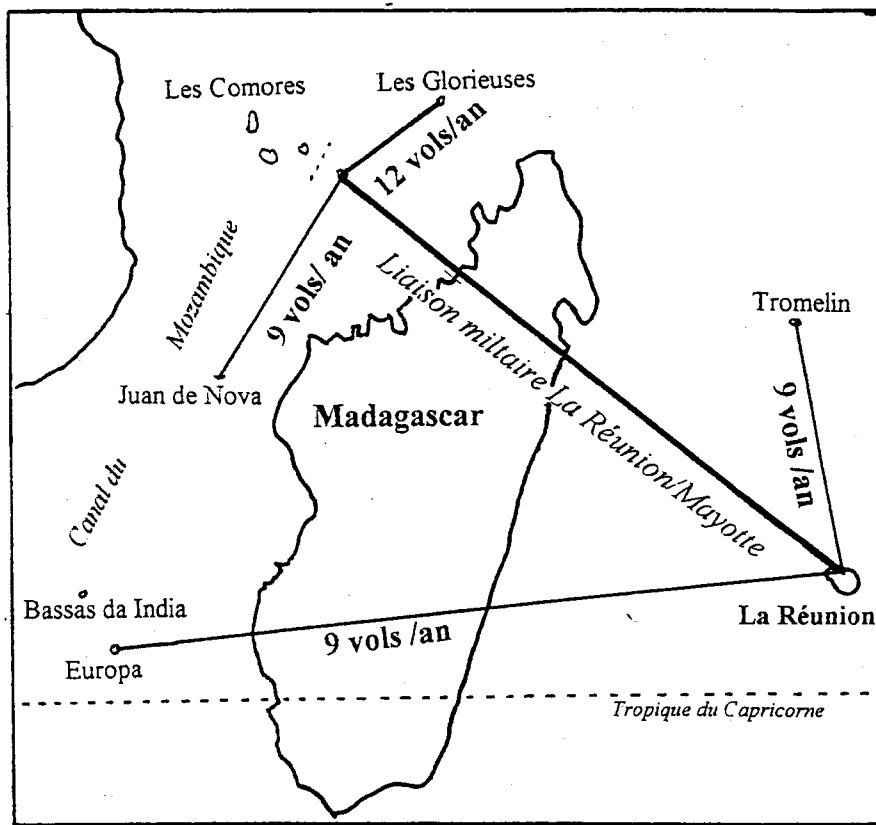
militaire française dans l'océan Indien ; La Réunion par l'importance de ses infrastructures, de ses capacités d'approvisionnement et de son niveau de développement permet d'accueillir d'importantes forces navales, aériennes ou terrestres en provenance de métropole. Mayotte est stratégique par ses capacités de mouillage dans un lagon susceptible de contenir la totalité des navires de la Marine Nationale.

L'intérêt stratégique des îles Eparses, ne résulte pas d'un aménagement possible, mais de la zone maritime qu'elles contrôlent. Les îles Eparses ne sont que les avant-postes du binôme formés par La Réunion et Mayotte, et n'existeraient pas sans ces deux îles.

Des coûts d'occupation importants ? : dans cette partie, nous n'essayerons pas de définir si l'occupation des îles Eparses est rentable ou non. De toute façon, les faits sont là, d'un strict point de vue financier, les îles ne sont pas « une bonne affaire » pour la France. Mais toute notre thèse vise à démontrer que les îles Eparses ont une valeur intrinsèque très importante et que leur intérêt ne se résume pas à ce qu'elles peuvent immédiatement nous rapporter. Il est ainsi impossible de mesurer précisément les recettes en termes d'images, de protection de la nature et de protection des nations de la zone face aux cataclysmes. Nous nous contenterons de recenser les moyens mis en place par la République pour affirmer sa souveraineté sur les îles Éparses et de voir si nous pouvons dégager le coût induit par cette présence sur les îles.

Les coûts provoqués par la volonté d'une présence française sur les îles Éparses sont exclusivement liés à la permanence de la souveraineté et à son soutien. Il s'agit d'amener les météorologues sur les îles qui ne sont pas encore

LA DESSERTE AERIENNE DES ILES EPARSEES



Charles MICHEL, juin 2000

Echelle : 2cm pour 400 Km

équipées d'une station automatique, le détachement de l'Armée de Terre et le gendarme. Une fois ces personnels en place, il faut prévoir le ravitaillement en vivres, en eau potable et en carburant mais également les impondérables tels que la réfection et l'entretien des bâtiments.

Pour ravitailler ces hommes, il existe deux types de liaison : l'une maritime, l'autre aérienne.

Le ravitaillement par voie de mer est assuré par le BATRAL, le « Lagrandière », qui effectue la tournée des îles trois fois par an. Cette tournée ne concerne pas l'île de Tromelin qui n'est pas ravitaillée par voie maritime. Le circuit de ravitaillement s'effectue entre un et deux mois, suivant les escales qui peuvent être effectuées dans les pays de la zone. Ainsi lors du dernier ravitaillement en juin-juillet 2000, le bâtiment a fait escale neuf jours aux Seychelles dans le cadre d'une participation à une manœuvre internationale. On le voit à travers cet exemple, il est difficile de définir les coûts qu'entraîne, pour la République Française, la possession des îles Éparses. Même s'il ne devait pas ravitailler les îles, ce bâtiment serait obligé de prendre la mer pour des missions d'entraînement ou des exercices nationaux ou internationaux. Ainsi le ravitaillement des îles Éparses n'est pas un surcoût pour la marine, il est même profitable au sens où il favorise l'entraînement des équipages au débarquement de ravitaillement sur des plages difficiles d'accès.

Le ravitaillement par voie aérienne est assuré exclusivement par l'Armée de l'Air et ses Transall de la Base Aérienne 181 de La Réunion. Chaque année l'armée de l'air reçoit pour ses avions ce que l'on appelle un « potentiel de vol » ; il s'agit d'un crédit pour un certain nombre d'heures de vol annuel. Pour La Réunion ce potentiel est de 870 heures de vol par an, sur ce total 450 heures sont réservées pour le ravitaillement des îles Éparses¹³⁵.

Si l'on veut être plus précis, il faut huit heures de Transall pour se rendre et revenir de l'île d'Europa. À raison d'une mission tous les quarante-cinq jours, en temps normal, neuf rotations sont effectuées par an. Pour Juan de Nova et les Glorieuses, sont effectuées respectivement neuf et douze rotations par an. Il faut cependant noter que pour ces deux îles, l'avion fait une escale à Mayotte ce qui permet de compléter le chargement par du fret à destination de cette dernière. Il reste le cas particulier de Tromelin, à une heure et demie d'avion de La Réunion, et

qui n'est ravitaillable que par air. Cette île n'est occupée que par les météorologues. Elle est également ravitaillée tous les quarante-cinq jours. Cependant du fait de l'absence de détachement militaire (gendarmes ou personnels de l'armée de terre) ce service devrait être prochainement facturé à Météo-France, qui s'oppose à cette facturation des liaisons aériennes militaires en invoquant l'argument qu'elle remplit une mission de souveraineté et que l'installation d'un poste militaire permanent à Tromelin coûterait beaucoup plus cher au Ministère de la Défense que les neufs vols de liaison annuels.

Dans le cas d'une facturation à une entreprise privée, le coût de l'heure de vol de Transall s'élève à 30 000 francs. Dans le cas du ravitaillement des îles Éparses, ce tarif ne peut s'appliquer puisqu'on l'a vu les 450 heures de potentiel seraient de toute façon utilisées pour l'entraînement des pilotes. De plus, l'Armée de l'Air apprécie particulièrement de pouvoir entraîner ses pilotes d'avions de transport à des atterrissages sur des pistes courtes et sommaires telles qu'en sont équipées les îles Éparses.

L'entretien et la présence des stations météo a également un coût. Le budget de la Direction Régionale de Météo-France pour les Éparses est d'environ 10 millions de francs. Il comprend l'entretien des stations météo (environ trois millions de francs) et sept millions de francs de frais de personnel¹³⁶. On comprend mieux ainsi au vu des coûts des personnels, la politique d'automatisation des stations. Il faut quand même noter que suite à la décision d'abandonner les îles Eparses pour les météorologues, Météo-France à La Réunion a connu une journée de grève.

On ne peut ainsi pas vraiment parler de coûts importants pour la présence française sur les îles Éparses. Cette présence, et en particulier celle des météorologues, permet par la prévision des trajectoires cycloniques d'éviter ou de limiter les catastrophes naturelles dans toute la zone du sud de l'océan Indien. Et cette protection des populations n'a pas de prix.

¹³⁵ Sources état-major des FASZOI.

¹³⁶ Source : Direction Régionale de Météo-France à La Réunion.

c) Des îles de petites tailles mais pesantes dans nos relations diplomatiques:

Il faut replacer ce différend dans le contexte diplomatique général du sud-ouest de l'océan Indien. Ce conflit diplomatique entre la France et les trois états qui revendiquent les îles Eparses est mineur. Tous les états présents dans ce conflit ont, par ailleurs, d'excellents rapports de coopération avec la France. Il s'agit surtout lors de réunions bilatérales d'éviter ce sujet sensible pour se consacrer à des questions plus importantes.

La contestation permanente de la souveraineté de la France sur les îles Eparses amène souvent une détérioration de nos relations diplomatiques avec les pays émettant ces revendications. Il semble évident que ce thème récurrent de souveraineté disputée sur les îles Eparses vient de l'absence de traités ou d'entente entre les états :

« (...) cela dit, il est difficile de connaître l'étendue exacte de la zone économique française de Tromelin dans la mesure où elle interfère avec la Z.E.E. des pays voisins (Madagascar et Maurice), aucune convention de délimitation des zones en question n'a été signée par les états intéressés ¹³⁷ ».

Le gouvernement mauricien conteste la souveraineté française sur Tromelin depuis le 2 avril 1976, en se fondant sur une disposition ambiguë du traité de Paris. Selon des sources diplomatiques, en décembre 1990 a eu lieu une réunion d'experts sur le sujet qui n'a abouti à aucun résultat concret. Cependant, devant les progrès de la négociation avec Londres sur le dossier de l'archipel des CHAGOS la France propose aux Mauriciens, tout en réaffirmant que sa souveraineté n'était pas négociable, de développer une coopération scientifique sur l'île. Cette offre a été acceptée lors d'une réunion à Port-Louis, le 14 mars 1995. Mais jusqu'à ce jour ces résolutions n'ont connu aucun début d'application concrète. Ainsi lorsque le président Chirac a parlé de cogestion, cette question était déjà bien avancée lors des réunions bilatérales qui avaient eu lieu avec les Mauriciens. D'une façon générale, la France pense que suite au sommet de la COI et à l'introduction de sa demande d'adhésion à l'« Indian Ocean Rim » au titre de La Réunion, il est souhaitable d'éviter toute provocation et toute manifestation gratuite de souveraineté sur ces zones sensibles

¹³⁷ « A propos du différend franco-mauricien sur Tromelin » Op.cit.

(tel que le projet de création d'une philatélie propre aux îles Eparses, envisagée en 1997, pour conforter la présence française sur ces îles).

Pour les îles Eparses du canal du Mozambique, les Malgaches continuent de revendiquer ces îlots. Cependant, ils n'ont jamais fait part de leur intention d'évoquer un nouveau statut. Leurs revendications sont purement territoriales. Et, la guerre civile qui a fait rage en 2001-2002 à Madagascar va éloigner l'idée de rattachement des îles Eparses au profit d'une reconstruction et d'une réconciliation nationale à l'intérêt beaucoup plus immédiat et pressant.

Les entretiens franco-mauriciens sur Tromelin, qui avaient permis de convenir de certains secteurs de coopération bilatérale sur l'île n'avaient pas entraîné de renouveau des revendications malgaches dans le canal du Mozambique. Toujours selon les mêmes diplomates, le président malgache a abordé ce sujet, en novembre 1998, avec le secrétaire interministériel pour l'océan Indien et l'Ambassadeur de France, à l'annonce de la tenue d'un deuxième sommet des chefs d'état de la COI. Le Président de Madagascar Didier Ratsiraka a ainsi proposé l'exploitation conjointe des îles Eparses du canal du Mozambique. Il nous a été confirmé que la revendication malgache était essentiellement une revendication économique. Il souhaiterait avoir accès aux richesses de ces îles si celles-ci venaient à se révéler.

Ces contentieux territoriaux, le plus souvent en sommeil, ont fait jusqu'à il y a une dizaine d'années l'objet de relance sur le plan bilatéral ou dans l'enceinte d'organisations internationales (ONU, OUA, COI... etc.) au gré des impératifs de politique intérieure des pays concernés.

Les îles Éparses sont bien une terre française malgré les contestations de certains pays riverains. La France a, par une série d'actions volontaires ou non, commencé à attacher ces terres au territoire de la République. Cependant, loin de faiblir, la contestation de sa présence sur les îles continue. Il faut maintenant garder l'initiative pour pouvoir faire taire les remarques diplomatiques sur les îles Éparses.

Loin du statut provisoire qui a été celui de ces îles depuis l'indépendance de Madagascar en 1960 et leur rattachement à la France, il nous faut maintenant définir un statut juridique, peut-être original, mais inattaquable au regard du droit international et reconnu par tous les pays de la zone. Ce statut existe, il a déjà fait ses preuves dans l'espace constitué par les Terres Australes et Antarctiques Françaises qui sont après plus de trente ans de ce statut, des espaces

économiquement viables (les TAAF devraient prochainement atteindre l'équilibre financier¹³⁸) dans le respect très strict de l'environnement et au bénéfice de la recherche.

Quel type de statut est envisageable afin de donner une légitimité à ces îles ?

3- Redéfinir un statut pour créer un avenir à ces terres françaises:

Le statut actuel des îles Eparses est dû à un arrêté de transition. Il a eu pour but, après l'indépendance de Madagascar de donner un statut à ces îles dans le cadre de la République Française. Il est peu contraignant et il peut être corrigé à tout moment par décret administratif sans recours au parlement. On peut ainsi céder ces territoires ou au contraire faire évoluer les îles vers un nouveau régime administratif à l'intérieur de la République.

Cette évolution est politique.

Elle dépend de la volonté que peut exercer la France sur cette partie de son territoire, si elle veut le faire exister en tant qu'espace. Ces îles constituent une zone originale tant du point de vue historique (présence de nombreuses épaves), stratégiques par leurs positions sur la route des hydrocarbures et surtout elles sont un espace naturel unique au monde par la richesse d'un récif préservé. Ce lieu pour exister doit être protégé, mais aussi connu.

Le règlement du différend diplomatique peut passer par la volonté commune des pays riverains de l'océan Indien de faire de celui-ci un espace de paix et de collaboration par la mise en place de systèmes régionaux de coopération. Cela nous permettra de montrer que pour exister les îles Eparses ont besoin, par la volonté politique, de se voir attribuer un nouveau statut dont nous étudierons les différentes variantes. Nous montrerons ainsi que la reconnaissance internationale de ces îles comme possession française passe par la création d'un espace géographique attractif et reconnu.

¹³⁸ Source : Secrétaire Général des TAAF.

a) L'océan Indien : zone de paix et espace de collaboration ? :

La guerre ou les crises sont présentes sur toutes les frontières terrestres de l'océan Indien, seul l'espace maritime en lui-même n'est traversé par aucune ligne de fracture. Il n'est pas un lieu d'affrontement comme l'Atlantique nord au temps de la guerre froide ou la mer de Chine aujourd'hui. Cette situation privilégiée d'espace de paix incite les pays bordiers et les états insulaires à créer une zone exempte de conflits et un espace de dialogue et de concertation.

Quelles sont les politiques mises en œuvre et comment se traduit cette volonté de coopération au sein de l'océan Indien ?

La résolution 2832 votée par l'assemblée générale des Nations-Unies le 16 décembre 1971 qui porte la création d'une « zone de paix » en océan Indien, a été complétée par une résolution adoptée par l'assemblée générale en application de la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (54/47) le 1er décembre 1999¹³⁹, selon la proposition des pays non alignés.

Ces dispositions ont été créées de façon à empêcher la prolifération des armes nucléaires dans cette partie du monde. Il peut être interprété comme une volonté de l'Inde, un des pays à l'origine du mouvement des non-alignés, pour neutraliser l'océan Indien. Cette neutralisation permet à l'Inde de consacrer l'essentiel de son effort de défense à la lutte contre le Pakistan.

Mais depuis la fin de l'affrontement est/ouest, l'Océan Indien a vu une profonde modification de la situation politique qui prévalait. Si les risques de conflit existent toujours, ils sont maintenant surtout de nature continentale (affrontement Inde, Chine et Pakistan ou les affrontements à la corne de l'Afrique) et menacent surtout la partie nord de l'océan Indien dans le cadre de la guerre déclarée par les Etats-Unis et leurs alliés au fondamentalisme islamique et les menaces qui pèsent sur l'Irak.

Ces situations de crise peuvent être désarmées ou résolues grâce à l'intervention des Etats-Unis seule puissance capable d'exercer une influence aussi bien politique (à travers ses investissements financiers) que militaire. L'autre porte de

¹³⁹ Voir document en annexe

sortie existant dans les tentatives de limiter les conflits est celle proposée par la coopération internationale des pays riverains de l'océan Indien.

Ces regroupements régionaux sont nombreux dans la zone : l'I.O.R.I. (*Indian Ocean Rim Initiative*), la Commission de l'Océan Indien (COI), la S.A.A.R.C. (*South Asian Association for Regional Cooperation*), l'A.S.E.A.N. (Association des nations du Sud-Est Asiatique), le C.C.G. (Conseil de Coopération du Golfe) et enfin la S.A.D.C. (*Southern Africa Development Community*). Afin de multiplier ses relations et ses échanges aussi bien commerciaux que culturels, la France mène une politique active de participation ou d'observation de ces différentes organisations.

La France, pour assurer sa position dans l'océan Indien, cherche à participer aux différentes organisations régionales, et en particulier à l'IORI. Cette politique a été visible à travers la création de la COI en 1984, où la France a cherché à fédérer un certain nombre d'états francophones de la zone. Cette organisation trouve cependant ses limites par son faible impact économique et le peu de population qu'elle regroupe par rapport aux autres organisations de la zone. La langue est également un obstacle dans cet océan Indien qui fut pendant plusieurs siècles une mer anglaise et où l'anglais reste la langue majoritaire.

On sait que la République de Maurice est hostile à l'entrée de la France dans l'IORI, suite à son différend sur Tromelin. Il faut souhaiter que la politique menée par la France pour appartenir à ces organisations régionales ne se traduise pas par le sacrifice des îles Eparses dans l'amélioration de nos relations diplomatiques avec les pays de la zone.

b) Un nouveau statut pour les îles Eparses:

Doit-on définir un nouveau statut pour les îles Éparses ?

Il est nécessaire pour donner un avenir politique à ces territoires de leur donner un véritable statut légal. Le cadre dans lequel sont administrées les îles Eparses est provisoire et il dure depuis l'indépendance de Madagascar en 1960. Il a l'avantage de laisser de nombreuses possibilités politiques de règlement du différend diplomatique avec Madagascar ou l'île Maurice. Néanmoins, si l'on veut amarrer de manière définitive les îles à la France, il faut maintenant ou dans l'avenir transformer le statut, un peu flou, qui régit l'existence de ces îles au sein de la République.

Il existe, selon les personnalités rencontrées, plusieurs types de statut que l'on peut appliquer sur les îles Éparses. Nous tâcherons à partir de ces entretiens de dresser une typologie des situations politiques que l'on peut envisager. Nous avons donc dégagé trois solutions possibles pour tenter de donner un cadre législatif solide à ces possessions de la France. Evidemment, ces solutions n'ont rien de définitif et si un nouveau statut doit voir le jour, il prendra appui, pour tout ou partie, sur une de ces idées qui circule et que nous avons recueillie.

La réunion des îles Eparses avec les TAAF : cette solution a été évoquée au cours des années 70, lorsqu'il s'est agi de trouver un cadre juridique pour ces îles que l'on avait séparées de l'administration malgache :

« Il est possible d'englober entièrement les cinq bases dispersées dans un territoire d'outre-mer de l'océan Indien. Dans ce cas, le rattachement pourrait se faire soit au profit des Terres Australes et Antarctiques Françaises soit au profit de l'archipel des Comores ¹⁴⁰ ».

Cette solution peut sembler satisfaisante, il faudrait étudier les surcoûts qu'entraînent les distances considérables entre les îles australes et les îles Éparses. Les îles Kerguelen sont situées à 3490 km de La Réunion, Crozet qui est la plus proche des îles Éparses se situe à 2860 km de La Réunion. Tandis que l'îlot de Bassas da India, le plus éloigné de La Réunion, se situe à 1600 kilomètres de l'île. On le voit, la réunion de l'ensemble de ces territoires, outre le manque d'unité géographique, créerait des problèmes majeurs en entraînant des surcoûts dont le ravitaillement logistique de ces îles. Ces surcoûts ne seraient pas forcément comblés par des recettes puisque les services proposés resteraient sensiblement les mêmes.

Il est cependant indéniable que l'expérience acquise par les TAAF dans la gestion d'îlots ou d'îles inhabitées serait exceptionnel.

Le projet consistant à ajouter aux TAAF, les cinq îles de notre étude pose le problème de l'unité géographique. Les distances entre ces îles et territoires sont énormes, mais la différence de milieu est également très importante. Nous aurions alors un territoire s'étendant sous trois climats : antarctique, tempéré froid et tropical.

Il existe une seconde solution que nous n'avons pas pu explorer et qui consisterait à faire des îles Éparses des dépendances des collectivités locales françaises existant dans la zone. On aurait alors un statut similaire à celui qui régit

¹⁴⁰ Cette proposition est d'André Oraison dans un article sur la géostratégie des îles Eparses.

les dépendances de la Guadeloupe : la Désirade, Petite-Terre, Marie-Galante, Saint-Barthélémy, les Saintes, la partie française de l'île Saint-Martin. On pourrait imaginer que suite à la volonté politique de faire de Mayotte une collectivité départementale, les îles Glorieuses et Juan de Nova pourraient être rattachées à cette dernière. Les îles d'Europa, de Bassas da India et de Tromelin seraient alors administrées par le département de La Réunion.

La région Réunion n'a pas pour l'instant envisager ce problème, les îles Eparses sont du domaine de compétence du Préfet, il n'y a pas de réflexion en cours sur ce sujet, même si l'on sait que l'actuel Président de la région M. Vergès prête une attention toute particulière à l'île de Tromelin. Il est parfaitement conscient de son rôle dans la détection et la prévention des cyclones qui peuvent venir frapper La Réunion, il a donc à plusieurs reprises déclaré son hostilité aux revendications mauriciennes sur l'île de Tromelin.

La future collectivité départementale de Mayotte peut aussi avoir son mot à dire sur le rattachement de certaines de ces îles. Cette réflexion prendrait place dans un débat plus vaste sur l'avenir des positions françaises dans l'océan Indien, avec la création d'une région regroupant les deux départements que pourraient être La Réunion et Mayotte, dont les dépendances seraient constituées par les îles Éparses.

Enfin, il existe un autre avenir pour définir un statut juridique à ces îles. On peut utiliser l'expérience acquise par la France dans la création, puis la gestion des TAAF pour envisager la création d'un nouveau Territoire d'Outre-Mer. Ce territoire des Éparses reprendrait la loi publiée au journal officiel de la République Française du 9 août 1955 (page 7979) conférant l'autonomie administrative et financière aux TAAF. Ce territoire pourrait commencer à vivre avec un budget provenant des contrats de pêche dans les Zones Économiques Exclusives des îles Éparses. Puis, au fur et à mesure du développement financier de ce territoire, en particulier par la recherche scientifique, on pourrait imaginer de nouveaux axes de développement destinés à mieux le faire connaître.

c) Comment faire des îles Eparses, un pôle attractif et surtout re connu:

L'appartenance à la France des Éparses serait renforcée par l'existence d'un espace, constitué par ces cinq îles, reconnu dans le monde entier. Car comme le fait justement remarquer le président malgache Didier Ratsiraka en 1981 :

« Je suis persuadé que 90 % des Français ne connaissent pas ces îles qui n'ajoutent rien ou n'enlève rien à la grandeur de la France. Pour Madagascar, c'est important pour sa souveraineté ¹⁴¹ ».

Nous ne discuterons pas le fait de savoir si plus de 10 % des Malgaches connaissent ces îles, mais il est vrai que peu de personnes en France, ou dans le monde, ont entendu parler de ces joyaux naturels que sont les îles Éparses. La nature les a faites belles, mais elles sont également uniques par le fait qu'elles sont le lieu principal de reproduction dans l'Océan Indien d'une espèce menacée : les tortues marines. Ces îles présentent un intérêt important pour l'étude des milieux tropicaux, elles sont préservées des pollutions d'origine humaine et elles sont donc un excellent observatoire pour l'étude des récifs coralliens ou de la qualité de l'air.

Quelles politiques la France peut-elle mettre en œuvre afin de faire reconnaître dans le monde entier la spécificité et l'intérêt des îles Éparses ?

Nous avons vu dans le chapitre consacré à l'exploitation financière des Zones Économiques Exclusives que la pêche rapporte chaque année plusieurs centaines de milliers de francs qui sont pour l'instant affectées au Trésorier Payeur Général de Mayotte. Il peut s'agir là d'un départ pour créer un comité plus spécialement chargé de la promotion et de la gestion de l'espace constitué par les îles Éparses. Ce comité peut être mis en place, au départ, sans toucher au statut actuel qui régit les îles. En effet, il serait nommé par le Gouvernement français en lieu et place du Préfet de La Réunion. Cette solution offre l'avantage, outre le fait de ne pas provoquer les pays ayant des revendications sur ces îles, de nommer un homme dont la tâche unique serait d'envisager l'avenir de ces terres françaises. Le budget généré par la pêche lui permettrait de créer une équipe technique, d'occuper des locaux et de commencer à fonctionner. Cette somme provenant des revenus de la pêche n'est pas la seule que l'on peut affecter aux îles en cas de volonté politique. Les îles sont susceptibles

¹⁴¹ Cité par « Le Journal de l'île » du 07 décembre 1999.

d'être classées en réserve naturelle à l'échelle nationale, sous la forme d'un parc national.

« Le classement des îles Eparses en réserve naturelle doit d'abord se faire sur un plan national avant d'envisager une inscription au patrimoine mondial ; il est proposé de refondre les textes dans une réglementation nationale de type réserve naturelle qui garantit une reconnaissance nationale et internationale ; le code de l'environnement est applicable aux îles Eparses et permettrait la mise à disposition de crédits du Ministère de l'Environnement pour la gestion et la recherche (environ 400 KF) ¹⁴² ».

Le responsable des îles Eparses serait directeur du Parc National et disposerait ainsi de moyens financiers lui permettant de développer la connaissance des îles en France et dans le monde, mais également de soutenir la recherche scientifique dans ces îles. Il faut préciser que le classement en réserve naturelle nationale puis l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, ne concerne que l'île et le lagon. La ZEE continuerait à bénéficier d'une possible exploitation économique avec des réserves et des règles strictes concernant la sécurité des exploitations. En particulier, les recherches et l'exploitation pétrolière, il faut envisager le risque de marées noires et prévoir sur les îles ou à proximité les moyens d'y faire face.

Puis une des premières tâches qui est envisagée, est d'ancrer les îles Éparses dans la nation française par un moyen que nul ne pourrait contester. Il s'agit d'inscrire les îles Éparses au patrimoine mondial de l'humanité. Cette inscription au patrimoine mondial de l'humanité est une idée qui circule depuis quelque temps dans les milieux qui ont l'administration de ces îles. L'intérêt du projet a été rappelé par le Préfet de La Réunion en 2001 : M. Jean d'Aubigny à l'occasion de son introduction au Comité scientifique des îles Eparses le 7 mars 2001.

La France possède actuellement 28 sites classés (sur 582 sites actuellement répertoriés dans le monde) au patrimoine mondial par l'UNESCO. La candidature à un tel classement est une affaire longue et coûteuse dont le résultat n'est pas forcément acquis. Chaque 1er juillet, entre 60 et 70 propositions arrivent à l'Unesco. Les dossiers, volumineux, ont un coût unitaire d'environ 500 000 francs. Il faut à partir de là, attendre environ dix-huit mois avant que le verdict ne soit rendu. Dans le cas des îles Éparses, le contrôle et l'expertise du site seraient assurés par l'Union

¹⁴² Conclusion de la réunion du Comité scientifique des îles Eparses du 7 mars 2001.

mondiale pour la nature (UICN). Néanmoins, si le site est reconnu comme étant d'une « valeur universelle exceptionnelle » cela entraîne une notoriété et une fréquentation touristique multipliée. Ainsi la saline royale d'Arc-et-Senans recevait 50 000 visiteurs par an lors de son classement en 1982. Aujourd'hui, elle en reçoit annuellement 160 000¹⁴³.

Dans le cas des îles Éparses, la fréquentation touristique n'est pas l'intérêt principal d'un classement au patrimoine mondial de l'humanité. Surtout que dans le but de préserver ces écosystèmes fragiles, les scientifiques et les politiques souhaitent éviter une affluence en direction des îles. La notion de notoriété est bien plus importante : elle permettrait d'attirer scientifiques et médias qui par résonance feraient reconnaître ces îles dans le monde entier. On pourrait voir alors se multiplier des reportages sur la vie animale de ces îles tel celui réalisé par la Calypso dans les années 80 sur Europa. Ces émissions grand public seraient d'une importance capitale pour faire connaître ces îles à la population française.

Une fois ce label mondial décroché, il serait très difficile à un pays riverain d'attaquer la position diplomatique de la France. Puisque le statut français disparaîtrait derrière un statut de patrimoine mondial, même si la possession par la France n'est pas remise en cause par un tel classement. Cette notoriété entraînerait aussi un afflux d'équipes scientifiques venant étudier ce milieu finalement vierge de toute étude poussée. Et cela permettrait à des équipes, telle l'Agence Réunionnaise de Valorisation Marine, qui souhaitent travailler sur les îles Éparses, mais qui n'ont jamais réussi à le faire, alors qu'elles possèdent de grandes compétences pour l'étude des récifs coralliens, de mener de vastes campagnes de recherches. Il s'agit d'une volonté politique de développer la recherche en direction des îles Éparses, mais elle doit être ouverte uniquement aux compétences nationales de façon à ne pas donner d'arguments aux nations de la zone qui revendiquent ces îles.

« L'objectif est de valider par le Comité scientifique les axes de recherches à privilégier et de s'inscrire dans une démarche d'appel à projet vers la communauté scientifique réunionnaise ; la possibilité reste ouverte d'avoir recours aux

¹⁴³ « Le Point » du 3 décembre 1999, un article de M. RICHARD intitulé : « Patrimoine mondial, la course au label »

compétences nationales ; compte tenu du contexte politique autour de ces îles, l'implication des pays de la zone n'est pas envisagée ¹⁴⁴ ».

Ces îles sont très mal connues et l'ensemble des disciplines scientifiques peut y trouver un terrain sur lequel personne n'a écrit récemment et qui reste encore à découvrir. Ce milieu paradisiaque recèle peut-être encore, qui sait ? des trésors de faune et de flore inconnus jusqu'alors.

Le label de patrimoine mondial décroché, le comité directeur des îles Éparses pourrait alors se pencher sur un nouveau statut de ces îles. Ce statut permettrait de définir une nouvelle réglementation des pêches et d'inventer des solutions de financement semblables à celle des TAAF ou bien une solution originale. La France aurait ainsi un moyen de faire taire les revendications confuses des pays riverains de la zone, tout en assurant la promotion et le développement d'un espace dont elle porte la responsabilité.

¹⁴⁴ Conclusion de la réunion du Comité scientifique des îles Eparses du 7 mars 2001.

CONCLUSION GENERALE

« Ce qui est intéressant dans une liaison, c'est le début et la fin ».

Honoré de BALZAC

Les îles Eparses nous ont occupé pendant plus de quatre années. Ces îlots merveilleux ont été l'objet de notre attention constante tout au long de notre séjour à La Réunion. Elles nous ont permis d'admirer des paysages magnifiques, d'imaginer les marins qui les ont abordées pour la première fois et parfois d'envier ceux qui ont encore la chance de les parcourir régulièrement. Elles ont été une évasion du quotidien, souvent couvert, de la région de Charleville-Mézières. Notre étude est une promenade à travers l'espace et le temps, elle fut aussi l'occasion de rencontrer des personnes remarquables et de découvrir des documents particulièrement intéressants dans la compréhension de l'histoire des îles Eparses.

Mais l'intérêt principal de ce travail fut sans nul doute le sentiment de revenir aux sources de la géographie avec l'étude d'un espace très mal connu et peu cartographié. Il existe des documents ou des archives, la mémoire de personnes ayant connu l'installation des météos sur les îles et le travail que nous avons effectué sur le terrain. A partir de la synthèse de tous ces éléments, il s'agit de dégager une vision complète de cet espace.

Nous avons donc à travers ce travail dressé le tableau d'un espace à un moment du temps. Nous commencerons par aborder les conclusions auxquelles nous sommes parvenu, sans oublier les zones d'ombres qui subsistent et que d'autres éclaireront. Cette thèse se veut aussi le point de départ de futurs travaux sur les îles en espérant que la lecture de ce mémoire suscitera beaucoup d'intérêt pour cet espace unique.

Nous traiterons tout d'abord les conclusions auxquelles nous sommes arrivé puis nous formulerons des regrets sur les aspects de notre travail que nous n'avons pas pu aborder faute de temps ou de preuves des hypothèses que nous avançons.

Les problèmes majeurs que rencontrent les îles Éparses sont d'une part la faible reconnaissance nationale et internationale, d'autre part une gestion qui peut

sembler trop quotidienne pour les promouvoir véritablement. Cette gestion, on le sait, a pour but de ne pas froisser les pays riverains. Afin de pouvoir développer notre politique dans l'océan Indien qui passe par l'intégration régionale à travers les différentes organisations multinationales telles que la COI ou l'IORI.

Néanmoins, il serait souhaitable pour que les îles Éparses existent, de créer un organisme dont la mission serait uniquement tournée vers la promotion et la gestion des îles Éparses.

Mais, c'est là que l'on se heurte à une constante de la géopolitique : la volonté politique.

Il existe une volonté, et elle se traduit par un projet politique clair pour les îles. Ce projet, quelque peu minimaliste et un peu frileux, s'exprime uniquement à travers la volonté marquée de la France de ne pas remettre en question sa souveraineté sur les îles Éparses. C'est pour cela que la politique que l'on mène est celle du temps, qui, il faut l'avouer, n'est pas préjudiciable aux îles Éparses au sens où elles ne sont pas menacées de destruction ou de ravages irréparables dans un proche avenir.

Cependant, la voie qui a été empruntée peut paraître frustrante pour un certain nombre d'acteurs scientifiques curieux de pouvoir explorer plus facilement ces îles et pour qui le statut actuel des îles est un frein : l'accès est difficile et coûteux et la faible connaissance de ces îles par les opinions publiques limite l'octroi de subventions.

Des articles de journaux récents¹⁴⁵ ont montré qu'il existait des moyens, dont nous avons déjà parlé, pour mettre en valeur ces îles, mais également pour supprimer ou du moins atténuer les revendications internationales qui peuvent peser sur ces îlots. L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité serait un signal politique fort que la France pourrait envoyer aux pays riverains. Mais comme on l'a vu, cette inscription nécessite un travail que seul un organisme ou un groupe d'hommes travaillant à plein temps peut réaliser.

Les îles Éparses resteront par leur absence de populations autochtones et leur position stratégique sur le rail pétrolier en direction de l'Europe et des États-Unis une source potentielle de conflits avec les pays de la zone. La géographie commande la politique qui s'applique sur ces îles. Il ne faut, cependant pas se leurrer. Les îles Éparses ont une grande importance stratégique mais celle-ci n'est

¹⁴⁵ « La protection de l'environnement des îles Éparses » par A. ORAISON, « Le Quotidien » du 9 août 2000.

possible que grâce au binôme constitué par La Réunion et Mayotte. C'est en effet ces deux îles qui permettent aux îles Eparses d'exister. Sans la présence de ces îles françaises possédant infrastructures et populations les îles de notre étude ne seraient que des îlots déserts sans grand intérêt. Ces îles seraient alors comparable au BIOT (*British Indian Ocean Territory*) dont le seul avenir après l'indépendance de Maurice et des Seychelles fut d'être loué aux USA qui seuls ont les moyens d'établir une base ex-nihilo à des milliers de kilomètres de chez eux et puis surtout de l'entretenir année après année. Même l'URSS au temps de sa splendeur dans les années 1970 n'a pas réussi à créer une telle base malgré sa volonté affichée sur l'île de Socotra au débouché de la Mer Rouge. Ainsi les îles Eparses n'existent que par la proximité géographique de Mayotte et surtout de La Réunion, véritable cœur de l'influence française dans la région.

Malgré l'étendue des thèmes que nous avons pu balayer, il reste un certain nombre de questions que nous n'avons pas pu explorer entièrement.

Une des interrogations qui a été à l'origine de notre travail reste ainsi un peu en suspens. Les motifs qui ont poussé la République française à conserver ces cailloux peuvent sembler encore obscurs. Nous avons émis un certain nombre d'hypothèses sur le rôle joué par les différents intervenants, et la réponse est vraisemblablement un compromis de l'ensemble de ces suppositions. Les négociateurs ont sûrement envisagé la conservation de ces îles sous un angle d'abord stratégique, puis météorologique. C'est dans ce cadre que l'on peut se demander : quel rôle a pu jouer la Météorologie Nationale dans la conservation de ces îles ? Il nous faudrait vraisemblablement retrouver l'un des acteurs des négociations ou au moins l'un des témoins des tractations qui ont précédé le traité du 1er avril 1960. La réponse peut se trouver également dans les archives du Haut-Commissaire à Madagascar qui ne seront malheureusement consultables qu'en 2020. En effet, on imagine mal les diplomates ayant négocié cet accord d'indépendance se passer de la présence de la plus haute autorité de la République sur l'île, et surtout, celui-ci ne pas adresser le compte-rendu des négociations quotidiennes à Paris.

On peut regretter de n'avoir pas pu aborder davantage l'aspect du milieu naturel. La faune et la flore de ces îles, pourtant très riches, auraient nécessité un

suivi et une présence plus régulière sur l'île. L'étude de tortues est actuellement très bien réalisée par l'IFREMER. Une étude complète du milieu naturel de ces îles aurait surtout nécessité une présence beaucoup plus régulière sur les îles et un programme élaboré en commun avec le Muséum d'Histoire Naturelle. Dans le cadre de l'étude du lagon seules quelques plongées réalisées en apnée ont pu nous montrer une infime partie de ce que doit être la richesse des barrières coralliennes des îles Éparses.

Nous aurions souhaité réaliser une ou plusieurs plongées en scaphandre autonome afin de mieux saisir l'état des coraux.

Enfin, l'histoire des îles Éparses demande à être approfondie. On manque d'éléments sur la découverte des îles Glorieuses, même si les recherches que nous avons menées aux archives d'outre-mer nous ont permis de découvrir les procès-verbaux de prise de possession de ces îles. L'histoire de la découverte des îles proprement dite nécessiterait l'étude des journaux de bord des vaisseaux portugais de l'époque.

Une autre recherche, passionnante, à mener serait une recherche dans les archives navales de l'Amirauté britannique. On se souvient en effet, que les îles Europa et Bassas da India ont été différenciées par un navire britannique du nom de « Europa ». On peut espérer trouver le relevé des observations faites par ce navire à ce moment-là. Il ne faut pas oublier également que de nombreux navires anglais en route vers les Indes ont sillonné le canal du Mozambique. Ces navires, qu'ils soient de guerre ou de commerce, avaient pour mission supplémentaire d'étudier et de relever les côtes ou les îles qu'ils rencontraient. Toutes ces informations ont été collectées afin de disposer des meilleures connaissances possibles en vue de toute action navale.

On manque également d'archives photographiques sur les îles avant la Deuxième Guerre Mondiale. Il faudrait dans ce cas-là faire appel à des collections privées afin d'enrichir notre connaissance et surtout d'observer les changements qui ont affecté ce milieu si particulier.

Ce sujet nous a passionné, néanmoins nous avons rencontré un certain nombre de difficultés pour l'aborder. C'est une étude très vaste, jamais abordée dans sa totalité et qui nécessite de s'intéresser à de nombreux domaines et d'en déduire

les rapports et les applications concrètes avec les îles. Un sujet de géopolitique par la variété des acteurs et des actions qu'il entraîne nécessite de passer en revue : la géographie, l'histoire, le droit et les coutumes, la géostratégie, les ressources naturelles... etc., et encore dans cette litanie nous en oublions. Puis muni de ces données extrêmement disparates, il s'agit d'en faire la synthèse.

Cette recherche a été très enrichissante et nous a permis de découvrir et de nous intéresser à des disciplines qui nous étaient étrangères tel le droit international et plus particulièrement le droit de la mer. L'aspect juridique du problème des îles Éparses est fondamental pour la compréhension des gesticulations diplomatiques qui accompagnent les revendications des états riverains.

Les acteurs régionaux, nous avons vu un certain nombre d'entre eux à travers les positions diplomatiques de l'Australie de l'Afrique du Sud et de l'Inde. Mais les acteurs politiques locaux ne doivent pas être négligés dans le processus décisionnel qui accompagnera à terme l'avenir des îles Éparses.

La région, au sens géographique du terme, c'est également Mayotte. Quelle est la position de cette collectivité sur l'avenir des îles Éparses qui sont au moins pour deux d'entre elles (les Glorieuses et Juan de Nova) dans sa zone naturelle d'influence ?

Est-ce que les intérêts de ces deux collectivités locales sont communs ou contradictoires ? Il faudrait étudier ce problème en sachant que le point de vue que peut avoir La Réunion sur ce sujet sera sûrement pris beaucoup plus en considération du fait de son pouvoir et de son enracinement plus profond dans la République.

On le voit et on l'a démontré tout au long de ce sujet c'est la volonté politique et elle seule qui assurera l'avenir de ces terres françaises que sont les îles Éparses.

Les îles Éparses sont plus qu'une très belle carte postale. Elles sont une chance supplémentaire pour le rayonnement de la France dans le monde. Le conflit diplomatique dont nous sommes les acteurs involontaires est secondaire. Nous serons jugés sur ce que nous sommes capables de créer sur ces terres au potentiel naturel et scientifique si riche.



Lever de soleil sur Juan de Nova.

Cette photo est prise en direction de l'ouest depuis la longue plage située au nord de l'île. Elle montre la zone d'accumulation de sable grâce aux jeunes filaos que l'on aperçoit à gauche du disque solaire et qui indique une avancée de la végétation.

photo Charles MICHEL

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	page 2
PLAN GENERAL.....	page 3
INTRODUCTION.....	page 4
<u>I-LES ILES EPARSEES : DU HASARD DE LA DECOUVERTE A UN AFFRONTEMENT JURIDIQUE INTERNATIONAL.....</u>	<u>page 11</u>
<u>1- ESSAI DE DEFINITION D'UN ESPACE.....</u>	<u>page 12</u>
a) Juan de Nova et Europa en novembre 1999 et l'archipel des Glorieuses en avril 2001.....	page 14
b) Les caractéristiques géographiques.....	page 38
c) La cartographie européenne dans l'océan Indien : découverte d'un espace.....	page 76
<u>2- LA DECOUVERTE DE CES ILES FLOTTANTES ET LEUR ROLE HISTORIQUE.....</u>	<u>page 88</u>
a) Histoire de la découverte des îles Eparses.....	page 88
b) Les prises de possession de ces îles par la France.....	page 96
c) Les tentatives de mise en valeur jusqu'en 1968.....	page 116
<u>3- LE STATUT JURIDIQUE ET POLITIQUE DE CES ILES.....</u>	<u>page 129</u>
a) Le droit de la mer.....	page 130
b) Le statut des îles Eparses selon la législation française.....	page 134
c) Des îles heureusement classées réserve naturelle.....	page 137

II- DES POSSESSIONS FRANCAISES DISPUTEES, MAIS UNE VOLONTE POLITIQUE AFFIRMEE DE LES LEGITIMER..... page 140

1- LE PROCESSUS DE SEPARATION DE CES ILES DE L'ADMINISTRATION DU HAUT-COMMISSAIRE A MADAGASCAR.....page 142

- a) Un phénomène inhabituel : comparaison des décolonisations française et anglaise dans l'océan Indien.....page 143
- b) La conservation des îles Eparses : un projet réfléchi ou une question d'opportunité.....page 146
- c) Le transfert de souveraineté vers La Réunion.....page 150

2- LES REVENDICATIONS TERRITORIALES : UN « EMPIRE » CONTESTE.....page 151

- a) Les revendications mauriciennes, malgaches et comoriennes.....page 151
- b) La position des puissances riveraines.....page 155
- c) Un débat assoupi depuis que la France a retrouvée sa zone d'influence.....page 167

3- EXISTE T'IL UNE VOLONTE POLITIQUE DE LEGITIMER L'APPARTENANCE DES ILES EPARSEES A LA FRANCE ?.....page 172

- a) La présence militaire, une volonté symbolique.....page 172
- b) La veille météorologique, un service régional et international.....page 175
- c) L'environnement, un acte politique difficilement attaquable.....page 180

III- UN AVENIR POTENTIEL OU COMMENT CREER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT D'ESPACE.....page 182

1- UNE ECONOMIE ET DES RICHESSES POSSIBLES.....page 183

- a) Les richesses minières et en hydrocarbures.....page 184
- b) Les formidables, mais fragiles richesses halieutiques.....page 188
- c) Vers des solutions d'aménagement économiques non-extractives.....page 191

2- UNE POSITION FRANCAISE ETABLIE DANS UN OCEAN ENCORE ASSOUPI.....page 193

a) Les zones de passages occidentales de l'océan Indien sont sous influence française.....page 193

b) Un aménagement difficile et des coûts d'occupation importants ?.....page 196

c) Des îles de petites tailles mais pesantes dans nos relations diplomatiques.....page 201

3- REDEFINIR UN STATUT POUR CREER UN AVENIR A CES TERRES FRANCAISES.....page 203

a) L'océan Indien : zone de paix et espace de collaboration.....page 204

b) Un nouveau statut pour les îles Eparses.....page 205

c) Comment faire des îles Eparses un pôle attractif et surtout reconnu.....page 208

CONCLUSION.....page 212

BIBLIOGRAPHIE.....page 223

TABLE DES CARTES.....page 229

LISTE DES ANNEXES.....page 230

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

A-ARCHIVES :

Au Centre des Archives d'Outre-Mer, nombreuses publications sur l'océan Indien. Surtout, quelques documents nouveaux et importants sur les îles Eparses .

Correspondance du ministère des colonies entre 1914 et 1917 sur les Eparses :ref. OIND/23/132.

Rapport de campagne du brick « Le DUCOUEVIC » du 26 avril 1849 : ref. OIND/21/108.

Les affaires politiques : référence, FM66/carton 2137 et les cartons 2184 et 2662.

Pour les recherches sur tout ce qui concerne les hydrocarbures : le Centre d'Information de l'Institut Français du Pétrole, BP 311, 92506 RUEIL-MALMAISON Cedex.

Le centre des Archives du ministère des Affaires étrangères : Quai d'Orsay, 75008 Paris. De nombreux documents et une abondante correspondance entre le ministère des Colonies et les Affaires étrangères concernant les problèmes d'appartenance des différentes îles de l'océan Indien : Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents. Afrique. Volume 120.

Le Service Historique de la Marine au fort de Vincennes :

« Organisation de la zone stratégique de l'océan Indien 1951-1960 » sous la référence 3BB8IGM 40.

« Comité de défense du groupe des territoires français dans l'océan Indien, participation de l'IGM 1955-1962 » sous la référence 3BB8IGM202.

B-OUVRAGES CONSULTÉS :

I-OUVRAGES GENERAUX :

- BONIFACE (P)**, Sous la direction de, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris 1997
- BONIFACE (P)**, Sous la direction de, *Dictionnaire des relations internationales*, Hatier, Paris 1996
- CHALIAND (G) et RAGEAU (JP)**, *Atlas stratégique*, Complexe, Bruxelles, 1993.
- CHAUPRADE (A) et THUAL (F)**, *Dictionnaire de géopolitique*, Ellipses, Paris 1999
- Grand atlas, Larousse, Paris 1994
- CLAVAL (P)**, *Géopolitique et géostratégie*, Hachette, Paris 1994.
- COLET (A)**, *Histoire de la stratégie militaire depuis 1945*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris 1994.
- COLIN-DELAUVAUD (C)**, *Géopolitique de l'Asie*, PUF, Paris 1993
- DUROSELLE (JB)**, *Histoire diplomatique*, Dalloz, Paris 1990
- FONTAINE (A)**, *Histoire de la guerre froide*, Points Seuil, Paris 1993, 2 tomes.
- HUNTINGTON (S)**, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris 1997.
- KIDRON (M) et SMITH (D)**, *Atlas du monde armé*, Calmann-Lévy, Paris 1983.
- MOREAU-DESFARGES (P)**, *Introduction à la géopolitique*, Le Seuil, Paris 1994.
- SANGUIN (A.L.)**, *La géographie politique*, PUF, Paris 1977
- TROCHET (J.R.)**, *Géographie historique*, Nathan université, Paris 1998
- VIGARIE (A)**, *Géostratégie de l'océan*, Paradigme, Paris 1990.

II-OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'OCEAN INDIEN :

- BAMFORD (P.W)**, *Forests and french sea power (1660-1789)*, Toronto 1956
- GIRARDET(R)**, *Le temps des colonies*, Berger-Levrault, Paris 1979.
- FAVIER (J)**, *Les grandes découvertes*, Fayard, Paris 1991
- HALL (R)**, *Empires of the monsoon, a history of the indian ocean and its invaders*, Harpers & Collins, Londres 1996.
- HOARAU (A)**, *Les îles Eparses. Histoires et découvertes*, Saint -Denis, 1990
- HERODOTE**, *L'enquête*, Folio classique, Gallimard, Paris 1964.
- MAESTRI (E)**, *Les îles du sud-ouest de l'océan Indien et la France de 1815 à nos jours*, l'Harmattan, Paris 1994

MICHEL (M), *Décolonisation. L'émergence du Tiers-Monde*, Hachette, Paris 1993

III-OUVRAGES AYANT TRAIT A LA GEOGRAPHIE DE L'OCEAN INDIEN :

BEGUE(W), *Dynamique de l'appropriation de l'espace maritime français de l'océan Indien : création des zones économiques exclusives*, Université de La Réunion, mémoire de maîtrise de Géographie 1999

Capitaine DUCRET, *Juan de Nova*, mémoire de fin de séjour à La Réunion, janvier 1988

COUTEAU-BEGARIE (H), *Géostratégie de l'océan Indien*, Economica, Paris 1993.

DECARY (R), *Les satellites de Madagascar*, Bulletin de l'Académie malgache, 1937.

DUPON (J.F.), *L'océan Indien et sa bordure : présentation géographique* annuaire des pays de l'océan Indien, 1974.

GUEBOURG (J.L.), *Petites îles et archipels de l'océan Indien*, Karthala, Paris 1999

LABROUSSE (H), *L'Europe et l'océan Indien : perspectives géopolitiques et stratégiques*, annuaire des pays de l'océan Indien, 1974

LEYMARIE (P), *Océan Indien, le nouveau cœur du monde*, Karthala, Paris 1981

PATTON (K), *Petroleum exploration opportunities in Africa and country beyond*, ed. Pennvel 1995.

MAURICE(P) et GOHIN(O), sous la direction de, Géopolitique et géostratégie dans l'hémisphère sud, CERIGOI .

IV-DROIT INTERNATIONAL :

ORAISON (A), *A propos du différend franco-malgache sur les îles Eparses du canal de Mozambique*, Revue Générale de droit international public, Paris 1981.

ROUSSEAU (c), *Droit international public*, Dalloz, Paris 1984.

VICUNA (F) et MOMTAZ (D), *Le droit de la mer*, tome 2, Pedone, Paris 1990

V- OUVRAGES ET RAPPORTS SCIENTIFIQUES SUR LES ILES EPARSEES :

BATTISTINI (R), *La morphologie de l'île d'Europa*, rapport disponible à l'IFRECOR

DELEPINE (R), MAUGE (L), PADOVIANI (A), *Observations écologiques et climatologiques dans les îles Europa, Glorieuses et Tromelin*, Travaux et documents de l'ORSTOM, N°47, 1976.

FOURMANOIR(P), *Observations sur la faune marine et la pêche à l'île Europa*,
Mémoire à l'institut scientifique de Madagascar, 1952

LE GALL (J.Y) et HUGUES (G), *Migration de la tortue verte dans l'océan indien sud-ouest observés à partir des marquages sur les sites de ponte Europa et Tromelin*,
Amphibia-reptilia N°8 de 1987.

TROADEC (R), *Compte-rendu de missions aux îles Glorieuses : avis d'expertise sur une sensibilité du milieu littoral à une ouverture au tourisme*, rapport non publié, 10 p.

VERGONZANE (G), *Etude sur les mollusques et les échinodermes récifaux des îles Glorieuses*, Thèse scientifique, Paris 1977.

VOELTZKOW(A), *Berichte über eine Reise nach Ost-Afrika*, Berlin 1904

Il faut citer le bulletin „Phaéton“ publié par l'association « Nature et patrimoine » qui s'intéresse au patrimoine naturel des îles de La Réunion, Maurice, Rodrigues, de Mayotte et des îles Eparses.

Les références bibliographiques pour l'étude des tortues vertes et du milieu naturel des îles Eparses sont abondantes à l'IFREMER de La Réunion au Port.

C- SITES INTERNET :

Nous avons au cours de notre recherche consulté et utilisé les sites disponibles sur Internet. Certains de ces sites et leur contenu doivent cependant être regardés avec méfiance, car rien ne permet de vérifier leurs données. D'autres sont les relais de gouvernement ou de leurs services et permettent de disposer d'informations plus fiables.

Site du CERSOI :

<http://jupiter.u-3mrs.fr>

Site de l'annuaire des services des Affaires Maritimes Outre-Mer :

<http://entreprises.quaternet.fr/Earm/DRAMOM.htm>

Sites sur les îles Eparses :

<http://www.multimania.com/boue/>

<http://www.environnement.gouv.fr/ifrecor/domtom/sitdmf.htm>

L'observatoire québécois de l'océan Indien qui propose des liens vers l'atlas du gouvernement des Etats-Unis :

<http://www.oqoi.qc.ca/pays/ieoi.htm>

Site du BRGM :

<http://www.brgm.fr/>

Site de l'IFREMER :

<http://www.ifremer.fr/>

Site des Archives Diplomatiques :

<http://www.diplomatie.fr/archives/index.html>

Site de la Documentation Française/

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Site de l'Ambassade de France aux Nations-Unies :

<http://admi.net/min/mae/embassies.html>

Site de documentation de l'ONU :

<http://www.bibl.ulaval/ress/droit/onu.html>

Site historique :

<http://www.geocities.com>

D- ARTICLES DE PRESSES :

France

« Armées d'aujourd'hui »

« La coopération militaire avec l'Afrique » dossier du Sous-Lieutenant Cauchois dans le N°259 d'avril 2001.

« Géo »

« Mers et océan, le grand échiquier » dossier réalisé sous la direction de Jean Rolin, N°280, juin 2002.

« Le Figaro »

« Dossier océan » par Stéphane Barsacq du 6 juillet 2002.

« Le Monde »

« La mer sous influence » de J.Isnard du 14 mars 1988, page 15.

« La visite du chef de l'Etat dans l'océan Indien » de Jacques Amalric du 14 juin 1990, page 6.

« De la Guyane à la Rochelle, la France est une terre d'asile pour les tortues marines » de C. ROGER du 5 novembre 1998.

« La France va réduire d'un quart le nombre de ses coopérants militaires en Afrique » de Jacques Isnard du 2 novembre 1999.

« Réunis en Tanzanie, trente-cinq pays débattent de la sécurité en Afrique »
dépêche AFP du 8 mai 2001, page 4.

« Le récif corallien, refuge menacé de la biodiversité » de Catherine Vincent du 25
juin 2001, page 20.

« Inde-Pakistan : New-Delhi annonce un retrait militaire » dépêche AFP du 18
octobre 2002, page 4.

Les articles réguliers sur l'évolution du différend indo-pakistanaï à propos du
Cachemire et de la situation internationale dans l'océan Indien.

« Le Point »

« Patrimoine mondial, la course au label » par M.Richard du 3 décembre 1999.

« Cessez-le-feu au Cachemire ? » par J.Piel du 28 juillet 2000.

« Le Journal de l'île de La Réunion »

« Moroni condamne le référendum sur l'avenir institutionnel de Mayotte » par
K.Mohamed du 16 mars 2000

« Le temps des îles Eparses » par D.Paillassard du 12 mars 2000

« Les scientifiques au chevet des tortues » de Alain Dupuis du 18 février 2001

« Passation de commandement et relève à Mayotte et sur les Glorieuses » par
Michel Szkaradek du 17 août 2002

« Le Quotidien »

« La protection de l'environnement des îles Eparses » par A.Oraison du 9 août 2000

« «Cyclone» diplomatique dans les coulisses du sommet de la COI » par F.Cellier
du 7 décembre 1999

« Militaires et météorologues, les Robinsons Crusocé des temps modernes » par
L.Decloitre du 10 juillet 2000

« L'Actualité Juridique »

« Iles Eparses de l'océan Indien » par E.Le Cornec du 20 octobre 1998

« La nouvelle revue des Deux Mondes »

« Les îles Eparses resteront-elles françaises ? » par J.Foyer de janvier 1982

« Amarres » (revue des Affaires Maritimes)

« La localisation des navires de pêche par satellites » par J.L.Laurençot , n°16

« La France Coloniale »

« Historique des Glorieuses » du 15 février 1908.

« Revue Générale de droit international public » :

« L'océan Indien à la croisée des chemins » par André Oraison, 1977.

« A propos du différend franco-malgache sur les îles Eparses du canal du Mozambique » par André Oraison en 1981.

« Les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (Des curiosités juridiques) » par André Oraison et F. Miclo en 1973.

MADAGASCAR

« Midi Madagasilcana »

« Juste un mot » par S.Jacob du 17 septembre 1999.

MAURICE :

« Le Mauricien »

« Tromelin sera cogérée par la France et Maurice » par JM.Porche du 4 décembre 1999.

« Maurice obtient la cogestion de la zone économique exclusive autour de Tromelin » par JM.PORCHE du 6 décembre 1999

« Compromis historique sur Tromelin » par H.Marimootoo du 6 décembre 1999

« Le Socialiste »

« Ramgoolam réussit là où avait toujours échoué Bérenger » du 7 décembre 1999

Dans la presse mauricienne et en particulier dans « week-end », les suites de l'expulsion des habitants des Chagos et les développements récents de l'affaire avec la publication d'un rapport secret anglais préalable à la location de Diégo-Garcia aux Etats-Unis. Edition des 20 et 27 février et des 5, 12 et 19 mars 2002.

PRESSE SPECIALISEE :

« Creatous may hold promise in Majunga basin, Madagascar » par J.V.LALAHARISAINA et N.J.FERRAND, « Oil and gas Journal » du 1^{er} août 1994

« Madagascar : Deep-water exploration contracts signed » dans « African Energy » de janvier 1999.

« East African coast overlooked » par Petroconsultants (Genève) dans « World Oil » de septembre 1994.

E- COMPTE-RENDU, PROCES VERBAUX :

Compte-rendu de la XVIème Conférence Maritime Régionale du 24 novembre 1998 par la Direction Régionale de Météo-France à La Réunion.

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 1996 au Sénat portant sur la ratification des ordonnances relatives à la législation pénale applicable aux Territoires d'outre-mer.

Déclaration finale des Chefs d'Etats ou de Gouvernement de la Commission de l'Océan Indien, Saint-Denis de La Réunion le 3 décembre 1999.

Allocution de Monsieur Jacques CHIRAC en tant que Président de la Commission de l'Océan Indien, le 3 décembre 1999.

TABLE DES CARTES

- Carte de l'océan Indien, page 13
- Carte de la localisation géographique des îles Eparses, page 15
- Carte de l'état des courants marins observés sur l'île de Juan de Nova, page 23
- Carte de l'île d'Europa, page 25
- Carte du camp militaire d'Europa, page 29
- Carte de l'archipel des Glorieuses, page 33
- Carte de la Grande Glorieuse, page 35
- Carte du camp militaire de la Grande Glorieuse, page 36
- Carte de l'île du Lys, page 37
- Carte d'Europa par M. Crémazy (1883 ou 1884), page 42
- Carte du récif de Bassas da India, page 46
- Carte des îles et bancs au nord de Madagascar, page 50
- Carte de l'île de Tromelin, page 52
- Carte des Z.E.E. de La Réunion, de Mayotte et des îles Eparses, page 55
- Carte géomorphologique de Juan de Nova, page 58
- Carte géomorphologique de Tromelin, page 67
- Carte de l'océan Indien, 1598, page 77
- Carte de l'océan Indien, 1598, page 80
- Extrait de la carte orientale des côtes de l'Afrique, 1740, page 83
- Extrait de la carte des possessions françaises orientales, 1830, page 84
- Carte d'Europa du 08 octobre 1896, page 86
- Carte de Juan de Nova du 06 octobre 1896, page 87
- Carte de l'organisation de Tromelin après le naufrage de « l'Utile », page 92
- Extrait de carte de l'hémisphère austral montrant la route des navigateurs les plus célèbres, page 94
- Carte géopolitique de l'océan Indien, page 158
- Carte des possessions françaises du sud de l'océan Indien, page 168
- Carte de la saison cyclonique 2002/2003 dans l'océan Indien, page 180
- Carte des hydrathes de méthane dans le monde, page 189
- Carte de la desserte aérienne des îles Eparses, page 200

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :

Article du journal « African Energy » de janvier 1999 concernant l'exploration off-shore sur la côte ouest de Madagascar de zone de prospections possibles à 3000 mètres de fond. Et ce dans une zone revendiquée par plusieurs pays.

ANNEXE 2 :

Résolution 54/47, Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

ANNEXE 3 :

Données climatiques des îles Eparses, source Météo-France

ANNEXE 4 :

Analyse granulométrique des échantillons de sable prélevés sur Juan de Nova, Tromelin et la Grande Glorieuse.

ANNEXE 5 :

Discours du Président de la République, lors de la clôture de la Commission de l'océan Indien.

ANNEXE 6 :

Compte-rendu du 28 février 1897 de la prise de possession de Juan de Nova et d'Europa par le Capitaine de frégate FORESTIER.

interest in the 500,000-acre block and is making plans for further seismic evaluation.

Centurion announces Al Manzah find

Canada's Centurion Energy International said its Ecumed Petroleum Grombalia subsidiary had made an oil discovery at Al Manzah No 1 well in the onshore Grombalia permit in northern Tunisia. The well initially tested at 3,000 b/d of light crude for a short period, under equipment sizing constraints. The well was then choked back to one-half inch for safety reasons and was tested at 1,300 b/d for 24 hours' continuous production. The company has made a 48-hour pressure build-up test which indicates the well is capable of producing at rates higher than those initially tested. Ecumed Grombalia, the operator with a 75 per cent working interest, is evaluating the extent of the field reserves.

The company is sourcing temporary production facilities and expects to be producing from Al Manzah before the end of first quarter 1999. Centurion owns an interest in the Belli field oil processing facilities 8 km from Al Manzah, which will be tied in by pipeline and will provide a permanent processing facility.

EAST

MADAGASCAR: Deep-water exploration contracts signed

The government of Madagascar has signed two deep-water exploration agreements with small US companies for blocks in the Mozambique channel. A Houston-based company, Marex, which was involved in obtaining the concessions, told FTAE that the companies were fronting for a conglomerate of oil majors reluctant to go straight into an area potentially disputed between France, Mozambique, Madagascar and the Comoros Islands.

Xpronet has signed a one-year agreement for two blocks totalling some 35m acres in an area extending west of the Malagasy coast to a depth of 3,000 metres. The second agreement was signed with Frontier Marine, a subsidiary of Houston-based Frontier Resources International, for two blocks totalling 32m acres north-west of the island and also in depths of 3,000 metres.

A statement from Madagascar's Offices des Mines Nationales et des Industries Strategiques (OMNIS) distributed by Marex said the two areas were known to contain mesozoic through tertiary systems which could be both oil- and gas-prone. Madagascar has large tar sands deposits, gas has been discovered onshore by Petro-Canada and OMNIS, and US and Canadian independents are conducting onshore and near-shore exploration, OMNIS said - adding that

studies indicated "sedimentary basins with a structural style reminiscent of the North Sea and possible existence of similar petroleum systems".

UGANDA: Hardman plans seismic

The takeover by Australia's Hardman Resources UK minnow Planet Oil has taken its share of an exploration permit around the western Lake Alb region from 45 per cent to 90 per cent. The rest is held by another Perth-based firm, Balmain Resources. Some marine seismic is due to be shot early in 1999 by a group of US geophysicists from the University of Syracuse. A catamaran vessel is being shipped from the US for that purpose. No seismic data has ever been gathered over the concession area, covering around 4,700 km.

WEST

GHANA/NIGERIA: Privatisations

Advisor NM Rothschild & Sons says there has been "considerable interest" in the privatisation of petroleum marketer Ghana Oil Company (GOIL FTAE 8/26). Ghana's Divestiture Implementation Committee is seeking indicative proposals by 15 January before carrying out a further selection, and final bids must be submitted by 15 February. Rothschilds, working through its Washington arm told FTAE it was hoped to complete the sale by March or April. The bank is also carrying out preparatory work on privatisation of Tema Oil Refinery, and hopes to launch its privatisation in mid-1999 (see FTAE 10/18).

The Ghanaian government says it is seeking a strategic investor to take 30 per cent of GOIL with management control; another 25 per cent will be floated on the stock exchange and the remainder will remain in government hands. Similar terms will apply to the sale of Tema oil refinery, which runs on imported Bonny Light/Brass River crude from Nigeria and produces gasoline, kerosene, jet and low-sulphur straight run fuel oil for the domestic market and neighbouring states.

• Meanwhile, in a sign that Nigeria's new government is serious about significant economic reform, NM Rothschild is among bank in talks with the Lagos authorities on the possibility of advising on the eventual privatisation of National Electric Power Authority (NEPA) and Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC).

COTE D'IVOIRE: Danes in, Gentry out

The Danish A P Moller group, which operates through its Maersk Oil subsidiary, has signed an agreement in principle with Daniel Kablan Duncan, the Ivorian prime minister, to take up acreage

African Energy
Jan 99



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/47
23 décembre 1999

Cinquante-quatrième session
Point 69 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Première Commission (A/54/556)]

54/47. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, figurant dans sa résolution 2832 (XXVI) du 16 décembre 1971, et rappelant également sa résolution 52/44 du 9 décembre 1997 ainsi que les autres résolutions applicables,

Rappelant également le rapport de la Réunion des États du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, tenue en juillet 1979¹,

Rappelant en outre le paragraphe 148 du Document final de la douzième Conférence des chefs d'États ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998², où il était noté, en particulier, que le Président du Comité spécial de l'océan Indien poursuivrait ses consultations officielles sur les travaux futurs du Comité,

Soulignant la nécessité de promouvoir des démarches faisant appel au consensus, compte tenu en particulier du climat international actuel qui est favorable à la poursuite de tels efforts,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 45 et rectificatif (A/34/45 et Corr.1).

² Voir A/53/667-S/1998/1071, annexe I; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1998, document S/1998/1071.

Notant les initiatives prises par les pays de la région afin de promouvoir la coopération, en particulier sur le plan économique, dans la région de l'océan Indien, et la contribution qu'elles peuvent apporter à la réalisation des objectifs globaux d'une zone de paix,

Convaincue que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes de l'océan Indien aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien est importante et contribuerait à faire progresser un dialogue bénéfique à tous en vue d'instaurer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région de l'océan Indien,

Considérant qu'il faut consacrer davantage d'efforts et de temps à un débat ciblé sur des mesures concrètes visant à assurer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région de l'océan Indien,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial de l'océan Indien³,

1. *Prend acte* du rapport du Comité spécial de l'océan Indien³;
2. *Se déclare de nouveau convaincue* que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes de l'océan Indien aux travaux du Comité spécial est importante et faciliterait grandement un dialogue bénéfique à tous, sur la voie de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'océan Indien;
3. *Prie* le Président du Comité spécial de poursuivre le dialogue qu'il a engagé avec les membres du Comité, et de lui faire rapport, par l'intermédiaire du Comité, à sa cinquante-sixième session;
4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir, dans les limites des ressources existantes, toute l'assistance nécessaire au Comité spécial, y compris pour l'établissement de comptes rendus analytiques;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix».

69^e séance plénière
1^{er} décembre 1999

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 29 (A/54/29).

**STATISTIQUES MENSUELLES des ILES EPARSEES
PRECIPITATIONS TEMPERATURES INSOLATION**
TROMELIN Période : 1955/2000

MOIS	PRECIPITATIONS			TEMPERATURES				INSOL
	Cumul	Moyenne	Record	Mini	Mini	Maxi	Maxi	Total
	Moyen	Maxi 24 H	Maxi 24 H	Moyen	Absolu	Moyen	Absolu	Heures
Janvier	174,9	58,3	299,1	25,3	20,5	30,4	36,3	263
Février	168,1	61,7	281,0	25,5	22,3	30,4	33,9	225
Mars	181,8	58,2	273,1	25,4	20,9	30,3	34,4	239
Avril	116,0	39,9	125,0	25,1	20,8	29,7	33,3	229
Mai	70,4	24,0	74,5	24,0	19,5	28,5	31,6	248
Juin	69,1	22,3	117,5	22,5	15,9	27,0	30,0	221
Juillet	66,5	18,8	76,3	21,6	17,4	26,1	28,5	227
Août	57,6	16,3	118,0	21,2	14,6	25,9	28,8	233
Septembre	44,7	15,0	119,0	21,6	18,0	26,5	28,8	236
Octobre	30,6	12,3	52,9	22,5	17,4	27,5	30,2	273
Novembre	36,7	17,2	173,5	23,7	19,0	28,8	33,8	282
Décembre	90,0	33,3	108,0	24,9	13,4	30,0	33,3	287

EUROPA Période : 1951/1999

MOIS	PRECIPITATIONS			TEMPERATURES				INSOL
	Cumul	Moyenne	Record	Mini	Mini	Maxi	Maxi	Total
	Moyen	Maxi 24 H	Maxi 24 H	Moyen	Absolu	Moyen	Absolu	Heures
Janvier	123,8	54,1	191,6	24,5	18,8	31,0	35,8	273
Février	110,2	45,8	171,1	24,6	19,1	31,1	34,6	250
Mars	63,9	31,9	121,4	24,1	17,3	30,6	35,2	267
Avril	28,9	15,5	86,0	22,5	15,6	29,2	33,7	255
Mai	25,9	13,7	93,5	20,4	12,2	27,5	31,9	266
Juin	15,5	8,4	30,4	18,9	10,2	25,9	29,7	248
Juillet	10,0	6,5	32,5	18,1	10,5	25,4	29,1	263
Août	8,2	6,2	100,0	18,3	11,1	25,8	30,0	272
Septembre	7,6	5,4	49,5	19,2	11,7	26,7	34,0	276
Octobre	10,3	6,3	64,0	20,8	12,4	27,9	33,5	288
Novembre	31,4	19,9	88,6	22,2	16,2	29,1	34,8	281
Décembre	104,9	52,2	437,0	23,5	17,0	30,1	34,5	273

PRECIPITATIONS :

Cumul Moyen Valeur Moyenne du Total des Précipitations Mensuelles
Moyenne Maxi 24 H. Valeur Moyenne des Précipitations Maximales en 24 heures
Record Maxi 24 H. Valeur la plus forte des Précipitations Maximales en 24 heures

TEMPERATURES :

Mini Moyen Valeur Moyenne des Températures Minimales Quotidiennes
Mini Absolu Valeur la plus basse des Températures Minimales Quotidiennes
Maxi Moyen Valeur Moyenne des Températures Maximales Quotidiennes
Maxi Absolu Valeur la plus forte des Températures Maximales Quotidiennes

INSOLATION : Cumul Moyen en heure de la durée d'Insolation

JUAN DE NOVA Période : 1974/1998

MOIS	PRECIPITATIONS			TEMPERATURES				INSOL
	Cumul	Moyenne	Record	Mini	Mini	Maxi	Maxi	Total
	Moyen	Maxi 24 H	Maxi 24 H	Moyen	Absolu	Moyen	Absolu	Heures
Janvier	290,1	113,6	450,0	25,3	21,0	31,1	34,3	230
Février	278,7	90,8	392,0	25,3	21,2	30,8	37,1	194
Mars	141,9	51,8	200,5	25,6	21,0	31,4	33,8	244
Avril	36,1	20,1	54,5	25,7	20,8	31,0	33,9	267
Mai	15,8	10,5	51,8	24,7	19,2	29,8	33,2	282
Juin	8,8	5,7	25,7	23,3	19,0	28,3	31,0	268
Juillet	9,0	5,7	35,7	22,5	17,6	27,7	30,2	274
Août	3,5	2,4	11,5	22,2	18,5	27,9	30,3	285
Septembre	2,0	1,7	8,5	22,5	19,0	28,7	31,6	280
Octobre	7,0	4,9	24,0	23,6	19,1	29,9	32,2	309
Novembre	12,8	8,5	33,0	24,7	21,4	31,1	33,2	300
Décembre	102,3	44,8	139,5	25,3	21,2	31,5	35,0	280

GLORIEUSES Période : 1960/1999

MOIS	PRECIPITATIONS			TEMPERATURES				INSOL
	Cumul	Moyenne	Record	Mini	Mini	Maxi	Maxi	Total
	Moyen	Maxi 24 H	Maxi 24 H	Moyen	Absolu	Moyen	Absolu	Heures
Janvier	216,6	60,4	144,1	24,6	18,5	31,1	34,1	222
Février	179,9	54,8	202,5	24,9	20,0	31,3	35,0	197
Mars	157,7	46,9	185,6	25,0	21,1	31,5	35,1	233
Avril	115,9	40,1	177,0	24,9	19,4	31,3	34,0	254
Mai	78,6	26,4	83,1	24,0	19,2	30,4	33,5	266
Juin	60,4	23,2	68,7	22,3	16,4	29,0	32,2	238
Juillet	47,6	15,9	52,0	21,3	15,9	28,3	31,3	251
Août	43,8	16,5	81,2	21,3	16,9	28,2	31,0	271
Septembre	17,1	9,6	69,0	22,4	16,5	28,9	30,7	268
Octobre	11,2	7,7	122,5	23,7	18,6	29,9	32,3	283
Novembre	22,2	15,4	164,5	24,5	19,5	30,9	34,8	288
Décembre	109,4	39,8	114,0	24,6	19,8	31,4	33,8	266

PROCES VERBAL

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *Iles Glorieuses . Grande Glorieuse .*

Client : /

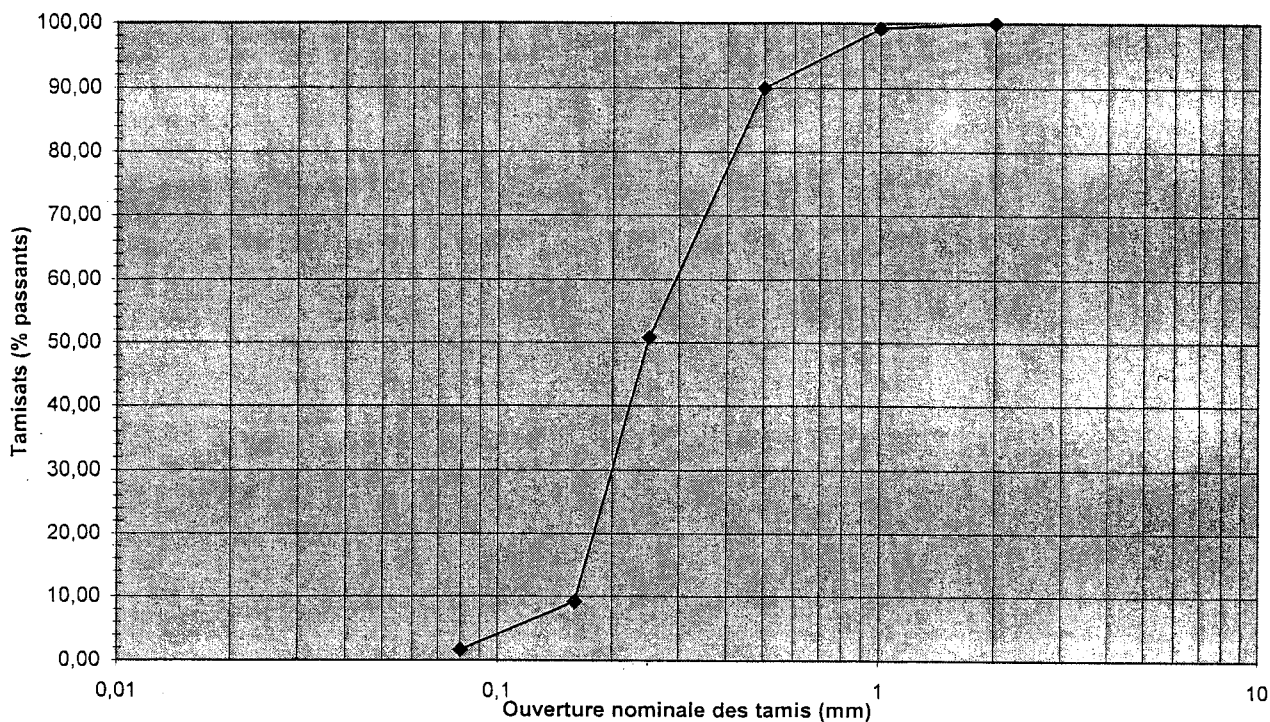
Affaire : /

Sondage : Ech. G1

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : **Sable fin blanc**



Tamis (mm)	2	1	0,5	0,25	0,16	0,08	
Passant %	100,0	99,2	90,0	50,8	9,2	1,7	

Teneur en eau naturelle : W (%) = 11,1

Equivalent de sable (piston) : ESP = 99

Valeur au bleu : V.B.S = 0

PROCES VERBAL

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *Iles Glorieuses . Grande Glorieuse .*

Client : /

Affaire : /

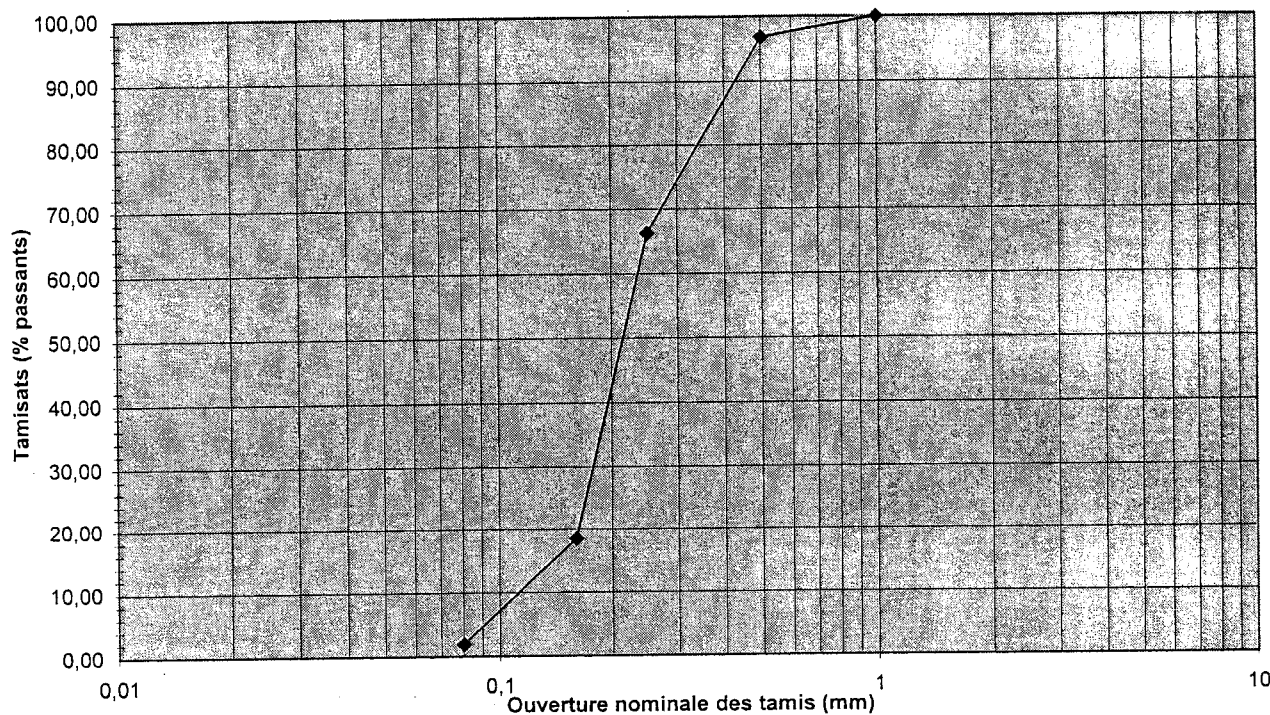
Sondage : Ech. G2

Prélèvement effectué par :

Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : Sable fin blanc



Tamis (mm)	1	0,5	0,25	0,16	0,08		
Passant %	100,0	96,8	66,2	18,5	1,9		

Teneur en eau naturelle : W (%) = 18,0

Equivalent de sable (piston) : ESP = 99

Valeur au bleu : V.B.S = 0

PROCES VERBAL

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *Iles Glorieuses . Grande Glorieuse .*

Client : /

Affaire : /

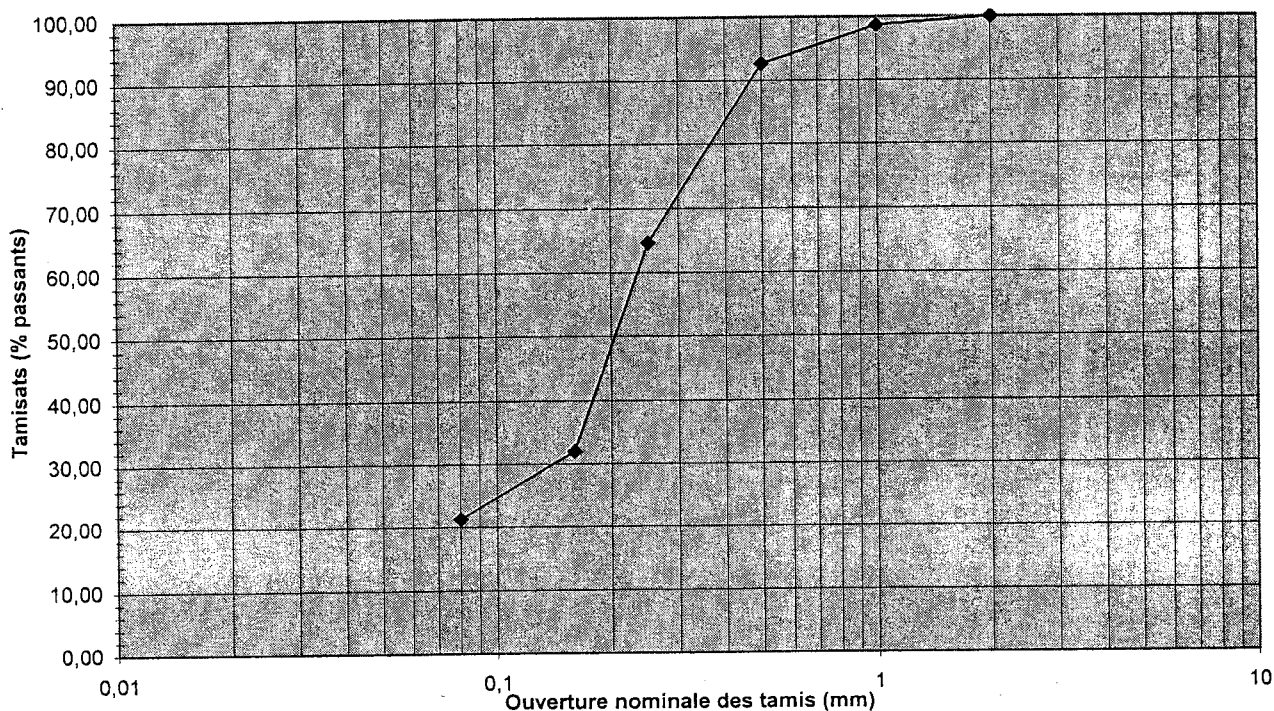
Sondage : Ech. G3

Prélèvement effectué par :

Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : Sable gris + végétaux



Tamis (mm)	2	1	0,5	0,25	0,16	0,08	
Passant %	100,0	98,7	92,7	64,7	32,0	21,3	

Teneur en eau naturelle : W (%) = 10,4
 Equivalent de sable (piston) : ESP = 33
 Valeur au bleu : V.B.S = 0,16
 Teneur pondérale en matière organique : Cmoc = 8,5

PROCES VERBAL

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *Iles Glorieuses . Grande Glorieuse .*

Client : /

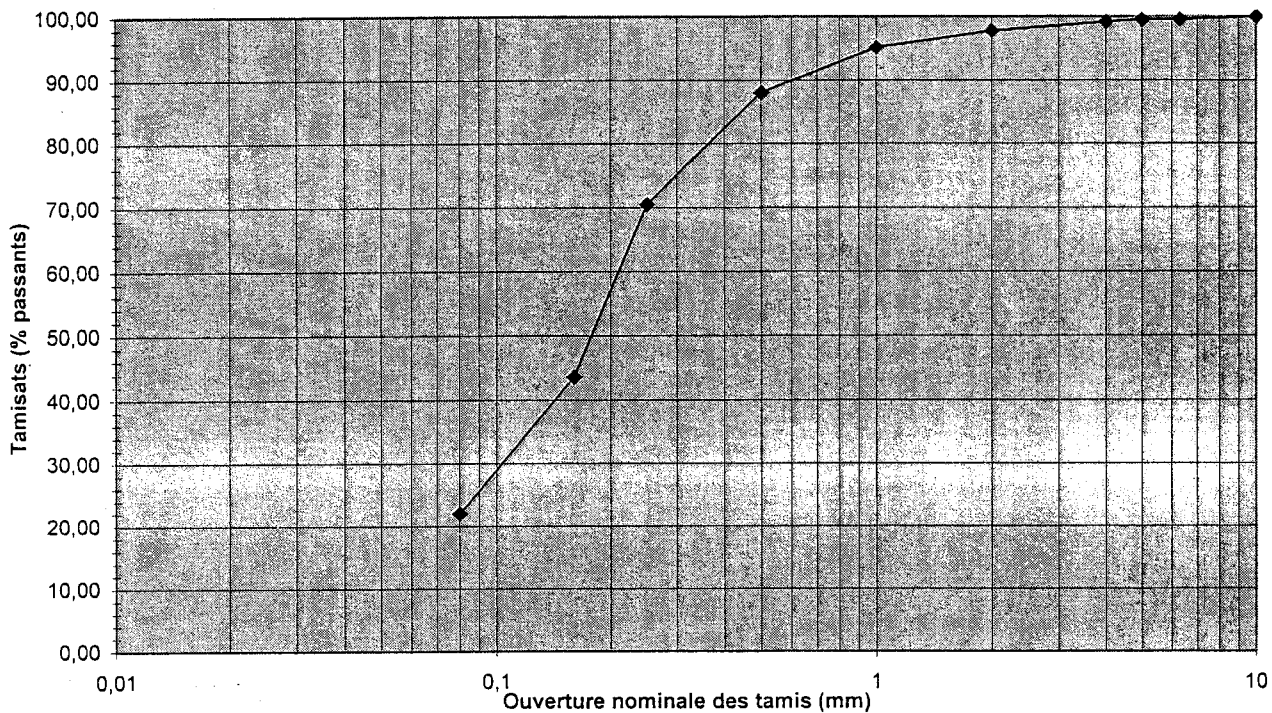
Affaire : /

Sondage : Ech. G4

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : Sable gris + végétaux



Tamis (mm)	10	6,3	5	4	2	1	0,5
Passant %	100,0	99,6	99,6	99,1	97,8	95,2	88,1
Tamis (mm)	0,25	0,16	0,08				
Passant %	70,5	43,6	22,0				

Teneur en eau naturelle : W (%) = 16,9

Equivalent de sable (piston) : ESP = 34

Valeur au bleu : V.B.S = 0,22

Teneur pondérale en matière organique : Cmoc = 3,5

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *TRORELIN*

Client : /

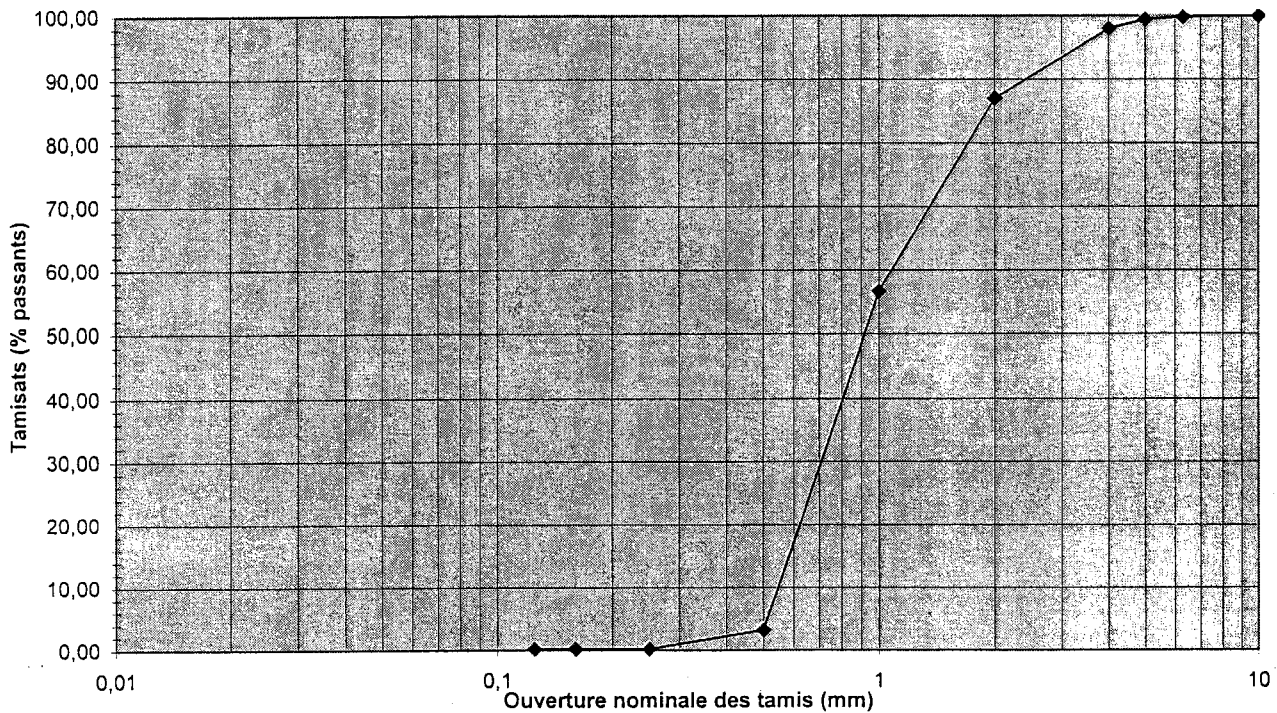
Affaire : /

Sondage : N° 1

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : **Sable blanc grossier**



Tamis (mm)	10	6,3	5	4	2	1	0,5
Passant %	100,0	99,8	99,4	98,0	87,0	56,6	3,2
Tamis (mm)	0,25	0,16	0,125				
Passant %	0,2	0,2	0,2				

Teneur en eau naturelle : W (%) = 0,8

Equivalent de sable (piston) : ESP = 98

Valeur au bleu : V.B.S = 0

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / TRORELIN

Client : /

Affaire : /

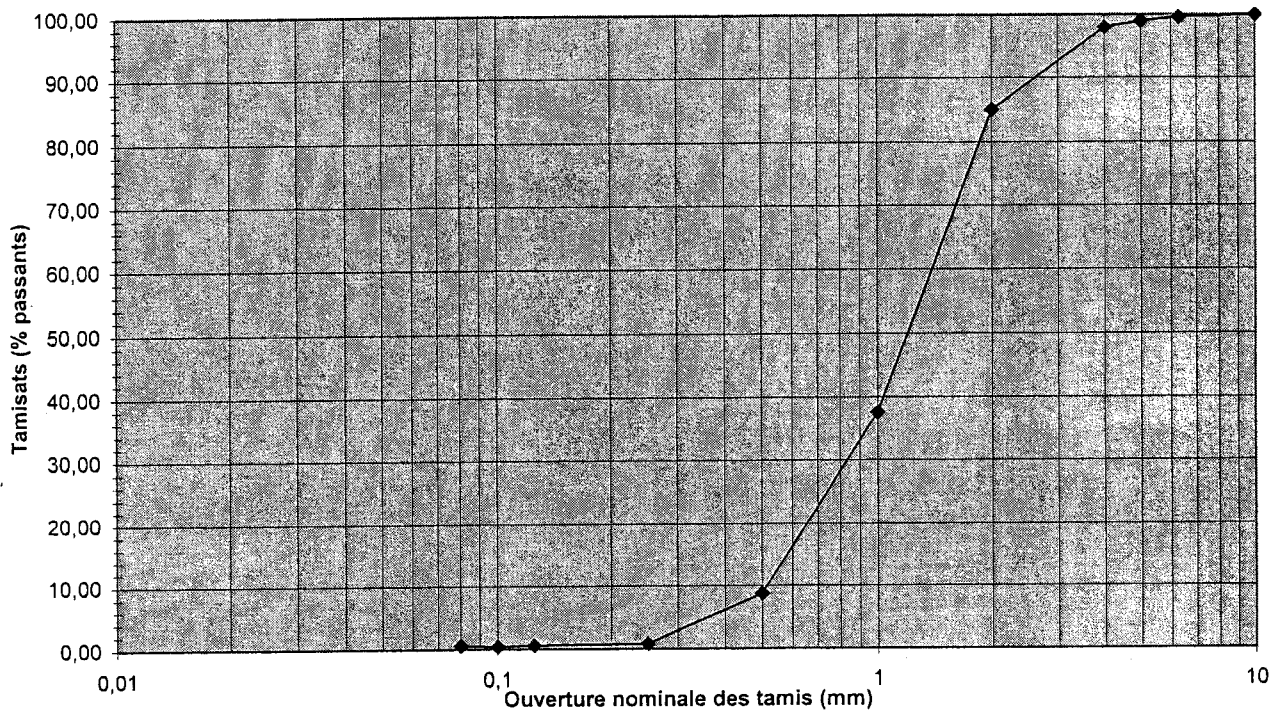
Sondage : N° 2

Prélèvement effectué par :

Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : Sable blanc grossier



Tamis (mm)	10	6,3	5	4	2	1	0,5
Passant %	100,0	99,6	99,0	98,0	85,0	37,6	8,8
Tamis (mm)	0,25	0,125	0,1	0,08			
Passant %	0,8	0,6	0,4	0,6			

Teneur en eau naturelle : W (%) = 0,7
 Equivalent de sable (piston) : ESP = 98
 Valeur au bleu : V.B.S = 0

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *TRORÉLIN*

Client : /

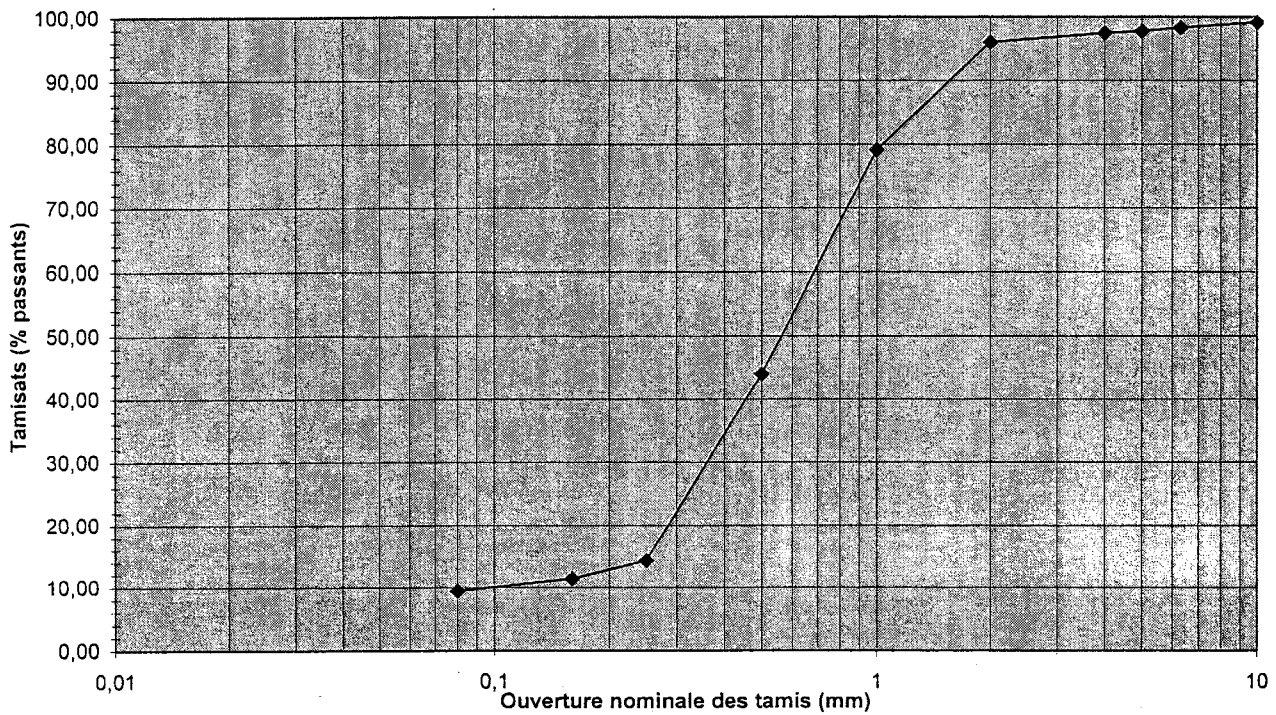
Affaire : /

Sondage : N° 4

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : Sable beige + corail



Tamis (mm)	12,5	10	6,3	5	4	2	1
Passant %	'100,0	'99,1	'98,3	'97,7	'97,4	'96,0	'79,1
Tamis (mm)	0,5	0,25	0,16	0,08			
Passant %	'44,0	'14,3	'11,4	'9,4			

Teneur en eau naturelle : W (%) = 3,1

Equivalent de sable (piston) : ESP = 76

Valeur au bleu : V.B.S = 0,24

PROCES VERBAL

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *TRURELIN*

Client : /

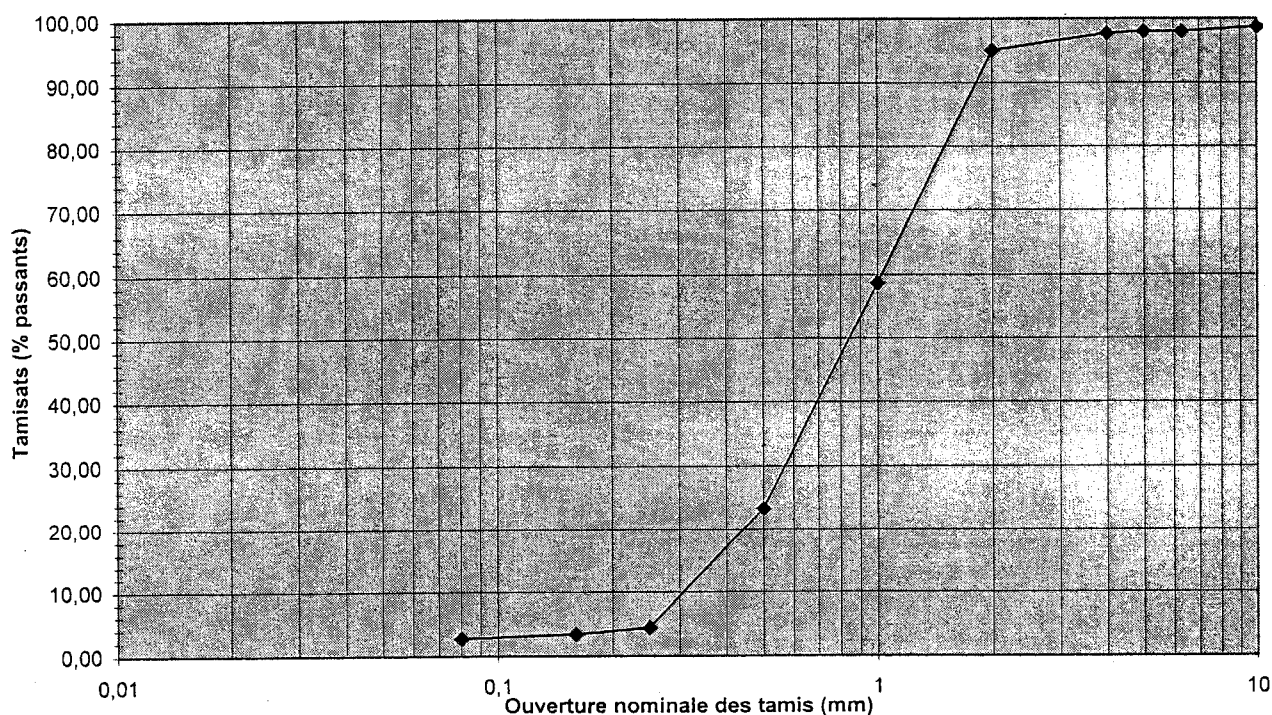
Affaire : /

Sondage : N° 5

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : **Sable gris-beige**



Tamis (mm)	12,5	10	6,3	5	4	2	1
Passant %	100,0	98,7	98,0	98,0	97,7	95,0	58,7
Tamis (mm)	0,5	0,25	0,16	0,08			
Passant %	23,3	4,3	3,3	2,7			

Teneur en eau naturelle : **W (%) = 2,8**
 Equivalent de sable (piston) : **ESP = 93**
 Valeur au bleu : **V.B.S = 0,11**

PROCES VERBAL

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 08/08/01

Référence : / *TRORELIN.*

Client : /

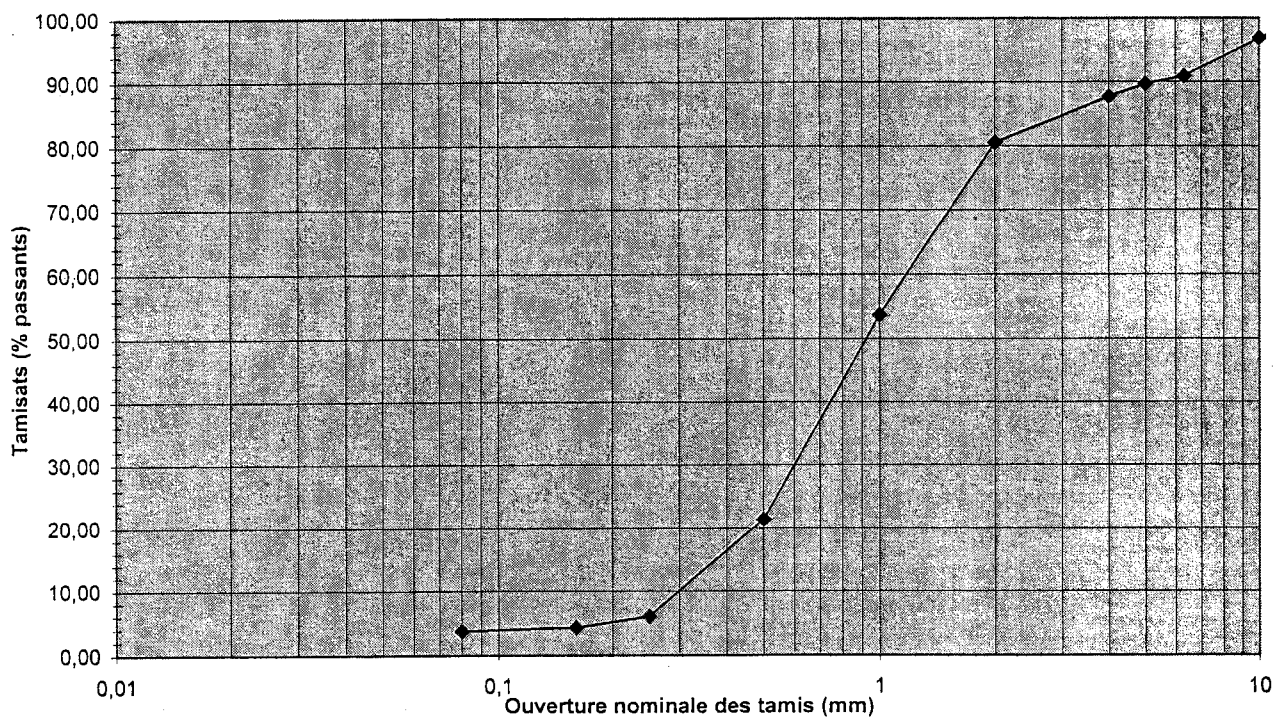
Affaire : /

Sondage : N° 3

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le :

Nature du matériau : Sable beige + corail



Tamis (mm)	20	12,5	10	6,3	5	4	2
Passant %	'100,0	'99,1	'96,9	'90,9	'89,7	'87,7	'80,6
Tamis (mm)	1	0,5	0,25	0,16	0,08		
Passant %	'53,7	'21,4	'6,0	'4,3	'3,7		

Teneur en eau naturelle : W (%) = 2,2

Equivalent de sable (piston) : ESP = 80

Valeur au bleu : V.B.S = 0,11

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 29/11/00

Référence : / **JAN.**

Client : /

Affaire : /

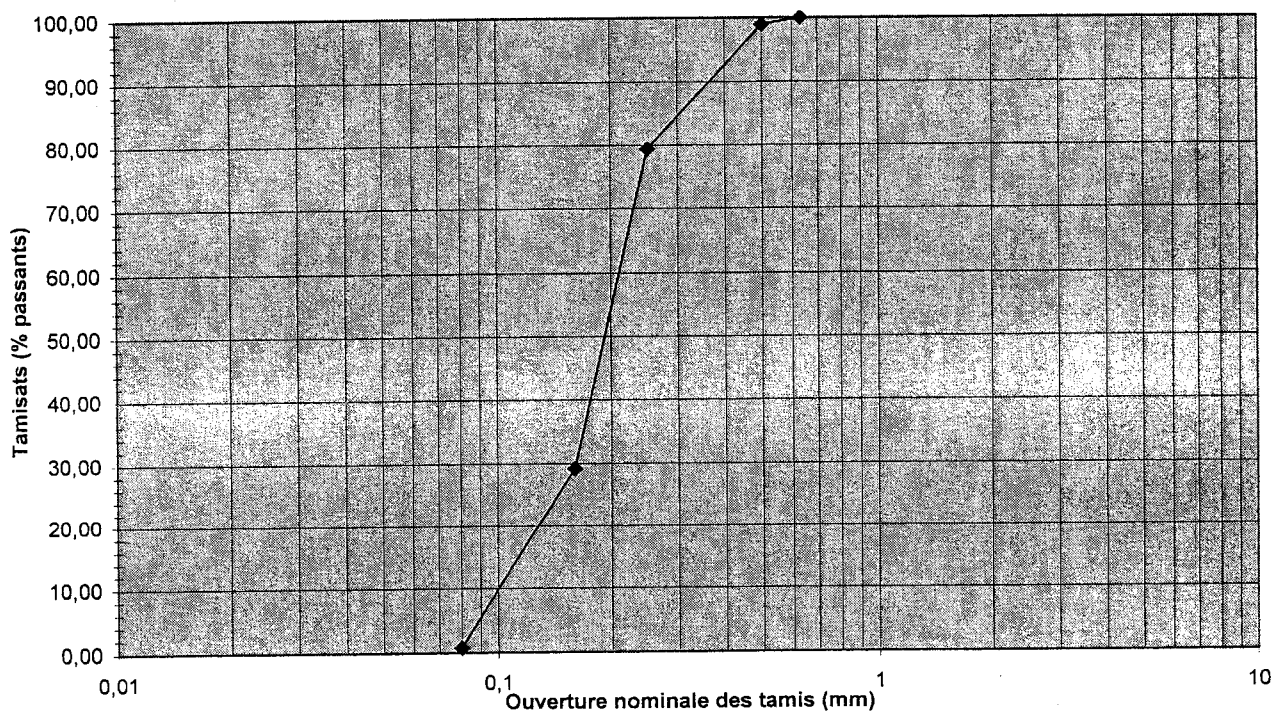
Sondage : **N°1**

Prélèvement effectué par :

Le :

Essai effectué le : **Semaines 47 - 48**

Nature du matériau : **Sable fin blanc**



Tamis (mm)	0,63	0,5	0,25	0,16	0,08		
Passant %	100,0	98,9	79,4	29,2	0,7		

Teneur en eau naturelle : **W (%) = 6,8**
 Equivalent de sable (piston) : **ESP = 96**
 Poids spécifique absolu : **$\gamma_s = 2,857$**

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 29/11/00

Référence : / **JAN.**

Client : /

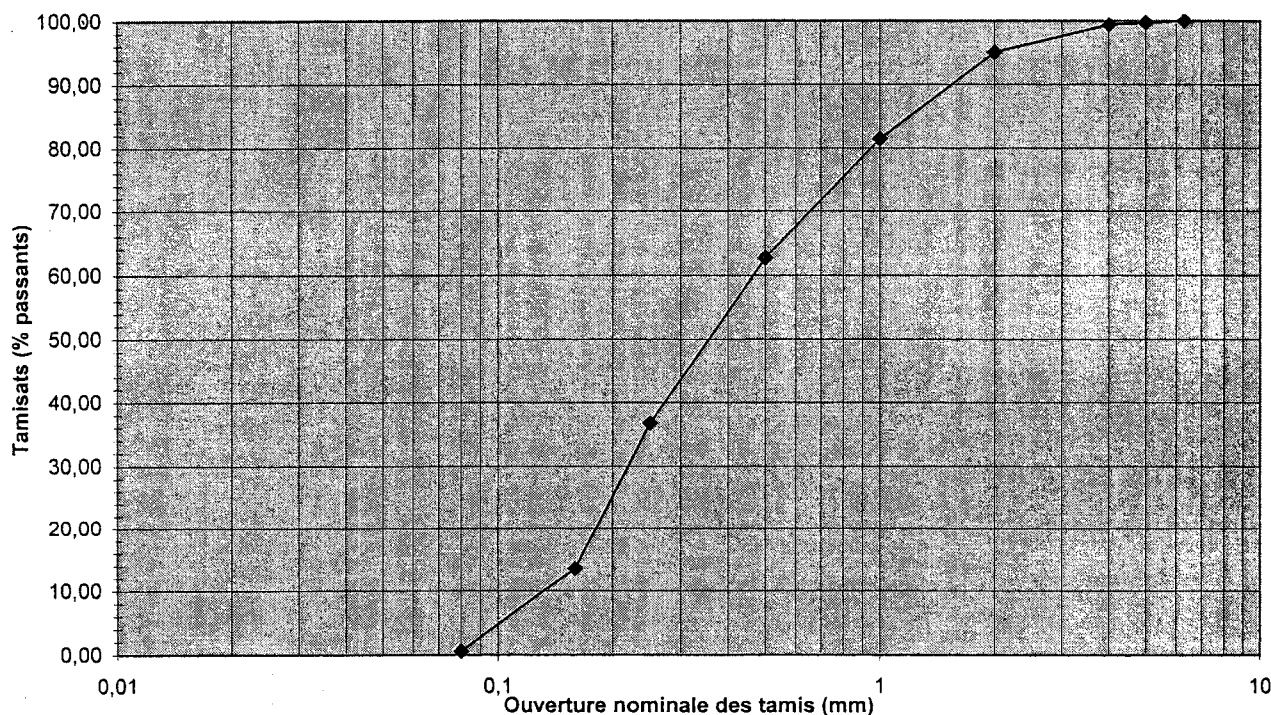
Affaire : /

Sondage : N°2

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le : Semaines 47 - 48

Nature du matériau : Sable blanc



Tamis (mm)	6,3	5	4	2	1	0,5	0,25
Passant %	'100,0	'99,7	'99,4	'95,1	'81,5	'62,7	'36,7
Tamis (mm)	0,16	0,08					
Passant %	'13,6	'0,6					

Teneur en eau naturelle : W (%) = 16,7
 Equivalent de sable (piston) : ESP = 96
 Poids spécifique absolu : $\gamma_s = 2,815$

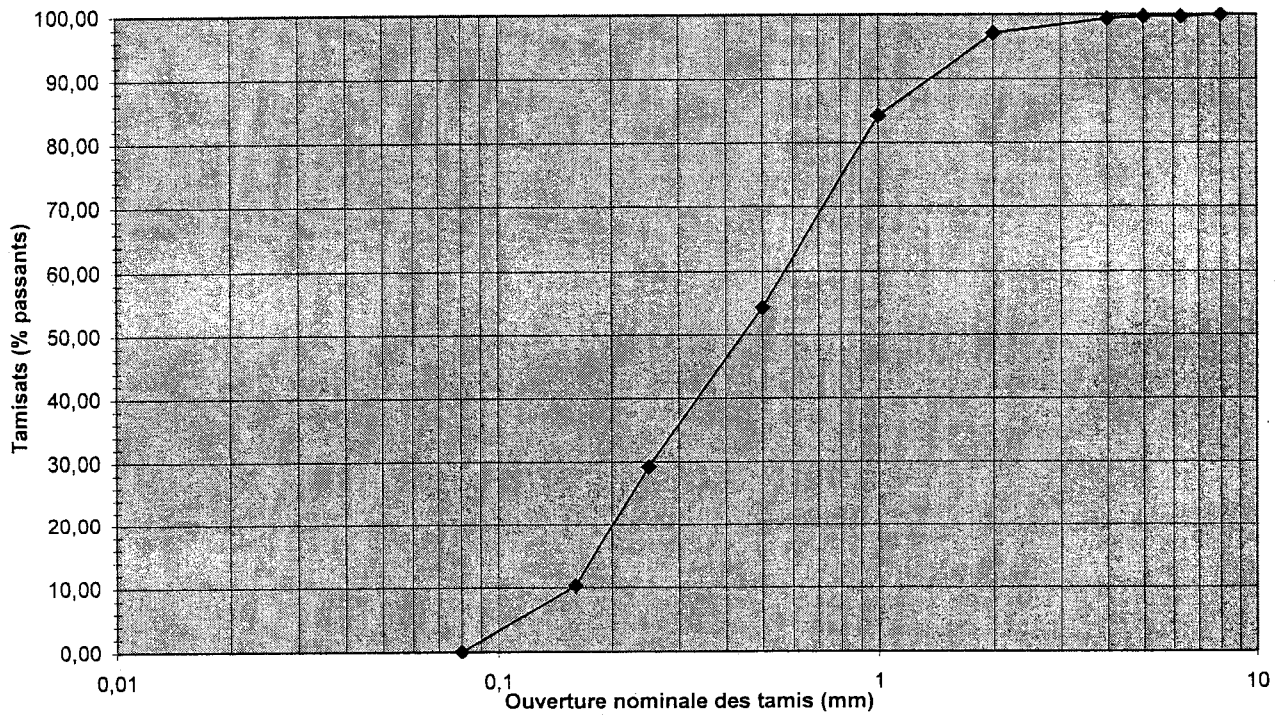
ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 29/11/00

Référence : / **IdN**
 Client : /
 Affaire : /

Sondage : **N° 3**
 Prélèvement effectué par :
 Essai effectué le : **Semaines 47 - 48**
 Nature du matériau : **Sable blanc**



Tamis (mm)	8	6,3	5	4	2	1	0,5
Passant %	'100,0	'99,7	'99,7	'99,4	'97,1	'84,2	'54,3
Tamis (mm)	0,25	0,16	0,08				
Passant %	'29,3	'10,3	'0,0				

Teneur en eau naturelle : **W (%) = 8,0**
 Equivalant de sable (piston) : **ESP = 97**
 Poids spécifique absolu : **$\gamma_s = 2,838$**

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 29/11/00

Référence : / **JdN.**

Client : /

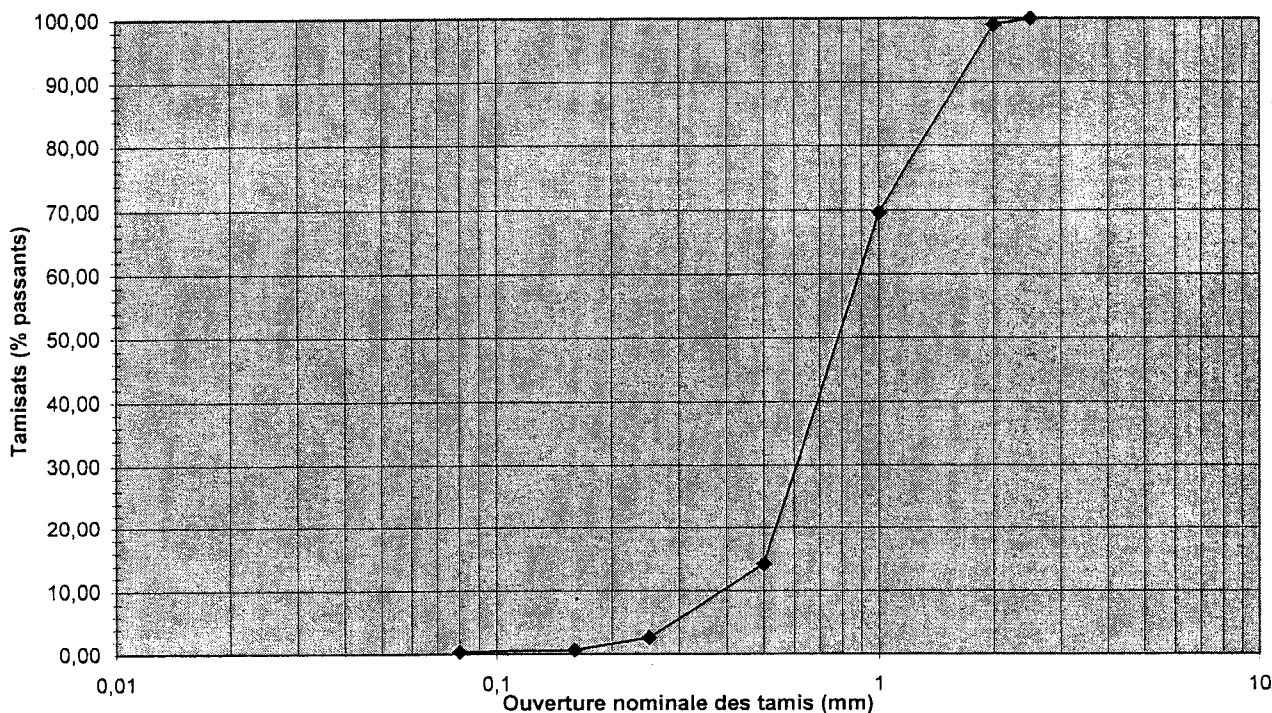
Affaire : /

Sondage : N° 4

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le : Semaines 47 - 48

Nature du matériau : Sable blanc grossier



Tamis (mm)	2,5	2	1	0,5	0,25	0,16	0,08
Passant %	100,0	99,0	69,6	14,2	2,6	0,7	0,3

Teneur en eau naturelle : $W (\%) = 4,4$
 Equivalent de sable (piston) : $ESP = 99$
 Poids spécifique absolu : $\gamma_s = 2,814$

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 26/01/01

Référence : / JAN.

Client : /

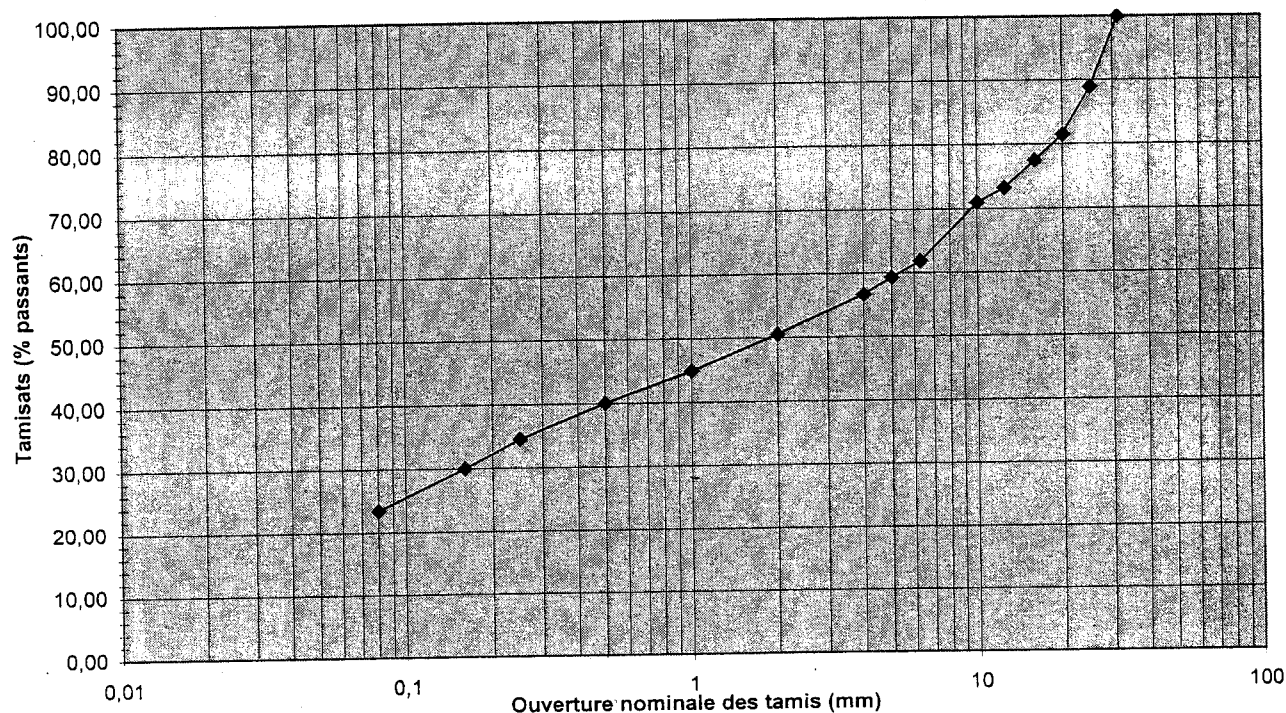
Affaire : /

Sondage : N° 5

Prélèvement effectué par : Le :

Essai effectué le : Semaines 47 - 48

Nature du matériau : Limon sablo-graveleux brun



Tamis (mm)	31,5	25	20	16	12,5	10	6,3
Passant %	'100,0	'88,9	'81,4	'77,5	'73,3	'71,0	'61,9
Tamis (mm)	5	4	2	1	0,5	0,25	0,16
Passant %	'59,3	'56,7	'50,5	'45,0	'40,1	'34,5	'30,0
Tamis (mm)	0,08						
Passant %	'23,5						

Teneur en eau naturelle : W (%) = 9,8
 Equivalent de sable (piston) : ESP = 45
 Poids spécifique absolu : $\gamma_s = 2,895$

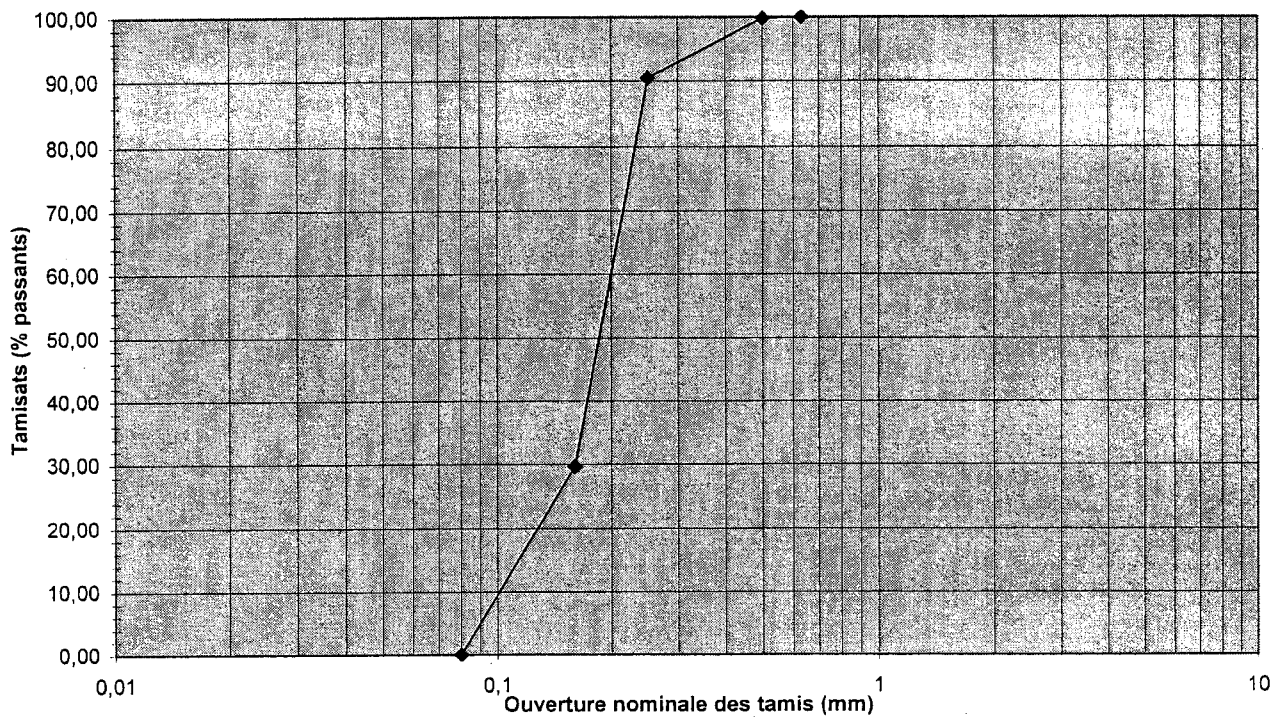
ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 29/11/00

Référence : / **JAN.**
 Client : /
 Affaire : /

Sondage : N° 6 (pointe Ouest) Le :
 Prélèvement effectué par :
 Essai effectué le : **Semaines 47 - 48**
 Nature du matériau : **Sable blanc fin**



Tamis (mm)	0,63	0,5	0,25	0,16	0,08		
Passant %	100,0	99,8	90,5	29,7	0,0		

Teneur en eau naturelle : **W (%) = 0,6**
 Equivalent de sable (piston) : **ESP = 95**
 Poids spécifique absolu : **$\gamma_s = 2,612$**

ANALYSE GRANULOMETRIQUE PAR TAMISAGE

Effectuée conformément à la norme NF/P 94-056

Le Tholonet, le 02/05/03

Référence :

Client :

Affaire : SEYCHELLES - PRASLIN

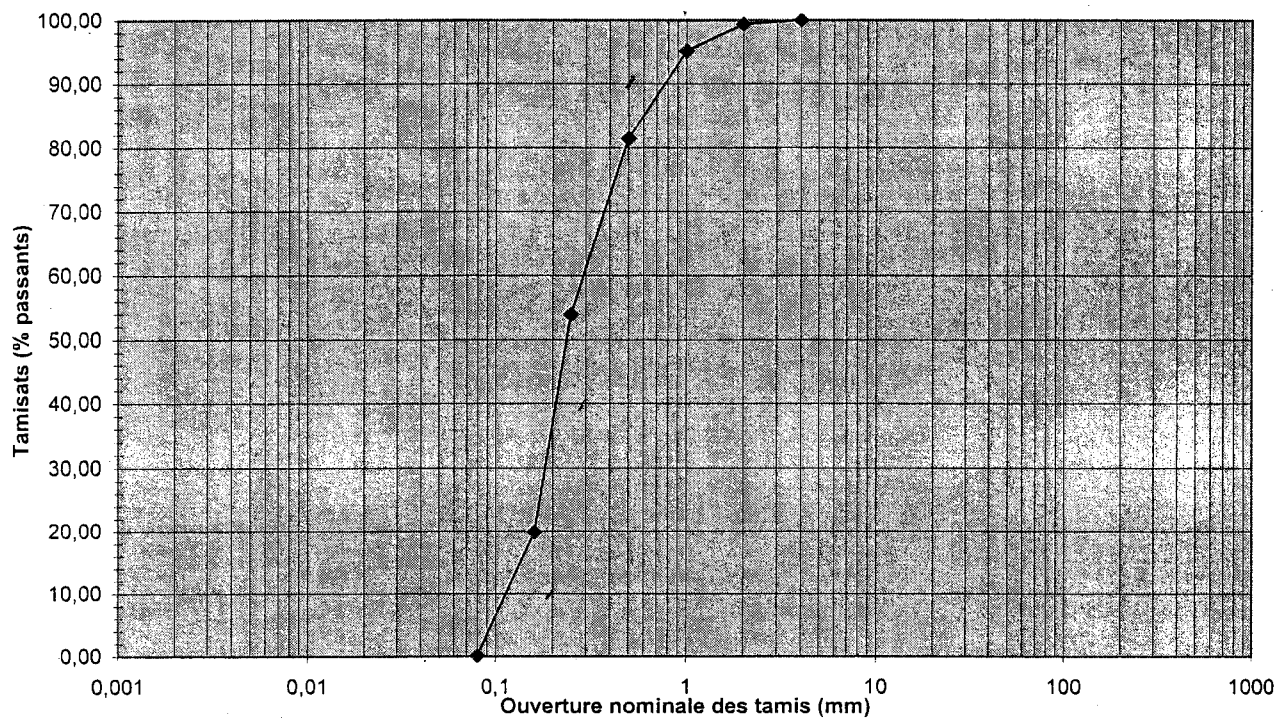
Sondage : Echantillon PRS1

Prélèvement effectué par :

Le : N.C.

Essai effectué le : Semaine 16

Nature du matériau : Sable blanc



← Analyse granulométrique par sédimentation (NF/P 094-057) →

Tamis (mm)	4	2	1	0,5	0,25	0,16	0,08
Passant %	100,0	99,3	95,1	81,5	54,0	19,9	0,2

Teneur en eau naturelle : $W (\%) = 5,8$

L'ingénieur, chef du laboratoire.

Le Technicien



G. MARTIAL

E. CHIMENE

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS

Le Tholonet, le 02/05/03

Référence :

Cliant :

Affaire : SEYCHELLES - PRASLIN
 Coraux blanc

Echantillons	Profondeur (m)	Nature du materiau	W nat. (%)	WL (%)	WP (%)	IP	Ws (%)	ys (t/m ³)
E1	/	coraux blanc	/	-	-	-	-	2,87
E2	/	coraux blanc	/	-	-	-	-	2,85

L'ingénieur, chef du laboratoire

Le Technicien

G.MARTIAL

E. CHIMENE



ALLOCUTION

**DE MONSIEUR JACQUES CHIRAC
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN**

**SAINT-DENIS DE LA REUNION
VENDREDI 3 DECEMBRE 1999**

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les représentants des organisations internationales et régionales,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les représentants du Département de la Réunion,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue en France, dans ce département de la Réunion dont je veux, en notre nom à tous, remercier les habitants et les élus pour leur accueil. Je tiens également à saluer les hautes personnalités, représentant les organisations internationales, qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Au moment d'ouvrir ce Sommet, je veux également rendre hommage aux pères fondateurs de notre organisation Messieurs les Présidents des Seychelles et de Madagascar, Monsieur le Premier Ministre de Maurice. Ils ont fait œuvre de précurseurs en engageant le rapprochement d'Etats certes voisins mais séparés par la mer et si différents, par leurs dimensions, leurs populations et leurs économies. Précisément, ils ont vu dans cette coopération le moyen de rompre l'isolement de l'insularité. Les différences, ils les ont perçues comme autant de chances d'enrichissement mutuel. Ils ont compris très tôt que les atouts de chacun faisaient la force de tous.

C'était une idée novatrice, au début des années 80, lorsque le projet d'organisation régionale prit corps, une idée qui a fait son chemin depuis, à l'échelle du continent, comme partout dans le monde.

C'est ainsi qu'est née, le 16 janvier 1984, la Commission de l'Océan Indien. Réunissant d'abord Madagascar, Maurice et les Seychelles. Puis, en 1986, les Comores et la France, avec le département de la Réunion.

Proximité géographique et insularité donnaient tout son sens à l'adhésion de la Réunion, partie de l'archipel des Mascareignes. Mais son entrée dans la C.O.I. dépassait ce cadre.

En adhérant à la Commission de l'Océan Indien, la France marquait son attachement à cette région où elle est présente depuis plus de trois siècles. Elle marquait sa volonté d'accompagner le développement de pays qui lui sont proches et chers et dont elle demeure un partenaire privilégié et fidèle. Elle témoignait sa confiance dans une forme originale de coopération associant en son sein pays du sud et pays du nord. C'était, de plus, établir un lien particulier avec l'Union Européenne, qui reconnaît à la Réunion le statut de "région ultrapériphérique" de l'ensemble européen.

Restait encore à se fixer des objectifs et, pour les atteindre, à se donner des moyens, des structures, un programme. En 1989, notre organisation dessinait son cadre opérationnel. En 1991, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Madagascar, adoptait un plan d'actions.

Aujourd'hui, la Commission de l'Océan Indien peut se prévaloir d'acquis répondant aux attentes de ses fondateurs. Monsieur le Secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien nous fera le point, dans quelques instants, sur l'état des projets engagés sous l'égide de notre organisation. Ils concernent des domaines aussi variés que l'environnement, les communications, l'éducation, les échanges régionaux.

Je voudrais, pour ma part, mettre en valeur ce qu'a apporté la C.O.I., en dépassant le cadre de chacun des Etats membres, en les engageant dans des

actions communautaires, en les incitant à prendre en compte, dans leur propre intérêt, la dimension régionale des grandes questions auxquelles ils sont confrontés.

L'un des apports essentiels de la C.O.I. me paraît être l'amorce d'un dialogue entre ses membres. Ils ont ainsi appris, dans un cadre consensuel, à partager des expériences, à agir de manière concertée, jetant les bases d'une dynamique communautaire. C'est en tissant des liens multiples, entre les hommes, les institutions, les réglementations, en dépassant les particularismes et les égoïsmes nationaux que se crée peu à peu cette solidarité qui donne toute sa valeur à la coopération régionale.

Comment ne pas relever que ce dialogue a été facilité par l'appartenance des Etats membres au monde francophone ? Un dialogue qui s'appuie sur une communauté de langue, plus des deux tiers de nos compatriotes respectifs parlent français, et une communauté de valeurs, un même attachement à la démocratie, aux Droits de l'Homme, à la fraternité, à la paix, et à la liberté d'entreprendre.

Comment ne pas évoquer aussi les relations établies avec l'Union Européenne qui ont donné à la C.O.I. des moyens d'actions ? Environ 80 millions d'euros ont été versés au titre des trois derniers Fonds Européens de Développement et les imputations sur le VIII^{ème} FED sont amorcées. Au total, les fonds européens, que la France alimente à hauteur de 24,6%, ont assuré leur financement, pour près de 90%, aux projets de la C.O.I. Permettez-moi, en votre nom à tous, de saluer la constance de son engagement.

Et vous comprendrez, enfin, que je fasse mention de la participation du Département de la Réunion qui développe une coopération régionale dynamique, tant bilatérale que multilatérale, développée en association avec de nombreux acteurs : administrations et collectivités locales, établissements

publics, chambres de commerce et organismes consulaires, ONG, associations et entreprises. Cette coopération constitue un axe important de la politique de coopération de la France dans l'Océan Indien.

Oui, la Commission de l'Océan Indien a créé des liens particuliers, mis en place un cadre institutionnel, et engagé, avec le soutien de grands partenaires, un programme de projets divers. Mais il faut sans aucun doute aller plus loin, dans l'esprit de notre charte, fondement de notre organisation.

o o o

Depuis la naissance de la C.O.I., l'environnement international s'est considérablement modifié. Avec l'éclatement de l'ancien bloc de l'Est, une ligne de fracture du monde a disparu. Le système démocratique tend à l'universalité, avec les problèmes d'adaptation qu'il peut poser aux pays qui s'en trouvaient les plus éloignés.

D'autres grandes questions, qui transcendent le cadre des Etats, appellent des réponses : celles de la sécurité, de la stabilité, de la prévention des crises, de l'environnement, de la lutte contre les fléaux que sont notamment la grande criminalité, la drogue et le blanchiment de l'argent sale.

Les pays de l'Océan Indien, comme ceux de l'Afrique, ne sont plus des enjeux entre les deux blocs, mais des acteurs du nouvel espace politique et économique mondial. Il faut s'y affirmer, en affronter les défis, en tirer avantage.

Le Livre Blanc de l'Union Européenne sur l'avenir de la C.O.I. a ouvert des pistes de réflexion, proposé une stratégie globale pour les dix ans à venir et défini des objectifs, institutionnels ou financiers, approuvés par le XV^{ème} Conseil de la C.O.I. en avril 1998.

Le moment est venu pour les Etats membres de la Commission de l'Océan Indien de s'interroger sur le devenir institutionnel de leur organisation régionale s'ils veulent promouvoir des politiques communes dans les domaines pour lesquels il y a désormais nécessité d'agir, ensemble, de manière concertée. Nous aurons à nous prononcer sur les adaptations de notre organisation qu'impliquerait un élargissement de son rôle.

Plus que jamais, c'est le cadre régional qui paraît en mesure de répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité des Etats. Les troubles qui surviennent, en Afrique, en Asie, en Europe, nous montrent l'inquiétante résurgence de conflits qui, de proche en proche, touchent les pays d'alentours. Les pays africains ont pris conscience de la nécessité de se donner les moyens de la prévention et du règlement de ces crises, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA. La France soutient ces initiatives. Il faut que, de leur côté, les pays de la région de l'Océan Indien en prennent conscience. La C.O.I. est notamment préoccupée par la situation qui prévaut chez certains de ses membres.

Il faut aussi se préoccuper davantage de la protection de nos populations. Nous devons nous donner pour mission, en cas de catastrophe naturelle ou humanitaire, de réagir dans les plus brefs délais, de mettre tous nos moyens en commun et d'apporter l'aide nécessaire.

Plus encore que par le passé, la constitution d'ensembles structurés s'impose pour s'adapter au contexte nouveau de la mondialisation.

Les pays qui entendent s'associer doivent s'efforcer d'avancer au même rythme sur la voie du progrès économique.

Celui-ci passe nécessairement par des efforts de bonne gestion, par cette bonne gouvernance qui consolide les économies émergentes, assure la paix civile, la stabilité des Etats, et suscite la confiance des investisseurs. Il passe aussi par des réformes structurelles qui permettent aux pays de s'ouvrir sur le monde.

Les Seychelles et Maurice recueillent aujourd'hui les fruits de politiques qui ont donné à leurs économies les moyens de progresser. Madagascar, après s'être dotée d'institutions assurant une meilleure stabilité, grâce notamment à la décentralisation, renoue avec la croissance. Il faut espérer que la République fédérale Islamique des Comores pourra prochainement mettre fin aux désordres qui perturbent son développement depuis plusieurs années.

Mais la mobilisation des seules ressources nationales n'est pas à la mesure de tous les défis : défi démographique, quand près de la moitié de la population de nos îles a moins de vingt ans, défi culturel, pour combattre l'illettrisme et offrir une formation à chacun, défi économique et social, pour lutter contre la pauvreté et offrir à tous des conditions d'existence décentes, défi écologique pour concilier croissance et respect de l'environnement.

C'est pourquoi la France estime que l'aide publique au développement reste un élément essentiel de la solidarité internationale. Elle mène, vous le savez, croisade dans toutes les enceintes pour que les pays les plus riches assument pleinement leur devoir de solidarité à l'égard des pays les plus démunis. En conduisant de bons projets, la Commission de l'Océan Indien a su tirer le meilleur parti de cette aide dans des domaines très divers. Nous devons néanmoins veiller à ce que notre action garde toute sa cohérence et toute son efficacité.

Pour sa part, la France a décidé d'adapter et de rationaliser son dispositif de coopération, tout en continuant à exprimer sa solidarité avec les pays que

l'Histoire lui a fait rencontrer de longue date. L'Afrique et l'Océan Indien resteront ainsi au coeur de la "Zone de solidarité prioritaire" qui définit désormais sa coopération publique au développement.

Notre Organisation doit aussi diversifier ses sources de financement en faisant appel à d'autres institutions, comme c'est déjà le cas avec la Banque Mondiale et l'UNESCO.

Nous savons que la croissance, la création de richesses, passent aussi par l'épanouissement de la libre entreprise, l'investissement privé, l'accroissement des échanges de biens et de services.

Voilà pourquoi notre Commission veut engager son Programme Régional Intégré de Développement des Echanges (PRIDE), afin d'instaurer une zone de libre échange. C'est en construisant la Communauté puis l'Union, en levant leurs barrières douanières et en faisant le grand marché unique, que les pays de la vieille Europe sont devenus l'une des premières puissances économiques du monde. L'ouverture des frontières, et la saine concurrence qui en a résulté, ont constitué un formidable stimulant pour les économies européennes. Partout, des regroupements régionaux se dessinent : en Afrique Australe, c'est la SADC ; en Afrique de l'Ouest, c'est la CEDEAO ; en Afrique de l'Est, c'est la COMESA à laquelle appartiennent aussi les Comores et Maurice ; en Amérique du Sud, c'est le MERCOSUR ; en Asie, c'est l'ASEAN.

L'Océan Indien est depuis des siècles le lieu d'intenses échanges. Ses pays ont raison de s'engager dans l'aventure de l'intégration régionale. Ensemble, ils seront plus forts pour défendre leurs intérêts, s'adapter, réussir leur mise à niveau et prendre part au grand mouvement d'échanges qui marque notre temps. Même si, pour le moment, le commerce à l'intérieur de la Commission de l'Océan Indien demeure insuffisant, en raison notamment de la trop grande similitude des productions économiques. Sans doute

conviendrait-il d'impliquer davantage les acteurs directs, et d'abord les entreprises, dans cette stratégie de développement d'un grand marché régional. C'est un point que nous pourrions approfondir.

o o o

Un vaste champ d'actions se dessine devant nous. Mais nous devons aussi réfléchir ensemble aux actions et aux programmes qui pourront faire entrer les pays de l'Océan Indien dans l'univers des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les enjeux sont considérables, à la fois économiques, culturels, sociaux. Il s'agit de former les générations à venir à des techniques et des matériels dont la maîtrise sera, au XXIème siècle, c'est-à-dire demain, une condition essentielle de la réussite des entreprises et des hommes. Il s'agit d'ouvrir au plus grand nombre les trésors de l'art, de la littérature, de la pensée, des techniques et des sciences, désormais disponibles sur tous les écrans d'ordinateur. L'Université de l'Océan Indien préfigure le maillage éducatif et culturel que nous devons tisser à l'échelle de notre Organisation pour assurer la diffusion du savoir et permettre l'accès du plus grand nombre aux matériels et aux réseaux de l'information.

o o o

L'Océan Indien, zone-charnière entre l'Afrique et l'Asie, a forgé, par d'exceptionnels brassages humains et au-delà des particularismes, une véritable identité communautaire : Historiens et géographes nous apprennent que les civilisations se développent autour d'une mer, d'un océan, tels la Méditerranée de l'Antiquité, ou le Pacifique aujourd'hui, par laquelle s'ordonnent les relations et les échanges. La C.O.I. en est le symbole le plus tangible. D'autres associations existent : l'IOR (Indian Ocean Rim), avec ses 19 membres, et dont je salue ici le Secrétaire Général, a aussi une vocation

indianocéanique et pourrait, un jour, s'ouvrir à l'ensemble des pays riverains, raison pour laquelle la France souhaite d'ailleurs y participer.

Pourtant, la C.O.I. nous paraît devoir garder un rôle bien à elle, en raison de la spécificité de ses membres, avec leur double identité, indianocéanique et francophone. Il y a place, à côté des vastes regroupements, pour des organisations de voisinage, d'autant plus fortes qu'elles reposent sur des solidarités anciennes ayant une réalité, des intérêts communs évidents, une pratique institutionnelle déjà bien établie. C'est une bonne base pour aller plus avant sur la voie de l'intégration régionale, pour être mieux armé en vue d'engager un dialogue avec des organisations ayant un champ plus vaste.

Permettez-moi, avant de terminer, de rendre hommage au rôle décisif des trois Secrétaires Généraux successifs de notre organisation, qui ont contribué à assurer au quotidien son développement. Ils ont chacun construit un étage de l'édifice et lui ont donné sa forme actuelle.

Je vous remercie de votre attention et déclare ouverte la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission de l'Océan Indien./.

Division Navale
de
l'Océan Indien.

Bord, le 28 février 1897.

Copie.

Le Capitaine de frégate Forestier,
Commandant le croiseur le "Fabert" à Monsieur
le Capitaine de vaisseau chef de la division navale
de l'Océan Indien.

Commandant,

Prise de possession au
nom de la France des
Iles Juan de Nova, ou
St. Christophe, et Europa.

J'ai l'honneur de vous informer que
le "Fabert" a mouillé sur la côte nord de l'île
Juan de Nova le 18 février 1897, à 8^h 45 du matin,
par latitude 17° 11' sud et longitude 40° 31' Est.

Mes conformant à vos instructions
confidentielles du 14 février, j'ai immédiatement
envoyé à terre Monsieur l'enseigne de vaisseau
Gaillard, avec mission de planter un mât de
javillon à côté des cases des indigènes qui s'aperce-
vaient sur le rivage. Monsieur l'enseigne de
vaisseau Talaa lui était adjoint, pour
commander le peloton de la compagnie de débarque-
ment chargé de rendre les honneurs.

Dès que les embarcations se sont
engagées sur le récif qui borde cette partie de
l'île, à environ un mille au large, deux
pirogues montées par des indigènes sont venues à
leur rencontre pour les piloter, en leur faisant des
protestations d'amitié. Les canots ont néanmoins
échoué à un millier de mètres du rivage, et

sont venus rapidement à sec à basse mer, car
on était en vive eau. Tous les indigènes réunis sur
le rivage au nombre d'environ une trentaine, se sont
alors spontanément offerts à transporter le matériel et
ont ainsi rendu les plus grands services; car le mât
est un ancien bout-dehors de bonnette base de
la "Corrège", et n'a pas moins de 13 mètres de
hauteur.

Il a été érigé sur un point culminant,
à proximité de la maison du chef indigène, et peut
s'apercevoir au moins à 4 milles. Toutes les précautions
ont été prises pour que sa solidité soit assurée, car
il est tenu par 4 haubans en fil de fer, capelés
à 3 mètres de son extrémité, et fixés en terre au
moyen de gros picquets enfoncés de 3 mètres. De plus,
son emplanture est formée par une grosse pierre de
taille que nous avons pu nous procurer à Diego-Suarez,
dans laquelle on a creusé un logement pour le tenon
et qui a été enfoncée d'un mètre dans le sol. Le tout
a été consolidé par des arcs-boutants cloués sur la
partie inférieure du mât, et l'ensemble de cette
emplanture a été fortement coalharé. J'ai donc
tout bien de croire que ce mât de pavillon est dans
de bonnes conditions de durée, à moins que la malveil-
lance ou la convoitise ne s'en mêlent.

Le pavillon national a été hissé devant
tous les indigènes réunis, à 2 heures de l'après-midi,
et a été immédiatement salué de 21 coups de canot
par le "Fabert" tandis que le peloton de la compagnie
de débarquement présentait les armes et que le clairon
sonnait aux champs.

Monsieur Gaillard a expliqué au chef
des indigènes que l'île Juay de nova était désormais
française, et qu'on lui confiait la garde du pavillon,
avec mission de le hisser chaque fois qu'il verrait un

bâtiment, ce à quoi il a consenti sans difficultés. Il a également compris toute l'importance que nous attachons à ce que nos couleurs soient respectées par tous, et il s'est engagé à remettre le pavillon qui lui est confié à M. Lafosse, agent des Messageries Maritimes à Saint-Hippolyte, quand lui et ses gens quitteraient l'île. Il s'engage également à le reprendre et à en assumer la responsabilité s'il revient ultérieurement à Juan de Nova, comme il le croit, car il a paru très satisfait de sa campagne.

L'élevation du mât et le poids du pavillon en zinc, qui doit rester constamment arboré pendant l'absence des pêcheurs, m'a déterminé à le mettre dès maintenant en place, car les indigènes n'auraient certainement pas su le hisser et le fixer au sommet du mât. Il tourne librement autour d'une forte tige de fer et s'orientera à la face d'une girouette, afin d'offrir moins de prise au vent.

Toutes ces dispositions étant prises et les dernières recommandations données aux pêcheurs, le "Tabert" a appareillé à 4 heures du soir, faisant route pour Europa.

Après avoir atterri sur l'île d'Europa le 22 février, au petit jour, j'ai envoyé à terre, à 6 heures du matin, Messieurs les Enseignes de vaisseau Gaillard et Tatae pour arborer notre pavillon sur cette île, dans les mêmes conditions qu'à Juan de Nova.

Ils ont débarqué devant la maison habitée par Messieurs Frank Bulley et Alexandre Chomson, sujets anglais, employés de la maison James Oman, négociant anglais de Moss-Vey, que le "Lapérouse" y avait du reste trouvés en octobre 1896.

Le mât, d'une hauteur de 13 mètres, a été érigé vers 7 heures du matin et assujéti de la même façon que celui de Juan de Nova. Le pavillon a été hissé à 7^h 21, devant les indigènes, avec les honneurs réglementaires et a été salué de 21 coups de canon. Monsieur Franck Bulley en a accepté la garde et s'est engagé à le remettre à son retour à Monsieur Estébe, résident à Nosy-Vay. - Il est convenu qu'il le hissera chaque fois qu'un bâtiment sera en vue, et qu'à son départ, il laissera au sommet du mât le pavillon en zinc peint aux couleurs nationales.

Nous avons fait route à 8^h 30 pour Nosy-Vay, où le "Fabert" a mouillé le 23, à midi 40. M'étant mis immédiatement en relations avec Monsieur le Résident Estébe, je l'ai informé du résultat de notre mission, et lui ai remis la lettre dont la copie est ci-jointe.

Ayant appareillé le 24, à 7^h 45 du matin, nous avons mouillé devant Morondava le 25, à 11^h 40 du matin. Monsieur Samat, agent des Messageries Maritimes, est venu à bord immédiatement, et je l'ai mis au courant de notre mission, en lui remettant une lettre dont la copie est ci-jointe.

Nous avons quitté Morondava, à 5 heures du soir et mouillé le 26, à 10^h 30 du matin, devant Maintirano. Je vous communique le rapport de M. l'enseigne de vaisseau Matha que j'ai chargé de voir M. Lafont, agent des Messageries Maritimes, ainsi que le roi indigène Alidy. J'y joins la copie des lettres qu'il leur a remises de ma part.

Le "Fabert" a appareillé de Maintirano, à 4 heures du soir, et nous avons mouillé devant Majunga le 28 février, à midi.

Je joins à ce rapport spécial les procès-verbaux en triple expédition, de la prise de possession des îles Juan de Nova et Europa, ainsi que la copie du télégramme que j'ai envoyé d'après vos ordres au Ministre de la Marine de mon arrivée.

Signé: Forestier.